



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 150 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations
Unies**

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.	5
I. Introduction	7
II. Orientation des activités futures dans le cadre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus	15
III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits	17
IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité	20
V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix	26
VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité	
VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix	44
VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix	49
IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix	52
X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel	55
XI. Établissement du budget et gestion des ressources.	60



XII.	Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	64
XIII.	Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	76
XIV.	Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	88
XV.	Analyse de la trésorerie.	94
XVI.	État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2021	97
XVII.	Suite donnée aux demandes transversales formulées par l'Assemblée générale dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de maintien de la paix qu'elle a adoptées à ses soixante-quinzième et soixante-seizième sessions dans le cadre du budget-programme de 2022.	97
XVIII.	Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	104
Annexes		
I.	Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	105
II.	Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021	127
III.	Systèmes de drones aériens	151
IV.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	152
V.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées.	156
VI.	Opérations aériennes.	159
VII.	Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.	160
VIII.	Activités relatives aux programmes.	164
IX.	Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours	165
X.	Transfert d'actifs	170

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23) et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Il est à noter que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante-quinzième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son précédent rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/75/786). Cela étant, le présent rapport contient, notamment à la section XVII, des informations sur certaines des décisions et demandes portant sur des questions transversales figurant dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-quinzième session.

Pour l'exercice 2020/21, le montant total des dépenses s'est établi à 6 610,3 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 6 822,0 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2020-30 juin 2021		Écart ^a	
	Montant alloué ^b	Dépenses	Montant	Pourcentage
Missions	6 367,1	6 156,5	210,6	3,3
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ^c	37,2	36,3	0,9	2,4
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	62,1	62,1	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	355,7	355,5	0,2	0,1
Total partiel^a	6 822,0	6 610,3	211,7	3,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,6	0,4	39,8
Total^a	6 823,1	6 610,9	212,1	3,1

^a Les montants des totaux partiels, des totaux et des écarts ont été arrondis au million.

^b Compte tenu des trois autorisations d'engager des dépenses de 240,2 millions de dollars, de 199,8 millions de dollars et de 45,7 millions de dollars pour la MINUAD, comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/261 C, 75/251 A et 75/251 B, respectivement.

^c Y compris un montant de 1 412 400 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2021, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253.

Le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2022/23 est estimé à 6 512,4 millions de dollars. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2021/22 est de 6 377,8 millions de dollars.

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué (2021/22) ^b	Dépenses prévues (2022/23)	Variation ^a	
			Montant	Pourcentage
Missions	5 915,4	6 029,3	113,8	1,9
Centre de services régional d'Entebbe ^c	40,3	43,2	2,9	7,2
Base de soutien logistique de Brindisi	65,7	66,3	0,6	1,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^d	356,4	373,6	17,2	4,8
Total partiel^a	6 377,8	6 512,4	134,5	2,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,8	(0,1)	(14,0)
Total	6 378,8	6 513,2	134,4	2,1

^a Les montants des variations et des totaux partiels ont été arrondis au million.

^b Compte non tenu de l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22, approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

^c Y compris un montant de 1 820 200 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2022, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246.

^d Les dépenses prévues pour l'exercice 2022/23 comprennent : 17,2 millions de dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
BANUS (anciennement UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (anciennement Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

MONUC	Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme alimentaire mondial
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

2. Alignées sur les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les sections III à X du présent rapport traitent des faits nouveaux importants, des efforts déployés pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix, des priorités adoptées pour l'exercice 2022/23 et des mesures prises pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale, notamment celles que celle-ci a formulées dans sa dernière résolution portant sur les questions transversales (70/286), ainsi qu'aux dispositions portant sur des questions transversales figurant dans les résolutions relatives au financement des différentes opérations de maintien de la paix adoptées à la soixante-quinzième session de l'Assemblée. On trouvera des informations sur la suite donnée aux demandes de l'Assemblée à la section XVII du rapport. La figure I ci-après illustre les différentes sections descriptives qui composent le présent rapport.

Figure I
Sections descriptives du rapport



3. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit et ouvrir

la voie à une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment la complexification des situations politiques et des conditions de sécurité et la multiplication des menaces visant les membres du personnel des Nations Unies, tandis que les menaces transnationales, qui s'accroissent dans toutes les régions, continuent de nuire à la stabilité de certains pays hôtes. Dans le même temps, les missions sont tenues de mettre en œuvre des mandats de vaste portée avec des ressources réduites. Pour y remédier, le Secrétaire général a lancé en mars 2018 l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Trois ans plus tard, au début de 2021, le Secrétaire général a déterminé que le moment était venu de faire le point et d'évaluer les réalisations, les difficultés et les insuffisances. Sur la base de cette analyse, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a mis au point une stratégie actualisée de mise en œuvre pour 2021-2023, baptisée Action pour le maintien de la paix Plus.

4. On trouvera dans les sections XI à XVI des informations sur l'établissement des budgets et la gestion des ressources, un exposé des tendances pluriannuelles en matière de maintien de la paix, une vue d'ensemble des projets de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), un aperçu de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), une analyse de la liquidité, ainsi que des renseignements sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2021, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale. Les annexes renferment des précisions supplémentaires et des compléments d'information concernant divers aspects importants du maintien de la paix. La figure II ci-après illustre les différentes sections budgétaires et financières du rapport.

Figure II
Sections budgétaires et financières du rapport



5. Le montant demandé pour financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice 2022/23 est de 6 512,4 millions de dollars¹, soit 134,5 millions de dollars de plus que le montant approuvé pour l'exercice 2021/22 et 309,7 millions de dollars de moins que le montant approuvé pour l'exercice 2020/21².

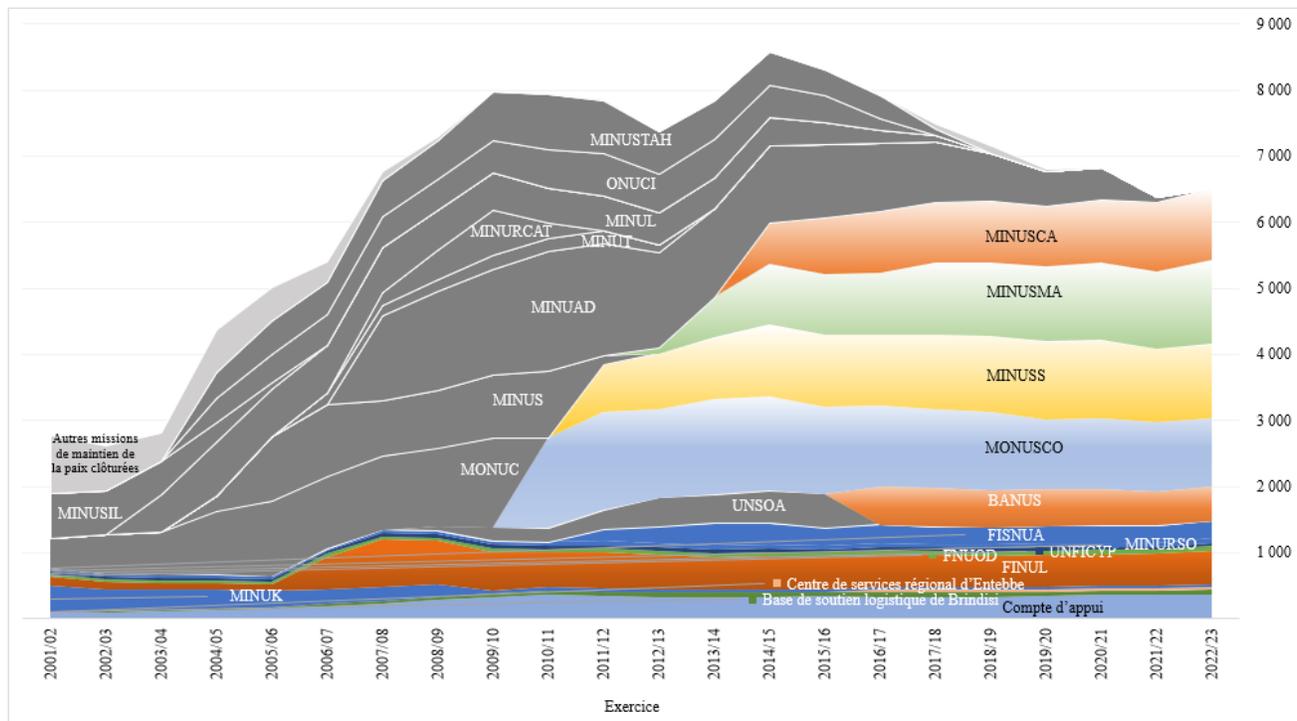
6. La figure III ci-dessous illustre l'évolution du financement des opérations de maintien de la paix au cours des 20 dernières années et les projets de budgets pour l'exercice 2022/23. Les zones grisées représentent les opérations de maintien de la paix qui ont pris fin avant l'exercice 2022/23, tandis que les zones colorées sur le côté droit du graphique représentent les opérations de maintien de la paix en cours et les entités de soutien.

¹ Pour plus d'informations, voir la section XIII sur les ressources demandées pour l'exercice 2022/23, qui sont analysées en détail à l'annexe I.

² Pour plus d'informations, voir la section XIV sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020/21, qui est analysée en détail à l'annexe II.

Figure III
**Budgets approuvés des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2001/02 à 2021/22
 et projets de budget pour l'exercice 2022/23**

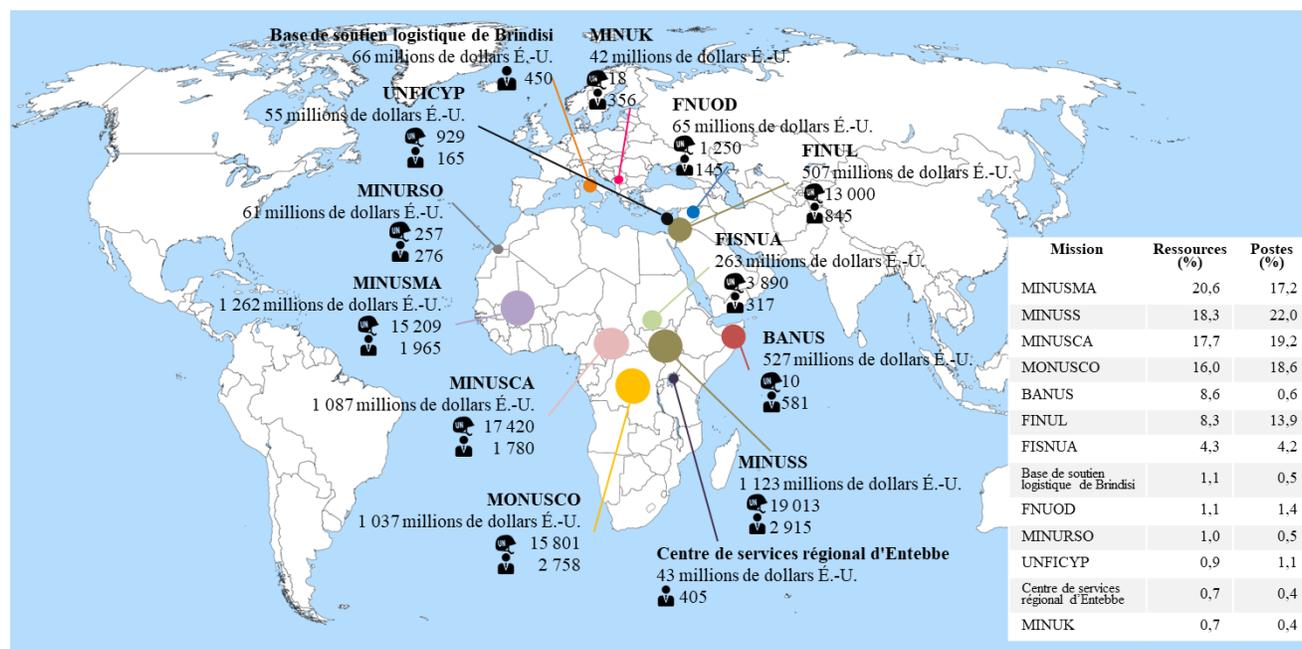
(En millions de dollars des États-Unis)



7. Durant l'exercice 2022/23, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement opérationnel et politique ainsi que des composantes militaires et des composantes Police bien équipées et dotées de capacités et d'effectifs suffisants.

8. La répartition géographique des opérations de maintien de la paix, les projets de budget pour l'exercice 2022/23 ainsi que le nombre correspondant de membres du personnel en tenue et du personnel civil sont présentés à la figure IV.

Figure IV
Répartition géographique des opérations de maintien de la paix



Pandémie de maladie à coronavirus 2019 et enseignements tirés

9. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est encore plus difficile d'exécuter les mandats confiés par le Conseil de sécurité aux opérations de maintien de la paix et d'assurer la sécurité du personnel sur le terrain. On trouvera ci-après un aperçu des conséquences de la pandémie de COVID-19, des mesures prises pour y faire face et des enseignements tirés dans le contexte du maintien de la paix. Pour assurer la continuité des opérations et l'exécution des activités essentielles prescrites, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a apporté aux missions un appui stratégique afin qu'elles puissent agir de manière rapide et décisive. Il s'est agi notamment de mettre en œuvre des modifications dans les domaines des ressources humaines, des finances, des voyages et de l'appui aux missions avec un maximum de souplesse, d'adapter les politiques existantes et d'octroyer tout le soutien administratif nécessaire. Des informations plus précises sur les conséquences de la COVID-19 pour chaque mission ont été communiquées dans les sous-rubriques correspondantes des rapports des missions sur l'exécution du budget de l'exercice 2020/21 et les projets de budget pour l'exercice 2022/23.

10. Malgré les difficultés posées par la COVID-19, les opérations de maintien de la paix continuent de trouver des moyens innovants et ingénieux d'exécuter leur mandat. Les mesures prises face à la pandémie ont notamment consisté à déployer des activités immédiates de prévention et d'endigement de la maladie, en parallèle de la mise en place de mesures plus substantielles, à renforcer les capacités médicales et autres précautions, et à assurer la poursuite des opérations prescrites.

Activités immédiates de prévention et d'endigement

11. Pour ralentir la propagation du virus parmi le personnel des Nations Unies et réduire les risques de transmission au sein des populations vulnérables, le Département de l'appui opérationnel, en partenariat avec le Réseau des directeurs et directrices des services médicaux des entités des Nations Unies, a transmis à toutes

les missions des directives et des protocoles sur les mesures préventives de santé publique, l'isolement et la mise en quarantaine, la recherche des contacts, les équipements de protection individuelle, le diagnostic et la gestion cliniques, les tests de dépistage et la vaccination. Le Département a organisé, sous forme de webinaires, des séances d'information et de formations régulières à l'intention des membres du personnel médical et non médical des Nations Unies, portant sur les dernières informations et directives dans leurs domaines de compétence, ainsi que des séances axées sur les problèmes de santé mentale liés à la pandémie. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'est attaché à répondre à la demande en matière de services de soutien psychosocial en ligne, en assurant une prise en charge élargie et en fournissant des orientations et des outils dans le cadre de la mise en place d'une stratégie pour la santé mentale à l'échelle du Secrétariat. L'un des enseignements tirés de cette expérience est que les directives et les protocoles doivent être adaptés au contexte particulier de chaque opération locale ou opération de maintien de la paix. À cet égard, le Département de l'appui opérationnel continuera d'organiser régulièrement des webinaires à l'intention du personnel de santé sur le terrain pour l'informer des dernières données médicales et des flambées épidémiques, de manière à aider les missions à se tenir prêtes pour la prochaine urgence de santé publique.

12. Les mesures mises en œuvre par les opérations de maintien de la paix sous la direction et avec le concours du Siège de l'ONU ont contribué à contenir la propagation du virus au sein du personnel de terrain à des niveaux relativement faibles. Au 31 décembre 2021, un total de 5 288 cas, dont 28 décès, avaient été enregistrés dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont les effectifs comptaient plus de 85 000 personnes.

Renforcement des capacités médicales et autres précautions

13. Un nouveau système de surveillance et de suivi des maladies a été mis en place pour surveiller les cas de COVID-19 et les tendances relatives aux décès de membres du personnel des Nations Unies, y compris parmi le personnel en tenue. Des listes de contrôle exhaustives sur les activités de préparation et de riposte ont été établies et des sondages sur les capacités médicales des missions ont été réalisés dans le but de repérer les lacunes des systèmes d'intervention des Nations Unies. Un plan d'atténuation des risques liés à la COVID-19 a été élaboré en collaboration avec le Réseau des directeurs et directrices des services médicaux des entités des Nations Unies, afin de fournir aux cadres supérieurs et au personnel des Nations Unies des informations essentielles sur la gestion des risques que la pandémie de COVID-19 fait peser dans les missions de maintien de la paix. Un portail médical a été créé pour permettre aux membres du personnel des Nations Unies en poste dans les missions de communiquer les résultats de leurs tests de dépistage de la COVID-19, leur statut vaccinal et les maladies cliniques, de manière à contribuer à améliorer la recherche des contacts et à élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur des données factuelles. L'un des enseignements tirés est qu'il faut absolument associer les hauts responsables des missions au dispositif de préparation aux pandémies pour recenser les risques, mener des interventions dynamiques et rapides, et veiller au respect des directives et des normes.

14. Des visites virtuelles ont été effectuées dans 21 hôpitaux de mission afin de s'assurer qu'ils remplissaient les critères définis par l'OMS concernant la préparation des établissements hospitaliers face à la COVID-19. En outre, des spécialistes de la santé publique ont conduit des inspections virtuelles dans les unités médicales de niveau I et les camps des contingents de cinq missions de maintien de la paix (BANUS, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO) afin d'enquêter sur les circonstances contribuant aux flambées de COVID-19 dans ces missions ; à l'issue

de ce travail, plusieurs recommandations techniques et des conseils en matière de santé publique axés sur la prévention et la réduction de la transmission de la COVID-19 ont été fournis aux responsables des missions. Il ressort de cette expérience que, même s'il est possible d'effectuer certaines activités de vérification et de service à distance, des investissements dans les technologies et la formation sont nécessaires pour optimiser l'efficacité de cette méthode dans le contexte de la COVID-19 et d'autres menaces liées à des urgences de santé publique et à des maladies infectieuses.

15. Si les mesures de précaution et les capacités médicales habituellement déployées dans les missions de maintien de la paix constituent une solide première ligne de défense, les évacuations sanitaires restent essentielles pour traiter les cas plus complexes de COVID-19 parmi le personnel des Nations Unies. La pandémie a posé de sérieuses difficultés, notamment du fait de la fermeture des frontières, soulignant ainsi de nouveau qu'il fallait de toute urgence mettre en place des dispositifs d'évacuation sanitaire suffisants. Dans ce contexte, un mécanisme intégré d'évacuation sanitaire a été mis en place à l'échelle du système des Nations Unies en mai 2020, de manière à s'appuyer sur les voies diplomatiques de haut niveau pour permettre au personnel des Nations Unies d'accéder à des pays ou à des hôpitaux auxquels ils n'auraient autrement pas eu accès.

16. Dès les premiers stades de la pandémie, le Département de l'appui opérationnel a échangé de manière proactive avec les missions de maintien de la paix. Il a mené à bien une étude de l'incidence de la pandémie sur la chaîne d'approvisionnement afin d'aider les missions à commander des biens et des services et à reconstituer leurs stocks de manière anticipée, de façon à atténuer les éventuelles répercussions de la fermeture de l'espace aérien et des frontières, tout en se fournissant à moindre coût. Les fournitures et équipements médicaux nécessaires pour faire face à la pandémie ont été trouvés et livrés grâce à une collaboration entre les services chargés de la logistique et des achats, la Base de soutien logistique de Brindisi et d'autres parties prenantes.

17. L'un des enseignements tirés est qu'il convient d'établir des partenariats et de maintenir des contrats institutionnels pour ces biens et services avant l'apparition ou dès les premiers signes d'une urgence sanitaire internationale, étant donné les difficultés liées à la mise en place de tels accords une fois qu'une pandémie est déclarée. Il est absolument primordial d'étudier les moyens d'entretenir ces partenariats et de poursuivre les contrats institutionnels. En outre, la pandémie de COVID-19 a démontré que les investissements dans les infrastructures de santé publique, les systèmes de suivi des cas et des épidémies et la formation du personnel de santé à la lutte contre les épidémies seront d'une importance cruciale lors des futures pandémies. Depuis le début de la pandémie, l'un des enseignements tirés au sujet de la santé mentale et de la gestion efficace du personnel est que le Bureau de la Conseillère du personnel, établi à New York, doit fournir des services qui aillent au-delà des services de consultation traditionnels, et notamment concevoir des activités et des ateliers consacrés à des sujets liés à la pandémie comme le deuil, le renforcement de la résilience, la violence domestique et les dimensions psychosociales de la pandémie. Ainsi, des activités ont été proposées quotidiennement, jusqu'à cinq fois par jour. De plus, des groupes d'entraide ont été mis sur pied et des sessions préenregistrées ont été mises en ligne sur le site Web dédié à la COVID-19 pour que le personnel puisse y accéder à tout moment.

Poursuite des opérations prescrites

18. Les opérations de maintien de la paix ont continué de prévenir et d'écarter les menaces contre les civils, qui n'ont malheureusement pas diminué malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en mars 2020. Alors que la

pandémie de COVID-19 et les mesures imposées par les autorités pour contenir sa propagation ont perturbé l'exécution des activités prescrites, les missions se sont adaptées et ont poursuivi leur action conformément à leurs mandats respectifs, notamment en réorientant les projets pour contribuer à la lutte contre la pandémie, en utilisant des systèmes de communication radiophonique pour mobiliser les populations et en passant à des réunions virtuelles lorsque cela était possible.

19. Les instructions temporaires relatives à la pandémie de COVID-19 ont été élaborées par le groupe d'appui à la relève des contingents et du personnel de police, sous la direction du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel, et sont actuellement suivies par les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autorités des pays hôtes. D'intenses activités de dialogue politique et de sensibilisation des populations ont été maintenues dans la plupart des opérations de maintien de la paix, principalement grâce à une combinaison de rencontres en personne, tenues dans le respect des règles de distanciation physique, et de réunions virtuelles à distance. Ainsi, les initiatives de diplomatie publique visant à promouvoir l'unité politique et le respect des droits humains face aux querelles interethniques ont pu se poursuivre dans la plupart des contextes. Par exemple, alors que les tâches de la MINUSMA étaient entravées par la COVID-19, le bureau de Mopti a continué d'appuyer les initiatives de médiation et de réconciliation par l'intermédiaire des partenaires locaux. Ces efforts constants ont permis de rebâtir la confiance mutuelle, de consolider la dynamique de réconciliation insufflée par les populations, de faire avancer le règlement des différends et d'appuyer la mise en place de mécanismes de liaison entre les communautés.

20. Pour contribuer à atténuer les conséquences de la COVID-19 dans les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire, le Département des opérations de paix a appuyé la mise en œuvre des orientations qu'il avait publiées en avril 2020 sur le désengorgement des prisons et l'accès à la justice. Il a mis en place un nouvel outil destiné à aider les autorités nationales à organiser des audiences judiciaires virtuelles dans des situations de conflit ou d'autres contextes fragiles. En ce qui concerne le maintien de l'ordre, des visites d'aide à la préparation au déploiement ont été organisées de façon innovante selon un mode hybride (à la fois en personne et de manière virtuelle) dans les États Membres qui en faisaient la demande.

21. De même, le Département des opérations de paix a élaboré des directives pour que les processus de désarmement déjà fragiles ne soient pas entravés par la pandémie de COVID-19 et puissent continuer de se dérouler en toute sécurité. Le Service de la lutte antimines a adapté ses activités de sensibilisation aux risques en recourant à la radiodiffusion au Mali et en intégrant les orientations de l'OMS concernant la COVID-19 dans ses messages d'information en Somalie et au Sahara occidental. Néanmoins, la pandémie a retardé un certain nombre de processus en cours, ce qui pourrait avoir d'importantes conséquences à long terme sur l'exécution des mandats.

22. Les mesures imposées par les autorités publiques pour contenir la propagation de la COVID-19 ont continué de grever la capacité de divers acteurs à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. Cette situation a entraîné, dans certains cas, le report des missions de surveillance et d'enquête et la baisse du nombre d'activités psychosociales et socioéconomiques visant à prévenir le risque d'infection.

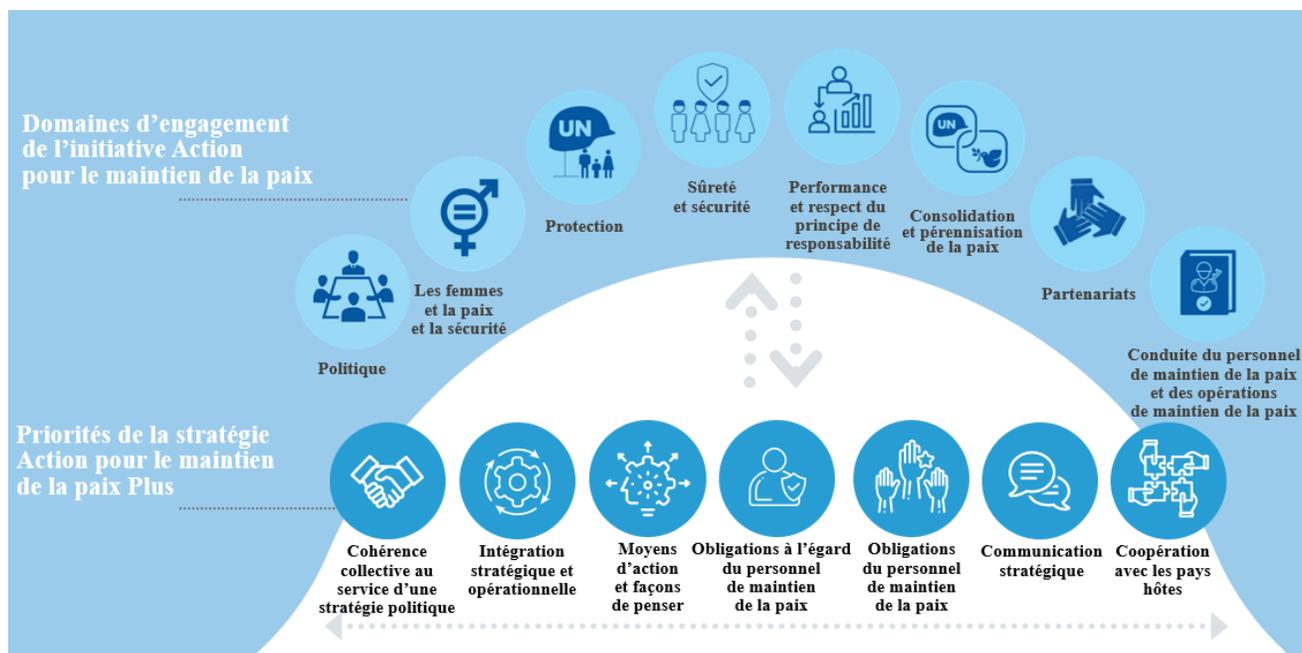
II. Orientation des activités futures dans le cadre des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus

23. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer les activités de maintien de la paix en fixant des objectifs réalistes, à renforcer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies, à améliorer leur capacité de protéger les civils, et à mobiliser un plus grand soutien en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées.

24. La Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est restée le pilier de tous les travaux liés au maintien de la paix. Les priorités fixées dans le domaine du maintien de la paix pour l'exercice 2022/23 reflètent les engagements énoncés dans les huit domaines thématiques de la Déclaration (voir figure V). Après une évaluation des réalisations, des lacunes et des difficultés des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a présenté, lors d'un événement de haut niveau tenu en mars 2021 à l'occasion du troisième anniversaire de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus pour la période 2021-2023. Cette stratégie est conçue pour renforcer l'impact et l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans sept domaines prioritaires du maintien de la paix : a) cohérence collective au service d'une stratégie politique ; b) intégration stratégique et opérationnelle ; c) moyens d'action et façons de penser ; d) obligations à l'égard du personnel de maintien de la paix ; e) obligations du personnel de maintien de la paix ; f) communication stratégique ; g) coopération avec les pays hôtes. En outre, elle comporte deux thèmes transversaux, à savoir : a) un maintien de la paix guidé par les données et tirant parti des technologies ; b) les femmes et la paix et la sécurité. Les opérations de maintien de la paix intègrent cette stratégie dans leur action au quotidien. Le Secrétariat, qui a élaboré le plan Action pour le maintien de la paix Plus, établit actuellement un cadre de suivi visant à évaluer les progrès accomplis dans la concrétisation des priorités.

Figure V

Les huit domaines d'engagement thématiques de l'initiative Action pour le maintien de la paix et les domaines prioritaires de la stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus



Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix

25. La Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix s'est tenue à Séoul en décembre 2021. Soixante-quinze États Membres et deux organisations internationales ont exprimé leur attachement collectif aux activités de maintien de la paix des Nations Unies en participant à la Conférence ministérielle. Soixante-deux États Membres ont annoncé qu'ils s'engageaient à contribuer à l'amélioration des résultats et de l'impact des opérations de maintien de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier dans les sept domaines prioritaires présentés par le Secrétaire général dans le cadre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus. Compte tenu de l'impact du soutien sanitaire et des technologies dans l'amélioration des résultats, la Conférence ministérielle a souligné que le renforcement des capacités médicales et le dispositif technologique constituaient des questions transversales de premier plan dans les opérations de maintien de la paix. Le Département des opérations de paix a contribué aux préparatifs de la Conférence de 2021 et de ses quatre conférences préparatoires organisées virtuellement avant la Conférence ministérielle du fait de la pandémie de COVID-19.

État d'avancement de la réforme du dispositif de paix et de sécurité

26. Depuis le déploiement du cadre de gestion des avantages issus de la réforme systémique du Secrétaire général, des progrès ont été accomplis à l'égard des neuf initiatives relatives à la réforme de la paix et de la sécurité : a) caractère prioritaire de la prévention et de la pérennisation de la paix ; b) opérations de maintien de la paix adaptées aux besoins et axées sur les processus politiques ; c) approches intégrées des transitions de mission ; d) stratégies régionales intégrées de prévention et de pérennisation de la paix ; e) amélioration de la coordination avec le système des Nations Unies pour le développement ; f) accroissement de l'impact de la

Commission de consolidation de la paix ; g) renforcement du partenariat avec la Banque mondiale ; h) accroissement de l'impact du Fonds pour la consolidation de la paix ; i) intégration systématique d'une approche holistique du pilier dans les activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix. Un système de suivi des avantages est disponible en ligne (à l'adresse <https://reform.un.org>) sous la forme d'un tableau de bord qui permet de visualiser les différents objectifs et les indicateurs correspondants. Le Département des opérations de paix travaille en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour mettre régulièrement à jour les données relatives aux indicateurs du système et continue de suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la réforme, dans une perspective d'amélioration continue.

27. En particulier, des progrès ont été réalisés pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix. La réforme a permis l'amélioration de la collaboration et la réalisation d'analyses intégrées au sein des divisions régionales, ainsi qu'entre les équipes œuvrant au maintien de la paix et celles dédiées à la prévention, au dialogue politique et à la consolidation de la paix, notamment dans le cadre de l'élaboration de stratégies régionales à l'échelle du système dans les Balkans occidentaux, la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique.

III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits

28. Grâce aux conseils et au soutien des équipes d'appui du Siège de l'ONU, les missions de maintien de la paix ont cherché avant tout à promouvoir des solutions politiques au cours de l'exercice 2020/21. Les activités visant à créer un espace propice à l'avancée des processus politiques ont été fondées sur une solide analyse de la situation politique et des conflits, les réformes du Secrétaire général ayant contribué à approfondir et à rationaliser la collaboration des opérations de maintien de la paix avec les autres entités du système des Nations Unies et à renforcer la compréhension des contextes régionaux dans lesquels les missions de maintien de la paix opèrent. Les conflits et leurs facteurs ayant souvent une dimension régionale, les organisations régionales sont demeurées des partenaires clés de l'action politique menée par les opérations de maintien de la paix, témoignant ainsi du fait qu'il est important et utile d'œuvrer de manière cohérente et complémentaire à l'appui d'une collaboration internationale efficace dans les contextes de paix et de sécurité.

29. Au cours de l'exercice, les opérations de maintien de la paix ont mis en œuvre une approche et une stratégie politiques adaptées à leurs mandats, en utilisant au mieux les outils et les moyens à leur disposition. Dans certains cas, la promotion de solutions politiques par les missions a continué de pâtir d'accords politiques fragiles, d'institutions inefficaces et de processus de paix bloqués. La pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui en ont découlé durant l'exercice ont rendu plus difficile la recherche de solutions politiques. À l'avenir, afin d'assurer la cohérence collective au service d'une stratégie politique, dans le droit fil de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, il sera veillé à ce que les processus politiques soient étayés par des partenariats efficaces et cohérents avec des intervenants qui apportent les ressources et l'impulsion nécessaires pour influencer sur la trajectoire politique d'un pays. De plus amples informations sur les partenariats et les mesures prises pour les renforcer figurent à la section IX du présent rapport.

30. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a usé de ses bons offices pour maintenir le dialogue entre les acteurs politiques et les organisations de la société civile, dans le but de favoriser l'instauration d'un processus électoral consensuel en

vue de la tenue, en 2023, d'élections pacifiques, libres, équitables, inclusives et garantes d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes. La Mission a continué d'appuyer le renforcement des institutions nationales ainsi que l'adoption et la mise en œuvre des principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité. Elle a épaulé les autorités nationales et provinciales dans le cadre de leurs activités visant à résoudre par le dialogue les violences intercommunautaires récurrentes, notamment dans les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu. Au cours de l'exercice 2022/23, la MONUSCO pourrait adapter son dispositif lorsqu'elle aura quitté la province du Tanganyika à la mi-2022, conformément au plan de transition, mais elle continuera d'exercer ses bons offices pour soutenir le renforcement des institutions de l'État et favoriser un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, tout en mettant en œuvre son mandat de stabilisation et de protection des civils dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. On trouvera de plus amples informations sur le plan de transition de la MONUSCO dans la section VII du présent rapport.

31. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Après une série de retards, la période de transition a finalement commencé en février 2020, mais des questions restent en suspens. Un gouvernement d'union nationale a été formé et les membres de l'Assemblée législative nationale provisoire ont été nommés, mais les progrès concernant les dispositions transitoires de sécurité ont été lents, ce qui fait peser un risque majeur sur le processus de paix. Les progrès se sont avérés globalement lents et inégaux : le cessez-le-feu a été respecté au niveau national, mais les violences intercommunautaires se sont multipliées au niveau local. Dans ce contexte, la MINUSS a renforcé ses activités de réconciliation locale et de protection des civils. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSS continuera de s'acquitter de son mandat, à savoir faire avancer la vision stratégique définie dans la résolution [2567 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, de manière à prévenir un retour à la guerre civile au Soudan du Sud, à construire une paix durable aux niveaux local et national, à favoriser une gouvernance inclusive et responsable et à appuyer la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques, conformément à l'Accord revitalisé.

32. En République centrafricaine, la MINUSCA a accompagné l'organisation des élections présidentielles et législatives en 2020/21 et au début de l'exercice 2021/22, dans un environnement marqué par la résurgence de la violence de la part des groupes armés. Elle a exercé ses bons offices et adopté une posture énergique pour préserver l'ordre démocratique, y compris à Bangui, assurer la tenue d'élections législatives dans les délais constitutionnels, protéger la population civile et créer les conditions d'un processus politique continu et de la revitalisation de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019. En parallèle, la COVID-19 a directement pesé sur le fonctionnement des institutions gouvernementales à un moment crucial du processus de paix et du processus électoral et sapé les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord politique grâce aux mécanismes de suivi établis. Dans ce contexte, l'ONU a continué de mettre à profit ses partenariats stratégiques avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union européenne à l'appui du processus politique en organisant des visites conjointes de hauts représentants à Bangui et des réunions virtuelles de haut niveau avec le Président et les autorités de la République centrafricaine. Au cours de l'exercice 2022/23, il sera indispensable que la Mission maintienne une présence solide, dans le droit fil de son mandat, pour créer les conditions propices à un processus de paix et de réconciliation sans exclusive et à la tenue des élections locales prévues en septembre 2022, et, à ce titre, qu'elle assure la protection des civils et facilite l'accès humanitaire, tout en veillant à renforcer l'adhésion du pays à un

processus politique inclusif et à faire avancer la lutte contre l'impunité comme seule voie viable vers une paix et une stabilité durables en République centrafricaine.

33. Au Mali, à la suite du coup d'État d'août 2020 et depuis l'engagement de la transition politique, la MINUSMA apporte son concours au comité local de suivi de la transition, conjointement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. Dans ce contexte, elle a continué d'appuyer l'application de l'accord de paix. Après une interruption de trois mois en raison des troubles politiques à Bamako, le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation a repris ses réunions mensuelles en novembre 2020. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord en 2015, le Comité a tenu des réunions en dehors de Bamako, notamment dans la ville septentrionale de Kidal. En outre, la MINUSMA a poursuivi ses initiatives de réconciliation dans le centre du Mali. L'action intégrée menée des mois durant dans le cercle de Koro a débouché sur la tenue de forums intercommunautaires les 20 et 21 septembre 2020, au cours desquels les dirigeants communautaires ont signé des accords de paix qui ont ensuite été cosignés par les autorités de l'État malien. Au cours de l'exercice 2022/23, la MINUSMA continuera de faire avancer les deux priorités stratégiques inscrites à son mandat, notamment en appuyant la transition politique, et achèvera la mise en œuvre de son plan d'adaptation.

34. Au Darfour, le mandat de la MINUAD a pris fin le 31 décembre 2020, conformément à la résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité. Pendant la phase de retrait, du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tous les effectifs militaires et civils ont été rapatriés, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation, conformément à la résolution du Conseil. Un accord-cadre sur le transfert des bases d'opérations et du matériel à des fins exclusivement civiles a été signé entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais le 4 mars 2021. Aussi bien avant qu'après la fin de son mandat, la MINUAD a travaillé en étroite collaboration avec la MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies pour transférer des ressources utiles, faciliter le partage des connaissances et coordonner le transfert des activités prioritaires.

35. À Abyei, la FISNUA a continué d'appuyer le dialogue intercommunautaire au niveau local dans le but d'apaiser les tensions entre les communautés. Elle a notamment œuvré en faveur de la prévention de l'insécurité, notamment en promouvant sans relâche les dispositifs de police de proximité, renforcé les comités de protection communautaire, appuyé les mécanismes de contrôle des armes de petit calibre et soutenu la destruction des armes confisquées. Les récents faits politiques survenus entre le Soudan et le Soudan du Sud ont insufflé des conditions favorables au règlement des questions politiques en suspens, notamment celles liées à l'Accord de paix global entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan et au statut final d'Abyei, même si des événements régionaux, comme les tensions frontalières entre le Soudan et l'Éthiopie, ont sérieusement entravé la capacité de la Force à s'acquitter de son mandat. Dans sa résolution [2609 \(2021\)](#) du 15 décembre, le Conseil de sécurité a pris note des recommandations détaillées du Secrétaire général sur une reconfiguration de la mission et a exprimé son intention de garder à l'examen ces recommandations et de réduire l'effectif maximum autorisé à 3 250 militaires.

36. Au Kosovo³, la MINUK a adapté ses activités de renforcement de la confiance intercommunautaire pour garantir des progrès continus en dépit de la pandémie. À Chypre, outre l'incidence considérable qu'elle a eue sur les interactions entre les communautés, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les opérations

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

de l'UNFICYP, principalement en raison des restrictions de la circulation aux points de passage. Les activités de liaison régulières de la Force ont contribué en grande partie à la conclusion, en juin 2021, d'un accord sur la réouverture des trois points de passage encore fermés et sur l'harmonisation des procédures liées à la pandémie pour tous les points de passage.

37. Au Moyen-Orient et au Sahara occidental, les mandats de maintien de la paix ont continué de contribuer à la stabilité et de prévenir toute escalade. L'ONUST, la FNUOD et la MINURSO se sont acquittés de leurs fonctions d'observation et de liaison et ont désamorcé les tensions et créé un climat de confiance entre les parties, dans l'attente d'un règlement durable des conflits sous-jacents. Dans le sud du Liban, la FINUL a contrôlé la cessation des hostilités et mené des activités de liaison, de coordination et de renforcement de la confiance afin de prévenir tout conflit. Elle a également continué de collaborer avec les parties pour faciliter le marquage de la Ligne bleue. L'évolution des conditions de sécurité dans la région et la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence sur les activités relevant des mandats de la FINUL, de la FNUOD et de l'ONUST. Plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes ont exacerbé les tensions.

38. Selon leur mandat, les missions de maintien de la paix continueront de soutenir et de faciliter la mise en œuvre intégrale des accords politiques, notamment au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. À l'avenir, elles s'attacheront plus particulièrement à appuyer des processus et des accords de paix inclusifs visant à remédier aux causes profondes des conflits aussi bien sur le plan local que national, notamment par la prévention et la gestion des conflits au niveau local. Les inquiétudes liées à la marginalisation politique et économique et à la gouvernance, que ce soit au niveau national ou local, sont restées au cœur des griefs des populations et sont demeurées un facteur de conflit, parfois accentué par les effets de la pandémie.

IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité

39. L'Assemblée générale a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour concrétiser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et noté que la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux était essentielle à l'efficacité, au succès et à la viabilité des processus de paix et des mesures de consolidation de la paix. Le Département des opérations de paix a poursuivi la mise en œuvre des priorités et renforcé l'application du principe de responsabilité concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Cette initiative s'est révélée être un cadre efficace pour accélérer les résultats afin de : a) garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les étapes du processus de paix ; b) prendre en compte systématiquement les questions de genre à tous les stades des activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de diffusion de l'information ; c) accroître le nombre de femmes parmi le personnel civil et en tenue dans les opérations de maintien de la paix, à tous les niveaux et aux postes à responsabilité.

Assurer une participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les étapes du processus de paix

40. Les missions ont aidé les femmes à poursuivre leurs activités de consolidation de la paix et à participer au processus de paix et à la vie politique. En République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les femmes à s'inscrire sur les listes électorales et mis en place 16 cellules de veille électorale pour les femmes et une ligne d'assistance téléphonique pour renforcer la protection des femmes pendant la période

électorale. Au Mali, la MINUSMA a contribué à accroître la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord. La représentation des femmes est ainsi passée de 3 % entre 2015 et 2019 à 31 % en 2020. Les missions se sont attachées à renforcer la participation des femmes à la création d'un environnement protecteur. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a aidé des groupes de femmes à dresser la carte des menaces et des zones dangereuses pour les femmes et les filles, de manière à aider les acteurs de la protection à intervenir. En République centrafricaine, la moitié des activités d'alerte rapide appuyées par la MINUSCA visait à surveiller la participation d'au moins 30 % de femmes d'ici à juin 2021.

41. Dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation auprès des acteurs politiques et de communication stratégique, le Département des opérations de paix a promu le leadership des femmes et mis en lumière de façon accrue leur rôle et leur contribution à la paix et à la sécurité dans les contextes de maintien de la paix. En vue du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Département a organisé une série d'initiatives visant à promouvoir la participation des femmes dans les espaces politiques stratégiques, et ses hauts responsables ont mené des activités de mobilisation politique de haut niveau. En octobre 2020, le Secrétaire général a publié un appel à l'action vers une transformation par les femmes du secteur de la paix et de la sécurité, dans lequel il a exhorté les partenaires du maintien de la paix à adopter des stratégies féministes pour redynamiser la mise en œuvre des engagements liés aux femmes et à la paix et à la sécurité. Cet appel à l'action a été lancé sur la base des observations formulées par des femmes d'influence au cours d'une table ronde de haut niveau.

42. En mai 2021, des femmes d'influence du Mali se sont entretenues avec la direction du Département, y compris au niveau de la mission, et avec les membres du Conseil de sécurité lors d'un événement de haut niveau, et les recommandations qui en ont découlé dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité ont été prises en compte dans le mandat renouvelé de la MINUSMA. La mise en récit de données, la publication de produits comme le rapport annuel consacré au rôle des femmes dans la transformation de la paix et de la sécurité à l'heure de la pandémie de COVID-19 (« Leaders and changemakers: women transforming peace and security amidst the COVID-19 pandemic ») et le contenu numérique témoignent des progrès accomplis. Néanmoins, des lacunes subsistent dans la mise en œuvre effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les processus de paix et les processus politiques et sont largement exclues des structures de gouvernance et des autres espaces de décision. Par exemple, en République centrafricaine, la représentation des femmes au parlement est certes passée de 8 % en 2020 à 12 % en 2021, mais elle reste en deçà du quota de 35 % établi par la loi. Au Soudan du Sud, le quota de 35 % de femmes est atteint dans seulement deux des cinq mécanismes de mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Au Mali, seuls 26,4 % des membres du Conseil national de transition sont des femmes.

Prise en compte systématique des questions de genre à tous les stades des activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de diffusion de l'information

43. Le Département des opérations de paix a continué d'œuvrer pour mieux faire valoir l'obligation de rendre compte de l'exécution des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, en assurant une direction plus énergique, en produisant des données et des éléments factuels et en renforçant les capacités des soldats de la paix. L'institutionnalisation systématique des mesures de reddition de comptes dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité reste en bonne voie et permettra, à terme, d'axer davantage la prise de décisions sur des données et des éléments probants. Des activités d'appui stratégique, technique et opérationnel et

des consultations sont en cours avec les huit missions de maintien de la paix dotées d'un mandat sur les femmes et la paix et la sécurité (FINUL, FISNUA, MINUK, MINUSS, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et UNFICYP). Les données recueillies et analysées ont éclairé la prise de décisions et ont notamment été utilisées dans le cadre de séances d'information au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et au Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, créé par le Conseil de sécurité. Le Département a continué d'améliorer la cohérence des activités de renforcement des capacités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La version interactive en ligne du dossier d'information intitulé « L'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité »⁴ a été mise au point pour donner des orientations sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce aux outils numériques.

44. Le Département des opérations de paix accélère ses efforts en vue de la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Au cours des exercices 2021/22 et 2022/23, on continuera de veiller à donner suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans ses rapports sur les femmes et la paix et la sécurité en 2019 (S/2019/800), 2020 (S/2020/946) et 2021 (S/2021/827), à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général vers une transformation par les femmes du secteur de la paix et de la sécurité, aux engagements souscrits par le Département des opérations de paix à l'égard du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, ainsi qu'à la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus. Les efforts porteront en particulier sur les mesures suivantes : investir en priorité dans l'établissement de partenariats sur le terrain avec des organisations de femmes et divers acteurs du maintien de la paix ; accélérer l'analyse fondée sur les données conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ; investir dans les activités de communication stratégique et de sensibilisation politique relatives à la participation et la protection des femmes ; améliorer le renforcement des capacités et la collaboration entre les opérations de maintien de la paix, de telle sorte que les questions touchant les femmes et la paix et la sécurité, en tant que thématique transversale de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, soient intégrées dans toutes les priorités de maintien de la paix.

Augmenter le nombre de femmes civiles et en tenue dans les opérations de maintien de la paix

45. Le Secrétaire général a atteint la parité femmes-hommes parmi les hauts responsables du Secrétariat et, bien que l'ONU soit dans l'ensemble en bonne voie pour parvenir à la parité, des difficultés subsistent, en particulier sur le terrain, où les progrès sont plus lents. C'est aussi pourquoi la parité femmes-hommes demeure une priorité pour le Secrétaire général et pourquoi des efforts sont faits sans relâche pour appuyer le recrutement d'un plus grand nombre de femmes dans le système des Nations Unies, y compris sur le terrain.

46. Des mesures visant à améliorer le taux de représentation des femmes civiles dans les opérations de maintien de la paix sont prises dans le cadre du groupe de travail sur les mesures à prendre d'urgence pour parvenir à la parité femmes-hommes dans les opérations sur le terrain, qui a été créé par le Secrétaire général en 2018 pour favoriser le recrutement, la sélection et la rétention de femmes sur le terrain et est coprésidé par le Cabinet du Secrétaire général et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En outre, le Département s'emploie à

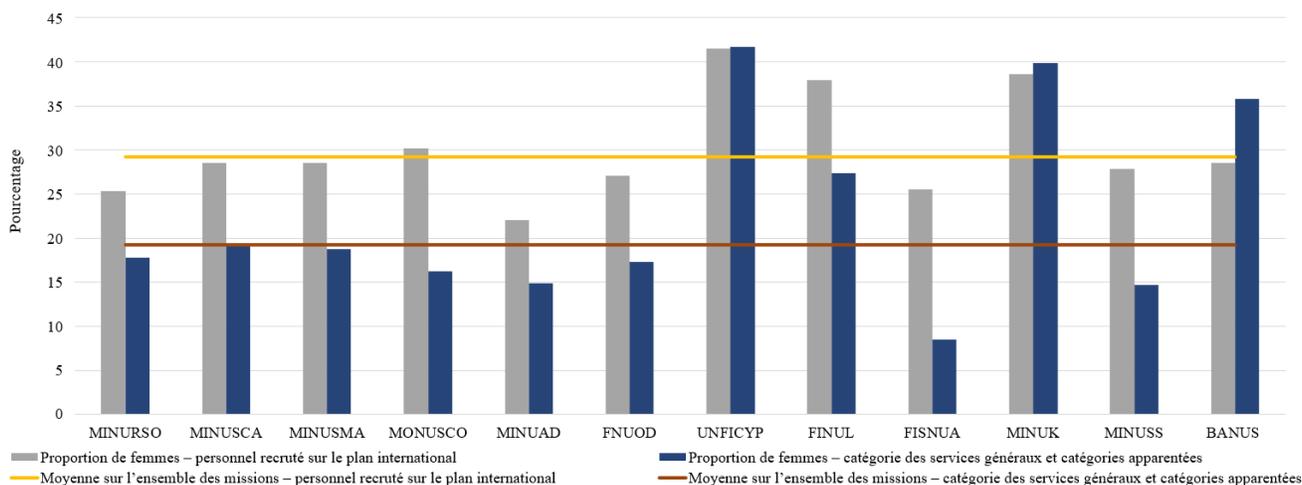
⁴ Disponible en anglais et en français, respectivement aux adresses suivantes : <https://indd.adobe.com/view/0548b544-729a-4cde-920b-1ce2ff6d8256> et <https://indd.adobe.com/view/7f3350d2-c400-417d-8884-126949d3bb16>.

accroître la représentation des femmes civiles aux postes de direction dans les opérations de maintien de la paix en menant des activités de sensibilisation de manière proactive et adaptée auprès des États Membres et des réseaux nationaux de femmes professionnelles et universitaires. Il veille notamment à mieux équilibrer la proportion de femmes et d'hommes dans les listes de réserve en y faisant figurer davantage de femmes qualifiées, à élaborer des plans d'action spécifiques pour aider les différentes entités à atteindre leurs objectifs en matière de parité femmes-hommes et de diversité géographique, et à respecter la politique actualisée sur les mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes (ST/AI/2020/5) afin d'inciter davantage les entités à appliquer le principe de responsabilité dans le cadre du recrutement. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité tient des réunions de sensibilisation avec des chefs d'entité afin de leur présenter ses plans d'action, de promouvoir leur mise en œuvre et de suivre les progrès accomplis.

47. La filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, initiative relevant du Département de l'appui opérationnel, contribue à ce qu'un plus grand nombre de femmes soient recrutées parmi le personnel civil à des postes de haut niveau. L'initiative permet de fournir des services spécialisés à un vivier d'environ 260 candidates présélectionnées, talentueuses et issues de diverses régions du monde, de manière à les épauler tout au long de processus de candidature et de recrutement à des postes vacants de haut niveau dans les opérations de paix des Nations Unies. Elle offre également aux candidates des possibilités de formation et de perfectionnement sur mesure. Depuis 2014, 51 candidates issues de la filière ont été nommées à des postes de la classe P-5 jusqu'au rang de SGA, environ 80 % d'entre elles étant affectées à des opérations de paix des Nations Unies. À cet égard, l'initiative contribue grandement à la parité femmes-hommes et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, en soutenant la capacité des femmes à prendre une part active et significative à la prise de décisions ainsi qu'à la paix et à la sécurité.

48. En juillet 2021, les femmes civiles représentaient 29 % du personnel recruté sur le plan international et déployé sur le terrain, en incluant les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et ceux relevant de la catégorie du Service mobile titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement à titre permanent. Pour accompagner ces progrès, le Bureau des ressources humaines a notamment lancé, en décembre 2020, un nouvel outil de sensibilisation à l'échelle du système des Nations Unies, le Vivier de talents des Nations Unies, mis à profit les départs à la retraite, nettoyé et revitalisé les listes de réserve, établi des plans d'action pour certaines entités, et favorisé l'intégration des questions de genre et accru la sensibilisation aux préjugés inconscients au moyen de webinaires et de séances de formation à l'intention du personnel et des responsables des postes à pourvoir. Les femmes civiles représentaient 19 % des agents des services généraux et des catégories apparentées en juillet 2021. On trouvera dans la figure VI ci-après la proportion de femmes par mission de maintien de la paix.

Figure VI
Proportion de femmes parmi le personnel civil dans l'ensemble des missions de maintien de la paix



49. Pour ce qui est des postes de direction, les responsables continuent de s'engager à nommer des femmes. En février 2022, le pourcentage de femmes qui occupaient des postes de chef ou de chef adjoint d'opérations de maintien de la paix était de 33 % : deux chefs de mission et cinq chefs adjoints, sur 21 postes, étaient des femmes. La troisième édition de la campagne d'appel à candidatures du Secrétaire général, qui visait à diversifier le vivier de candidates et de candidats potentiels à des postes de Représentant(e) spécial(e) et de Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et à accroître le nombre de candidatures féminines, a été lancée en octobre 2021. Les entités recommandant des candidatures étaient tenues de soumettre des listes comportant un nombre de candidates égal ou supérieur au nombre de candidats masculins.

50. En ce qui concerne le personnel en tenue, le Secrétariat avait atteint, en septembre 2021, tous les objectifs de la stratégie pour la parité femmes-hommes parmi le personnel en tenue pour 2021, à l'exception des contingents militaires, qui comptent traditionnellement très peu de femmes. S'agissant du personnel de police, la proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs en poste au Siège est passée de 31 % à 40 %, soit la plus forte augmentation depuis octobre 2020. La proportion de femmes parmi les agents du système pénitentiaire et de l'appareil judiciaire fournis par des gouvernements est passée de 32,5 % en octobre 2020 à 41 % en septembre 2021.

51. On trouvera dans les figures VII et VIII ci-après une comparaison entre les objectifs fixés pour 2021 dans la stratégie pour la parité femmes-hommes applicable au personnel en tenue et les proportions effectives des effectifs féminins en septembre 2021.

Figure VII
Proportion de femmes parmi le personnel militaire des Nations Unies, en septembre 2021

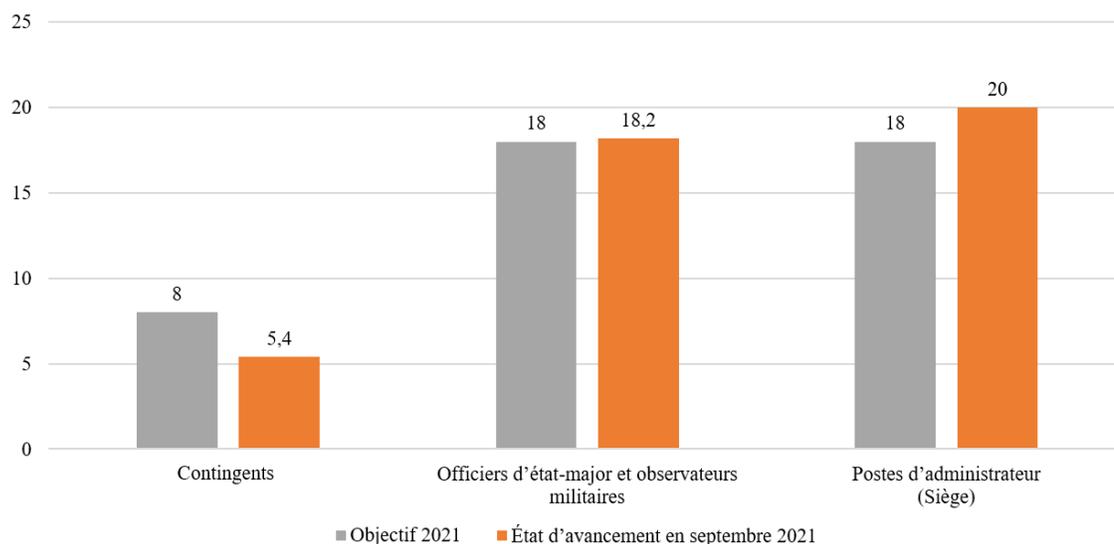
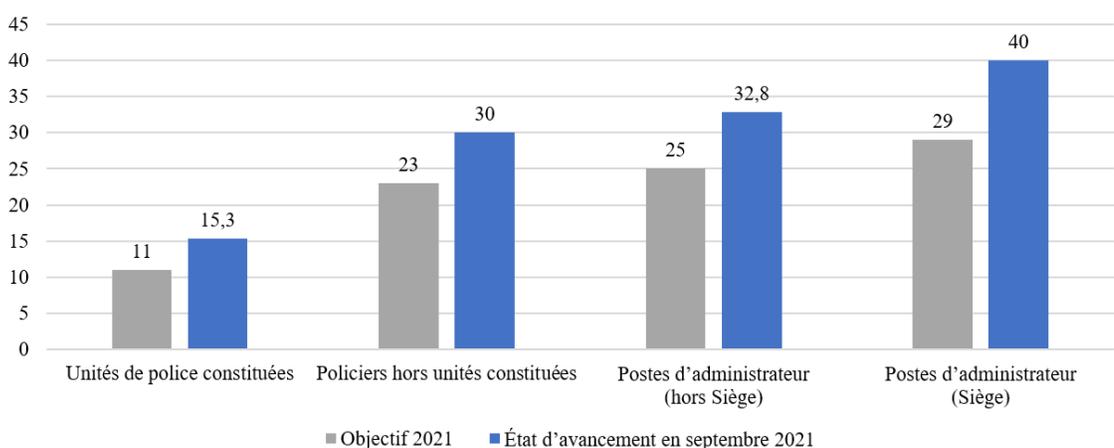


Figure VIII
Proportion de femmes parmi le personnel de police des Nations Unies, en septembre 2021



52. Le nombre de femmes occupant des postes de direction au sein du personnel en tenue s'est considérablement accru. Pour ce qui est des contingents, un poste de commandant de la force et deux postes de commandant adjoint de la force sont actuellement occupés par des femmes ; en ce qui concerne la police, cinq des neuf composantes Police des opérations de maintien de la paix sont dirigées par des femmes et le poste de chef adjoint dans l'une d'entre elles est occupé par une femme.

53. La représentation des femmes dans la composante Personnel en tenue de chaque mission continue de dépendre des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi que des pays qui fournissent des agents de l'administration pénitentiaire. L'Organisation continue d'encourager les pays à déployer davantage de femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix.

54. En outre, le Département des opérations de paix a pris des mesures pour créer un environnement propice à la participation effective des femmes en tenue aux activités de maintien de la paix. Par exemple, il a lancé une nouvelle série de rapports

sur la parité femmes-hommes parmi les contingents, afin d'accroître la transparence et de permettre aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de mieux évaluer les progrès qu'ils accomplissent en direction des objectifs fixés dans la stratégie pour la parité femmes-hommes parmi le personnel en tenue. Il s'emploie également à créer un pacte volontaire visant à accroître le nombre de femmes participant aux activités de police des Nations Unies. Le réseau des femmes agentes pénitentiaires des Nations Unies et le réseau des femmes de la Division de la police ont été créés, et le matériel de formation préalable au déploiement sur les questions pénitentiaires a été révisé pour garantir la prise en compte des questions de genre. En collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, le Département des opérations de paix a veillé à tenir compte des questions de genre au moment de concevoir le plan conceptuel d'un camp devant accueillir 200 membres de la police et des unités militaires.

55. En outre, pour l'exercice 2022/23, le Département de l'appui opérationnel accorde une attention prioritaire à la mise en place d'un programme de formation sur la santé des femmes afin d'améliorer la prestation de soins de santé respectueux de la dimension du genre aux effectifs féminins civils ou en tenue sur le terrain. L'objectif est de renforcer les capacités des professionnels de la santé et d'améliorer leurs aptitudes et compétences cliniques afin qu'ils puissent offrir des soins de qualité qui tiennent compte des questions de genre. Cette initiative devrait contribuer à améliorer les services fournis aux soldates de la paix et, par conséquent, à mieux préparer les femmes à exécuter les activités prescrites et les tâches de maintien de la paix.

V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix

56. Le Département des opérations de paix aide sans discontinuer les missions de maintien de la paix à mettre en œuvre des approches globales et intégrées pour veiller à la sécurité des civils par le dialogue et la collaboration, par la protection physique et par l'instauration d'un environnement protecteur. Pour consolider cette démarche en mettant à profit tous les outils à la disposition des missions, le Département a mené une étude sur les approches non armées de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment celles adoptées par le personnel civil et en tenue. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés peuvent s'avérer particulièrement utiles lors des phases de réduction des effectifs ou de transition, dans le cadre desquelles les approches non armées en matière de protection peuvent constituer une passerelle entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Pour faciliter la diffusion, le déploiement et la mise en œuvre des politiques et des directives relatives à la protection des civils, le Département a mis au point une série de nouveaux produits particulièrement adaptés aux contraintes imposées par la pandémie de COVID-19. La politique du Département des opérations de paix en matière de protection des civils est désormais disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. Elle peut être consultée dans toutes les langues par les États Membres, sur le Centre de ressources de maintien de la paix, et par le personnel de maintien de la paix, dans la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix. Le Département a également élaboré des documents directifs liés à l'évaluation des résultats et de l'impact et à la protection pendant les transitions.

57. À la suite d'un examen de la validité des indicateurs de performance et d'impact actuels en matière de protection des civils, des directives ont été élaborées sur l'intégration des objectifs et des indicateurs de protection des civils dans le Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

58. Les efforts menés sans relâche durant les transitions ont conduit à l'élaboration de directives sur le transfert des données, des réseaux et des fonctions de protection dans le cadre des processus de transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces différents supports couvrent les mandats ayant trait à la protection des civils, à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et à la protection des enfants. Enfin, bien que la formation sur la protection des civils n'ait pas pu avoir lieu en présentiel en raison de la pandémie, des supports adaptés au contexte et des exercices fondés sur des scénarios ont été élaborés pour la MINUSS, la MONUSCO et la MINUSMA pour assurer la prestation de formations intégrées.

59. Le Département des opérations de paix a continué de prodiguer des conseils spécialisés et d'apporter une aide technique à quatre opérations de maintien de la paix chargées de protéger les enfants et de prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits (MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO).

60. Dans le domaine de la protection des enfants, les mesures mises en œuvre ont notamment consisté à mettre à jour et optimiser la formation spécialisée des militaires et du personnel de la police des Nations Unies, à mesurer l'incidence du mandat de protection de l'enfance dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à renforcer la capacité de ces dernières à cerner les dynamiques et les signes avant-coureurs du recrutement et de l'utilisation d'enfants et à agir promptement pour prévenir ces phénomènes. Ces priorités s'inscrivent dans la droite lignée de l'action menée par le Département pour renforcer l'harmonisation des normes de politique générale, d'évaluation et de formation, réaffirmer le caractère transversal du mandat de protection de l'enfance dans toutes les composantes, civiles et en tenue, des opérations de maintien de la paix et favoriser la poursuite des activités prescrites en dépit des difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19.

61. Dans le domaine de la prévention et de la répression des violences sexuelles liées aux conflits, le Département des opérations de paix a publié le rapport intitulé « Opérations de maintien de la paix : prévenir et lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits : Résumé des activités et bonnes pratiques de 2020 », la première publication de ce type, pour appuyer la mise en œuvre continue des dispositions du *Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits* et présenter les réalisations des missions de maintien de la paix à cet égard.

62. Les missions ont continué d'adapter leurs approches de la protection des civils compte tenu de l'évolution des contextes. Au Soudan du Sud, du fait de l'évolution de la dynamique du conflit, tous les sites de protection des civils de la MINUSS, sauf un, ont été transformés en camps conventionnels destinés aux personnes déplacées. La MINUSS a accru la mobilité de son dispositif, ce qui lui a permis de renforcer ses activités de sensibilisation et d'intervenir de manière plus proactive pour décourager les violences infranationales. Au Mali, la MINUSMA a mis au point un système d'alerte et d'intervention rapides et continué de faire preuve d'innovation en mettant à profit les données et les technologies à l'appui de la protection des civils. Une nouvelle cellule d'alerte et d'intervention rapides a été créée sur le terrain, sous la direction du chef du bureau local. Une application mobile a été développée pour permettre la diffusion sans délai des alertes rapides et transmettre des données sur les suites données par la Mission. Ces informations sont mises à jour et relayées en temps réel à toutes les parties prenantes pour garantir une intervention rapide et intégrée.

63. La police des Nations Unies a continué de jouer un rôle clé dans la protection des civils à l'égard des trois volets suivants : a) le dialogue et la collaboration ; b) la protection physique ; c) l'établissement d'un environnement protecteur. Ainsi, en République démocratique du Congo, la police des Nations Unies a continué de soutenir la Police nationale congolaise en assurant l'organisation de plusieurs cours

de formation, notamment sur la police de proximité, la gestion de l'ordre public et les droits humains, ainsi qu'en appuyant la vérification des antécédents et le recrutement de 6 000 nouveaux agents dans le droit fil du plan de réforme de la Police nationale congolaise pour 2020-2024. Pendant la transition de la Mission, la police de la MONUSCO continuera de faciliter l'application du plan de réforme, notamment en renforçant les capacités de la Police nationale congolaise et en poursuivant ses efforts de développement. Au Mali, la police de la MINUSMA élabore actuellement un plan d'adaptation modifié pour la protection physique des civils, de manière à adapter sa présence dans le centre et le nord, conformément au redéploiement des forces de sécurité maliennes dans ces régions. Au Soudan du Sud, la police de la MINUSS a continué d'étendre son dispositif de protection et sa présence au-delà des sites de protection des civils, en s'attachant à décourager et à atténuer la violence contre les civils et à renforcer un climat de confiance, au moyen de patrouilles aériennes dynamiques, de patrouilles à haute visibilité, de patrouilles de courte durée, de patrouilles de longue durée et de patrouilles destinées à instaurer la confiance, dont la majorité comportait des effectifs féminins.

64. Le Service de la lutte antimines a continué d'œuvrer à l'instauration d'un environnement protecteur, en adaptant son action compte tenu des nouvelles menaces posées par les engins explosifs. Face à l'explosion du nombre d'incidents liés aux engins explosifs improvisés en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, les équipes de déminage de la MINUSCA et de la MONUSCO ont redéfini les priorités de leurs interventions pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des populations locales en faisant mieux connaître les risques liés aux engins explosifs improvisés. Les initiatives visant à lutter contre la menace posée par ces engins se sont poursuivies au Mali et en Somalie, où les activités de formation et d'encadrement assurées par le Service de la lutte antimines ont eu pour effet d'améliorer la sécurité et la mobilité des soldats de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine et des forces nationales. Au Darfour, le Service de la lutte antimines a appuyé les activités de retrait et de liquidation de la MINUAD, en vérifiant que les sites libérés étaient exempts d'engins non explosés et en éliminant les armes et les munitions appartenant aux contingents rapatriés.

65. Au cours de l'exercice 2022/23, le Département des opérations de paix continuera de renforcer le cadre normatif et le dispositif de formation et d'évaluation qui sous-tend les mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix et de tirer parti des synergies et des partenariats au sein des opérations de maintien de la paix et dans d'autres contextes. Il soutiendra l'examen périodique des directives du commandant de la force sur la protection de l'enfance et supervisera une évaluation globale de leur mise en œuvre, en étroite coordination avec les opérations de maintien de la paix concernées. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, un module de formation professionnelle sur la protection des civils sera élaboré pour la police des Nations Unies, et trois séries de supports de formation s'adressant à différents types de postes – portant respectivement sur la police de proximité, sur le développement et le renforcement des capacités de la police, et sur les activités de suivi, de mentorat et de conseil – seront mises au point, les sessions correspondantes de formation des formateurs devant commencer en 2022.

VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité

Renforcement de l'application du principe de responsabilité

66. Après que le nouveau système décentralisé de délégation de pouvoirs a été pleinement déployé dans toutes les missions de maintien de la paix pendant l'exercice 2019/20, les efforts ont porté, en 2020/21, sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité dans l'exercice par les missions des pouvoirs qui leur ont été délégués. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a lancé, puis étoffé, une nouvelle section du tableau de bord de gestion sur le suivi des indicateurs afférents au respect de ce principe, qui permet aux chefs de mission d'avoir facilement accès, pour chaque indicateur clé de performance du dispositif de délégation des pouvoirs et d'application du principe de responsabilité, à des rapports de suivi trimestriels dynamiques et de mieux cerner les données d'activité.

67. Les directives, les séances de formation et l'examen conduit par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité au sujet du signalement des dérogations dans le domaine des ressources humaines ont contribué à améliorer considérablement le taux de conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale ainsi qu'avec le Statut et le Règlement du personnel. Toutes les missions ont ainsi respecté la limite de 729 jours applicable aux nominations temporaires au cours des deux premiers trimestres de 2021, pour la première fois depuis la mise en service du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs, ce qui témoigne des progrès accomplis. Le soutien accru apporté aux équipes de direction des missions par le Département, qui organise des séances d'initiation portant aussi bien sur la délégation de pouvoirs que sur le dispositif plus large d'application du principe de responsabilité, les contrats de mission des hauts fonctionnaires et les tableaux de bord de gestion, continuera de renforcer la responsabilité des cadres.

68. Par ailleurs, une stratégie de gestion des risques plus solide et axée sur les conséquences pour l'exécution des mandats a été adoptée. L'inventaire des risques du Secrétariat, qui fournit une évaluation détaillée des risques, a été révisé ; les risques recensés comme suite à la pandémie de COVID-19 y ont notamment été incorporés. Depuis l'exercice 2020/21, d'importants progrès ont continué d'être enregistrés concernant la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque institutionnel, qui aide les opérations de maintien de la paix à mieux tenir compte du risque institutionnel dans leur planification stratégique et leurs processus opérationnels. Les chefs des opérations de maintien de la paix sont responsables d'élaborer et d'actualiser régulièrement l'inventaire des risques propres à leur entité et de mettre en œuvre les plans d'action connexes, en veillant à ce que les risques ainsi recensés soient alignés sur ceux figurant dans l'inventaire des risques institutionnels. La formation de personnes référentes a contribué à renforcer les capacités de toutes les entités en la matière. En décembre 2021, sept missions avaient actualisé leur inventaire des risques ou élaboré des mesures destinées à atténuer les risques élevés, ce qui illustre les progrès accomplis. Les quatre autres missions (à savoir la MINURSO, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS) poursuivent leurs évaluations, qui devraient être achevées en 2022.

69. La première déclaration relative au contrôle interne a été signée par le Secrétaire général le 26 mai 2021 et publiée à l'adresse <https://reform.un.org/fr>. Elle donne aux États Membres une assurance quant à l'exécution effective et efficace des activités prescrites, à la fiabilité de l'information financière et au respect du cadre réglementaire en ce qui concerne les opérations menées en 2020. Élément clé du plan d'application durable des Normes comptables internationales pour le secteur public,

cette déclaration découle d'un exercice complexe de consultation et de coordination à l'échelle du système, qui a abouti à l'élaboration d'un dispositif global de contrôle interne, dans lequel sont énoncés les risques potentiels pour l'Organisation ainsi que les procédures de contrôle à mettre en place au niveau des entités et des mécanismes pour les atténuer. Toutes les entités du Secrétariat, dont les opérations de maintien de la paix, ont examiné le dispositif de contrôle interne et procédé à une auto-évaluation en vue de recenser leurs procédures de contrôle interne et d'en évaluer le fonctionnement. Tout au long de l'établissement de la déclaration relative au contrôle interne portant sur l'année 2020, le Groupe consultatif de contrôle interne a fourni des conseils techniques à l'ensemble des entités du Secrétariat afin de garantir, à tous moments, la conformité technique de la déclaration avec les exigences du cadre intégré de contrôle interne du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, tel qu'il a été adapté pour l'ONU.

70. Une version révisée du dispositif de contrôle interne, élaborée compte tenu des meilleures pratiques et des enseignements répertoriés en 2020 et à la lumière des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Bureau des services de contrôle interne et le Groupe consultatif de contrôle interne, a été diffusée à toutes les entités du Secrétariat en juin 2021. Au deuxième semestre de 2021, toutes les missions ont examiné ce dispositif et l'ont adapté à leurs besoins. Le questionnaire d'auto-évaluation, qui servira à recenser les procédures mises en place en 2021 et à en évaluer le fonctionnement, devrait être communiqué aux chefs des entités concernées au premier trimestre de 2022. La déclaration relative au contrôle interne contribue à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité ; elle fait partie intégrante de la gestion du risque institutionnel.

Mesure et gestion de la performance

71. Au cours de l'exercice, la gestion de la performance et le respect du principe de responsabilité ont été sensiblement améliorés dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont poursuivi la mise en service du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, lequel est régulièrement diffusé aux États Membres et examiné avec eux. Ce cadre regroupe tous les outils d'évaluation de la performance en vue de renforcer la cohérence, de cerner les lacunes et d'apporter des améliorations dans 15 domaines d'action prioritaires. Il prévoit des mesures applicables à toutes les catégories de personnel (civil ou en uniforme), travaillant au Siège ou sur le terrain, y compris les cadres supérieurs, et repose sur une méthode objective fondée sur des critères de référence. Des travaux sont en cours pour améliorer les mesures visant à sanctionner les résultats insuffisants et à reconnaître les résultats exceptionnels.

72. En ce qui concerne la gestion de la performance, le projet lancé à titre pilote par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité en 2019 a permis de mettre à l'essai certaines pratiques agiles et de se pencher sur les commentaires faits par les membres du personnel au sujet d'une nouvelle approche de la gestion de la performance. Il a été l'occasion d'étudier les moyens de multiplier les retours d'information : a) en encourageant des échanges continus entre les premiers notateurs ou notatrices et celles et ceux dont ils encadrent le travail ; b) en organisant une évaluation à 360 degrés dans les équipes. Dans l'ensemble, il en est ressorti que les retours d'information offraient des possibilités prometteuses de progrès et de développement. Le projet a montré que le personnel était mieux sensibilisé à l'importance des retours concernant leur performance et aux possibilités

de développement qu'offraient les commentaires constructifs, et qu'il était plus à l'aise avec cette pratique.

73. Les résultats du projet pilote sur la gestion agile ont été examinés conjointement avec ceux du programme de réforme de la gestion de la performance lancé par le Secrétaire général ; des améliorations ont été apportées à la gestion de la performance de façon à passer d'une procédure axée sur la conformité à une procédure axée sur la responsabilité des résultats, afin de favoriser une culture de dialogue permanent entre responsables et membres du personnel et de promouvoir la collaboration. Cette nouvelle approche, qui a été lancée de manière à pouvoir être appliquée pendant la période de notation 2021-2022, présente l'avantage de rationaliser l'établissement des plans de travail, de faciliter les conversations sur la performance entre les responsables et les membres du personnel et d'offrir la possibilité de faire part de ses observations au personnel d'encadrement dans le cadre d'un mécanisme d'évaluation à 360 degrés.

74. La série d'outils de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance déployée dans le cadre d'Umoja-Extension 2, qui comprend le module Application de pilotage stratégique et la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, permet aux responsables et au personnel d'élaborer des cadres de budgétisation axée sur les résultats de manière plus collaborative et de saisir régulièrement les données relatives à la performance afin de faciliter l'élaboration des projets de rapport sur l'exécution du budget des missions de maintien de la paix. Lancée en décembre 2020, la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information élargit les fonctionnalités de la série d'outils de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance. Tout au long du déploiement, des fonctions de planification et de gestion des programmes et des projets ont été ajoutées dans Umoja ; le personnel d'encadrement dispose donc maintenant d'outils souples et solides lui permettant de planifier, de gérer et de suivre l'ensemble des programmes de travail et de faire le lien entre plusieurs cadres, le cas échéant. En 2021/22, les missions de maintien de la paix utilisent la solution intégrée à titre d'essai afin de faciliter la planification et la gestion des programmes ; les enseignements tirés de cette expérience permettront de mieux adapter la solution aux besoins des missions.

75. L'Assemblée générale, dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix adoptées à sa soixante-quinzième session, a demandé des informations sur la façon dont les indicateurs du Système complet de planification et d'évaluation de la performance aideraient à mesurer l'exécution des tâches prescrites par les missions et qu'un plan de mise en service du système soit établi (voir, par exemple, les paragraphes 30 et 31 de la résolution [75/304](#) de l'Assemblée sur le financement de la MINUSS). Les paragraphes ci-dessous fournissent des informations à cet égard. On trouvera d'autres informations dans la section XI (Établissement du budget et gestion des ressources).

76. Huit opérations de maintien de la paix utilisent régulièrement le Système complet de planification et d'évaluation de la performance (à savoir la MINURSO, la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la UNFICYP, la FINUL, la MINUK et la MINUSS) pour planifier, évaluer, adapter et renforcer leurs opérations en vue d'améliorer l'exécution des tâches prescrites. Le système a également été déployé à la FNUOD et à la FISNUA, où sa mise en service est en cours et devrait être pleinement effective pendant l'exercice 2021/22.

77. Toutes les missions dans lesquelles le système a été déployé ont élaboré des plans intégrés militaires-policiers-civils aux fins de l'exécution de leur mandat ou sont en train de le faire. Ce système est donc le premier outil qui permette, en tenant compte à la fois des capacités civiles et des capacités en uniforme : a) de procéder à

une évaluation conjointe de l'environnement opérationnel ; b) d'élaborer un plan à l'échelle de la mission en vue de l'exécution du mandat ; c) d'évaluer, en s'appuyant sur des données, l'avancement de la mise en œuvre de ce plan ainsi que l'efficacité et l'impact des travaux des missions ; d) d'utiliser ces évaluations pour éclairer la planification, la prise de décisions et l'établissement de rapports. Les missions s'appuient sur les données et les analyses issues du système pour recenser les pratiques exemplaires et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être renforcées, mais aussi pour mieux montrer aux États Membres en quoi elles contribuent à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elles se heurtent. Ainsi, ces données et analyses servent de plus en plus à éclairer les rapports du Secrétaire général et les séances d'information du Conseil de sécurité.

78. Dans les missions où il a été déployé, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est également utilisé pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2022/23, contribuant ainsi : a) à ce que l'accent soit mis sur les grandes priorités de la mission, sur la base d'analyses régulières de l'environnement opérationnel ; b) au ciblage des acteurs considérés, selon les analyses, comme jouant un rôle essentiel dans la promotion du changement et l'exécution des tâches prescrites ; c) à la prise en compte des évaluations de la performance et de l'impact de la mission, à la lumière des données se rapportant aux différents indicateurs du système ; d) au suivi et à la visualisation des résultats de la mission, en permettant notamment que les indicateurs du budget soient alignés sur ceux du système, qui sont axés sur l'impact.

79. Le Département des opérations de paix collabore étroitement avec toutes les missions dans lesquelles le système a été déployé afin de faire émerger les enseignements, les pratiques exemplaires et les avantages liés à son utilisation, et de continuer à renforcer et à rationaliser les méthodes d'utilisation, de sorte que le système reste un outil efficace et efficient pour les opérations de maintien de la paix. Une analyse a montré que le système aidait ces dernières à regrouper planification intégrée et évaluation de la performance dans le cadre de procédures itératives.

80. Il est aussi ressorti de l'analyse que les données recueillies à l'aune des différents indicateurs facilitaient l'évaluation de l'exécution des tâches prescrites. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance utilise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches prescrites à deux niveaux, à savoir : a) le changement souhaité au niveau stratégique (amélioration des conditions de sécurité ou encore adhésion des parties à un accord de paix et mise en œuvre de cet accord) ; b) les changements souhaités dans le comportement, l'attitude, les connaissances, la position ou les capacités des acteurs considérés comme essentiels à ce changement stratégique. Les données relatives à ces indicateurs servent à effectuer des évaluations approfondies de l'impact et du fonctionnement des missions, à recenser les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les contingents, le personnel de police et le personnel civil, y compris en dehors de la sphère d'influence des missions, les avancées réalisées dans les différents domaines d'action, la mesure dans laquelle les missions contribuent à ces avancées et les moyens d'adapter les opérations pour en renforcer l'efficacité. En tout, 22 évaluations de la performance fondées sur les données ont été conduites dans les missions concernées, ce qui a donné lieu à plus de 300 recommandations aux fins du renforcement des opérations.

Promotion de la technologie et de l'innovation

81. Pour appuyer l'exécution des mandats, il est nécessaire de déployer des solutions techniques innovantes qui répondent aux besoins des opérations de paix et contribuent à remédier aux problèmes qu'elles rencontrent. Les domaines dans

lesquels il est nécessaire d'apporter des améliorations sur les plans de la technologie et de l'innovation sont énumérés dans le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies⁵ et dans les conclusions du rapport du général de corps d'armée Santos Cruz intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers » (Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies), publié en décembre 2017⁶. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies a été lancée en août 2021 dans l'objectif ultime d'aider les missions à exécuter leur mandat plus efficacement au cours des trois années à venir et de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, en exploitant pour cela le potentiel des technologies numériques, en atténuant les risques et en faisant en sorte que l'utilisation des technologies par les missions puisse continuer d'évoluer. Elle vise à fournir un cadre permettant de prendre rapidement des décisions éclairées fondées sur des analyses intégrées, tout en donnant au personnel sensibilisé aux technologies, maîtrisant les données et ouvert à l'innovation les moyens de suivre l'évolution des menaces et des possibilités liées aux technologies.

82. Cette stratégie s'inscrit dans le droit fil de la transformation numérique à l'œuvre à l'échelle du système ; elle vise à tirer parti des initiatives en cours, notamment de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, en tenant compte des systèmes dont sont dotées les missions de maintien de la paix pour éviter les doubles emplois, garantir la cohérence et promouvoir une utilisation efficace et responsable des ressources. Parallèlement, en réponse à la Stratégie d'exploitation des données, le Département des opérations de paix prend actuellement des mesures pour améliorer les capacités d'analyse et d'établissement de rapports fondés sur les données. Une base centrale de données de référence s'appuyant sur des procédures améliorées de gestion des données et permettant au public d'accéder facilement à des données dans un format moderne et attrayant a été lancée en octobre 2021 ; elle est disponible à l'adresse <https://psdata.un.org>.

83. Les priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus adoptées pour la période 2021-2023 montrent bien, comme l'ont également affirmé le Conseil de sécurité et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qu'une meilleure intégration de l'utilisation des nouvelles technologies peut contribuer à renforcer la sûreté et la sécurité, à favoriser une meilleure appréciation de la situation, à améliorer l'appui aux missions et à faciliter une exécution robuste du mandat sur le fond. Si la stratégie vise à tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies numériques pour ce qui est de renforcer l'efficacité du maintien de la paix, elle met aussi en avant le fait qu'un recours accru au numérique s'accompagne de plus grandes vulnérabilités et qu'il importe donc de mettre en place des garde-fous et des protections pour garantir une utilisation responsable du numérique.

84. Le Département de l'appui opérationnel a collaboré avec le Département des opérations de paix et le Bureau de l'informatique et des communications pour mettre des technologies novatrices au service du personnel des missions et faciliter une transition sans heurt entre la base de données existante sur les politiques et pratiques en matière de paix et de sécurité et le nouveau portail Knowledge Gateway, de sorte que le personnel sur le terrain puisse accéder facilement à des conseils utiles et judicieux en matière d'appui administratif et opérationnel ainsi qu'à des informations sur les meilleures pratiques.

⁵ Disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/performance-peacekeeping_expert-panel-on-technology-and-innovation_report_2015.pdf.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf.

85. L'utilisation accrue des outils de réunion en ligne a permis d'organiser régulièrement des webinaires avec le personnel sur le terrain, afin d'appuyer l'adoption et la mise en œuvre de nouveaux documents directifs relatifs au maintien de la paix et de faciliter l'apprentissage entre pairs et la mise en commun des meilleures pratiques entre les missions.

86. Au vu des attaques dont les camps des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cessent d'être victimes et compte tenu des enseignements en matière de sécurité des camps tirés de l'expérience de la MINUSMA à Kidal et à Gao, l'Organisation a adopté un ensemble de solutions technologiques et passé des marchés concernant la fourniture de systèmes de protection et d'alerte rapide afin de protéger les camps dans divers sites. Des systèmes de détection et d'alerte ont été installés dans neuf camps de la MINUSMA, qui dispose maintenant d'un dispositif d'alerte avancée en cas de tirs de projectiles.

87. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines a continué de tenir à jour la base de données « Smart IED Threat Mitigation Technology Road Map » en y incluant des informations destinées aux États Membres et aux autres partenaires internationaux sur les menaces liées aux engins explosifs, les meilleures pratiques d'atténuation et les technologies connexes émergentes. À la suite d'essais réalisés au Darfour, il a décidé d'élargir l'utilisation de dispositifs vocaux d'éducation au risque ; ces appareils portatifs fonctionnant à l'énergie solaire ont permis de sensibiliser quelque 5 500 civils aux risques posés par les engins explosifs dans certains endroits reculés et difficiles d'accès du centre et du sud de la Somalie. Grâce aux nouvelles technologies de réalité virtuelle, il a aussi aidé le Centre national de lutte antimines du Liban à sensibiliser 400 élèves au risque des engins explosifs.

88. Au cours l'exercice 2021/22, toutes les missions de maintien de la paix seront équipées de systèmes de neutralisation anti-drones aériens qui leur permettront de faire face aux nouvelles menaces posées par les micro-drones hostiles servant à transporter des explosifs ou à recueillir des renseignements dans l'optique d'attaquer un camp. Le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications s'attachent actuellement à mettre en place des dispositifs de soutien sanitaire d'urgence et de suivi à distance des personnes blessées sur le champ de bataille reposant sur des plateformes de télémédecine. Les premiers dispositifs seront en service d'ici à la fin de l'exercice 2021/22 ; l'achèvement du projet est prévu pour l'exercice 2022/23.

89. Le projet d'exploitation du contenu d'émissions de radio et d'analyse de mégadonnées vise à faire en sorte que les missions prêtent davantage attention au ressenti et aux effets de l'information, y compris grâce à la détection des mots caractéristiques des discours de haine. Actuellement utilisé par la MINUSMA, cet outil de reconnaissance vocale effectue automatiquement la transcription des émissions de radio publiques et libres d'accès en plusieurs langues. Au cours de l'exercice 2022/23, d'autres langues seront ajoutées en réponse aux besoins de la MINUSMA et un mécanisme de mise en contexte des discours haineux sera mis au point, dans le but d'élaborer un ensemble d'outils pouvant être largement utilisés au Mali, notamment par toutes les composantes opérationnelles de la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies.

90. En 2021, le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix a été élargi ; de nouveaux partenaires stratégiques et techniques ont été accueillis, renforçant ainsi ceux déjà en place. Le sixième colloque international organisé dans le cadre du Partenariat, qui devait initialement avoir lieu en Afrique du Sud en juin 2020, a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Il devrait en principe avoir lieu en juin 2022. Ce colloque aura pour thème « Informés – Conscients – Efficaces » et sera l'occasion d'examiner cinq questions prioritaires intéressant le

maintien de la paix ; des groupes de travail thématiques seront mis sur pied en vue de la manifestation.

91. Le Partenariat et l'une de ses principales réalisations, l'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix (anciennement École des transmissions militaires des Nations Unies) implantée à Entebbe (Ouganda), continuent de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de porter et de concrétiser l'ambition décrite dans le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir déployer des technologies ainsi que des solutions et des pratiques novatrices en vue de contribuer au renforcement du maintien de la paix. L'objectif de l'École est de renforcer la capacité du personnel en tenue en organisant, en personne et en ligne, des séances de formation spécialisée sur le commandement, le contrôle, les communications et les ordinateurs (ou C4, pour « command, control, communications and computers ») ; le renseignement, la surveillance et la reconnaissance ; les technologies permettant d'assurer la sécurité des camps.

92. En ce qui concerne l'application des technologies aux fins de l'atténuation des effets des activités des opérations de paix sur l'environnement, la priorité est accordée aux questions stratégiques et à fort impact. Le système Unite de gestion à distance des infrastructures de terrain est hébergé de façon centralisée dans les centres technologiques du Département de l'appui opérationnel, à la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie). Des appareils sont installés dans des sites distants, puis connectés et intégrés à la plateforme. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) s'en sert pour gérer ses infrastructures locales. Le système, qui permet de connecter plusieurs appareils, capteurs et dispositifs d'infrastructure, fait partie du portefeuille de progiciels du Bureau de l'informatique et des communications et est un élément central des efforts de transformation numérique du Secrétariat. Il a été déployé dans plusieurs opérations de maintien de la paix (MINUSCA, MINUSMA, UNFICYP, FINUL, FISNUA, MINUK, MINUSS et UNMOGIP) et sa mise en service dans deux autres missions (MINURSO et MONUSCO) est prévue pour l'exercice 2022/23. Le système comprend plus de 15 000 points de collecte qui produisent des données dynamiques en temps réel destinées à éclairer la prise de décisions et à assurer l'entretien prédictif des équipements, à en accroître la disponibilité et à réduire la consommation d'eau, d'énergie et de carburant. Il est maintenant doté d'une plateforme de gestion et d'une suite d'applications mobiles et fournit des données à la plateforme améliorée des résultats de la planification des mesures environnementales dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

93. Les opérations de maintien de la paix ont toujours autant besoin de disposer d'informations exactes et d'une grande variété et de pouvoir gérer efficacement de gros volumes de données, ce qui est rendu possible par un ensemble de politiques interconnectées qui les aident à classer correctement les informations et à permettre la transmission efficace des renseignements clés. Il est essentiel d'élaborer des politiques et orientations relatives à certaines missions de maintien de la paix en particulier et d'en suivre la mise en œuvre afin d'atténuer les risques liés à une mauvaise gestion de l'information, notamment à la désinformation et à la mésinformation, de plus en plus répandues. Par conséquent, l'ONU doit absolument disposer de la capacité de fournir des conseils et un appui aux fins d'une gestion efficace de l'information dans les opérations de maintien de la paix.

Systèmes de drones aériens et systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance

94. La constitution et le déploiement dans les missions de systèmes de drones aériens aux fins du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance

continuent de faciliter grandement l'exécution des mandats sur le plan opérationnel. Plusieurs opérations de maintien de la paix recourent à de petits drones tactiques moyenne altitude et longue endurance pour protéger leurs soldats et soldates de la paix et assurer des activités de reconnaissance et d'appréciation de la situation.

95. Quel que soit leur type, tous les systèmes de drones aériens et systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance sont coordonnés et employés conformément au cadre réglementaire régissant les opérations aériennes de la mission concernée. Les activités de constitution et de déploiement de tels systèmes sont conduites en s'appuyant sur l'expérience acquise par la cellule conjointe chargée des systèmes de drones aériens, qui est composée de spécialistes qualifiés et expérimentés du transport aérien, de la sécurité aérienne, des achats, des affaires militaires, des technologies et de la lutte antiterroriste. La publication de l'édition de 2020 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (A/75/121), qui contient des orientations concernant le déploiement souple de systèmes de minidrones et de microdrones aériens, a facilité le déploiement de nouvelles capacités plus efficaces en soutien aux missions.

96. Si la MONUSCO a passé un contrat concernant la fourniture de systèmes de drones moyenne altitude et longue endurance qui court jusqu'au début 2023, le Secrétariat s'efforce néanmoins de mettre à jour les besoins opérationnels de la Mission en matière de systèmes de drones aériens et de systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance afin de trouver une solution plus efficace à l'expiration de ce contrat. La MINUSCA continue de déployer des systèmes de minidrones et de microdrones aériens pour favoriser une meilleure appréciation de la situation de sa force et protéger son personnel. En outre, en coordination avec la cellule conjointe au Siège, elle a lancé un appel d'offres concernant la fourniture d'un nouveau système de petits drones aériens tactiques en vue de remplacer celui actuellement en place et de disposer de capacités opérationnelles ainsi que de performances techniques améliorées et d'un meilleur rapport coût-efficacité ; le déploiement est prévu pour l'exercice 2022/23. À la MINUSMA, une plateforme aéroportée à voilure fixe de renseignement, de surveillance et de reconnaissance a été déployée en décembre 2021 à l'issue d'une évaluation complète des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dont la Mission avait besoin pour exécuter son plan d'adaptation de la force pour 2020, conformément à la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité. En outre, un système de drones aériens moyenne altitude et longue endurance devrait être déployé en 2022. Enfin, en coordination avec la cellule conjointe au Siège, la MINUSMA se prépare à lancer un appel d'offres concernant la fourniture d'un système de petits drones aériens tactiques destiné aux activités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ainsi que de protection de la force dans la région de Kidal ; le déploiement de ce système est prévu d'ici à la fin de l'exercice 2022/23.

97. Dans le cadre de ses efforts visant à élaborer une nouvelle stratégie efficace relative aux systèmes d'aéronefs non habités et aux systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, le Secrétariat examine les autres utilisations potentielles des drones aériens (qui, pour l'instant, servent principalement au renseignement, à la surveillance et à la reconnaissance), comme le transport, la livraison de marchandises ou d'autres tâches logistiques, en coordination avec des partenaires humanitaires tels que le Programme alimentaire mondial et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cette stratégie recense un certain nombre de possibilités d'amélioration dans les domaines des opérations, du soutien logistique, de l'établissement des lettres d'attributions et de la passation des marchés, de la sécurité et de la sûreté, du cadre réglementaire et des partenariats.

98. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des informations détaillées sur le déploiement de systèmes de drones aériens à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSMA.

Personnel en tenue : constitution, capacités et performance des forces

99. En complément des travaux effectués par l'équipe spéciale chargée de la performance de la Division de la police et par l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix continue de présider des réunions intégrées pour discuter des résultats exceptionnels ou, au contraire, insuffisants mis en avant lors d'évaluations de la performance effectuées par une mission, le Secrétariat ou un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police et pour examiner les mesures correctives et les mesures d'atténuation à prendre. À l'issue de ces réunions, il a par exemple été décidé d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités ou d'ajuster les calendriers de relève afin de garantir le bon état de préparation des unités.

100. Le Département des opérations de paix reste en contact étroit avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, notamment dans le cadre de réunions intégrées, afin de leur donner des avis individuels sur la performance de leurs unités militaires et de leurs unités de police constituées et de recevoir des observations en retour sur l'appui fourni par le Secrétariat. Ces échanges sont fondés sur l'analyse des données relatives à la performance issues des évaluations réalisées en cours de mission par les commandants des forces et des évaluations des unités de police constituées, ainsi que des données relatives au matériel appartenant aux contingents et à la déontologie et à la discipline. Ces activités de collaboration et d'échange d'informations entre le Secrétariat et les États Membres permettent de mieux comprendre les problèmes de performance et sont très appréciées par les pays fournisseurs, qui ont demandé des retours d'information encore plus réguliers. En ce qui concerne la police des Nations Unies, la sixième session de formation des formateurs destinée aux coordonnateurs et instructeurs des unités constituées (tenue à Ankara de juillet à septembre 2021), le sixième atelier annuel à l'intention des coordonnateurs et coordonnatrices des unités de police constituées (tenu à Kigali en juillet 2021) et la formation des commandants d'unités de police constituées (tenue au Caire en novembre 2021) ont été l'occasion d'avoir des échanges constructifs.

101. Par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire du Bureau des affaires militaires, le Département des opérations de paix a poursuivi ses activités de révision et de gestion du système d'évaluation de la performance militaire. En collaboration avec les États Membres, les missions sur le terrain et les principales parties prenantes du Secrétariat, l'Équipe a arrêté des critères normalisés aux fins de la validation des unités d'infanterie et des forces d'intervention rapide et mis au point un outil d'évaluation de la performance militaire. Dans un premier temps, elle a testé cet outil en ligne avec les unités d'infanterie déployées à la MINUSS et à la MINUSMA, l'objectif étant de vérifier que les tâches, normes et indicateurs étaient applicables aux évaluations en cours de mission et de valider la fonctionnalité de l'outil, à l'étape du prototype, afin de perfectionner encore les procédures d'évaluation dans les missions. Depuis juin 2020, les tâches, normes et indicateurs relatifs aux unités d'infanterie sont utilisés dans le cadre des procédures de validation des compétences militaires, qui font partie intégrante des visites préalables à la relève et au déploiement. L'outil de communication d'informations sur la performance opérationnelle en mission, qui inclut ces tâches, normes et indicateurs, a été déployé dans deux premières missions (MINUSCA et MINUSS) en juin 2021. En outre, des normes d'évaluation de la performance des unités spécialisées ont été élaborées et ajoutées aux manuels des Nations Unies, notamment aux manuels à

l'usage des unités d'aviation militaire, des unités du génie et des unités de neutralisation des explosifs et munitions.

102. Les normes d'évaluation de la performance des unités de transmissions militaires et des unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance seront intégrées dans les manuels correspondants au cours de l'exercice 2022/23, après révision. Elles couvrent les compétences militaires collectives propres aux différentes capacités et les compétences spécifiques indispensables à toutes les fonctions et tâches associées à un commandement et à un contrôle efficaces. Des instructions permanentes relatives à l'évaluation des quartiers généraux déployés ont été élaborées pendant l'exercice 2020/21, en coordination avec toutes les missions. La version finale devrait être adoptée début 2022, à l'issue d'une évaluation pilote du quartier général d'une force. Les normes d'évaluation de la performance des quartiers généraux ou états-majors au niveau de la force, du secteur ou de la brigade et de toutes les autres unités spécialisées, notamment les unités d'aviation, de soutien logistique, du génie et de neutralisation des explosifs et munitions, ont également été intégrées à l'outil d'évaluation de la performance en cours de mission. Ces normes seront mises à l'essai au premier trimestre de 2022. Au cours de l'exercice considéré, l'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire a effectué 13 validations de compétences militaires concernant de nouvelles unités ou des unités dont les résultats étaient insuffisants. Cependant, en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, les validations en personne ont été interrompues. À titre de mesure d'atténuation, l'Équipe a conduit, de juillet à décembre 2020, cinq validations à distance avec le soutien d'évaluateurs militaires de pays fournisseurs de contingents ainsi que des principaux partenaires de formation. Les validations des compétences militaires ont pu reprendre en personne en janvier 2021. Les rapports de validation ont été présentés à la direction du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix et des recommandations pratiques ont été communiquées aux pays fournisseurs de contingents et aux quartiers généraux des forces des missions concernées. L'Équipe chargée de l'évaluation de la performance militaire a continué d'examiner et d'analyser les rapports d'évaluation afin de suivre la performance et les progrès des unités militaires, l'accent étant mis sur celles dont les résultats étaient insuffisants. Ces activités sont à la base des échanges tenus entre le Bureau des affaires militaires et la direction du Département des opérations de paix lors des réunions mensuelles et trimestrielles intégrées sur la performance.

103. La constitution d'unités de police qualifiées, répondant au principe de représentation géographique équilibrée, dotées à tous les niveaux des capacités préalables au déploiement et des compétences requises et en état de préparation opérationnelle reste une priorité. Les orientations disponibles, y compris les instructions permanentes relatives à l'évaluation de la performance et à la notation des policiers des Nations Unies hors unités constituées (réf. 2021.13), ont été révisées et affinées afin d'améliorer les évaluations et validations systématiquement effectuées avant le déploiement de personnel hors unités et d'unités dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, des missions hybrides (à la fois en présentiel et à distance) continuent d'être organisées pour aider les pays fournisseurs de personnel de personnel de police à préparer les déploiements. En outre, en étroite coordination avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police a participé à l'élaboration et à la diffusion de directives sur la constitution et le déploiement d'unités militaires ou d'unités de police constituées.

104. La Division de la police continue de perfectionner son système d'évaluation de la performance pour toutes les catégories de personnel, de l'étape précédant le déploiement à celle suivant le déploiement, en s'aidant des procédures et des directives initialement élaborées en 2006 et en s'appuyant sur les produits de gestion des connaissances. À cette fin, l'équipe spéciale chargée de la performance de la

Division analyse et vérifie les conclusions formulées à l'issue des visites d'inspection dans les missions et celles figurant dans les évaluations trimestrielles et bimestrielles des unités et du matériel appartenant aux contingents ainsi que dans les rapports semestriels et annuels. Ces efforts contribuent à la certification des capacités de police des Nations Unies, qui évoluent constamment, et au recensement des capacités nécessaires au déploiement dans des contextes spécifiques ; à l'acquisition d'une compréhension plus nuancée de l'évolution des risques en matière de sûreté et de sécurité ; à l'ajustement des effectifs de police en fonction de l'avancement des tâches prescrites ; à la vérification, en cours mission, de la performance des composantes policières grâce à la validation des données, conformément aux résolutions [2185 \(2014\)](#), [2378 \(2017\)](#), [2382 \(2017\)](#) et [2436 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Ils permettent d'engager un dialogue approfondi avec les pays fournisseurs de personnel de police ainsi qu'avec les hauts responsables de l'Organisation lors des réunions mensuelles et trimestrielles intégrées sur la performance. Des travaux sont en cours afin d'évaluer la performance de la police des Nations Unies à l'aune de normes et de critères objectifs tirés des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police. Il s'agira notamment d'étoffer les indicateurs existants en fonction des 13 catégories de personnel de police des Nations Unies et des 55 ensembles de compétences et profils d'experts définis dans ce programme.

105. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont continué de collaborer avec les États Membres pour maintenir 12 unités militaires et unités de police au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ce qui représente plus de 3 000 personnes pouvant être déployées dans les 60 jours suivant une demande du Secrétariat. Ce système permet d'accélérer la sélection et le déploiement d'unités essentielles de personnel en tenue dont on sait qu'elles répondent aux normes de formation et de performance de l'ONU ainsi qu'aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents.

106. La Division de l'appui au personnel en tenue aide le Bureau des affaires militaires et la Division de la police à veiller à ce que les capacités déployées dans le cadre d'unités constituées en vertu d'un memorandum d'accord concordent bien avec les tâches prescrites des missions concernées. Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix continue d'intégrer les données relatives à la performance et les procédures de gestion connexes pour le matériel appartenant aux contingents déployé dans des unités constituées. La performance est évaluée et les résultats communiqués au regard des normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [67/261](#) et [74/279](#). Dans sa résolution [67/261](#), l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Groupe consultatif de haut niveau tendant à ce que, dès qu'un nouveau taux standard est approuvé pour le remboursement des dépenses communes essentielles venant s'ajouter au coût du personnel en tenue déployé dans les opérations de maintien de la paix, il soit procédé à un bilan complet, tous les quatre ans, en utilisant les données collectées à partir d'un nouvel échantillon. Dans cette optique, le troisième rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ([A/76/676](#)), qui a été conduite pendant l'exercice 2021/22, devrait être examiné par l'Assemblée générale lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session.

107. Les préparatifs du Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents ont débuté. Le Groupe de travail doit se réunir en janvier 2023 pour procéder à son examen triennal des taux de remboursement et pour mettre à jour les

catégories que sont le matériel majeur, le soutien logistique autonome et les services de soutien sanitaire. Une réunion de pré-session aura lieu en novembre 2022. Le rapport du Groupe de travail et celui du Secrétaire général devraient être examinés par l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dix-septième session. L'annexe V au présent rapport fournit des informations sur les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre des services rendus par les contingents et les unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que sur l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 31 décembre 2021.

108. Lors de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale devrait aussi examiner un rapport du Secrétaire général contenant des informations sur les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques non encore traitées (A/76/662). On trouvera à l'annexe IV au présent rapport des précisions concernant l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris en cas de troubles post-traumatiques.

109. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités d'ingénierie et des capacités médicales du personnel de maintien de la paix en tenue au moyen d'un programme de partenariats triangulaires entre l'ONU, les États Membres dotés de l'expertise et des ressources nécessaires et les pays fournisseurs de contingents. Entre 2020 et 2021, avec le soutien des États Membres, l'Organisation a formé 84 membres du personnel en tenue originaires de 16 pays fournisseurs de contingents dans le cadre de quatre cours de formation au génie organisés au Kenya, au Maroc et au Viet Nam. Si d'autres séances de formation sur site portant sur la sûreté, l'ingénierie et le soutien sanitaire, qui étaient prévues pour 2020/21, ont été annulées en raison de la COVID-19, de nouveaux cours à distance et hybrides ont été organisés fin 2021 et début 2022.

Formation au service de l'amélioration de la performance

110. Le Département des opérations de paix a lancé, pendant l'exercice budgétaire 2020/21, l'élaboration de cinq modules de formation préalable au déploiement sur le maintien de la paix. Ces modules couvrent les bataillons d'infanterie, les logisticiens et les policiers hors unités constituées ; tous ont été transmis aux formateurs et formatrices des États Membres. Une formation préalable au déploiement portant sur les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et les unités d'ingénierie est en cours d'élaboration, de même qu'un manuel relatif aux armes et munitions. Tous ces supports seront mis en service d'ici à la fin 2022. Par ailleurs, deux nouveaux modules ont été mis à la disposition des États Membres en 2020/21 ; l'un, à l'usage des policiers, porte sur la protection globale des civils et l'autre sur les mesures préalables au déploiement dans le contexte de la COVID-19. Un groupe de travail composé d'États Membres sur la formation aux fins du renforcement des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance a été créé en 2020/21. Plusieurs réunions virtuelles ont été tenues, débouchant sur un cours en présentiel organisé à titre pilote en septembre 2021. En outre, des supports de formation à l'usage des conseillers et conseillères militaires pour les questions de genre sont en cours d'élaboration : la première phase d'un cours en ligne a été lancée le 30 novembre 2021 et est accessible aux États Membres ; la deuxième, qui prendra la forme d'une séance en présentiel, est en cours de développement.

111. Le Département des opérations de paix a continué de perfectionner le Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police avec l'appui des États Membres ainsi que des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations régionales concernés. Ce programme comprend de nouveaux modules de formation standard (couvrant les

bases que doivent avoir tous les membres déployés de la police des Nations Unies), des sessions de certification des formateurs et des formations en cours d'emploi portant sur six grands domaines du maintien de l'ordre. Tous les supports sont fondés sur les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ainsi que sur les normes internationales en matière de droits humains et sur les normes relatives à l'égalité des genres et à l'environnement. Le Service intégré de formation a convoqué une réunion du mécanisme de coordination souple réservée aux policiers, qui a eu lieu en novembre à Brindisi (Italie).

112. Au cours de l'exercice considéré, le Département des opérations de paix a continué d'apporter un appui à la planification et à l'organisation de séances de formation à l'intention du personnel des missions, en s'attachant pour cela à améliorer les compétences des formateurs des missions, notamment grâce à des cours virtuels. Afin de renforcer l'état de préparation à la gestion des crises et des activités opérationnelles de haute intensité en mission, les formateurs des missions ont bénéficié de programmes de formation à la conduite d'exercices, notamment d'exercices de simulation sur table, d'exercices de cadre et de séances d'initiation destinées aux policiers. Afin de soutenir davantage encore les formateurs et formatrices au Siège et dans les missions, des directives relatives à la réalisation d'évaluations des besoins en formation ont été élaborées.

113. Un programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau destiné à remplacer le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources a été élaboré en décembre 2021, dans le cadre d'une collaboration entre le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel, avec le soutien technique de l'École des cadres du système des Nations Unies. Ce nouveau programme comporte trois composantes complémentaires : a) trois modules de formation en ligne adaptés au rythme de chacun (bases, planification et mise en œuvre) ; b) des webinaires interactifs ; c) un atelier final en face à face. Les objectifs du programme, à savoir améliorer la compréhension du nouveau cadre d'appui opérationnel, mieux exploiter la pensée systémique et améliorer l'exécution des mandats par la délégation de pouvoirs, la décentralisation, l'intégration et la simplification des règles et des procédures, sont au cœur des principes qui régissent les modalités d'exécution. L'organisation de l'atelier en face-à-face a été encore retardée en raison de l'incertitude persistante concernant les règles en matière de santé et de sécurité pour les déplacements non essentiels et les réunions en présentiel. Toutefois, cette composante reste fondamentale pour la mise en œuvre efficace du programme et les ateliers reprendront dès que possible.

114. Le Département des opérations de paix continue d'intégrer des éléments de formation en ligne dans ses modules afin de tirer parti des avantages de ces modalités d'apprentissage pendant la pandémie et d'assurer la continuité des services de formation aux États Membres et aux missions sur le terrain. En collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, il a notamment investi dans la mise au point d'une plateforme de formation en ligne (le système de gestion de l'apprentissage) ; dans ce cadre, il a acheté un logiciel de conception d'outils pédagogiques et élaboré des conseils d'utilisation à usage interne. Si le recours accru à l'apprentissage en ligne n'est pas sans coût et qu'il ne saurait remplacer la formation en présentiel, il offre néanmoins une certaine souplesse en ce qu'il permet de distribuer des supports et d'organiser des tests en préparation au cours. L'utilisation du système de gestion de l'apprentissage devrait augmenter progressivement jusqu'à la fin 2023, à mesure que de nouveaux éléments en ligne seront élaborés. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les membres du personnel déployés sont les principaux bénéficiaires de l'appui fourni par le Service intégré de formation. En dépit de la diminution des effectifs déployés et du nombre de missions sur le terrain, le nombre

de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police reste stable : ces 10 dernières années, ils étaient entre 114 et 128. Au 31 octobre 2021, on en comptait 122.

115. Au cours de l'exercice 2021/22, entre autres activités de soutien aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Service intégré de formation du Département des opérations de paix a organisé deux programmes de formation de formateurs à l'intention de 50 participants venus de ces pays. Toutefois, si la tendance à la baisse des crédits approuvés au titre du compte d'appui aux fins de la formation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ainsi que du personnel déployé se poursuit en 2022/23, il ne sera pas en mesure de continuer à ce rythme et moins de pays pourront participer aux programmes de formation du Département.

Formation aux fonctions de direction

116. Pendant l'exercice 2020/21, l'Organisation a continué de mettre au point des outils et procédures de sélection et de recrutement afin de faire en sorte que les cadres dirigeants remplissent les prescriptions du poste et que les missions de maintien de la paix fonctionnent selon les normes de déontologie les plus élevées. Dans le même temps, la priorité a continué d'être accordée au soutien aux fonctions de direction. En 2020/21, une initiative de parrainage a ainsi permis de mettre en place 16 partenariats entre un nouveau chef ou chef adjoint de mission et un parrain ou une marraine (occupant ou ayant occupé un poste de haut niveau).

117. En outre, une fois nommées, toutes les personnes nouvellement recrutées à la classe D-2 ou à une classe supérieure sont tenues de participer au programme de formation des hauts responsables, qui leur permet d'approfondir leurs connaissances des principales questions et difficultés relatives aux missions sur le terrain. Des sessions d'orientation intensives à l'intention des commandants et des commandants adjoints des forces et des chefs des composantes militaires nouvellement nommés sont généralement organisées deux fois par an. De même, les chefs et chefs adjoints des composantes Police assistent à des séances de préparation à l'entrée en fonction ainsi qu'à une conférence, qui se tient en novembre de chaque année, pour examiner les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques mises en place par ces composantes sur le terrain.

118. En outre, la Division de la police a établi un fichier de hauts responsables de la police et une liste de femmes exerçant des fonctions de commandement dans la police afin de disposer d'une liste de réserve de policiers et de policières de haut rang, pouvant être déployés rapidement pour remédier à un déficit ou pourvoir un poste vacant dans une mission.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

119. Depuis sa création en 2019, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a fait d'importants efforts pour fournir un service orienté vers le client qui soit plus agile, plus réactif, plus efficient et plus rationnel, en réduisant les délais entre la définition d'un besoin et la livraison des biens et services correspondants et en renforçant la capacité du Secrétariat de mesurer et d'améliorer ses services. La fusion des équipes chargées des achats et de la logistique au sein d'une même entité, à l'appui d'une structure intégrée pour l'ensemble du Secrétariat, a permis de renforcer la chaîne d'approvisionnement de bout en bout de façon à ce que les entités clientes disposent des biens et des services dont elles ont besoin au moment voulu, à l'endroit voulu et pour un coût juste.

120. Pendant la pandémie de COVID-19, la chaîne d'approvisionnement de l'Organisation a été mise à rude épreuve et a montré qu'elle était capable d'assurer

efficacement l'approvisionnement et la livraison des biens et services requis. Une étude de l'incidence de la pandémie a été réalisée en vue de donner aux missions des orientations concernant la commande anticipée de biens et de services et la reconstitution des stocks, de façon à atténuer les effets éventuels de la fermeture de l'espace aérien et des frontières. Les fournitures et les équipements médicaux nécessaires pour faire face à la pandémie ont ainsi pu être achetés et livrés en temps voulu et à moindre coût. La Base de soutien logistique de Brindisi (Italie) a joué un rôle clé, s'agissant en particulier de livrer des stocks pour déploiement stratégique constitués d'équipements de protection individuelle ainsi que d'équipements médicaux et d'articles médicaux consommables récemment acquis, et ce alors que les conditions de transport étaient extrêmement contraignantes et difficiles.

121. On a continué d'améliorer les étapes de la chaîne d'approvisionnement en vue de la moderniser, en s'appuyant notamment sur les technologies numériques disponibles et sur les meilleures pratiques du secteur. Le cadre de planification offre désormais une vue d'ensemble de la demande des entités clientes à l'échelle mondiale, ce qui permet de déterminer les sources d'approvisionnement les plus adaptées. La mise en œuvre du principe de gestion par catégorie est un autre élément essentiel ; toutes les stratégies de gestion connexes devraient être déployées d'ici à la fin de 2022. Le cadre de gestion de la performance permet de mesurer, en s'appuyant sur des données, la performance de la chaîne d'approvisionnement intégrée selon cinq critères : a) la réactivité, à savoir le temps nécessaire pour répondre aux demandes des clients ; b) la fiabilité, ou « la commande parfaite », qui correspond au pourcentage des commandes satisfaites dans les temps et conformément aux exigences des clients et s'accompagnant, entre autres, de documents de qualité, complets et exacts ; c) l'agilité, qui fait référence à la capacité de réagir aux influences extérieures et aux aléas des marchés ; d) le coût ; e) la gestion des biens. Les opérations de maintien de la paix peuvent maintenant disposer facilement des informations nécessaires pour savoir ce qu'il faut acheter, comment, où et quand l'acheter, et à quel prix. Grâce à la distribution des rapports trimestriels sur la performance et aux séances d'information qui s'ensuivent, les opérations de maintien de la paix comprennent mieux l'interdépendance des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement et la nécessité de saisir des informations précises pour améliorer la performance de leurs chaînes respectives. En outre, elles disposent d'orientations et d'outils d'analyse plus solides, notamment de directives opérationnelles relatives à la chaîne d'approvisionnement et de rapports sur les contrôles de la qualité des données, qui leur permettent de s'améliorer en continu.

122. Les efforts de modernisation de la chaîne d'approvisionnement grâce à l'innovation et à une meilleure intégration se poursuivront en 2022/23. On établira, sur la base des tendances de consommation passées, des estimations de la demande à long terme afin de garantir la prévisibilité des besoins et de faciliter la prise de décisions éclairées. Un catalogue en ligne complet de biens et de services assorti d'une liste de prix doit être élaboré et mis en service progressivement dans les opérations de maintien de la paix, qui bénéficieront ainsi d'une solution moderne pour acquérir, en ligne, des biens et services au titre de contrats existants ou à partir des stocks pour déploiement stratégique. Une base de données et un tableau de bord centralisés, dotés d'applications informatiques visant à améliorer la visibilité, les activités de mesure, d'analyse et de gestion de la performance et la prise de décisions vont être mis en place.

123. On trouvera des informations concernant les opérations aériennes, notamment l'utilisation des appareils de janvier à décembre 2021, dans l'annexe VI au présent rapport.

Activités relatives aux programmes

124. Les missions mènent des activités relatives aux programmes dans plusieurs domaines relevant de leur mandat. Conformément aux critères énoncés dans les lignes directrices, les activités relatives aux programmes visent à faire progresser l'exécution du mandat des missions, tel que défini dans les résolutions du Conseil de sécurité, et reflètent les priorités stratégiques de ces dernières, telles qu'énoncées dans les cadres stratégiques intégrés, les plans de transition et les autres instruments de planification. Étant donné qu'il s'agit d'une modalité essentielle d'exécution du mandat, leurs objectifs et leur nature sont déterminés par la direction de la mission en fonction des besoins et des priorités liés au contexte, tels qu'énumérés dans les hypothèses budgétaires. Il est rendu compte de la mise en œuvre de ces activités dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget. Les lignes directrices fournies aux missions n'emportent pas d'obligation quant au type d'activités à mettre en place. Souvent, les missions mettent à profit ces activités pour créer des possibilités de collaboration avec des partenaires nationaux et pour renforcer les capacités nationales. Les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes influencent profondément la réalisation des résultats à long terme. Ainsi, dans le cas de la MINUSMA, ils ont permis de renforcer la capacité du Gouvernement malien de stabiliser le centre du pays et de consolider la collaboration et la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales.

125. Lorsqu'ils sont utilisés de manière stratégique et s'inscrivent dans les procédures de planification plus large à l'échelle du système, les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes se révèlent être des outils essentiels pour permettre à l'ONU de faire progresser la thématique de la pérennisation de la paix. Ainsi, en République centrafricaine, ils ont permis de financer des séances de formation à l'intention de la police de la MINUSCA, la réhabilitation d'infrastructures et les efforts de co-implantation avec les Forces de sécurité intérieure, ainsi que des activités visant à promouvoir et défendre les droits humains, l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. Ils ont aussi facilité les initiatives de stabilisation des communautés et de consolidation de la paix.

126. Lorsque des activités relatives aux programmes sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'un partenaire mieux placé pour ce faire au vu du contexte, la mission et le partenaire d'exécution concluent un mémorandum d'accord standard, conformément aux règles et procédures de l'ONU, afin de préciser les services que devront fournir les parties, la répartition des responsabilités, les dispositions financières et les mécanismes de communication des informations, d'audit et d'évaluation, ainsi que d'autres aspects pertinents relatifs aux activités communes menées au titre des programmes. Les décisions relatives aux modalités de mise en œuvre sont prises au niveau du pays, dans le cadre des pouvoirs délégués à la mission. Les missions sont tenues de rendre compte de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans les rapports annuels sur l'exécution du budget, en indiquant dans quelle mesure elles ont contribué à l'exécution du mandat.

127. On trouvera d'autres informations concernant les activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2022/23 dans l'annexe VIII du présent rapport.

VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix

Appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité

128. Les opérations de maintien de la paix collaborent étroitement avec les gouvernements des pays hôtes pour mener des activités de consolidation de la paix et

concevoir des stratégies visant à lutter contre les causes profondes des conflits. Le professionnalisme, le caractère inclusif et la responsabilité des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité étant des aspects essentiels de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continue de fournir des conseils stratégiques et techniques pour soutenir les opérations de maintien de la paix et faire progresser les processus politiques et les réformes institutionnelles. Il contribue ainsi à créer des conditions favorables à une paix pérenne en renforçant l'état de droit, en protégeant les civils, en contribuant à l'élargissement de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité et en traitant le problème de l'extrémisme violent.

129. Chaque fois que son mandat l'y autorisera, la police des Nations Unies continuera d'aider les États hôtes à procéder à la réforme, à la restructuration et au renforcement de leurs institutions de police et de maintien de l'ordre et d'apporter une assistance opérationnelle, y compris pour ce qui est de la protection des civils, de la sécurité des élections, de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la prévention de la criminalité grave et organisée et des mesures de lutte contre ce fléau, avec l'aide notamment d'équipes de police spécialisées. Les priorités resteront axées sur la fourniture de services consultatifs concernant les activités de police des Nations Unies, l'élaboration de nouvelles orientations, la promotion de la formation, la fourniture de services de soutien opérationnel et la mise en place des capacités de police requises, conformément aux principes de répartition géographique équilibrée et d'égalité des genres ; les activités de renforcement de la disponibilité opérationnelle, de sélection, de recrutement, de relève, d'évaluation et de suivi de la performance et d'aide à la planification apportée aux États Membres avant, pendant et après le déploiement contribueront à y donner suite.

130. Épaulées par le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, les composantes judiciaire et pénitentiaire des missions soutiennent les mesures prises par les pays pour faire en sorte que les auteurs de crimes qui alimentent les conflits répondent de leurs actes. Elles contribuent au renforcement des institutions, à l'amélioration de la sécurité dans les prisons et au rétablissement de services de justice et d'administration pénitentiaire inclusifs. La MINUSMA continuera d'appuyer le pôle judiciaire spécialisé malien, compétent en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité, et de soutenir les efforts déployés par les autorités nationales pour assurer le fonctionnement continu des institutions judiciaires et pénitentiaires dans les zones touchées par les conflits. En République centrafricaine, la MINUSCA continuera de promouvoir la responsabilité pénale pour les infractions graves, le fonctionnement de la Cour pénale spéciale, le renforcement de la nouvelle administration pénitentiaire, la détention dans des conditions sûres des prisonniers dangereux ainsi que le renforcement de l'ensemble du système judiciaire. En République démocratique du Congo, la MONUSCO continuera d'appuyer les efforts déployés par les autorités pour lancer des enquêtes sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité et en poursuivre les auteurs et de promouvoir la gestion des détenus dangereux ainsi que l'amélioration de la sécurité dans les prisons et des conditions de détention. La MINUSS continuera quant à elle de soutenir la mise en place d'audiences foraines ainsi que d'institutions permanentes et semi-permanentes chargées de faire respecter l'état de droit, notamment dans les zones de conflit intercommunautaire ou les zones de retour de personnes déplacées, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité et de protéger les civils.

131. Dans les opérations de maintien de la paix, les composantes Désarmement, démobilisation et réintégration continuent de faire face à la menace que représentent les groupes armés dans des contextes opérationnels toujours plus complexes. En 2021/22, le Groupe de travail interinstitutions en charge de la question a continué de mettre à jour la version révisée des Normes intégrées de désarmement, démobilisation

et réintégration, en réponse au besoin de trouver des politiques innovantes pour éliminer les facteurs de conflit. La MONUSCO aide les autorités aux niveaux national et provincial à élaborer une nouvelle approche du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration qui soit conforme à ces nouvelles normes, afin de répondre de manière globale aux menaces posées par les groupes armés, tout en soutenant les efforts de réinstallation et de rapatriement des ex-combattants de groupes armés étrangers. En République centrafricaine et au Mali, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration continuent de faciliter à la fois la réintégration socioéconomique des ex-combattants et leur intégration dans les forces de défense et de sécurité nationales. Dans ces pays ainsi qu'en République démocratique du Congo, les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité se poursuivent. En partenariat avec le PAM, l'OMS et deux organisations non gouvernementales partenaires, la MINUSS a lancé son premier projet de lutte contre la violence locale. Au cours de l'exercice 2020/21, toutes missions confondues, un appui dans ce domaine a été apporté à 46 716 personnes, dont 42 % de femmes.

132. Conformément à la résolution [2553 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, les composantes Réforme du secteur de la sécurité des opérations de maintien de la paix ont continué de fournir des conseils adaptés à la situation en soutien aux missions de bons offices, de façon à ce que la transformation du secteur de la sécurité des pays concernés soit liée à des objectifs politiques plus larges et continue de figurer parmi les priorités nationales. Au cours de l'exercice 2021/22, en réponse au besoin urgent de renforcer la gouvernance du secteur de la sécurité nationale au lendemain du coup d'État au Mali, la MINUSMA a apporté un appui aux organes de contrôle interne des forces armées, de la police et de la gendarmerie maliennes et continué de promouvoir des solutions durables assorties de conditions en vue de l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité ainsi que des programmes de réinsertion socioéconomique à long terme, en coordination avec les entités des Nations Unies et des partenaires tels que la Banque mondiale. En République centrafricaine, avec le soutien de la MINUSCA, les ministères en charge de la défense et de la sécurité ont vérifié les antécédents des candidats souhaitant s'engager dans les forces de défense et de sécurité intérieure, renforçant ainsi l'intégrité des services de sécurité et la confiance de la population. Dans le même temps, les efforts visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment en veillant à donner suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, se sont poursuivis. En République démocratique du Congo, l'intégration de compétences spécialisées en matière de réforme du secteur de la sécurité au programme conjoint sur la réforme de la police et le partenariat conclu avec la Banque mondiale ont aidé le Gouvernement à améliorer la transparence et la performance des institutions chargées de la sécurité dans un contexte de transition, tout en ouvrant des possibilités de financement de la réforme. Au Soudan du Sud, la MINUSS a continué de soutenir l'élaboration de modèles de transformation du secteur de la sécurité, notamment en donnant des conseils sur l'unification des forces et sur les approches de la sécurité axées sur la proximité, permettant ainsi au pays de progresser dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

133. En 2022/23, le Service de la lutte antimines continuera de fournir des services à neuf opérations de maintien de la paix dotées de composantes Lutte antimines (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, FISNUA, MINUSS, UNFICYP, FINUL, MINURSO et BANUS), qui améliorent la résilience face aux conflits et soutiennent les capacités nationales et locales de réduction des effets d'une escalade de la violence. À Abyei, le déminage d'itinéraires et l'inspection des routes facilitent le déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui joue un rôle essentiel dans le processus politique. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, l'aide apportée aux autorités nationales

dans le domaine de la gestion des armes et des munitions empêche que des armes et précurseurs soient détournés pour fabriquer des engins explosifs improvisés, ce qui contribue à renforcer la confiance de la population locale dans les autorités nationales. Au Mali, en Somalie et au Soudan du Sud, les activités de sensibilisation aux risques permettent aux collectivités locales de se protéger contre la menace que représentent les engins explosifs.

134. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a contribué à améliorer la coordination et la cohérence du soutien apporté par les Nations Unies aux efforts conjoints déployés sur le terrain au service de l'état de droit. Elle a fourni des conseils d'experts et des fonds aux fins du démarrage de programmes et de projets conjoints d'appui à l'état de droit menés au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud.

Retrait d'effectifs et clôture de missions, y compris les transitions

135. Les opérations de paix des Nations Unies en cours de transition ont continué d'accorder une grande importance à la planification précoce et intégrée de la transition, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux. Le Conseil de sécurité a également souligné l'importance de cette question lors de son débat thématique annuel sur le maintien de la paix tenu le 8 septembre 2021 et dans sa résolution [2594 \(2021\)](#), dans laquelle il a reconnu que les transitions des opérations de paix des Nations Unies constituaient un processus stratégique menant vers une reconfiguration de la stratégie, de l'empreinte et de la capacité des Nations Unies de façon à appuyer les objectifs de consolidation de la paix et l'instauration d'une paix durable, réaffirmant qu'il était essentiel que les pays prennent en main l'action menée et qu'il fallait tenir compte des priorités nationales pour pérenniser les acquis de la paix et du développement.

136. En République démocratique du Congo, la présentation d'un plan de transition au Conseil de sécurité en septembre 2021 (voir [S/2021/807](#)) a représenté une étape majeure dans la planification de la transition. Ce plan a été mis au point par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies en collaboration étroite avec le Gouvernement, en s'appuyant sur la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a exposé la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO. Conformément à la résolution, la Mission s'est retirée des provinces du Kasaï et du Kasaï-Central le 30 juin 2021 et prévoit de fermer son bureau dans la province du Tanganyika d'ici au 30 juin 2022 ; elle maintient toutefois son quartier général à Kinshasa et une présence sur le terrain concentrée dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Le plan de transition, qui contient une stratégie commune de retrait progressif, énonce la forme que prendra la collaboration entre l'Organisation et le Gouvernement sur les priorités en matière de consolidation de la paix d'ici à 2024. Ces travaux ont été conduits en tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés des transitions récentes. Pour rendre le plan opérationnel, les entités des Nations Unies élaboreront, en partenariat étroit avec le Gouvernement, une stratégie de mise en œuvre qui prévoira notamment des mécanismes intégrés d'application et de financement.

137. Dans sa résolution [2559 \(2020\)](#), adoptée le 22 décembre 2020, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUAD à compter du 31 décembre 2020 et prié le Secrétaire général de commencer à réduire les effectifs de l'Opération le 1^{er} janvier 2021 et d'achever avant le 30 juin 2021 le retrait de tous les effectifs militaires et civils, à l'exception des personnes indispensables à la liquidation.

138. La mise en place de fonctions de liaison avec les États constitue une innovation notable dans le contexte de la transition de l'opération de paix des Nations Unies au

Soudan. Créées en 2018, celles-ci visent à faciliter la transition du maintien à la consolidation de la paix et à prévenir une reprise du conflit armé au Darfour. Financées grâce aux fonds consacrés aux activités relatives aux programmes de la MINUAD et bénéficiant du partage de locaux entre le personnel de l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies, les équipes de liaison avec les États ont contribué à renforcer les activités d'analyse, de planification et d'exécution conjointes menées par la MINUAD et l'équipe de pays en coopération avec les acteurs nationaux dans les domaines de l'état de droit, des droits humains ainsi que de la fourniture de solutions durables et de services aux personnes déplacées dans quatre États du Darfour (Darfour septentrional, Darfour méridional, Darfour occidental et Darfour oriental). Par l'intermédiaire de ces fonctions, une enveloppe d'environ 45 millions de dollars (la plus importante à ce jour) issue des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes imputables au budget statutaire de l'Opération a pu être affectée à la consolidation de la paix.

139. Dans le cas du Darfour, le passage d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix a fait suite aux changements majeurs survenus sur le terrain et au constat que, pour répondre aux besoins des Darfouriens et Darfouriennes et, plus largement, du peuple soudanais, l'ONU devait savoir s'adapter à la volonté d'appropriation nationale et à l'évolution de l'environnement politique au Soudan. C'est dans ce contexte que la MINUATS a été créée en juin 2020.

140. Une fois planifiés le retrait de ses effectifs et de ses moyens ainsi que sa liquidation, au 30 juin 2021, l'Opération a commencé à procéder à la fermeture du camp qu'elle conservait à El-Fasher, entre autres activités. Elle s'est rapprochée des autorités fédérales, régionales et étatiques pour convenir d'un plan piloté par les Soudanais aux fins du transfert des actifs dont la récupération n'était pas rentable ainsi que d'un plan à long terme en vue de l'utilisation de la base de soutien logistique d'El-Fasher à des fins civiles, comme demandé par le Conseil de sécurité.

141. Compte tenu de la précarité de la situation de sécurité et de la charge de travail restante, le Siège de l'ONU a demandé à l'Opération de prévoir un départ accéléré d'El-Fasher. Les événements du 25 octobre 2021 n'ont fait qu'exacerber les difficultés à Port-Soudan, où une fermeture prolongée des installations de l'Opération, associée à des retards dans les exportations et les dédouanements, a eu d'importantes incidences sur les délais d'expédition du matériel appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux contingents.

142. Le 24 décembre 2021, l'Assemblée générale a approuvé, par sa résolution [76/244](#), le don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération, d'un coût d'acquisition de 145,5 millions de dollars et d'une valeur nette comptable de 55,3 millions de dollars, conformément aux dispositions de l'article 5.14, alinéa e), du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

143. À la suite des actes de pillage signalés à Nyala, Geneina et dans d'autres bases d'opérations dont la responsabilité avait été transférée aux autorités soudanaises en 2019 et 2020, la MINUAD a adopté une stratégie de transfert progressif et partiel de la responsabilité de la base de soutien logistique d'El-Fasher, dans l'espoir que l'établissement d'une présence par les autorités locales et les groupes associés avant le départ de l'Opération permettrait de limiter les pillages et autres pertes similaires au moment du départ des anciens membres du personnel de la mission. En dépit de ces mesures préventives, d'importants pillages et des violences auraient été commis entre le 24 et le 29 décembre 2021, dans une partie de l'ancienne base dont la responsabilité avait été confiée aux autorités locales soudanaises le 21 décembre 2021. La situation de sécurité s'est détériorée à tel point que les conditions en vue d'une liquidation sans heurts et de la poursuite du transfert de responsabilités n'étaient plus remplies. Le 27 décembre 2021, la décision a donc été prise de

transférer tout le personnel civil restant et de procéder au retrait de l'unité de gardes. En dépit de ces difficultés, les efforts visant à récupérer le matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, à restaurer l'environnement, à détruire les importants stocks de munitions périmées et à assurer le départ des contingents et effectifs de police ont été menés à bien. La MINUAD s'attache à achever, d'ici la fin de la période de liquidation, qui court jusqu'au 30 juin 2022, toutes les tâches connexes réalisables à distance, notamment les transactions afférentes à l'écoulement des biens dans Umoja et les autres activités de liquidation administrative.

144. Dans sa résolution [2559 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a demandé qu'une évaluation des enseignements retenus de la MINUAD lui soit présentée. Celle-ci a été menée à bien et soumise au Conseil en décembre 2021, sous la cote [S/2021/1099](#). L'étude, commandée et supervisée conjointement par l'Union africaine et l'ONU, contribue à l'engagement commun, pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, de consolider les partenariats de maintien de la paix ainsi que la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales.

VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix

Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

145. Des progrès importants ont été faits depuis la mise en place, il y a plus de trois ans, du Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix : le Plan d'action a contribué à faire diminuer durablement année après année le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de violence qui, de 27 en 2018 et 23 en 2019, est passé à 12 en 2020. En 2021, le nombre de décès parmi le personnel en tenue en raison d'actes de malveillance a atteint un pic, en particulier à la MINUSCA et à la MINUSMA, avec 24 décès. Bien que le nombre de décès dus à des actes de malveillance ait été plus important en 2021 qu'en 2020, les solides mesures d'atténuation prises dans le cadre du Plan d'action se sont révélées efficaces pour limiter les décès, alors même que les attaques malveillantes visant des soldats de la paix étaient devenues plus fréquentes et plus sophistiquées.

146. En réponse à l'augmentation des attentats perpétrés contre des soldats de la paix au début de 2021, le Département des opérations de paix s'est empressé de mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés dans les deux missions concernées et a reconduit le Plan d'action dans sa quatrième version. Les opérations de maintien de la paix ont intensifié leurs efforts pour répondre aux menaces posées par les engins explosifs improvisés et améliorer le renseignement tactique, l'appréciation de la situation et les indicateurs d'alerte précoce. En outre, leur action a été systématiquement maintenue au moyen de mesures qui ont contribué à une baisse du nombre de décès, notamment en sensibilisant les soldats de la paix à la nécessité d'assurer leur propre sûreté et sécurité dans le cadre de l'exécution de leur mandat. Des orientations en matière de recherche et de détection à l'intention du personnel militaire et de police et des acteurs civils selon leurs rôles respectifs sont en cours d'élaboration pour faciliter la formation à la lutte contre les engins explosifs improvisés. Les membres du personnel des Nations Unies ont une meilleure appréciation de la situation et reçoivent une formation plus poussée et ciblée, notamment en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et, en général, ils connaissent mieux l'environnement asymétrique dans lequel ils opèrent ; ils sont donc mieux préparés.

147. Pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix dans toutes les missions, le Bureau des affaires militaires a élaboré des directives relatives à la

protection des forces pour la composante militaire. Ces directives définissent des orientations générales que les contingents doivent respecter lorsqu'ils mènent des opérations et des tâches militaires et lorsqu'ils se trouvent dans des positions statiques, s'agissant de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des mesures de protection des forces. Leur application est en cours, l'objectif étant de contribuer à assurer une protection cohérente, complète et efficace des forces et d'améliorer la sûreté et la sécurité des contingents pendant les opérations militaires, ainsi que celles des autres soldats de la paix des Nations Unies et de leurs installations et opérations.

148. Le 18 août 2021, une étape décisive a été franchie quand le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2589 \(2021\)](#) sur les crimes dirigés contre les soldats de la paix. Dans sa résolution, le Conseil a demandé aux États Membres accueillant ou ayant accueilli des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'amener les auteurs de meurtre et de tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix à répondre de leurs actes, et convenu à cet égard de la nécessité d'accroître le soutien apporté aux États Membres pour remédier à l'impunité. Dans ce contexte, l'ONU a continué d'apporter un appui dans le plein respect des normes et des règles nationales et internationales en matière de justice pénale et de droits humains, en particulier au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. L'application de la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité est en cours d'évaluation, laquelle devrait être achevée en mars 2022.

149. Dans la section VI du présent rapport, il est mis en évidence que la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies est essentielle pour renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et exécuter plus efficacement les mandats au moyen des technologies numériques.

Amélioration des normes médicales et appui

150. Au cours de la période considérée, des normes et des capacités ont été élaborées pour améliorer les interventions sanitaires et le soutien médical dans les missions, en partie pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. Des analyses des causes profondes et des décès parmi les patients traités contre la COVID-19 ont été réalisées afin de cerner et de régler les problèmes relevant du système et des procédures et de mettre au point des solutions destinées à prévenir tout éventuel préjudice. Les appréciations des risques pour la santé dans les missions permettent d'élaborer des plans de soutien sanitaire adaptés aux exigences d'efficacité opérationnelle. En outre, des programmes de formation concernant le respect des normes préalables au déploiement sont en cours. Le deuxième programme pilote de formation des assistants médicaux en présentiel devrait se conclure en juin 2022, si les restrictions liées à la COVID-19 le permettent ; il sera basé sur un webinaire de formateurs consacré à la mise en place des cours des Nations Unies relatifs à l'assistance sur le terrain, prévu en mars 2022.

151. Une politique relative aux normes des Nations Unies en matière de qualité des soins de santé et de sécurité des patients a été promulguée en janvier 2020, normes qui ont été instaurées dans tous les hôpitaux des missions de maintien de la paix. Des sessions de formation ont été organisées concernant un nouveau manuel de normes sur la prestation de soins de santé de qualité et la sécurité des patients à l'intention de tous les futurs directeurs d'hôpitaux des États Membres. En 2020, une plateforme d'apprentissage en ligne a été développée pour assurer la pérennité de cette activité de formation, qui devrait se tenir une fois par an, le premier cours en ligne s'étant tenu en novembre 2020. À l'avenir, la plateforme d'apprentissage en ligne servira à former les nouveaux directeurs d'hôpitaux à chaque relève. Au cours de l'exercice

2022/23, des évaluations en ligne et en présentiel du respect normes de qualité des soins de santé et de sécurité des patients seront réalisées pour au moins trois hôpitaux militaires de campagne. En outre, une activité de formation en ligne à destination des évaluateurs de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients a été mise au point, et de nombreux chefs de services médicaux des missions sont actuellement en passe de devenir des évaluateurs certifiés dans ces domaines. Ceux-ci seront ainsi en mesure d'évaluer régulièrement les hôpitaux de leur mission, ainsi que les hôpitaux de référence au niveau régional, augmentant ainsi de manière exponentielle la capacité d'évaluation des hôpitaux militaires de campagne tout en contribuant à une diminution des frais de déplacement liés aux évaluations des hôpitaux.

152. Des chemins cliniques et des méthodes d'audit clinique ont été établis afin d'assurer une qualité de soins uniforme et de faciliter une gouvernance et un suivi adéquats. Au cours de l'exercice 2022/23, des audits cliniques continueront d'être menés pour garantir le respect des chemins cliniques existants ou nouveaux.

153. Un outil d'évaluation de la performance hospitalière a été mis au point pour contrôler le respect des normes de qualité des soins de santé et de la sécurité des patients et les normes relatives à la qualité des soins et appuyer les efforts d'amélioration permanente des installations médicales de terrain. Il garantira la prestation systématique de soins de santé de qualité dans tous les établissements de santé des missions de maintien de la paix. Dans le cadre des efforts d'amélioration des normes des Nations Unies en matière de qualité des soins de santé et de sécurité des patients, le Département de l'appui opérationnel a contribué au processus d'accréditation du personnel médical déployé dans les lieux d'affectation hors siège. En outre, le Département a organisé chaque semaine des webinaires et des activités de formation en ligne sur différents thèmes médicaux, notamment la COVID-19, la médecine tropicale, la santé au travail, le cancer, la santé publique et les maladies métaboliques.

Améliorer la sécurité et la santé au travail

154. Comme l'a constaté l'Assemblée générale, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix ; cependant, la COVID-19 n'est qu'un des nombreux risques pour la santé et la sécurité qui pèsent sur les soldats de la paix. Au nombre des risques pour la santé et la sécurité figurent les maladies infectieuses, le stress au travail et les problèmes de santé mentale y relatifs, la sécurité des véhicules automobiles, la sécurité des armes et l'exposition à des produits chimiques dangereux ou à l'amiante. L'Organisation a un devoir de protection auquel elle ne peut se soustraire pour ce qui est de traiter spécifiquement les dangers sur le lieu de travail, aussi est-elle en train de mettre au point un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail pour traiter les accidents, les blessures et les maladies dus au travail.

Améliorer les soins de traumatologie et d'urgence

155. L'amélioration des capacités d'évacuation sanitaire primaire, activité complexe devant être réalisée dans des délais serrés en faisant intervenir de multiples acteurs d'une mission, est un élément essentiel de la réduction du nombre de décès parmi les soldats de la paix. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel collaborent avec les missions pour renforcer leurs procédures d'évacuation sanitaire primaire et améliorer leurs performances en la matière dans le cadre de la politique relative à l'évacuation sanitaire primaire sur le terrain. En février 2021, les deux départements ont lancé une communauté de pratique en ligne sur la gestion des blessés afin d'améliorer l'échange de connaissances et d'informations. Le site Web de la communauté a reçu jusqu'à présent plus de 30 000 visites, et une

enquête auprès des parties prenantes a été lancée en vue de la rendre plus fonctionnelle. En outre, des conseils et des orientations ont été donnés aux missions et aux États Membres concernant les aspects médicaux de la préparation aux situations d'urgence et des interventions d'urgence, notamment en ce qui concerne les directives et l'appui en matière d'évacuation sanitaire primaire, les normes de soins de traumatologie préhospitaliers, la formation et le contrôle, et la préparation aux situations entraînant un grand nombre de victimes, y compris la formation et les exercices de simulation. Des supports de formation sur la préparation aux situations d'urgence médicale et les interventions ont été fournis pour deux programmes de formation à la gestion et à la sécurité.

156. Afin d'améliorer en permanence les critères de jugement clinique pour le personnel ayant subi des blessures traumatiques, le Département de l'appui opérationnel a commencé à déployer un système de base de données sur les traumatismes. La collecte systématique de données permettra de repérer les lacunes en matière de soins et de ressources. Elle permettra de déterminer plus facilement quelles interventions sont nécessaires pour améliorer la qualité, de mieux comprendre les besoins du personnel des Nations Unies en matière de santé, et d'établir et de planifier les priorités. Le système est en cours d'expérimentation à la MINUSS pendant l'exercice 2021/22 et sera testé dans au moins une autre mission pendant l'exercice 2022/23. En outre, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel déploieront au cours de l'exercice 2022/23 un système de suivi en temps réel concernant les victimes.

IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix

Contexte stratégique

157. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'ONU a entrepris d'améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix avec les organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux, les États Membres et les pays hôtes concernés ainsi qu'avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police, actuels ou potentiels. Il est apparu nécessaire d'assurer une coordination et une cohérence de grande ampleur sur les plans stratégique et opérationnel avec les missions militaires ou civiles déployées par les organisations et mécanismes régionaux avant et après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou parallèlement à ces opérations. Les précieux mécanismes de coordination visant à assurer une communication et des échanges réguliers entre ces partenaires sur des questions en constante évolution ont été maintenus et, dans certains cas, adaptés au format virtuel. Par ailleurs, l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations partenaires ont échangé, en temps réel, des enseignements et des pratiques exemplaires en matière de réponse à la COVID-19, y compris des stratégies visant à protéger non seulement le personnel et les opérations des missions mais aussi les populations des pays hôtes.

158. L'ONU a continué de renforcer le partenariat relatif au maintien de la paix et à la gestion des crises qu'elle a noué avec l'Union européenne, ses États membres et les missions de terrain relevant de sa politique de sécurité et de défense commune dans un certain nombre de contextes nationaux et régionaux. Au Sahel, l'ONU et l'Union européenne se sont employées à coordonner leurs activités dans le cadre d'une nouvelle coalition internationale pour le Sahel, créée en mars 2020, et de la mise en service de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

159. En avril 2020, les ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont approuvé un ensemble de mesures de renforcement des capacités à l'appui de la formation sur le maintien de la paix dispensée par l'ONU dans les quatre domaines suivants : évaluation des performances militaires, soins médicaux, lutte contre les engins explosifs improvisés et signaux et communications. Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les compétences et les pratiques exemplaires de l'OTAN viendront étayer l'appui apporté par l'ONU aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en particulier ceux déployés dans des environnements à haut risque. Conformément à la déclaration commune actualisée sur la coopération entre les Secrétariats de l'ONU et de l'OTAN, le Service de la lutte antimines et l'Organisation pour la science et la technologie de l'OTAN échangent des informations sur les technologies de neutralisation des explosifs et munitions et mènent des projets de recherche conjoints. En plus de l'aide apportée pour tenir à jour la plateforme « Smart IED Threat Mitigation Technology Road Map », le Service de la lutte antimines et l'initiative de l'OTAN de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité s'y rapportant ont décidé de compléter l'équipe itinérante de formation du Service à Entebbe par des formateurs qualifiés en matière de neutralisation des explosifs et munitions et des engins explosifs improvisés, issus de divers partenaires de formation de l'OTAN et de pays alliés, afin de fournir aux États Membres des évaluations de programmes et des cours de formation de formateurs sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés.

160. L'ONU continue de collaborer avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les moyens de poursuivre et de renforcer le partenariat de maintien de la paix dans le cadre du deuxième plan d'action quadriennal visant à mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies, approuvé en octobre 2020 et couvrant des domaines tels que les femmes et la paix et la sécurité, le programme de partenariat triangulaire et la formation. Dans le sillage d'une visite d'un groupe d'experts, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'ONU ont créé un groupe de travail conjoint visant à faciliter le dialogue sur les cadres d'orientation, la formation et d'autres mesures de nature à favoriser les éventuelles contributions dans le cadre de l'action de maintien de la paix des Nations Unies.

161. Plus largement, le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2594 \(2021\)](#) sur les processus de transition des missions, s'est déclaré une nouvelle fois convaincu que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient le fruit d'une collaboration singulière au niveau mondial à laquelle contribuait et était attachée la totalité du système des Nations Unies et a réaffirmé sa détermination de renforcer ce partenariat. L'architecture mondiale d'appui opérationnel sera axée sur le renforcement du dialogue entre les opérations de maintien de la paix et le reste du système des Nations Unies dans le cadre du programme d'efficacité du Secrétaire général, qui repose sur l'intégration des stratégies relatives aux activités d'appui, les services d'appui communs et le partage des locaux au niveau des pays, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#).

162. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise signé en 2017 par le Secrétaire général et le Président du Groupe de la Banque mondiale, le partenariat entre les deux organisations a continué de se resserrer. Conformément à sa stratégie en matière de fragilité, de conflit et de violence pour la période 2020-2025, la Banque mondiale est en train de repenser son engagement dans plusieurs pays accueillant une mission de maintien de la paix afin de mieux accompagner les stratégies de prévention et de transition de ces pays et de renforcer leurs moyens de faire face aux risques de conflit et de fragilité, notamment par le versement d'allocations financières à cet effet par l'Association internationale

de développement. Au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, la Banque mondiale s'est concertée avec l'ONU pour élaborer de nouveaux cadres d'engagement nationaux de ces pays. En République démocratique du Congo, des initiatives sont en cours pour que l'aide apportée au Gouvernement par la Banque mondiale soit conforme au Plan commun de transition. La collaboration opérationnelle avec la Banque mondiale se poursuit dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou la protection sociale, ainsi que dans la lutte contre la COVID-19.

Organisations régionales : des partenariats au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain

163. L'ONU continue d'approfondir et d'optimiser son partenariat stratégique avec l'Union africaine pour faire avancer les processus de paix en Afrique. Le Département des opérations de paix poursuivra son partenariat avec l'Union africaine et ses mécanismes régionaux pour renforcer les efforts de stabilisation et de maintien de la paix dans les pays d'intérêt commun, en tenant compte des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la paix, la sécurité et la stabilité et en s'appuyant sur le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Des missions de bons offices et des visites conjointes continueront d'être menées en étroite coordination avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux ainsi que l'Union européenne, afin de garantir une approche unifiée et de faciliter les processus politiques.

164. En coordination avec le BNUUA, le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel s'efforceront d'améliorer l'interopérabilité avec l'Union africaine et s'engageront de concert à développer les capacités aux niveaux stratégique et opérationnel. Il s'agira notamment de renforcer la Commission de l'Union africaine dans son rôle primordial de supervision et d'encadrement intégrés de ses opérations de soutien à la paix, tout en permettant à l'ONU d'apporter une aide coordonnée et cohérente, tant pour les questions opérationnelles à court terme que pour le renforcement des capacités institutionnelles à long terme. Sur la base de cette volonté commune, et compte tenu de l'évolution de la relation entre l'ONU et l'Union africaine, qui est passée d'un partenariat axé sur le renforcement des capacités à un partenariat fondé sur l'interopérabilité, la complémentarité et les avantages comparatifs en matière d'appui opérationnel, le Département de l'appui opérationnel entend étendre le programme d'échange de connaissances et de compétences à des domaines tels que la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la planification des missions et la gestion des connaissances. L'élargissement de ce programme se traduira par l'introduction de nouvelles modalités d'échange en ligne et d'échange d'information à distance et la création d'un réseau de collaboration entre professionnels motivés à échanger les connaissances, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience entre les deux organisations.

165. Également en coordination avec le BNUUA, l'ONU continuera de prêter main-forte à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux mécanismes régionaux afin de renforcer la Force africaine prépositionnée et de développer la Base logistique continentale dans le cadre de la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Elle continuera d'apporter son soutien à l'Union africaine pour l'examen de ses politiques et directives de formation aux opérations de paix, et pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités, l'objectif étant notamment de renforcer les activités de police et les aspects civils des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. En ce qui concerne le soutien à l'AMISOM, le Département de l'appui opérationnel, en coordination avec le BNUUA, est déterminé à faire en sorte que le BANUS soit doté des ressources, des capacités et des moyens

nécessaires pour assumer son rôle de levier stratégique de l'action menée par l'Union africaine, l'ONU et la communauté internationale pour établir la paix et la sécurité en Somalie.

166. Parallèlement, sous la direction du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du BNUUA, les Nations Unies continueront d'aider l'Union africaine à intégrer le droit international humanitaire et les droits humains dans les plans d'action et la planification de ses opérations de soutien à la paix, ainsi qu'à renforcer ses capacités en matière de formation, de suivi et de responsabilité. Le 31 décembre 2021, l'ONU a signé un projet visant à accompagner l'amélioration et l'entrée en vigueur du Cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine applicable aux opérations de soutien à la paix, dont la mise en œuvre devrait s'étaler sur une période de trois ans.

X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel

Prévention des conduites répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix

167. L'ONU continue de prendre des dispositions pour que l'ensemble de son personnel continue d'appliquer les normes de conduite les plus exigeantes. La politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de manquement, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, reste le pilier central de la fonction de déontologie et de discipline, l'accent étant mis sur l'obligation de rendre des comptes. Les hauts responsables des missions de maintien de la paix sont comptables de la conduite et de la discipline de leur personnel. Pour cette raison, ils sont tenus de présenter les résultats des exercices annuels d'assurance de la qualité sur la gestion des allégations de fautes professionnelles, ainsi que des rapports électroniques trimestriels et annuels sur les fautes professionnelles. L'obligation de rendre des comptes qui incombe aux responsables se traduit également par les plans d'action annuels sur l'exploitation et les atteintes sexuelles soumis au Secrétaire général. Pour assurer la fonction de déontologie et de discipline, les missions de maintien de la paix continuent d'être appuyées par des sessions de renforcement des capacités, qui rassemblent le réseau de professionnels de la déontologie et de la discipline à l'échelle du Secrétariat.

168. Dans le cadre de ses mesures de prévention, l'Organisation continue de former l'ensemble de son personnel aux normes de conduite, à l'obligation de signaler les cas de manquement et à la protection contre les représailles. Il s'est agi notamment de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le cadre des activités de vérification préalables au déploiement qui ont été menées à distance au cours des derniers mois. Avant le recrutement ou le déploiement, l'Organisation continue de vérifier les antécédents du personnel civil et du personnel en tenue ayant travaillé pour une entité du Secrétariat.

169. En outre, assurer un suivi efficace des allégations de faute reste une priorité dans le cadre de l'application des normes de conduite. Le Système de suivi de la gestion des dossiers, plateforme mondiale unique déployée au début de 2021 pour être utilisée par les équipes et les coordonnatrices et coordonnateurs chargés de la déontologie et de la discipline dans toutes les entités du Secrétariat, constitue une amélioration par rapport au précédent système de suivi des fautes professionnelles en ce qu'il intègre toutes les étapes du processus de gestion des dossiers, de la réception des plaintes à la gestion des affaires disciplinaires concernant le personnel civil. Grâce aux outils

d'analyse des données mis en place en novembre 2021, les utilisateurs du Système ont une meilleure visibilité de l'analyse des données, ce qui leur permet d'analyser les tendances et de mieux contrôler et de systématiser le traitement des cas de manquement, au bénéfice des hauts responsables des missions de maintien de la paix.

170. L'Organisation soutient également les mesures prises à l'échelle du système pour exploiter ClearCheck, un système commun au Secrétariat et aux entités des Nations Unies participantes qui recense les membres du personnel des Nations Unies ayant fait l'objet d'allégations fondées concernant des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel.

171. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a également distribué le guide pratique intitulé « Ensemble pour le respect », qui donne des informations et des idées au personnel pour l'aider à s'engager davantage et à prendre plus d'initiatives pour créer et entretenir un environnement de travail harmonieux et courtois. Toute personne ayant subi un acte relevant d'une conduite répréhensible y trouvera également des conseils pratiques et simples.

172. La stratégie de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus fixe comme priorités le recensement et l'échange de bonnes pratiques en matière de déontologie et de discipline, l'objectif étant de renforcer davantage le respect des règles de déontologie par le personnel du maintien de la paix. Dans le cadre d'une enquête sur les bonnes pratiques adoptées par les États Membres, 36 d'entre eux ont soumis des exemples de bonnes pratiques qui ont ensuite été examinés lors d'une réunion de haut niveau tenue en juin 2021, à laquelle ont participé 80 États Membres. À cette occasion, les États Membres et le Secrétariat ont réaffirmé leur volonté de relever les défis, notamment en prenant des mesures de prévention solides, en procédant à des enquêtes efficaces et rapides, en veillant à ce que les sanctions prononcées soient proportionnées à la gravité des manquements établis et en soutenant les victimes de faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

173. Un point complet et des données pertinentes sur l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles figurent dans le dernier rapport en date du Secrétaire général consacré aux dispositions spéciales visant à prévenir de tels actes (A/76/702). Des informations à jour sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que sur d'autres formes de manquement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org>.

Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

174. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUK, le BANUS et la MINUSS, ont continué d'œuvrer à la mise en œuvre efficace et cohérente de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, avec l'aide du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Au cours de la période considérée, les efforts ont porté sur : a) le renforcement des mécanismes et des pratiques des missions de maintien de la paix s'agissant de la politique de diligence voulue en matière de droits humains ; b) l'évaluation des effets de la politique de diligence voulue en matière de droits humains sur l'atténuation des risques de violation des droits humains et leur prévention, ainsi que sur le renforcement des capacités en matière de droits humains des bénéficiaires de l'appui fourni par l'Organisation. Les entités des Nations Unies qui soutiennent l'Union africaine et les forces de sécurité régionales ad hoc, comme le BANUS (appuyant l'AMISOM) et la MINUSMA (appuyant la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel), ont poursuivi leurs efforts en faveur de l'application de la politique de

diligence voulue, en partenariat avec les acteurs régionaux, le but étant que les bénéficiaires de l'appui fourni par l'ONU respectent davantage les droits humains et soient davantage comptables de leurs actes à cet égard. L'évaluation de l'appui fourni par la MINUSMA à la Force conjointe, menée par le Secrétariat conformément à la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité, a été une initiative exemplaire en ce qu'elle a intégré des facteurs liés aux droits humains, notamment la politique de diligence voulue en matière de droits humains, pour envisager l'avenir de l'appui de l'ONU à la Force conjointe.

175. Au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les travaux se poursuivent en vue de la mise en place, à l'intention des militaires et du personnel de police qui vont être déployés dans les opérations de maintien de la paix, d'un cadre de préparation en matière de droits humains, afin de renforcer le respect du principe de responsabilité et de la performance au sein des composantes Personnel en tenue.

Gestion de l'environnement

176. Le Secrétaire général continue de renforcer les mesures d'application de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023), en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables. La mise en œuvre de la deuxième phase de la stratégie, qui couvre la période allant de juillet 2020 à juin 2023, demeure axée sur les cinq piliers de la stratégie : le système de gestion de l'environnement, les déchets, les eaux usées, l'énergie et les pratiques ayant une incidence plus générale. L'exercice 2020/21 a été le quatrième pour lequel un rapport sur les indicateurs relatifs à la stratégie a été présenté, et on trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des progrès accomplis au cours des quatre exercices, l'exercice 2019/20 faisant office de référence pour la mesure des progrès futurs. Les données sont influencées par plusieurs facteurs, notamment l'ouverture ou la fermeture de sites (par exemple, la réduction des effectifs de la MINUAD) et les effectifs (par exemple, les effets de la COVID-19, en particulier sur la composante civile et l'occupation des bureaux, qui ont une incidence sur les données par tête). La tendance générale reste positive, les scores environnementaux s'améliorant dans la majorité des missions, malgré les difficultés opérationnelles causées par la COVID-19. Les indicateurs continuent de s'améliorer : la proportion de données mesurées et la part des énergies renouvelables augmentent, tandis que la consommation de carburant des groupes électrogènes (par personne) continue de diminuer, principalement en raison de l'efficacité des groupes électrogènes et d'une demande réduite. Il en résulte une tendance à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Dans l'ensemble, la majorité des indicateurs affichent des tendances positives sur l'ensemble de la période concernée par la stratégie. Les données des années précédentes ont été recalculées à l'aide des méthodes les plus récemment adoptées, lorsque c'était nécessaire.

Tableau 1

Indicateurs clés de performance pour la stratégie globale (exercices 2017/18 à 2020/21)

Indicateur	2017/18	2018/19	2019/20 et référence pour la mesure des progrès futurs	
			2020/21	
1. Fourchette des notes obtenues par les missions en matière de gestion de l'environnement ^a	s.o.-80	s.o.-87	s.o.-88	s.o.-89
2. Proportion de données mesurées (hors estimations) (en pourcentage) ^b	46 %	30 %	65 %	75 %

Indicateur	2019/20 et référence pour la mesure des progrès futurs			
	2017/18	2018/19	2020/21	
3. Sites ayant fait l'objet d'une inspection environnementale (en pourcentage)	50 %	67 %	91 %	88 %
4. Consommation de carburant des groupes électrogènes, par personne et par jour (matériel appartenant à l'ONU et matériel appartenant aux contingents) (en litres)	4,51	4,88	4,46	3,95
5. Proportion des sources d'énergie renouvelables (en pourcentage)	3 %	3 %	3 %	5 %
6. Émissions de gaz à effet de serre, par personne et par an (en tonnes d'équivalent CO ₂)	7,8	8,3	7,8	7,4
7. Consommation d'eau douce, par personne et par jour (en litres)	121	127	146	124
8. Sites où le risque lié aux eaux usées est jugé minimal (en pourcentage)	33 %	47 %	64 %	70 %
9. Sites utilisant des sources alternatives d'approvisionnement en eau (p. ex. eaux usées traitées ou eau de pluie) (en pourcentage)	8 %	18 %	27 %	25 %
10. Production de déchets solides, par personne et par jour (en kilogrammes)	1,70	1,60	1,64	1,70
11. Sites où le risque lié aux déchets est jugé minimal (en pourcentage)	9 %	20 %	23 %	16 %
12. Proportion des déchets éliminés selon des méthodes privilégiées (en pourcentage)	20 %	32 %	40 %	43 %

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a La valeur la plus basse de la fourchette, précédemment donnée sous forme numérique, est désormais « s.o. », de manière à tenir compte de la note attribuée aux missions présentant au moins un risque important. Un risque important a été relevé dans une mission au cours du cycle 2020/21. Si l'on exclut la note « s.o. », les fourchettes pour les quatre exercices présentés dans le tableau seraient les suivantes : 43-80 (2017/18), 51-87 (2018/19), 58-88 (2019/20) et 51-89 (2020/21).

^b Au cours de l'exercice 2018/19, plusieurs sites ont été ajoutés, pour lesquels les données résultaient généralement d'une estimation et non d'une véritable mesure, ce qui a fait chuter la proportion de données mesurées à 30 %, contre 46 % pour la période 2017/18.

177. Les chiffres sont tirés de la collecte de données menée au niveau des opérations de maintien de la paix concernant les indicateurs prévus par la stratégie, et communiquées par l'intermédiaire de la plateforme en ligne de résultats de la planification des mesures environnementales, aussi appelée « eApp »). La plateforme génère également des tableaux de bord annuels pour chaque mission, offrant une vue d'ensemble des résultats et de la gestion des risques, assortis d'un bref résumé et de données clés. Ces tableaux de bord contribuent à l'établissement du cadre de budgétisation axée sur les résultats dans les rapports d'exécution et sont disponibles sur demande auprès des missions de maintien de la paix. L'Assemblée générale, dans les résolutions relatives au financement des différentes opérations de maintien de la paix adoptées à sa soixante-quinzième session (par exemple, la résolution 75/304, par. 32), a demandé au Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour mettre en œuvre la stratégie environnementale dans toutes les missions de maintien de la paix. En outre, au paragraphe 34 de son rapport sur sa session de fond de 2020 (A/74/19), le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a souligné l'importance des plans d'action pour l'environnement dans les zones de mission à des fins de planification, de budgétisation et d'application du principe de responsabilité. En réponse, les tableaux de bord ont été améliorés au cours de l'exercice 2020/21 par l'inclusion d'un bref aperçu des plans pour l'année à venir ; ils sont par ailleurs utilisés aux fins de l'établissement du cadre de budgétisation axée sur les résultats de chaque opération de maintien de la paix.

178. Parmi les autres outils que les missions utilisent pour l'analyse et la planification figurent les plans de gestion des infrastructures énergétiques et des plans de gestion des déchets, plans pluriannuels offrant une vue d'ensemble des possibilités, des programmes et des niveaux d'ambition du moment. Actuellement, 12 missions de maintien de la paix disposent d'un plan de gestion des infrastructures énergétiques (le BANUS, la FINUL, la FISNUA, la FNUOD, la MINUK, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS, la MONUSCO, l'UNFICYP, ainsi que l'ONUST et l'UNMOGIP) et 11 missions de maintien de la paix disposent d'un plan de gestion des déchets (le BANUS, la FINUL, la FISNUA, la FNUOD, la MINURSO, la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, la MINUK, la MINUSS et l'UNFICYP) qui est soit signé, soit en attente d'officialisation. Leur mise en œuvre intégrale, aux niveaux d'ambition actuels, permettrait d'atteindre une pénétration de 15 % des énergies renouvelables et de porter à 85 % l'élimination des déchets selon les méthodes privilégiées (les actions menées à la MINUSCA, à la MINUSS et à la MONUSCO devraient à elles seules réduire les déchets mis en décharge de quelque 20 000 tonnes par an). Parallèlement, la mise en évidence et la gestion des risques liés aux eaux usées et aux déchets dangereux, qui peuvent avoir de graves répercussions sur les populations locales, le personnel et la réputation de l'ONU, demeurent des priorités de premier plan.

179. Le Département de l'appui opérationnel continue d'aider les missions à introduire des améliorations, notamment en élaborant des orientations et des outils pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, en facilitant les échanges entre les missions dans le cadre des groupes de travail chargés des différents volets et en fournissant une assistance technique sur le terrain et à distance. L'assistance technique est coordonnée par le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement de la BSLB, avec le soutien du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques. Des fonds d'un montant de 1,5 million de dollars pour l'exercice 2020/21 ont été dépensés conformément aux objectifs du projet. Pour les projets de budget pour l'exercice 2022/23, les ressources demandées s'élèvent à 1,4 million de dollars, montant inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la fermeture de la MINUAD. Depuis février 2021, le projet Assistance technique rapide est directement assuré par l'UNOPS, sans contribution technique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui garde néanmoins un siège au comité directeur semestriel pour continuer de fournir une contribution stratégique en cas de besoin.

180. L'assistance sur le terrain a été interrompue au cours de l'exercice 2019/20 en raison des restrictions liées à la COVID-19 mais elle a été temporairement remplacée par une assistance technique en ligne assurée par des agents sur le terrain. D'importantes activités d'assistance technique ont continué d'être menées à distance au cours de l'exercice 2020/21, avec 188 interventions dans les trois domaines techniques (énergie, eau et eaux usées et déchets solides). À titre d'exemple, on peut citer un appui à l'élaboration de plans de gestion de l'énergie et des déchets ; une aide, apportée deux fois par an, à la vérification des erreurs figurant dans les rapports environnementaux ; un appui ciblé portant sur le cadrage, la faisabilité, l'évaluation financière et l'exécution de différents projets énergétiques ; une assistance technique en matière de surveillance de la qualité de l'eau et de gestion des risques liés aux eaux usées et l'établissement de cahiers des charges pour l'externalisation de la gestion des eaux usées ; des conseils techniques sur l'assainissement des décharges et la gestion des déchets dangereux. L'assistance aux missions de maintien de la paix a repris sur le terrain en juin 2021, en mettant fortement l'accent sur le travail de terrain visant à accompagner la mise en œuvre de la stratégie dans les missions (projets d'exploitation des énergie renouvelables, installations de gestion des déchets et systèmes fixes de

traitement des eaux usées, par exemple) et l'appui aux activités liées à la réduction des effectifs et à la liquidation (soit un déploiement de deux mois à la MINUAD).

XI. Établissement du budget et gestion des ressources

Établissement et gestion du budget

181. Conformément à l'ambition du Secrétaire général, à savoir un modèle de Secrétariat plus agile et décentralisé, dans lequel les responsables de l'exécution des mandats sont habilités à gérer les ressources et où les décisions sont prises au point d'exécution du mandat, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a demandé aux opérations de maintien de la paix de faire en sorte que leurs cadres de budgétisation axée sur les résultats mettent davantage l'accent sur l'impact et de veiller à faire coïncider cet impact avec la hiérarchisation et l'enchaînement des activités prescrites, compte étant tenu de l'évolution des possibilités qui se présentent et des problèmes qui se posent. L'objectif est d'améliorer le contrôle, la transparence et la responsabilité afin de renforcer la gestion interne des missions et de mieux servir les processus intergouvernementaux et de gouvernance au Siège. En étant responsables à la fois de la gestion des ressources et de l'exécution des programmes, les missions seront en mesure d'établir un lien plus clair entre les ressources et les résultats et d'en rendre compte dans les rapports sur l'exécution du budget et les projets de budget qu'elles soumettent aux organes directeurs, ce qui servira à appuyer la prise de décision stratégique.

182. La solution Umoja de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance et les améliorations décrites ci-dessous permettent de planifier et de gérer l'utilisation des ressources et l'exécution des mandats sur la base de cadres de budgétisation axée sur les résultats, et d'en rendre compte. En utilisant les fonctionnalités d'Umoja pour assurer le suivi régulier de l'exécution des mandats, la gestion des ressources gagnera en transparence.

183. Pour améliorer la planification et la communication de l'information, les missions de maintien de la paix pourraient progressivement s'aider du cadre de résultats élaboré dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour mettre davantage l'accent sur l'impact de leurs cadres de budgétisation axée sur les résultats. Les changements seront mis en œuvre, le cas échéant, de manière graduelle et progressive. Pour l'exercice 2022/23, le Système servira à définir les indicateurs de succès et les produits dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, de sorte que les missions soient mieux à même de suivre et de mettre en évidence les impacts. Les produits doivent être adaptés à l'environnement opérationnel actuel et prendre en compte les évaluations de la performance et de l'impact de la mission.

184. En outre, afin de renforcer la responsabilité des cadres dans le contexte de la délégation de pouvoir aux missions, des lignes directrices sur la gestion des budgets et l'administration des allocations ont été publiées à l'intention des missions de maintien de la paix en mars 2021. Elles ont pour but d'établir un mécanisme de discipline budgétaire au moyen d'un suivi constant de l'utilisation du budget, notamment en ce qui concerne la clôture de l'exercice financier, les exigences en matière de contrôle, les limites concernant les redéploiements et la communication de l'information.

185. Afin que les opérations de maintien de la paix disposent d'orientations sur les capacités, les compétences et les rôles qui seront nécessaires à leur personnel dans les années à venir dans divers contextes opérationnels, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel a pour la première fois été intégrée dans l'établissement du

budget. Ces orientations ont permis de mettre en évidence que les départs à la retraite, qui se multiplieront au cours des 5 à 10 prochaines années, seront autant d'occasions de réexaminer les profils et les niveaux des postes qui devraient devenir vacants. L'analyse préliminaire de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'évaluation des besoins d'apprentissage globaux ont mis en exergue certaines compétences qui seront très demandées dans toute une série de fonctions et qui sont utiles pour mettre en œuvre la conception du maintien de la paix pour les années à venir. Des informations ont été communiquées aux opérations de maintien de la paix sur les départs à la retraite à venir pour leur permettre d'envisager des fonctions et capacités nouvelles au moment de l'établissement du budget, notamment par le reclassement, la reconfiguration ou la désignation de rôles clés consacrés au renforcement des capacités futures du personnel. Les orientations ont été étayées par des conseils et d'autres orientations destinés à aider les opérations de maintien de la paix pour la gestion prévisionnelle des besoins en personnel opérationnel.

Umoja

186. La phase de projet d'Umoja s'est conclue avec succès à la fin de 2020 et sa prise en main a été assurée au Secrétariat à l'aide d'un modèle de fonctionnement durable permettant à la solution de rester adaptée aux besoins, de demeurer axée sur les résultats et de continuer d'appliquer le dossier de décision sur lequel l'Assemblée générale s'est appuyée pour donner son approbation. La Division du progiciel de gestion intégré a donc été établie le 1^{er} janvier 2021, sous la direction conjointe de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel.

187. Umoja s'est avéré essentiel pour permettre au Secrétariat, y compris les opérations de maintien de la paix, de maintenir la continuité de ses activités pendant l'actuelle pandémie de COVID-19, en particulier grâce à Umoja Extension 2, constitué de six grands sous-projets dont trois sont utiles aux opérations de maintien de la paix : gestion du personnel en tenue, gestion de la chaîne d'approvisionnement et planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance. Tout en assurant la continuité des activités, la Division du progiciel de gestion intégré, en collaboration avec ses partenaires du côté des entités clientes, a recentré son action sur l'amélioration continue et l'analyse.

188. La fonctionnalité de communication de l'information sur les effectifs militaires et les unités de police constituées et de remboursement du coût des contingents a fini d'être livrée à la fin de 2020, mettant fin à ce sous-projet d'Umoja Extension 2. Les missions de maintien de la paix utilisent le module de gestion du personnel en tenue pour consigner les gains et les pertes quotidiens de personnel en tenue et d'autres catégories de personnel et pour générer les rapports de synthèse de la mission, qui sont publiés pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les rapports mensuels sur les effectifs des unités constituent la base du traitement des demandes et des remboursements ultérieurs pour le personnel. L'Organisation continue d'examiner les processus de constitution, de planification et de gestion des forces afin de recenser les domaines qui pourraient bénéficier d'une solution institutionnelle et faire fond sur le module, comme les informations géolocalisées, qui pourraient permettre de rendre compte des mouvements du personnel en tenue au sein d'une mission afin de faciliter la planification opérationnelle et logistique.

189. L'outil de planification de la chaîne d'approvisionnement a fini d'être livré à la fin de 2020, puis les utilisateurs ont été formés à la fonction de planification à partir de mars 2021. La solution a été déployée dans quatre opérations de maintien de la paix (BANUS, MINUSMA, MINUSS et BSLB) à la fin de 2020. La stratégie de déploiement coïncide avec les délais de planification de la chaîne

d'approvisionnement et les cycles budgétaires. Les 13 entités de maintien de la paix élaboreront leur budget pour la période 2023/24 à l'aide de ce nouvel outil.

190. La solution de planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance a été déployée dans toutes les entités du Secrétariat en 2020. Une amélioration importante de cette solution a été déployée au quatrième trimestre de 2020 pour favoriser l'intégration de la planification, de la gestion et de la communication de l'information. Grâce à une amélioration apportée en février 2021 au groupe d'applications de gestion stratégique, des contributions aux rapports annuels sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix peuvent être générées à partir des données de suivi produites par les applications de pilotage stratégique. La production de rapports sur l'exécution du budget est une nouvelle fonctionnalité importante qui devrait susciter un intérêt supplémentaire et stimuler l'utilisation du module Application de pilotage stratégique complet pour la planification, le suivi et la communication de l'information. La solution de planification et de consolidation budgétaire est le module qui encadre l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix. Elle a été améliorée tout au long de la période considérée de manière à permettre : a) d'ajouter le bureau demandeur et le niveau et la fonction du voyageur pour les budgets de voyage ; b) d'améliorer le rapprochement entre les modèles de résumé et les modèles détaillés pour les effectifs militaires et policiers ; c) de permettre le report du budget approuvé au cycle budgétaire suivant ; d) ajouter les contributions volontaires en nature budgétisées ; e) de mettre en place un processus d'authentification unique pour les utilisateurs de la solution.

191. Les outils d'analytique d'Umoja conjuguent des données internes et externes, tirées d'un éventail élargi de sources plus profondes, en faisant appel aux technologies les plus récentes. L'aide apportée aux États Membres, notamment au moyen du portail de contributions et grâce aux nouvelles améliorations apportées au portail mis à la disposition des États Membres, témoigne de la volonté de l'Organisation de favoriser la transparence et de communiquer l'information de façon interactive, visuelle et intuitive. D'autres fonctionnalités dans le domaine des ressources humaines et de la gestion du personnel en tenue au moyen d'Umoja Analytics devraient être déployées à court terme.

192. En outre, la mise à niveau de l'informatique décisionnelle d'Umoja (tirant profit des technologies les plus récentes) est la première étape d'une transition progressive qui s'échelonnera sur plusieurs années et regroupera, dans un environnement cloud à l'échelle de l'Organisation, l'informatique décisionnelle, l'analytique prédictive et renforcée et des outils de planification. Parmi les avantages de ces améliorations, citons la visualisation avancée des données, la possibilité d'accéder aux outils d'analytique sur des appareils mobiles, l'accès aux données en direct ainsi qu'à l'analyse géospatiale et le traitement du langage naturel et l'analyse conversationnelle.

193. La nouvelle équipe commune d'appui aux fonctions d'Umoja en matière de ressources humaines, placée sous la responsabilité conjointe du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, donne la priorité et travaille à plus de 100 améliorations à apporter à Umoja en matière de ressources humaines. Elle travaille à l'établissement d'une stratégie mondiale pour le modèle d'appui à plusieurs niveaux pour les ressources humaines dans Umoja et à la fourniture d'un appui à l'exploitation du système de ressources humaines dans Umoja. Parmi les principales réalisations, citons le déploiement de la nouvelle fonctionnalité relative à la prime de danger dans Umoja et l'élimination du traitement manuel, qui se sont accompagnés de la mise place de solides capacités de suivi et de communication d'information pour répondre aux préoccupations soulevées par les organes de contrôle.

Recrutement et gestion du personnel des missions

194. L'Assemblée générale, dans ses résolutions sur le financement des différentes opérations de maintien de la paix adoptées à sa soixante-quinzième session (par exemple, la résolution 75/304, par. 26), a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile. Les listes de réserve permettent de recruter rapidement tout en tenant dûment compte des impératifs organisationnels que sont la parité des genres et la diversité géographique, des personnes qualifiées, issues de la diversité, pouvant être déployées dans les meilleurs délais pour aider les opérations de paix à s'acquitter de leurs mandats. En 2020, le recours aux listes de réserve destinées à pourvoir les postes vacants soumis à recrutement international a continué de contribuer notablement à la rapidité du recrutement dans les opérations de maintien de la paix, le délai de recrutement à partir de listes de réserve s'établissant à 83 jours pour les missions de maintien de la paix.

195. Les jurys d'experts font partie intégrante du système de recrutement à partir de listes de réserve. Ils évaluent les candidates et candidats qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques pour des postes à pourvoir dans les missions et décident de les recommander ou non, ce qui représente un gain de temps pour les responsables des postes et permet d'améliorer la qualité, la cohérence et l'intégrité des procédures de recrutement, puisque les évaluations sont centralisées. Ils se réunissent généralement en personne, de sorte que leurs membres et membres *ex officio* sont amenés à se déplacer. Le fait que tous les membres se trouvent au même endroit, en personne et sur le même fuseau horaire permet aux jurys de s'entretenir avec un grand nombre de candidates et de candidats en peu de temps. Le montant total du budget approuvé consacré aux jurys d'experts dans le cadre des opérations de maintien de la paix était de 0,93 million de dollars pour l'exercice 2020/21, dont un montant de 0,67 million a été dépensé. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions imposées aux voyages au niveau mondial, le solde non utilisé au titre des voyages, qui s'élève à 0,26 million de dollars, a été reporté sur l'exercice 2020/21. Faute d'avoir pu réunir des jurys d'experts en personne en 2020 et 2021, la Division de l'administration des ressources humaines s'est employée à adapter rapidement la procédure à un fonctionnement en ligne et a réaffecté une partie des fonds à la modernisation des plateformes disponibles, de sorte que les entretiens en ligne soient facilités.

196. Pour l'exercice 2021/22, le montant total approuvé pour les évaluations des jurys d'experts dans le cadre des missions de maintien de la paix était de 0,86 million de dollars. La publication de 30 avis de vacance génériques continue d'être gérée en vue de constituer de nouvelles listes de réserve dans les domaines de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la prestation de services, de la gestion des risques, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la protection de l'enfance, de l'informatique et des communications et de la santé et de la sécurité au travail. On s'attache également à attirer des candidats bilingues, ainsi que des femmes, conformément à la volonté du Secrétaire général de parvenir à la parité des genres dans les opérations de paix. Ces ressources servent à financer les coûts liés aux voyages effectués par les membres des jurys d'experts et les responsables de groupe professionnel pour mener des entretiens axés sur les compétences de candidates et candidats présélectionnés qui auraient réussi les évaluations. Les entretiens des jurys d'experts sont prévus à Brindisi, à Valence (Espagne), à Entebbe et à New York, notamment pour le recrutement de consultants et de vacataires ainsi qu'au titre des services contractuels pour l'élaboration et la notation des épreuves. Les jurys d'experts seront maintenus durant l'exercice 2022/23. Avec l'allègement des restrictions aux déplacements dans certaines régions, un nouveau format hybride sera suivi, conjuguant des entretiens avec des jurys d'experts en personne et en ligne. Les listes de réserve pouvant être utilisées par toutes les missions, le montant

approuvé des activités correspondantes (0,86 million de dollars) continuera d'être réparti, au prorata, entre les missions, sur la base d'un modèle de partage des coûts, chaque mission de maintien de la paix en cours contribuant proportionnellement à ses effectifs.

197. Le Département de l'appui opérationnel continue également de fournir un appui opérationnel en apportant des améliorations aux procédures dans les domaines du recrutement, de l'exécution des formalités d'entrée en fonctions, des capacités du personnel non fonctionnaire et de la modernisation des procédures afin de permettre aux missions de maintien de la paix de gérer plus efficacement leurs postes vacants et de faciliter la continuité des activités dans les situations de crise et dans un contexte de télétravail. Grâce aux innovations du Département, les responsables des postes à pourvoir peuvent s'appuyer sur une procédure transparente et axée sur les technologies qui peut réduire le délai entre la publication d'un avis de vacance et l'entrée en fonctions du (de la) candidat(e) sélectionné(e).

XII. Vue d'ensemble pluriannuelle des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

198. On trouvera dans le tableau 2 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2016/17 à 2022/23).

Tableau 2

Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2016/17 à 2022/23)

Composante Maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/ Nombre approuvé	Prévisions
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours^a							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	14	13	12	12	11	11	10
BANUS	1	1	1	1	1	1	1
ONUST et UNMOGIP	2	2	2	2	2	2	2
Total (missions et opérations d'appui en cours)	17	16	15	15	14	14	13
Ressources financières (montants bruts, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et BANUS	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 263,9	6 156,5	5 915,4	6 029,3
Centre de services régional d'Entebbe	36,3	32,8	31,4	35,4	36,3	40,3	43,2
BSLB	82,2	80,2	82,1	63,3	62,1	65,7	66,3
Compte d'appui (dépenses institutionnelles incluses)	327,1	325,8	324,7	348,9	355,5	356,4	373,6
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)^b	7 800,2	7 422,9	7 117,0	6 711,4	6 610,3	6 377,8	6 512,4

Composante Maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/ Nombre approuvé	Prévisions
	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
ONUST et UNMOGIP	47,3	49,2	46,9	43,2	44,6	48,8	48,8
Total (ressources financières)	7 847,5	7 472,1	7 163,9	6 754,6	6 654,9	6 426,6	6 561,2
Effectifs^c							
Personnel en tenue							
Personnel des Nations Unies en tenue	121 571	106 862	99 072	95 537	92 457	94 147	86 797
Personnel de l'AMISOM en tenue	21 586	21 586	21 626	20 626	19 626	19 626	19 626
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	143 157	128 448	120 698	116 163	112 083	113 773	106 423
ONUST et UNMOGIP	197	197	197	197	197	197	197
Total (personnel en tenue)	143 354	128 645	120 895	116 360	112 280	113 970	106 620
Personnel civil							
Personnel civil des missions et du BANUS ^d	19 730	18 241	15 925	14 173	13 734	12 398	12 103
Personnel civil au Centre de services régional d'Entebbe	421	427	406	404	404	424	405
Personnel civil d'appui aux missions ^e	1 913	1 885	1 872	1 873	1 868	1 863	1 885
Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)	22 064	20 553	18 203	16 450	16 006	14 685	14 393
ONUST et UNMOGIP	318	318	309	309	309	306	306
Total (personnel civil)	22 382	20 871	18 512	16 759	16 315	14 991	14 699

^a Le nombre de missions en cours pendant l'exercice 2021/22 inclut la MINUAD.

^b Les montants ont été arrondis au million. On trouvera au tableau 3 de l'annexe I et au tableau 2 de l'annexe II des informations ventilées par mission.

^c Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^d Les ressources de la BSLB, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Centre de services régional d'Entebbe ne sont pas prises en compte.

^e BSLB et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, mission par mission

199. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2016/17 à 2022/23, ainsi que de celles destinées à couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles des centres de services mondial et régional, pour les mêmes exercices.

Tableau 3
Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, et de l'appui (2016/17 à 2022/23)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21</i>	<i>2021/22</i>	<i>2022/23</i>
BANUS	574 304,9	582 000,0	558 152,3	564 558,1	550 608,6	519 874,5	526 933,6
FINUL	488 691,6	483 000,0	474 406,7	480 102,6	480 649,1	476 842,0	507 223,4
FISNUA	279 924,6	266 700,0	263 858,1	260 177,0	263 783,9	260 445,3	263 374,8
FNUOD	56 543,5	61 765,5	60 295,1	69 409,4	63 343,2	61 218,2	64 868,8
MINUAD	1 039 573,2	910 941,2	715 522,7	514 505,6	484 687,1	78 855,9	–
MINUJUSTH	–	88 111,2	121 455,9	49 122,9	–	–	–
MINUK	36 486,9	37 898,2	37 192,7	37 246,7	39 827,3	41 298,5	41 947,3
MINUL	187 139,6	110 000,0	–	–	–	–	–
MINURSO	52 550,4	52 000,0	52 350,8	56 347,4	57 524,7	56 537,8	61 039,2
MINUSCA	920 727,9	903 011,5	930 211,9	910 057,5	937 711,7	1 036 595,6	1 087 084,9
MINUSMA	933 411,0	1 091 174,0	1 107 318,9	1 138 457,9	1 183 384,7	1 171 612,5	1 262 069,7
MINUSS	1 081 788,4	1 136 157,1	1 150 894,0	1 183 447,3	1 178 515,1	1 115 633,9	1 122 939,0
MINUSTAH	345 926,7	90 000,0	–	–	–	–	–
MONUSCO	1 235 723,1	1 189 770,8	1 194 619,5	1 048 690,4	1 075 338,6	1 042 728,9	1 037 277,0
ONUCI	171 937,8	–	–	–	–	–	–
UNFICYP	54 849,9	54 000,0	52 938,9	50 785,3	51 750,1	53 798,0	54 507,7
Total partiel	7 459 579,5	7 056 529,5	6 719 217,5	6 362 908,1	6 367 124,1	5 915 441,1	6 029 265,4
BSLB	82 857,8	81 000,0	82 448,9	63 381,4	62 058,2	65 694,7	66 318,8
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	327 380,3	325 800,0	324 703,5	348 868,0	355 694,2	356 413,1	373 596,0
Centre de services régional d'Entebbe ^a	39 203,6	33 000,0	31 438,9	35 386,9	37 159,2	40 272,3	43 185,6
Total	7 909 021,2	7 496 329,5	7 157 808,8	6 810 544,4	6 822 035,7	6 377 821,2	6 512 365,8

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2016/17 à 2021/22 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2022/23.

^a Dont des montants de 741 400 dollars pour 2016/17, de 686 900 dollars pour 2017/18, de 595 500 dollars pour 2018/19, de 1 424 400 dollars pour 2019/20, de 1 412 400 dollars pour 2020/21 et de 1 820 200 pour 2021/22 imputés sur les crédits inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui

200. On trouvera à la figure IX des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2022/23 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure IX
Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui (2016/17 à 2022/23)

(En millions de dollars des États-Unis)

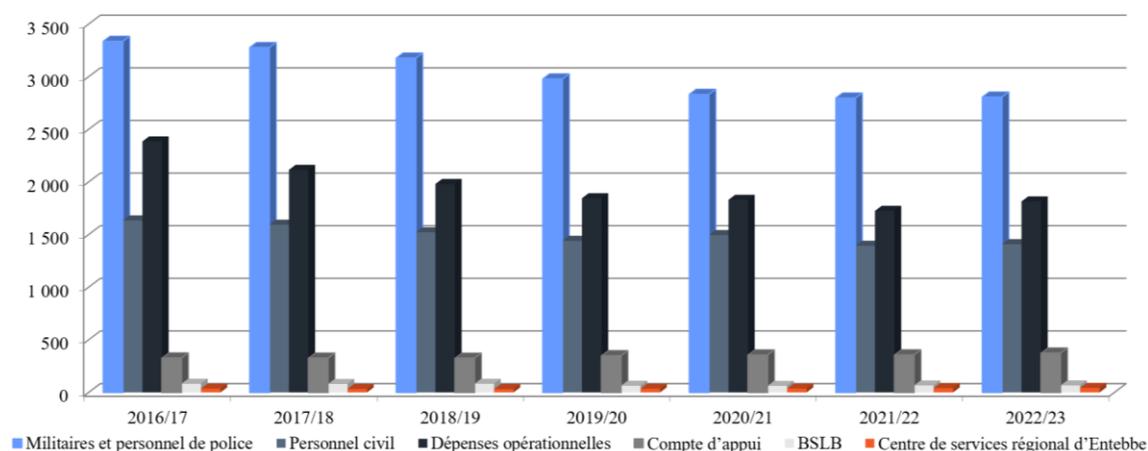


Tableau 4

Proportion relative des principales catégories de dépenses dans les budgets des missions de maintien de la paix (2016/17 à 2022/23)

(En pourcentage)

	2016/17 (taux effectif)	2017/18 (taux effectif)	2018/19 (taux effectif)	2019/20 (taux effectif)	2020/21 (taux effectif)	2021/22 (taux approuvé)	2022/23 (taux proposé)
Militaires et personnel de police	45,4	46,9	47,6	47,6	46,0	47,3	46,5
Personnel civil	22,2	22,8	22,8	23,0	24,3	23,6	23,4
Dépenses opérationnelles	32,4	30,3	29,6	29,4	29,7	29,1	30,1

201. Comme le montrent la figure IX et le tableau 4, les dépenses relatives à la catégorie I (Militaires et personnel de police) représentent environ 46,5 % du budget des missions de maintien de la paix pour 2022/23, contre environ 46,8 % pour les six exercices antérieurs. La part de la catégorie II (Personnel civil) diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent, tombant à 23,4 % pour 2022/23, ce qui reste légèrement supérieur à la moyenne de 23,1 % enregistrée au cours des six derniers exercices. Enfin, la catégorie III (Dépenses opérationnelles) voit sa part augmenter légèrement par rapport à l'exercice précédent, passant à 30,1 % pour 2022/23, soit exactement la moyenne des six derniers exercices. Comme le montre le tableau 4, les pourcentages sont restés relativement stables au cours des six derniers exercices.

Comparaison des ressources financières allouées à l'appui aux opérations de maintien de la paix

202. Le tableau 5 permet de comparer les ressources servant à financer le soutien apporté par le Siège aux missions (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, BSLB et Centre de services régional d'Entebbe) et les ressources financières allouées aux missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2016/17.

Tableau 5
Comparaison entre les ressources financières allouées au compte d'appui, à la Base de soutien logistique de Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe et celles allouées aux opérations de maintien de la paix (2016/17 à 2022/23)

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	2016/17 (montant effectif)	2017/18 (montant effectif)	2018/19 (montant effectif)	2019/20 (montant effectif)	2020/21 (montant effectif)	2021/22 (montant approuvé)	2022/23 (montant proposé)
Missions de maintien de la paix et BANUS	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 263,9	6 156,5	5 915,4	6 029,3
Centre de services régional d'Entebbe	36,3	32,8	31,4	35,4	36,3	40,3	43,2
BSLB	82,2	80,2	82,1	63,3	62,1	65,7	66,3
Compte d'appui ^a	309,4	299,1	292,7	305,2	318,0	317,6	333,1
Ratio compte d'appui	4,21	4,28	4,38	4,87	5,17	5,37	5,52
Ratio appui aux missions^b	5,82	5,90	6,08	6,45	6,76	7,16	7,34

Source : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2016/17 à 2020/21), du budget approuvé pour l'exercice 2021/22 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2022/23.

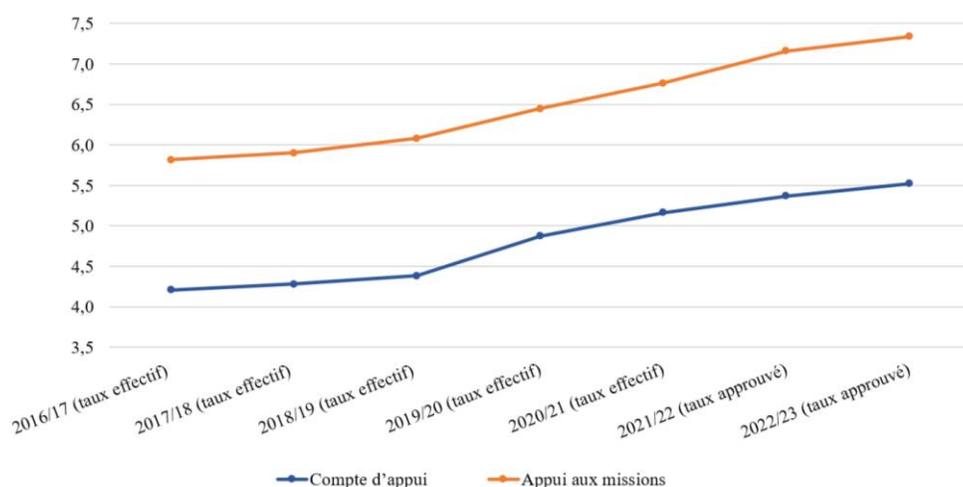
^a Hors dépenses et montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, du dispositif de prestation de services centralisée, du Centre de services partagés, du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

^b Ratio appui aux missions : part du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies dans le budget des missions de maintien de la paix (pourcentage).

203. Les ratios présentés dans le tableau 5 sont illustrés dans la figure X.

Figure X
Ratio compte d'appui et ratio appui aux missions (2016/17 à 2022/23)

[Comparaison avec les ressources inscrites aux budgets des missions de maintien de la paix (en pourcentage)]



Analyse de l'évolution de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

204. On trouvera dans le tableau 6 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2016/17 à 2020/21. Le solde inutilisé, exprimé en pourcentage des dépenses totales, est passé à 3,2 %. L'augmentation constatée au cours des deux derniers exercices est principalement due à la pandémie actuelle de COVID-19 et aux restrictions aux déplacements qui en ont découlé, lesquelles ont eu une incidence sur les dépenses des trois groupes : militaires et personnel de police, personnel civil et dépenses opérationnelles. L'analyse détaillée des écarts, y compris les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le montant global des dépenses, est présentée à l'annexe II.

Tableau 6
Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2016/17 à 2020/21)

(En milliers de dollars des États-Unis)

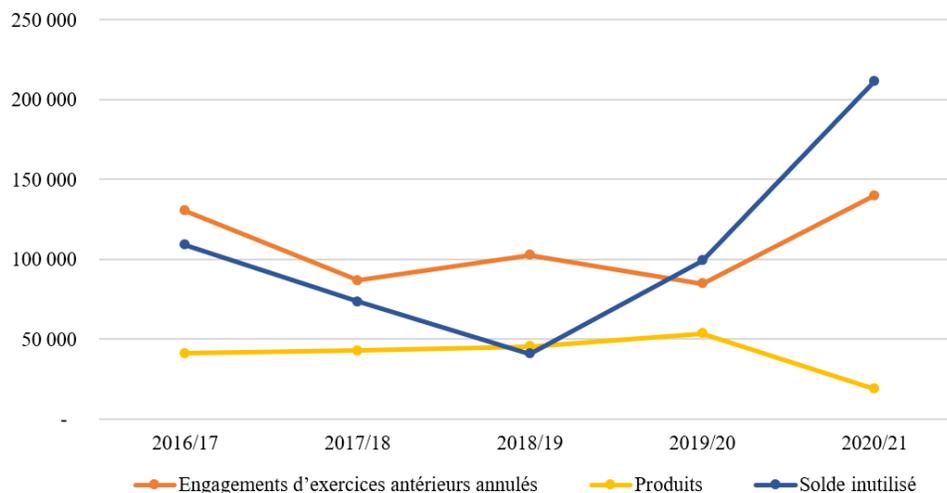
Catégorie	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Dépenses	7 800 177,9	7 422 882,2	7 117 062,5	6 711 367,3	6 610 340,9
Solde inutilisé	109 011,5	73 447,3	40 746,8	99 177,1	211 694,8
Solde inutilisé, en pourcentage des dépenses	1,4	1,0	0,6	1,5	3,2
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	130 593,0	86 758,6	102 660,9	84 875,0	140 028,1
Engagements non réglés	1 341 887,0	1 260 521,0	1 201 402,0	1 034 922,0	1 112 833,0
Engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés en pourcentage des engagements non réglés	9,7	6,9	8,5	8,2	12,6
Produits	41 125,4	42 976,1	45 413,5	53 497,0	19 019,5

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

205. La figure XI illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des produits des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2016/17 à 2020/21.

Figure XI
Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et produits
(2016/17 à 2020/21)

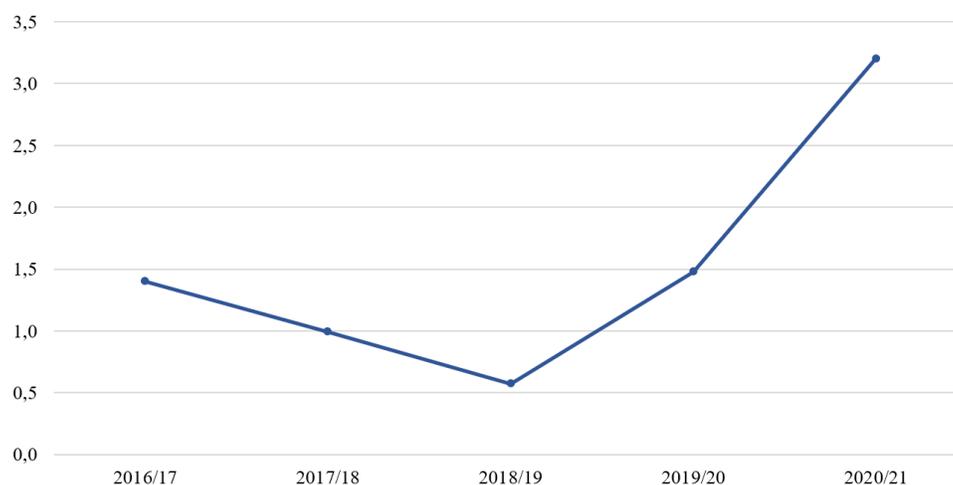
(En milliers de dollars des États-Unis)



Soldes inutilisés

206. Le solde inutilisé d'un montant de 211,7 millions de dollars (soit 3,2 % des dépenses totales) pour l'exercice 2020/21 correspond principalement aux soldes inutilisés : a) de la MINUSMA (80,0 millions de dollars, soit 6,8 % des ressources approuvées), du fait que les dépenses afférentes aux installations et infrastructures, aux opérations aériennes et aux fournitures, services et matériel divers ont été moins élevées que prévu ; b) de la MONUSCO (73,2 millions de dollars, soit 6,8 % des ressources approuvées), du fait que les dépenses au titre du personnel en tenue et les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, les dépenses afférentes aux opérations aériennes et aux installations et infrastructures ayant été moins élevées que prévu ; c) du BANUS (25,0 millions de dollars, soit 4,5 % des ressources approuvées), du fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, les dépenses afférentes aux opérations aériennes, aux fournitures, services et matériel divers, aux transports médicaux et aux transports terrestres ayant été moins élevées que prévues. Des explications plus détaillées sont fournies dans l'annexe II du présent rapport pour chaque mission et chaque catégorie de dépenses.

Figure XII
Rapport entre le solde inutilisé et les dépenses, en pourcentage
(2016/17 à 2020/21)



Annulations d'engagements d'exercices antérieurs

207. Alors qu'une tendance générale à la baisse avait été observée au cours des quatre exercices budgétaires précédents, avec un niveau d'annulations d'engagements d'exercices antérieurs systématiquement inférieur à 10 % des engagements non réglés, ce niveau est passé à 12,6 % en 2020/21. Cette tendance est illustrée dans la figure XIII.

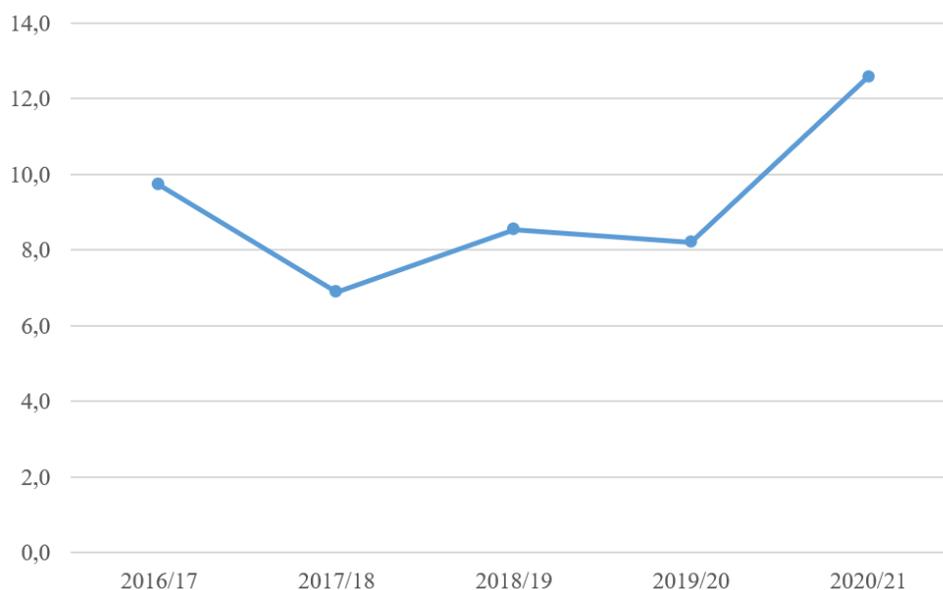
208. L'augmentation de 55,2 millions de dollars (de 84,9 millions de dollars en 2019/20 à 140,0 millions de dollars en 2020/21) s'explique principalement par l'augmentation des annulations d'engagements d'exercices antérieurs pour : a) la MINUSMA (30,5 millions de dollars), principalement due à des décaissements effectifs moins élevés que prévus au titre : i) des travaux de construction de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, des matériaux de construction, des fournitures pour la défense des périmètres et de l'acquisition de mobilier de bureau, les sous-traitants s'étant trouvés dans l'incapacité de livrer intégralement des biens et des services à plusieurs endroits à cause de la pandémie de COVID-19 ; ii) du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les contingents, en raison de la signature tardive d'un mémorandum d'accord avec un pays fournisseur de contingents, qui a entraîné le non-déploiement de matériel ; iii) du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, en raison des restrictions imposées en matière de voyages et d'autres contraintes liées à la pandémie de COVID-19 ; iv) des rations destinées aux contingents, en raison d'un déploiement moyen effectif inférieur à celui de l'exercice 2019/20 ; b) la MINUSS (19,5 millions de dollars), du fait de l'annulation d'engagements au titre de projets de construction, due en partie à des retards liés aux restrictions liées à la COVID-19, et de l'annulation d'engagements relatifs à l'exercice 2015/16 au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome ; c) la MONUSCO (10,1 millions de dollars), du fait de la suspension des mouvements de contingents et d'unités de police constituées vers la Mission en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que des retards pris dans la mise en œuvre des activités relatives aux programmes en raison de la pandémie de COVID-19, des manifestations contre l'ONU organisées dans certaines parties de la République démocratique du Congo et de l'éruption volcanique qui s'est produite à Goma. Parallèlement, les engagements non réglés à la fin de l'exercice 2020/21

s'élevaient à 1,1 milliard de dollars, contre 1,0 milliard à la fin de 2019/20. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de la période initiale de 12 mois, selon les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Figure XIII

Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés (2016/17 à 2020/21)

(En pourcentage)



Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

209. On trouvera dans les figures XIV.A à C ci-après une illustration des réaffectations de ressources par catégorie de dépenses pour les cinq derniers exercices (2016/17 à 2020/21).

210. Au cours de l'exercice 2020/21, la réaffectation de ressources approuvées des missions de maintien de la paix a continué d'avoir généralement pour objet de couvrir les dépenses de personnel civil (catégorie II) dépassant les prévisions ; toutefois, les réaffectations de ressources à telle ou telle catégorie sont tombées à 1,1 % pour l'exercice, contre 5 à 6 % pour les quatre exercices précédents. Au cours des exercices précédents, la solution avait consisté à revoir les priorités dans l'affectation des ressources pour les dépenses opérationnelles (catégorie III) ; toutefois, en 2020/21, les dépenses relevant de la catégorie II qui dépassaient les prévisions ont été couvertes par des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (catégorie I).

211. Pour l'exercice 2020/21, la réaffectation de ressources est principalement due aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil de la BSLB, de la FINUL, de la MINURSO et de la MINUSMA.

212. Au cours de l'exercice 2020/21, il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie I (Militaires et personnel de police), à savoir 0,6 % des ressources

allouées initialement, car des relèves et des déploiements ont été reportés du fait des restrictions imposées aux voyages dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

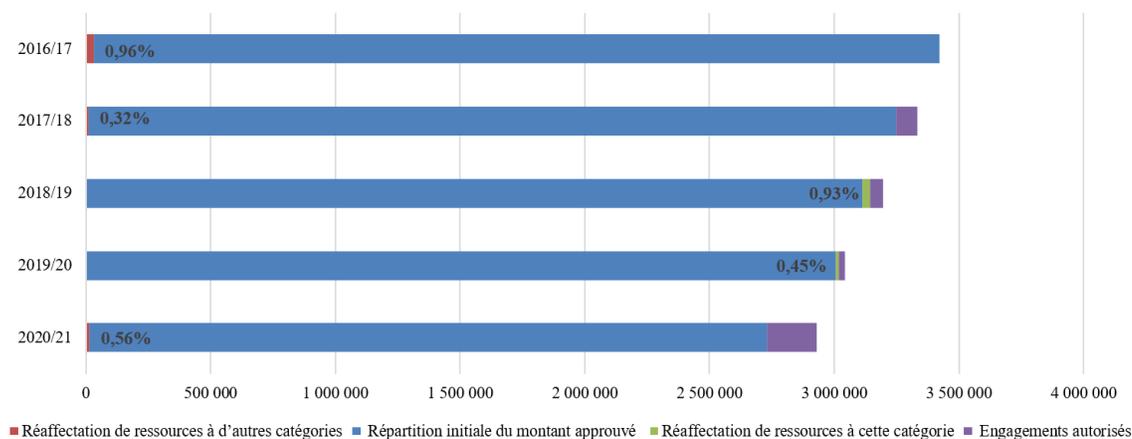
213. En 2020/21, la tendance observée les trois exercices précédents s'est confirmée avec l'injection d'un montant correspondant à l'autorisation d'engagement de dépenses. Ainsi, trois engagements de dépenses ont été autorisés pour la MINUAD, représentant un montant total de 484,7 millions de dollars, comme expliqué en détail dans la section XIV du présent rapport.

Figure XIV

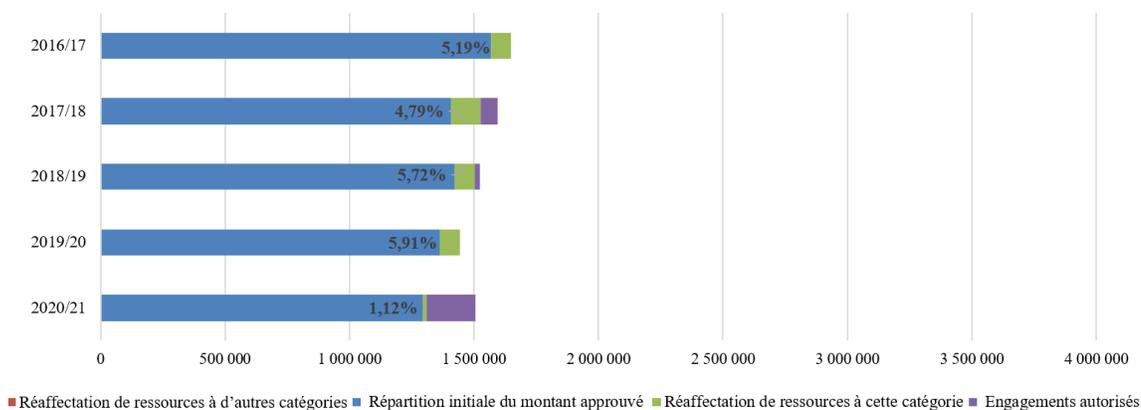
Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2016/17 à 2020/21)

(En milliers de dollars des États-Unis)

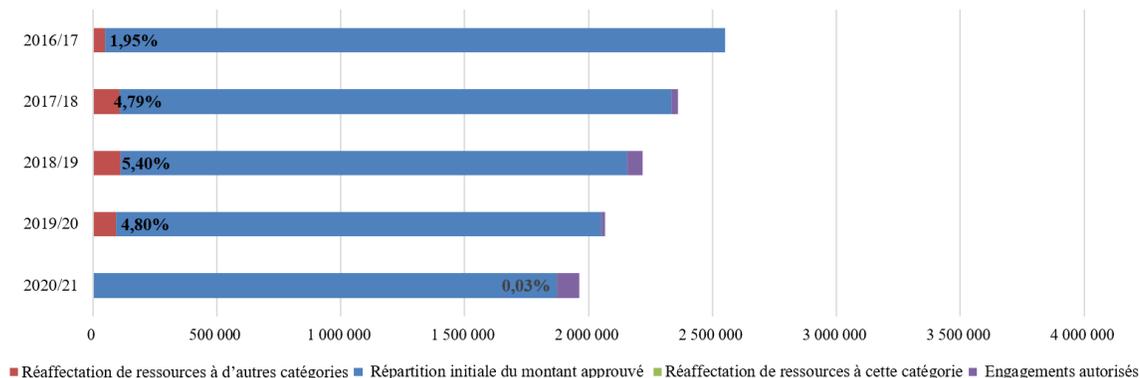
A. Catégorie I (Militaires et personnel de police)



B. Catégorie II (Personnel civil)



C. Catégorie III (Dépenses opérationnelles)



Engagements autorisés

214. Lors des exercices précédents, les missions ont été autorisées à engager des dépenses du fait de la modification de leur mandat par le Conseil de sécurité, de la détérioration des conditions de sécurité et d'autres changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires, qui ont eu de fortes incidences sur la capacité des missions de s'acquitter de leur mandat et sur les besoins de ressources supplémentaires qui en ont découlé (pour la FNUOD, la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO en 2017/18 ; pour la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO en 2018/19 ; pour la MONUSCO en 2019/20). Les engagements autorisés pour la MINUAD en 2020/21 étaient liés à la poursuite à titre temporaire du mandat existant en attendant que le Conseil de sécurité décide l'établissement de la présence de suivi de l'Opération, et visaient ainsi à la doter de ressources suffisantes pour qu'elle puisse couvrir les dépenses liées à son retrait, conformément à la décision du Conseil de sécurité.

215. La demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour la FISNUA en 2021/22 résulte de la résolution 2609 (2021), dans laquelle le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations concernant la reconfiguration formulées par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 17 septembre 2021 (S/2021/805), y compris la transition vers une force multinationale. Cela a eu des répercussions importantes sur les ressources demandées pour 2021/22, notamment les dépenses imprévues liées au déploiement et au rapatriement de personnel en tenue et aux dépenses opérationnelles connexes, par exemple la nécessité de transporter par avion une quantité importante de matériel appartenant aux contingents. Le montant des ressources supplémentaires nécessaire est supérieur au montant des crédits approuvés, ce qui conduit à demander une autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2021/22, pour un montant de 84,4 millions de dollars. Le 23 mars 2022, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé la FISNUA à engager des dépenses supplémentaires pour 2021/22, mais à hauteur seulement de 67,5 millions de dollars.

216. Le tableau 7 présente les engagements autorisés pour les exercices 2017/18 à 2020/21 ainsi que les dépenses effectives. Il présente également les engagements autorisés pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22.

Tableau 7
Vue d'ensemble des engagements autorisés (2017/18 à 2021/22)

(En milliers de dollars des États-Unis)

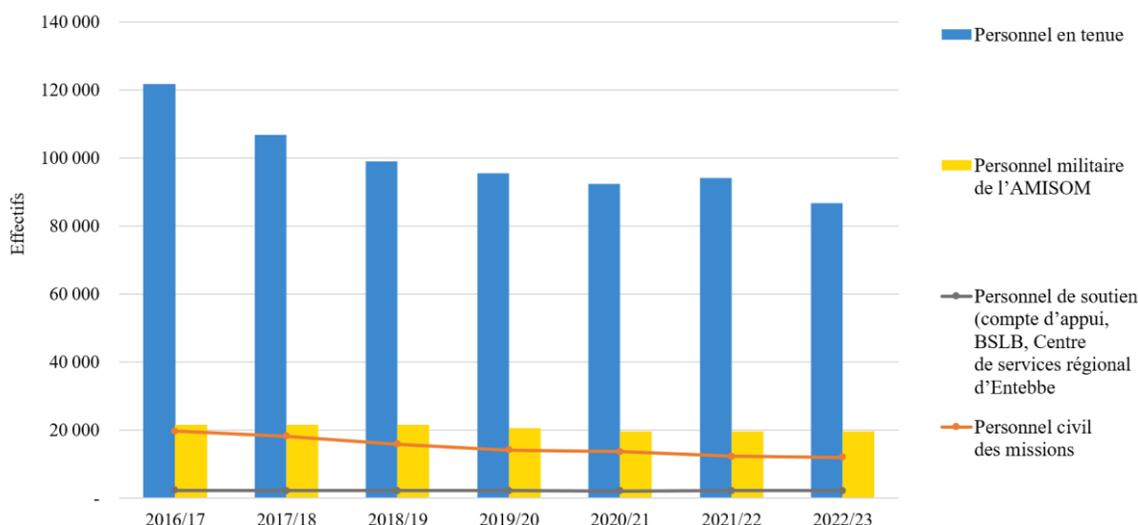
<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Montant approuvé</i>				
	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20</i>	<i>2020/21^a</i>	<i>2021/22</i>
FISNUA	–	–	–	–	67 503,7
FNUOD	4 111,8	–	–	–	–
MINUAD	–	–	–	484 687,1	–
MINUSCA	20 211,5	–	–	–	–
MINUSMA	43 174,0	32 600,0	–	–	–
MINUSS	65 157,1	25 933,6	–	–	–
MONUSCO	47 922,7	80 000,0	36 437,6	–	–
Total des engagements autorisés	180 577,1	138 533,6	36 437,6	484 687,1	67 503,7
Dépenses effectives totales	127 900,0	138 470,0	23 839,2	477 342,8	–
Utilisation des engagements autorisés (en pourcentage)	70,83	99,95	65,42	98,48	–

^a Comprend trois autorisations d'engagement de dépenses pour la MINUAD (240,2 millions, 199,8 millions et 45,7 millions de dollars), comme approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/261 C](#), [75/251 A](#) et [75/251 B](#). On trouvera dans la section XIV du présent rapport des informations sur les dépenses engagées au titre de ces trois autorisations d'engagement de dépenses.

Analyse de l'évolution des ressources humaines des opérations de maintien de la paix

217. On trouvera dans la figure XV ci-après des informations relatives à l'évolution des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix, ainsi que du personnel de soutien du Siège, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe.

Figure XV
Vue d'ensemble du personnel en tenue et du personnel civil des opérations de maintien de la paix (2016/17 à 2022/23)



Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2016/17 à 2021/22 et projets de budget pour 2022/23.

218. La baisse des effectifs militaires autorisés observée entre l'exercice 2016/17 et l'exercice 2022/23 tient principalement à la fermeture de l'ONUCI, de la MINUL, de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH et, plus récemment, à l'expiration du mandat de la MINUAD en 2020/21 puis à la phase de liquidation et à la fermeture de l'Opération en 2021/22. Les effectifs civils des missions de maintien de la paix ont également été réduits au cours de la même période, en partie du fait de la fermeture de ces cinq missions de maintien de la paix.

XIII. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

219. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6 512,4 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature. Le montant des ressources demandées pour 2022/23 représente une augmentation de 134,5 millions de dollars (2,1 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021/22 (6 377,8 millions de dollars). Cette augmentation est principalement imputable à la hausse des dépenses opérationnelles.

220. On trouvera dans le tableau 8 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2021/22 et dans le tableau 9, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

221. L'augmentation nette pour les missions de maintien de la paix en cours tient principalement à la hausse des dépenses prévues dans le projet de budget pour la MINUSMA (90,5 millions de dollars), la MINUSCA (50,5 millions de dollars) et la FINUL (30,4 millions de dollars), en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour la MINUAD (78,9 millions de dollars), dont les ressources n'ont pas été

incluses dans le budget pour 2022/23 en raison de la fin de son mandat, le 31 décembre 2020, conformément à la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité.

Tableau 8
Ressources financières demandées pour 2022/23 par rapport aux montants alloués pour 2021/22

(En millions de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2021/22) ^{b, c}	Dépenses prévues (2022/23) ^d	Variation ^a	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police	2 796,7	2 806,1	9,4	0,3
Personnel civil	1 728,7	1 759,6	31,0	1,8
Dépenses opérationnelles	1 813,6	1 906,1	92,5	5,1
Contributions aux initiatives institutionnelles ^e	38,8	40,5	1,8	4,6
Montant brut^a	6 377,8	6 512,4	134,5	2,1
Recettes provenant des contributions du personnel	165,3	168,8	3,5	2,1
Montant net	6 212,5	6 343,6	131,1	2,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,9	0,8	(0,1)	(14,0)
Total	6 378,8	6 513,2	134,4	2,1

^a Les montants des totaux partiels et des variations ont été arrondis au million.

^b Dont 356,4 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 65,7 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 40,3 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

^c À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22 approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

^d Dont 373,6 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 66,3 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 43,2 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

^e Compte tenu des ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le progiciel de gestion intégré, le dispositif de prestation de services centralisée, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

Analyse des principales variations

Tableau 9
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Militaires et personnel de police (augmentation de 9,4 millions de dollars)	L'augmentation globale des crédits demandés est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA, en raison de l'augmentation des dépenses afférentes au remboursement au titre des contingents, au matériel appartenant aux contingents et aux rations, un taux de déploiement moyen plus élevé étant prévu en application de la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité ; b) la MINUSMA, en raison de la baisse du taux de vacance pour les contingents, de l'amélioration prévue des performances du matériel appartenant aux contingents et de la hausse

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

du coût des rations ; c) la FINUL, en raison de la hausse des coûts du matériel majeur appartenant aux contingents suite à l'évaluation de la Force et au soutien logistique autonome résultant d'éléments supplémentaires, de la hausse des facteurs appliqués à la zone d'opérations de la mission, de l'amélioration des prestations de certains pays fournisseurs de contingents et de l'augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, sur la base des taux révisés en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Cette augmentation est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues pour : a) la MINUSS, compte tenu de la diminution du montant net de l'indemnité journalière de subsistance (missions), de la diminution de l'effectif moyen de militaires et d'une baisse des frais de transport pour le déploiement de matériel appartenant aux contingents du fait qu'aucun rapatriement n'est prévu pour l'exercice 2022/23 ; b) la MINUAD (13,3 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération pendant l'exercice 2021/22 ; c) la MONUSCO, en raison de la diminution de l'indemnité de subsistance (missions), de la diminution des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, du fait que l'état des besoins par unité a été revu et un taux d'ajustement plus élevé a été appliqué pour le matériel défectueux ou manquant, et de la diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement compte tenu de la baisse du coût de relève des forces d'intervention rapide.

Personnel civil
(augmentation
de 31,0 millions
de dollars)

L'augmentation globale des crédits demandés s'explique principalement par l'application des nouveaux barèmes des traitements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses de l'ensemble des opérations de maintien de la paix, notamment de la FINUL, de la MINUSS, du compte d'appui et de la MINUSMA.

Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés pour la MINUAD en raison de la fermeture de l'Opération au cours de l'exercice 2021/22 (44,8 millions de dollars).

Dépenses
opérationnelles
(augmentation
de 92,5 millions
de dollars)

L'augmentation est principalement liée aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes, en raison de l'augmentation du nombre de systèmes de drones aériens déployés à la MINUSMA, de l'augmentation du nombre d'hélicoptères déployés à la MINUSMA et à la FISNUA et à la hausse des coûts des carburants à la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MINURSO ; b) installations et infrastructures, en raison de la consommation de carburant supérieure aux prévisions pour les groupes électrogènes, à un coût moyen plus élevé, sur la base des niveaux de consommation réels pour l'exercice actuel et des tendances, de l'acquisition de matériel de sécurité supplémentaire à la MINUSMA et de la hausse des coûts des carburants dans plusieurs missions ; c) transports terrestres, en raison de la consommation de carburant supérieure aux prévisions pour les véhicules, à un coût moyen plus élevé, sur la base des niveaux de consommation réels, de la proposition d'augmentation nette de 45 véhicules pour améliorer la protection et la sécurité du personnel dans les endroits reculés et remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée de vie à la MINUSMA, et de la hausse des coûts des carburants dans plusieurs missions.

Catégorie de dépenses

Principaux facteurs de variation

Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des ressources demandées pour la MINUAD (20,8 millions de dollars) en raison de la fermeture de l'Opération pendant l'exercice 2021/22.

222. Le tableau 10 présente les ressources par mission pour les exercices 2021/22 et 2022/23.

223. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23, par catégorie de dépenses, figure à l'annexe I du présent rapport.

Tableau 10

Prévisions de dépenses pour 2022/23, par composante de maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué (2021/22) ^a	Projet de budget (2022/23)	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	519 874,5	526 933,6	7 059,1	1,4
FINUL	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4
FISNUA	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1
FNUOD	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0
MINUAD	78 855,9	–	(78 855,9)	(100,0)
MINUK	41 298,5	41 947,3	648,8	1,6
MINURSO	56 537,8	61 039,2	4 501,4	8,0
MINUSCA	1 036 595,6	1 087 084,9	50 489,3	4,9
MINUSMA	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7
MINUSS	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7
MONUSCO	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)
UNFICYP	53 798,0	54 507,7	709,7	1,3
Total partiel	5 915 441,1	6 029 265,4	113 824,3	1,9
BSLB	65 694,7	66 318,8	624,1	1,0
Centre de services régional d'Entebbe ^b	40 272,3	43 185,6	2 913,3	7,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^c	356 413,1	373 596,0	17 182,9	4,8
Total partiel	6 377 821,2	6 512 365,8	134 544,6	2,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962,0	827,7	(134,3)	(14,0)
Total	6 378 783,2	6 513 193,5	134 410,3	2,1

^a À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22 approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

^b Y compris un montant de 1 820 200 dollars pour 2021/22 à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246.

^c Les dépenses prévues pour l'exercice 2022/23 comprennent : 17,2 millions de dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

224. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23, par mission de maintien de la paix, figure à l'annexe I du présent rapport.

Analyse du personnel civil (2022/23)

225. On trouvera dans les tableaux 11 et 12 une analyse des effectifs prévus pour 2022/23 comparés aux effectifs approuvés pour 2021/22, ainsi que les suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire prévus pour 2022/23.

Tableau 11
Analyse des effectifs prévus pour 2022/23 comparés aux effectifs approuvés pour 2021/22

Mission	Effectif approuvé pour 2021/22					Effectif proposé pour 2022/23					Variation				
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel
BANUS	366	189	–	20	575	366	189	–	20	575	–	–	–	–	–
FINUL	254	590	–	–	844	254	590	1	–	845	–	–	1	–	1
FISNUA	174	90	2	36	302	185	93	2	37	317	11	3	–	1	15
FNUOD	53	90	2	–	145	54	90	1	–	145	1	–	(1)	–	–
MINUAD	130	155	3	15	303	–	–	–	–	–	(130)	(155)	(3)	(15)	(303)
MINUK	113	219	–	24	356	112	220	–	24	356	(1)	1	–	–	–
MINURSO	82	163	–	18	263	85	163	–	18	266	3	–	–	–	3
MINUSCA	694	604	69	281	1 648	732	614	32	294	1 672	38	10	(37)	13	24
MINUSMA	827	903	–	206	1 936	836	903	1	206	1 946	9	–	1	–	10
MINUSS	900	1 441	16	450	2 807	923	1 445	8	451	2 827	23	4	(8)	1	20
MONUSCO	697	1 653	60	327	2 737	688	1 597	61	322	2 668	(9)	(56)	1	(5)	(69)
UNFICYP	38	122	1	–	161	41	122	2	–	165	3	–	1	–	4
Total partiel	4 328	6 219	153	1 377	12 077	4 276	6 026	108	1 372	11 782	(52)	(193)	(45)	(5)	(295)
BSLB	139	305	3	–	447	144	305	1	–	450	5	–	(2)	–	3
Centre de services régional d'Entebbe	137	280	–	7	424	133	265	–	7	405	(4)	(15)	–	–	(19)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	959	397	60	–	1 416	987	403	45	–	1 435	28	6	(15)	–	19
Total	5 563	7 201	216	1 384	14 364	5 540	6 999	154	1 379	14 072	(23)	(202)	(62)	(5)	(292)

Tableau 12

Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2022/23

	<i>Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2021/22</i>	<i>Secrétaire général(e) adjoint(e)</i>	<i>Sous-Secrétaire général(e)</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/I</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Variation nette totale</i>	<i>Postes et emplois de temporaire prévus pour 2022/23</i>
BANUS	575	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	575
BSLB	447	–	–	–	–	2	–	1	–	–	–	–	–	3	450
FINUL	844	–	–	–	–	1	1	–	(1)	–	–	–	–	1	845
FISNUA	302	–	–	–	–	2	5	1	–	3	3	–	1	15	317
FNUOD	145	–	–	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–	–	–	145
MINUAD	303	–	–	(1)	(2)	(5)	(11)	(21)	(2)	(90)	(13)	(143)	(15)	(303)	–
MINUK	356	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	1	–	–	–	356
MINURSO	263	–	–	–	–	–	2	–	–	1	–	–	–	3	266
MINUSCA	1 648	–	–	–	–	–	2	–	–	6	2	1	13	24	1 672
MINUSMA	1 936	–	–	–	1	1	1	3	1	3	–	–	–	10	1 946
MINUSS	2 807	–	–	–	1	(2)	4	10	–	2	1	3	1	20	2 827
MONUSCO	2 737	–	–	–	–	–	1	–	(1)	(8)	(3)	(53)	(5)	(69)	2 668
UNFICYP	161	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–	4	165
Centre de services régional d'Entebbe	424	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	2	(17)	–	(19)	405
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 416	–	–	–	–	–	8	5	1	–	–	5	–	19	1 435
Total	14 364	–	–	(1)	–	(1)	16	–	(4)	(86)	(7)	(204)	(5)	(292)	14 072

Facteurs de variation des ressources demandées

Effet de l'évolution des prix des carburants sur les prévisions de dépenses

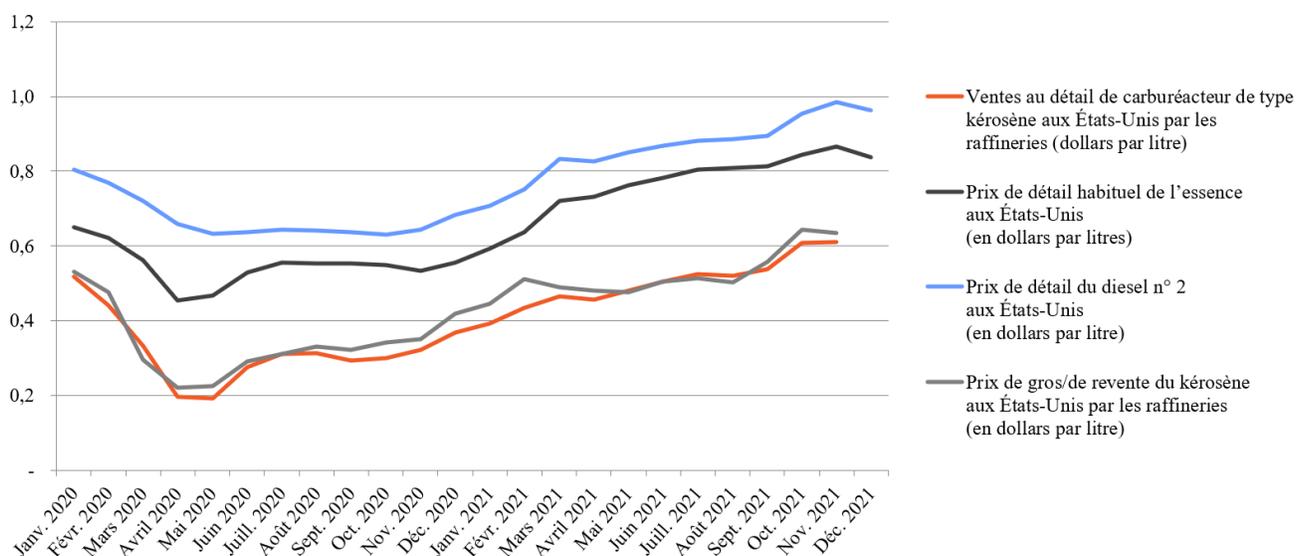
226. Au cours de la période allant de janvier 2020 à décembre 2021, la baisse initiale des prix des carburants au début de la pandémie de COVID-19 a été suivie d'une augmentation régulière qui s'est poursuivie tout au long de 2021. Les prix estimatifs des carburants pris en compte dans les projets de budget sont calculés sur la base des prix moyens enregistrés sur une période de six mois de manière à atténuer les distorsions dues à des valeurs aberrantes. Comme c'est le cas de la plupart des produits de base, les cours fluctuent en fonction de l'offre et de la demande et réagissent notamment à la demande saisonnière et aux conditions météorologiques.

227. La figure XVI montre les fluctuations mensuelles des prix des carburants au cours des deux dernières années. Une analyse détaillée des effets de l'évolution des prix des carburants sur certaines rubriques budgétaires de chaque mission figure à l'annexe I du présent rapport.

Figure XVI

Prix moyen des carburants du 1^{er} janvier 2020 à décembre 2021

(En dollars des États-Unis)



Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

228. Les figures XVII et XVIII montrent l'évolution du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA de janvier à décembre 2021. L'euro et le franc CFA se sont dépréciés entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre 2021 de 6,1 % et 6,0 %, respectivement, par rapport au dollar. Entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} décembre 2021, le dollar s'est fortement apprécié par rapport à d'autres monnaies, telles que la livre sud-soudanaise et la livre soudanaise.

229. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022/23 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire au 1^{er} décembre 2021.

Figure XVII
Évolution du dollar par rapport à l'euro de décembre 2020 à décembre 2021

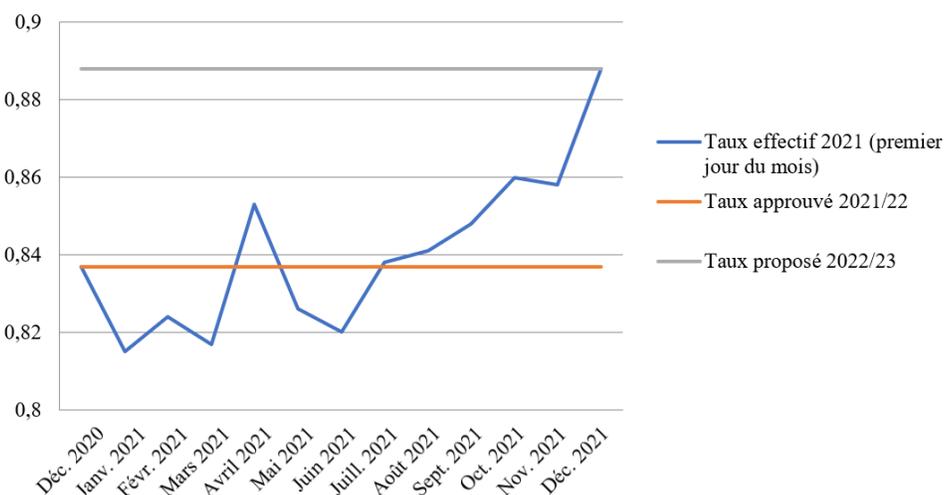
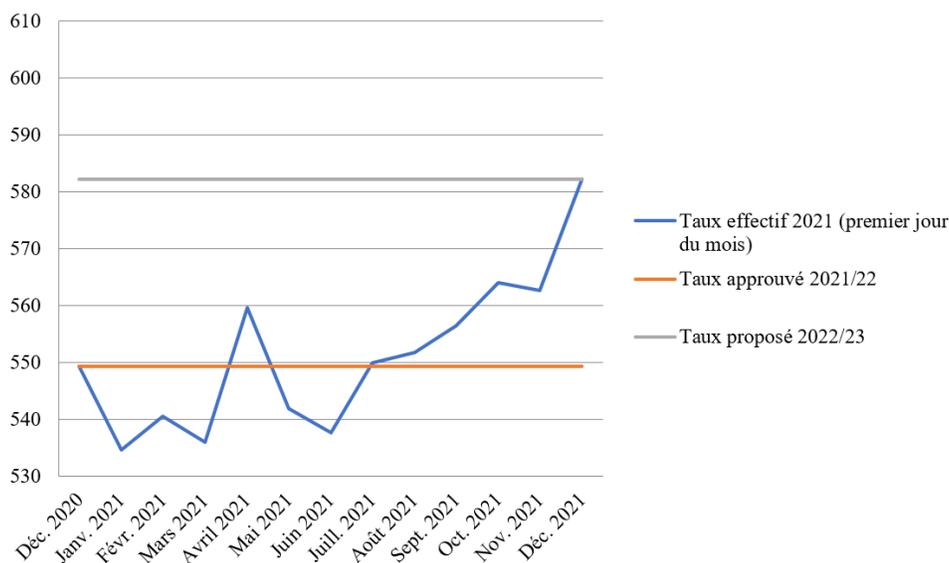


Figure XVIII
Évolution du dollar par rapport au franc CFA de décembre 2020 à décembre 2021



Ressources humaines : taux de vacance

230. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2020/21 et le premier semestre de l'exercice 2021/22, ainsi que des modifications prévues quant au niveau des effectifs et à la situation spécifique de chaque mission s'agissant du déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour calculer les coefficients délais de déploiement concernent, entre autres, les taux de vacance moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, l'évolution des déploiements et les plans de déploiement. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir

des taux de vacance les plus récents, des taux moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes, des plans de recrutement et des propositions de modification de la composition des effectifs, le cas échéant.

Taux de vacance prévus pour l'exercice 2022/23

231. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans le tableau 13.

Tableau 13

Taux de vacance prévus et effectifs

(En pourcentage)

Mission	Personnel recruté sur le plan international			Administrateurs recrutés sur le plan national			Agents des services généraux recrutés sur le plan national		
	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23
BANUS	–	8,0	8,0	–	20,0	20,0	–	20,0	20,0
FINUL	5,1	5,1	2,0	10,4	4,3	2,2	9,7	2,0	1,5
FISNUA	11,5	10,0	10,0	50,0	–	–	7,3	10,0	10,0
FNUOD	13,2	9,4	9,4	–	–	–	13,5	5,0	9,0
MINUAD	23,7	–	–	26,6	–	–	11,4	–	–
MINUK	14,2	10,0	10,0	–	–	–	1,6	1,0	1,0
MINURSO	9,8	7,0	7,0	–	–	–	1,9	2,0	2,0
MINUSCA	13,0	13,0	13,0	11,3	10,5	11,0	4,2	4,0	5,0
MINUSMA	7,2	6,0	6,0	10,0	12,0	6,0	9,0	11,0	5,0
MINUSS	7,6	5,4	5,4	5,0	4,0	4,0	4,6	4,0	4,0
MONUSCO	12,2	11,5	11,5	10,6	10,6	6,0	5,4	4,6	4,6
UNFICYP	2,6	2,0	2,0	14,3	5,0	–	1,7	2,0	1,0
Centre de services régional d'Entebbe	14,2	11,0	8,0	18,2	8,0	8,0	13,0	8,0	8,0
BSLB	15,1	13,0	13,0	–	–	–	4,9	4,0	4,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	11,1	8,8	7,5	–	–	–	13,4	12,0	14,0
Mission	Personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire)			Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)			Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)		
	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23	Taux effectif moyen 2020/21	Taux budgétisé 2021/22	Projection 2022/23
BANUS	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FISNUA	50,0	10,0	10,0	–	–	–	–	–	–
FNUOD	33,3	25,0	0,0	–	–	–	–	–	–
MINUAD	12,5	–	–	–	–	–	–	–	–

Mission	Personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire)			Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)			Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)		
	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection
	2020/21	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUSCA	13,1	10,0	15,0	–	–	–	14,3	28,5	–
MINUSMA	50,0	–	50,0	–	–	–	–	–	–
MINUSS	6,3	–	50,0	–	–	–	–	–	–
MONUSCO	16,7	16,7	16,7	25,0	25,0	25,0	2,2	0,7	0,7
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	–	–	–	–	–	–
BSLB	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	17,4	19,1	15,7	–	–	–	9,8	9,1	11,1

Mission	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international			Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national		
	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection
	2020/21	2021/22	2022/23	2020/21	2021/22	2022/23
BANUS	–	20,0	20,0	–	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–
FISNUA	5,6	3,0	3,0	–	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MINUAD	16,2	–	–	–	–	–
MINUK	12,5	11,0	8,0	–	–	–
MINURSO	27,8	20,0	20,0	–	–	–
MINUSCA	5,8	5,0	7,0	2,3	2,0	2,0
MINUSMA	13,1	11,1	10,0	50,0	50,0	–
MINUSS	13,6	13,0	13,0	–	–	–
MONUSCO	7,4	2,7	5,0	18,2	9,1	9,1
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
Centre de services régional d'Entebbe	–	–	–	–	–	–
BSLB	–	–	–	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	–	–

Tendances en matière d'occupation des postes (personnel civil)

232. Les taux de vacance de postes utilisés pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2022/23 se fondent sur les taux d'occupation actuels et prévus, ce qui a entraîné quelques variations par rapport aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2020/21 et aux taux approuvés pour l'exercice 2021/22, comme le montre le tableau 15.

233. L'évolution des taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national est décrite brièvement ci-après.

234. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice 2022/23 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2020/21 pour toutes les missions, à l'exception de la MINUSCA, pour laquelle le même taux est proposé, et du BANUS, pour lequel le taux proposé est supérieur au taux effectif de l'exercice 2020/21. Les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2022/23 se situent au même niveau que les taux approuvés pour l'exercice 2021/22, sauf pour la FINUL, le Centre de services régional d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour lesquels les taux proposés sont légèrement inférieurs.

235. En ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice 2022/23 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2020/21 pour toutes les missions, à l'exception du BANUS, pour lequel le taux de vacance proposé est supérieur au taux effectif de l'exercice 2020/21. Les taux de vacance proposés pour la MINUSCA pour l'exercice 2022/23 sont légèrement supérieurs aux taux approuvés pour l'exercice 2021/22, tandis que ceux proposés pour la MINUSMA, la MONUSCO, l'UNFICYP et la FINUL sont légèrement inférieurs.

236. En ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSMA, la MONUSCO, l'UNFICYP, la FINUL, la MINUK, la MINUSS, le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice 2022/23 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2020/21, tandis que ceux retenus pour la MINURSO, la MINUSCA, la FNUOD, la FISNUA, le BANUS et le compte d'appui sont supérieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2020/21. Les taux de vacance proposés pour la MINUSCA, la FNUOD et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2022/23 sont légèrement supérieurs aux taux approuvés pour l'exercice 2021/22, tandis que ceux proposés pour la MINUSMA, l'UNFICYP et la FINUL sont légèrement inférieurs.

Dépenses afférentes au personnel civil

237. Pour l'exercice 2022/23, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Le coefficient d'ajustement fixé pour chaque lieu d'affectation à compter du 1^{er} décembre 2021 a été appliqué aux traitements de base nets, à l'exception des postes situés au Liban, à Brindisi et à Valence (Espagne). Pour le Liban, en raison d'une inflation importante et soutenue au cours des 6 à 12 derniers mois, le coefficient d'ajustement prévu pour février 2022 a été appliqué aux traitements de base nets et continuera d'être revu chaque mois. À Brindisi et à Valence, les coefficients d'ajustement prévus pour février 2022 ont été appliqués aux traitements de base nets. Ces coefficients sont ajustés sur une base mensuelle car ils concernent des lieux d'affectation classés par la Commission de la fonction publique

internationale comme des lieux d'affectation du groupe I. Les dépenses communes de personnel prévues au budget pour l'exercice 2022/23 ont été calculées sur la base des dépenses effectives pour la période allant de décembre 2020 à novembre 2021, compte dûment tenu des ajustements liés aux évacuations sanitaires.

238. En ce qui concerne le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les coûts salariaux standard ont été calculés sur la base du barème des traitements en vigueur au 1^{er} janvier 2022, et le coefficient d'ajustement prévu pour février 2022 a été appliqué aux traitements de base nets de tous les postes en emplois de temporaire à New York, tandis que le coefficient d'ajustement en vigueur au 1^{er} janvier 2022, tel que promulgué par la CFPI, a été appliqué aux postes et emplois de temporaire à Addis-Abeba, Bangkok, Bruxelles, Genève et Vienne. Les dépenses communes de personnel prévues au budget pour l'exercice 2022/23 ont été calculées sur la base des dépenses effectives de l'exercice 2020/21.

239. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel, et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

XIV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Missions de maintien de la paix en cours

240. Au cours de l'exercice 2020/21, l'ONU a apporté un appui à 13 opérations de maintien de la paix en cours, dont 11 missions financées au titre de différents comptes spéciaux (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUAD, MINUK, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) et 2 missions établies de longue date et toujours imputées au budget-programme depuis plusieurs dizaines d'années (ONUST et UNMOGIP). Le BANUS est également financé au titre d'un compte spécial.

241. De plus, les missions de maintien de la paix ont bénéficié des services d'appui assurés par la Base de soutien logistique de Brindisi, le Centre de services régional d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Missions de maintien de la paix terminées ou en phase de clôture

242. Le mandat de la MINUAD a pris fin le 31 décembre 2020, et les activités de retrait des effectifs ont commencé le 1^{er} janvier 2021. Conformément aux dispositions de la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité, la période de réduction des effectifs de l'Opération s'est achevée le 30 juin 2021 et a été suivie d'une période de liquidation à compter du 1^{er} juillet 2021.

243. Afin que la cession des actifs de la MINUAD soit pleinement conforme aux politiques de l'Organisation et aux dispositions de l'article 5.14, alinéa e), du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a présenté son rapport sur le don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à la Mission (A/76/504), dans lequel il a demandé que soit approuvé le don d'actifs dont le coût d'acquisition total s'élevait à 145,5 millions de dollars et la valeur nette comptable à 55,3 millions de dollars. Par sa résolution 76/244, l'Assemblée générale a approuvé le don d'actifs demandé par le Secrétaire général.

244. On trouvera dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/76/553) un point au 30 juin 2021 de la situation financière de 29 missions dont le mandat est terminé. Au cours de l'exercice 2020/21, la situation financière globale de ces opérations de maintien de la paix n'a que peu évolué. Cinq d'entre elles continuaient d'afficher un déficit de trésorerie d'un montant total net de 85,6 millions de dollars, en raison de contributions non acquittées par les États Membres. Les 24 autres présentaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 159,4 millions de dollars. Outre les 29 missions terminées sur lesquelles des informations sont présentées dans le rapport, le mandat d'un certain nombre d'autres opérations de maintien de la paix s'est achevé au cours des derniers exercices financiers, à savoir l'ONUCI (2017), la MINUL (2018), la MINUSTAH (2017) et la MINUJUSTH (2019). Des informations sur ces missions pourraient figurer dans le rapport du Secrétaire général sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé, si l'Assemblée générale en décide ainsi à l'issue de son examen des rapports finals sur leur situation financière. Dans sa décision 75/553 C, l'Assemblée a décidé de reporter à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session l'examen des documents concernant ces missions.

Vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets de l'exercice 2020/21

245. L'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant de 6 822,0 millions de dollars, dont trois autorisations d'engagement de dépenses d'un montant maximum de 484,7 millions de dollars pour la MINUAD. Les informations sur les montants approuvés pour chaque opération de maintien de la paix sont résumées dans le tableau 14.

Tableau 14

Ressources financières approuvées pour l'exercice 2020/21

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2020-30 juin 2021		
	Montant alloué approuvé (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé
BANUS	550 608,6	–	550 608,6
FINUL	480 649,1	–	480 649,1
FISNUA	263 783,9	–	263 783,9
FNUOD	63 343,2	–	63 343,2
MINUAD	–	484 687,1	484 687,1
MINUK	39 827,3	–	39 827,3
MINURSO	57 524,7	–	57 524,7
MINUSCA	937 711,7	–	937 711,7
MINUSMA	1 183 384,7	–	1 183 384,7
MINUSS	1 178 515,1	–	1 178 515,1
MONUSCO	1 075 338,6	–	1 075 338,6
UNFICYP	51 750,1	–	51 750,1
Total partiel (missions)	5 882 437,0	484 687,1	6 367 124,1
BSLB	62 058,2	–	62 058,2
Centre de services régional d'Entebbe	37 159,2	–	37 159,2

Composante Maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2020-30 juin 2021		
	Montant alloué approuvé (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	355 694,2	–	355 694,2
Total partiel (entités appui)	454 911,6	–	454 911,6
Montant total des crédits ouverts	6 337 348,6	484 687,1	6 822 035,7

246. Les trois autorisations d'engagement de dépenses pour la MINUAD se répartissent comme suit : 240,2 millions de dollars, 199,8 millions de dollars et 45,7 millions de dollars, comme approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/261 C, 75/251 A et 75/251 B. Le tableau 15 ci-dessous présente une vue d'ensemble des trois autorisations d'engagement approuvées et des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2020/21.

247. Les autorisations d'engagement de dépenses approuvées pour la MINUAD pour l'exercice 2020/21 représentent un montant total de 484,7 millions de dollars. Ce montant a été utilisé à hauteur de 477,3 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 7,3 millions de dollars. Le solde inutilisé tient essentiellement au fait que : a) les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 4,9 millions de dollars aux prévisions, principalement à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, pour les raisons suivantes : le nombre d'actifs transférés de la MINUAD a été inférieur aux prévisions, des activités relatives aux programmes ont été annulées et la demande de vacataires a été moins élevée que prévu, tout comme la demande de services au titre des communications et de l'informatique et des installations et infrastructures, en raison de la fermeture des bases d'opérations de la Mission ; b) les dépenses pour le personnel civil ont été inférieures aux prévisions, principalement car les montants dus aux membres du personnel recrutés sur le plan international à la cessation de service et les contributions du personnel correspondantes ont été moins élevés que prévu.

Tableau 15

Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses (2020/21)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	Engagements autorisés			Total des engagements autorisés	Dépenses	Écart	
	Résolution 74/261 C	Résolution 75/251 A	Résolution 75/251 B			Montant	Pourcentage
MINUAD	240182,9	198779,9	45724,3	484687,1	477342,8	7344,3	1,5

248. Comme le montre le tableau 16, le budget total approuvé pour l'exercice 2020/21 s'élève à 6 822,0 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 6 610,3 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 211,7 millions de dollars (3,1 %).

Tableau 16
Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2020/21

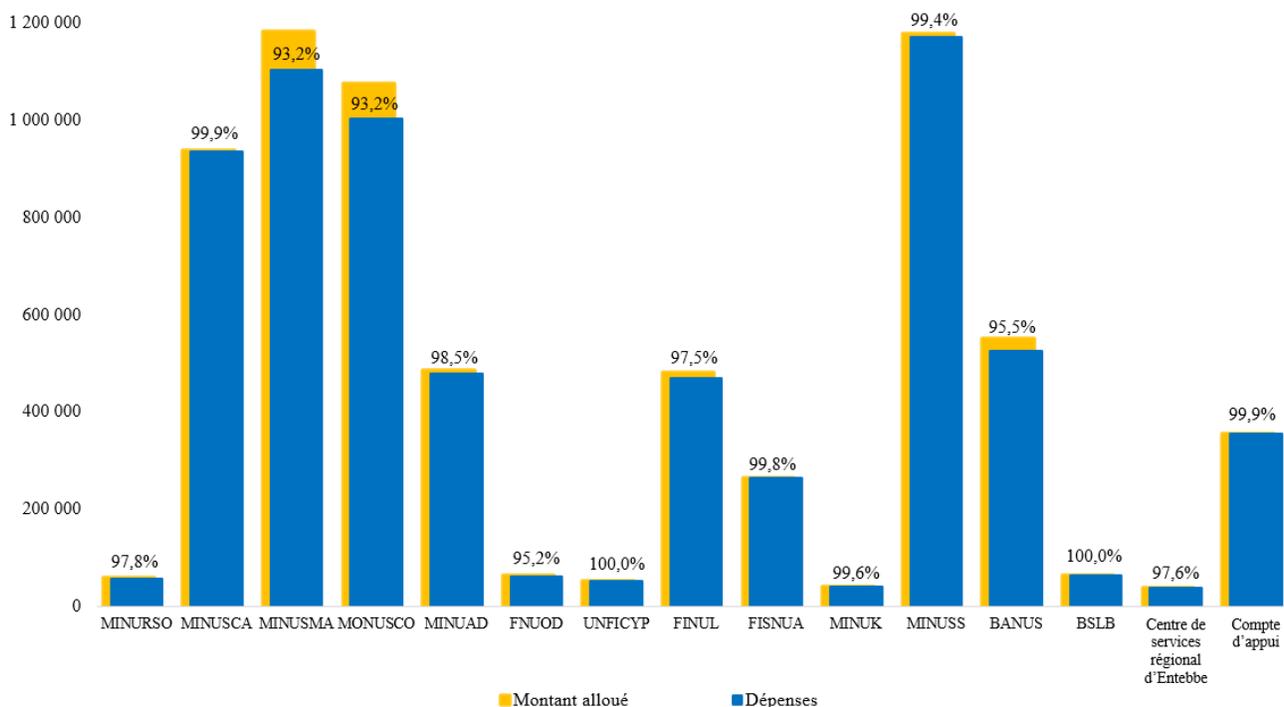
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	550 608,6	525 615,7	24 992,9	4,5
FINUL	480 649,1	468 733,3	11 915,8	2,5
FISNUA	263 783,9	263 187,5	596,4	0,2
FNUOD	63 343,2	60 282,3	3 060,9	4,8
MINUAD	484 687,1	477 342,8	7 344,3	1,5
MINUK	39 827,3	39 682,8	144,5	0,4
MINURSO	57 524,7	56 239,8	1 284,9	2,2
MINUSCA	937 711,7	936 317,8	1 393,9	0,1
MINUSMA	1 183 384,7	1 103 359,2	80 025,5	6,8
MINUSS	1 178 515,1	1 171 901,3	6 613,8	0,6
MONUSCO	1 075 338,6	1 002 121,6	73 217,0	6,8
UNFICYP	51 750,1	51 726,3	23,8	–
Total partiel (missions)	6 367 124,1	6 156 510,4	210 613,7	3,3
BSLB	62 058,2	62 053,1	5,1	–
Centre de services régional d'Entebbe	37 159,2	36 284,5	874,7	2,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	355 694,2	355 492,9	201,3	0,1
Total partiel (missions et entités d'appui)	6 822 035,7	6 610 340,9	211 694,8	3,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	615,6	406,4	39,8
Total	6 823 057,7	6 610 956,5	212 101,2	3,1

249. La figure XIX montre le budget approuvé et le taux d'utilisation des crédits pour l'exercice 2020/21 pour chaque opération de maintien de la paix.

Figure XIX
Budget approuvé et taux d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2020/21, par opération de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)



250. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2020/21 a été de 96,9 % (contre 98,5 % en 2019/20). Le solde inutilisé s'élevait à 211,7 millions de dollars. La figure XX montre la répartition du solde inutilisé entre les différentes opérations de maintien de la paix. L'écart est principalement imputable à la sous-utilisation des crédits de la MINUSMA, de la MONUSCO et du BANUS, qui, à eux trois, représentent 84,2 % de l'écart total.

251. Les principaux écarts expliquant les soldes inutilisés de la MINUSMA (80,0 millions de dollars), de la MONUSCO (73,2 millions de dollars) et du BANUS (25,0 millions de dollars) sont décrits ci-dessous. On trouvera à l'annexe II du présent rapport une analyse plus détaillée de l'exécution des budgets de l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses et par opération de maintien de la paix.

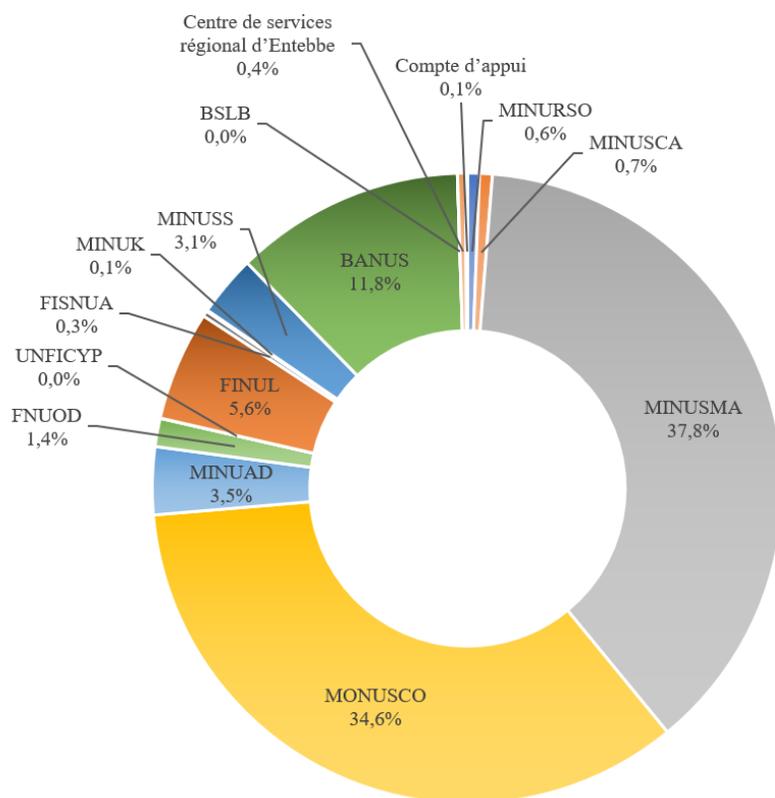
252. Le solde inutilisé de la MINUSMA (80,0 millions de dollars) tient essentiellement : a) aux opérations aériennes (47,5 millions de dollars), en raison du non-déploiement de six avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, un pays fournisseur de contingents n'ayant pas pu honorer l'engagement pris de les livrer et la procédure d'acquisition dans le commerce de matériel de remplacement ayant été trop lente, du non-déploiement de systèmes d'aéronefs non habités du fait des difficultés rencontrées pour s'en procurer auprès du secteur privé, et d'une consommation effective de carburant inférieure aux prévisions, puisque le prix moyen par litre était plus faible que prévu et que la réserve de carburant acheté au cours des exercices précédents a été utilisée pendant l'exercice 2020/21 ; b) aux installations et aux infrastructures (40,4 millions de dollars), principalement car les coûts effectifs ont été inférieurs aux prévisions pour les projets de construction, les tarifs des prestataires de services ayant été moins élevés que prévu, car le contrat complet d'exploitation et d'entretien des systèmes

d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées n'a pas été exécuté et car, en raison de la pandémie, l'acquisition de matériaux de construction destinés à l'entretien des locaux et au renforcement de la sécurité a été reportée, le contrat relatif aux services d'élimination des déchets n'a pas été exécuté et les frais de ramassage et d'élimination des déchets solides non dangereux ont été moins élevés que prévu.

253. Le solde inutilisé de la MONUSCO (73,2 millions de dollars) s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour ce qui est : a) des contingents (26,4 millions de dollars), car le taux moyen de déploiement tardif a été plus élevé que le taux approuvé du fait du rapatriement anticipé d'un groupe de services d'aérodrome et du retard pris dans le déploiement d'un bataillon en conséquence des restrictions des déplacements liées à la pandémie, et car les dépenses relatives au déploiement, à la rotation et au rapatriement ont été moins élevées que prévu en raison d'une meilleure utilisation de la flotte aérienne, et car le coût quotidien effectif moyen des rations était inférieur aux prévisions ; b) des opérations aériennes (19,0 millions de dollars), car le coût de l'heure de vol de quatre hélicoptères a été plus faible que prévu, le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions du fait des restrictions des déplacements liées à la pandémie, deux avions ont été restitués plus tôt que prévu, conformément au plan de retrait progressif de la Mission, et le prix moyen effectif du carburant était moins élevé que le prix inscrit au budget ; c) de la police des Nations Unies (12,6 millions de dollars), car le coefficient délais de déploiement moyen a été plus élevé que prévu en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie ; d) des unités de police constituées (10,4 millions de dollars), en raison du plan de retrait progressif de la Mission et d'un coût effectif des rations inférieur à celui inscrit au budget.

254. Le solde inutilisé du BANUS (25,0 millions de dollars) s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes aux opérations aériennes ont été inférieures de 22,4 millions de dollars aux prévisions, car : a) les coûts de location et d'exploitation des hélicoptères ont été moins élevés que prévu, du fait de nouveaux contrats relatifs aux hélicoptères et de la non-disponibilité d'un hélicoptère, tout comme les coûts de location et d'exploitation des avions, en raison du remplacement d'un avion et de la résiliation du contrat d'un autre avion, et le nombre d'heures de vol des hélicoptères et des avions a été moins élevé que ce qui était inscrit au budget, compte tenu de la pandémie ; b) des retards ont été pris dans le processus d'achat et de transfert de véhicules et d'équipements aéroportuaires ; c) le prix du litre de carburant aviation a été inférieur aux prévisions, tout comme, en raison de la pandémie, le nombre de vols effectués.

Figure XX
Répartition des soldes inutilisés pendant l'exercice 2020/21, par opération de maintien de la paix



XV. Analyse de la trésorerie

Exercice 2020/21

255. La décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/307](#), de souscrire au principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et à l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions – dans lesquels serait indiqué le montant estimatif du budget pour la période pour laquelle le mandat n'aurait pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité –, et ce pour l'intégralité de l'exercice budgétaire qu'elle aurait approuvé, a été suivie d'une amélioration de la situation de trésorerie de ces opérations depuis juillet 2019.

256. En application de ces décisions, durant l'exercice 2020/21, la pratique consistant à émettre des avis de mise en recouvrement pour l'ensemble de l'exercice budgétaire s'est maintenue. Le montant total des sommes mises en recouvrement pour l'exercice 2020/21 s'élève à 6 660,7 millions de dollars, dont un montant de 2 472,2 millions de dollars pour la période pour laquelle le mandat n'a pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité. Cette pratique a permis d'encaisser plus tôt qu'à l'ordinaire un total de 482,5 millions de dollars versés par 76 États Membres.

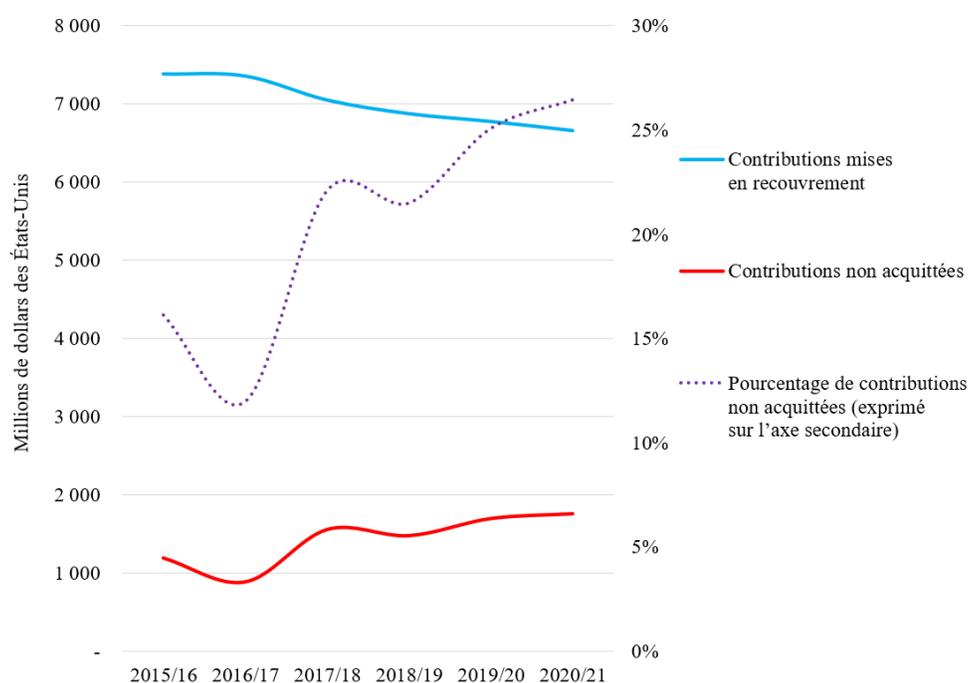
257. Pendant l'exercice, en dépit des progrès réalisés dans la gestion commune des soldes de trésorerie des missions en activité et de l'amélioration du recouvrement grâce à l'émission d'avis de mise en recouvrement pour l'année complète, la situation

de trésorerie était toujours compliquée, en raison surtout de l'augmentation du montant des contributions non acquittées.

258. On trouvera à la figure XXI des informations sur le montant des contributions mises en recouvrement durant chacun des six derniers exercices financiers, ainsi que sur celui des contributions qui n'avaient pas été acquittées au 30 juin de chacune de ces périodes (dernier jour de l'exercice financier) pour les missions actives pendant les exercices concernés. La part que représentent les contributions non acquittées par rapport à la somme totale est exprimée sur l'axe vertical secondaire ; on notera que celle-ci a augmenté au cours des cinq derniers exercices passant de 16,1 % au 30 juin 2016 à 26,5 % au 30 juin 2021.

Figure XXI

Analyse des contributions mises en recouvrement et des contributions non acquittées



Exercice 2021/22

259. Pendant l'exercice budgétaire 2021/22, la gestion commune des soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours et l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire ont continué de permettre d'injecter des liquidités et de faciliter ainsi la gestion de ces opérations, en particulier les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le financement des besoins opérationnels courants des missions, comme la MINUK et la MINURSO, qui reçoivent très régulièrement les contributions attendues avec du retard.

260. Le solde des arriérés de paiements dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police est l'un des principaux indicateurs des effets du financement par avances internes entre missions de maintien de la paix en activité. Le mécanisme servant à effectuer ces paiements a été entièrement mis en place en octobre 2019, ce qui a fait tomber le solde des montants dus à 89,5 millions de dollars à la fin de ce mois. La tendance générale à la baisse s'est traduite par une diminution du niveau des

montants dus à la fin de chacun des mois qui ont suivi. Toutefois, le début de la pandémie de COVID-19 a créé des incertitudes quant au calendrier de recouvrement des contributions des États Membres, ce qui a eu des répercussions sur les paiements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, principalement de mars à août 2020. En conséquence, en 2020, le total moyen des paiements restant à effectuer s'élevait à 308,7 millions de dollars. Toutefois, on a continué de s'efforcer à limiter autant que possible les retards de paiement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et, depuis septembre 2020, on observe grâce à cela une poursuite de la tendance générale à la baisse. En 2021, le montant moyen des paiements dus a de nouveau baissé de manière significative, pour atteindre 93,2 millions de dollars.

261. En ce qui concerne l'exercice 2021/22, le passif de la MINUAD constitue l'essentiel du solde impayé depuis que la phase de retrait et de liquidation a commencé en janvier 2021. Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses. Par conséquent, au vu de l'incertitude et des retards concernant la mise en recouvrement des contributions, qui laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse, la MINUAD n'a pu bénéficier du dispositif de financement par avances internes, ce qui a entraîné une augmentation du solde des paiements dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour la Mission. Les problèmes de trésorerie rencontrés par les missions de maintien de la paix terminées ou en phase de clôture continuent d'entraver le paiement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et résultent du fait que des États Membres ne se sont pas acquittés de leurs contributions envers ces missions. On trouvera de plus amples informations sur le règlement des arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'annexe IX du présent rapport.

262. La gestion de la trésorerie a certes été améliorée, mais, d'après l'évolution du total des soldes des liquidités observée ces dernières années, la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours restera probablement compliquée au dernier trimestre de l'exercice. Tout retard enregistré dans le recouvrement des contributions pourrait compromettre le paiement intégral et en temps voulu des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. L'Organisation compte sur les États Membres pour s'acquitter de leurs contributions sans retard et dans leur intégralité.

263. Afin d'améliorer sans cesse la gestion de la trésorerie de l'ONU, le Secrétaire général, dans son dernier rapport en date sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation (A/76/429), a proposé plusieurs mesures visant à remédier à la situation de trésorerie, notamment : a) noter que la poursuite de la gestion commune de la trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours est bénéfique pour le remboursement rapide des montants dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; b) assouplir les restrictions applicables à l'utilisation du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour qu'il puisse servir de mécanisme de liquidités pour les opérations courantes des missions de maintien de la paix en cours ; c) conserver les intérêts perçus par le Fonds de réserve jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour porter le solde des liquidités du Fonds, intérêts compris, à 150 millions de dollars ; d) ne porter au crédit des États Membres les soldes inutilisés ou les sommes correspondant à l'annulation d'engagements d'exercices précédents que si tous les paiements dus et exigibles relatifs à cette opération ont été réglés aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au moment où l'Assemblée générale se prononce sur la restitution de crédits. Il est prévu que l'Assemblée prenne une décision sur la question au cours du premier semestre de 2022.

XVI. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2021

264. Dans sa résolution [47/217](#), l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix afin que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution [49/233 A](#), l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix. Dans son dernier rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation ([A/76/429](#)), le Secrétaire général a proposé un assouplissement des restrictions applicables à l'utilisation du Fonds pour que ce dernier puisse servir de mécanisme de liquidités pour les opérations courantes des missions de maintien de la paix en cours. Il est prévu que l'Assemblée prenne une décision sur la question au cours du premier semestre de 2022.

265. L'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution [75/293](#), l'Assemblée générale a décidé qu'un montant de 3,7 millions de dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour l'exercice clos le 30 juin 2020 serait déduit des ressources à prévoir pour le compte d'appui pour l'exercice 2021/22.

266. Comme cela a été le cas pour l'exercice 2019/20, aucun nouveau prêt n'a été accordé aux missions de maintien de la paix en cours pendant l'exercice 2020/21. Au 30 juin 2021, les actifs comprenaient : a) les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant 12,8 millions de dollars et impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes sur son compte spécial ; b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements à court terme, d'un montant de 141,4 millions de dollars.

267. Les états financiers pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 montrent que le solde du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2021 s'élevait à 154,2 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150,0 millions de dollars) plus un excédent cumulé de 4,2 millions de dollars. Dans son dernier rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'ONU, le Secrétaire général a également proposé de conserver les intérêts perçus par le Fonds de réserve jusqu'à concurrence du montant nécessaire pour porter le solde des liquidités du Fonds, intérêts compris, à 150 millions de dollars. Il est prévu que l'Assemblée générale prenne une décision sur la question au cours du premier semestre de 2022.

XVII. Suite donnée aux demandes transversales formulées par l'Assemblée générale dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de maintien de la paix qu'elle a adoptées à ses soixante-quinzième et soixante-seizième sessions dans le cadre du budget-programme de 2022

268. Lors de sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a exprimé plusieurs demandes transversales dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de maintien de la paix. Il en est tenu compte dans les projets de

budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2022/23 et dans les rapports sur l'exécution du budget de l'exercice 2020/21. Le présent rapport comprend également de nombreuses informations mises à jour sur divers sujets mentionnés dans les résolutions sur différentes opérations de maintien de la paix adoptées à l'occasion de la soixante-quatrième session. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous un résumé d'autres demandes formulées par l'Assemblée dans ses résolutions sur le financement des opérations de maintien de la paix et dans le cadre du budget-programme pour 2022, en particulier dans les cinq domaines suivants : lutte antimines, achats, projets à effet rapide, représentation géographique et transfert d'actifs.

Examen indépendant du partenariat entre le Service de la lutte antimines et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

269. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a lancé un examen indépendant de l'efficacité, notamment par rapport au coût, de la prestation des services de lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans les résolutions sur le budget de neuf opérations de maintien de la paix lorsqu'elle a fait sienne une recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/75/5 (Vol. II), par. 175). L'examen servira à évaluer le partenariat actuel entre le Service et l'UNOPS et à envisager d'autres approches pour l'exécution des mandats dans le cadre des opérations de paix ou des activités menées en dehors des missions. Les conclusions de cet examen seront présentées lors de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée.

270. Le BSCI a clos toutes les recommandations concernant le Service de la lutte antimines issues d'un audit récent⁷, ne laissant ouvertes que deux recommandations liées à des questions plus générales. Le Service de la lutte antimines a pris des mesures importantes pour donner suite aux conclusions du Comité des commissaires aux comptes, comme indiqué dans son rapport sur l'exercice 2019/20. Au 1^{er} juillet 2021, les programmes de lutte antimines dans huit opérations de maintien de la paix (FINUL, FISNUA, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) étaient dirigés par des membres du personnel des missions, l'objectif étant que le Service évalue les menaces, mette au point des mesures appropriées pour y faire face et représente et supervise ses programmes au sein des missions. L'intégration des emplois de temporaire correspondants au tableau des effectifs des missions figure dans les projets de budget pour 2022/23 de ces huit opérations. Comme il ne s'agit pas de nouvelles fonctions et qu'elles avaient été précédemment inscrites au budget à la rubrique Services de détection des mines et de déminage en vertu d'un accord de mise en œuvre conclu par le Service de la lutte antimines et l'UNOPS, l'ajout de ces emplois de temporaire au tableau des effectifs des missions est compensé par une baisse correspondante à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Le Service de la lutte antimines a amélioré son système de suivi et d'évaluation et a mis en place des mesures pour renforcer le suivi des résultats des projets, a renforcé ses procédures de contrôle financier et a établi un comité multidisciplinaire chargé d'examiner en profondeur les stratégies, les plans de travail et les budgets des programmes, les propositions des donateurs et les accords financiers avec l'UNOPS. Il collabore étroitement avec les responsables des missions afin de s'assurer que les ressources de celles-ci sont utilisées pour exécuter les mandats de la manière la plus efficace possible. Il cherche à renforcer ses capacités

⁷ « Audit of the monitoring and evaluation mechanism in the United Nations Mine Action Service », réf. 2019/152, 31 décembre 2019.

d'évaluation de la menace que représentent les engins explosifs et de conception et de supervision des programmes, afin de réduire la dépendance excessive actuelle vis-à-vis de l'UNOPS observée par le Comité des commissaires aux comptes et de se doter des compétences nécessaires pour diriger différents aspects de ses programmes : politiques, stratégie, gestion, représentation et supervision.

271. On trouvera des informations sur les activités de lutte antimines proposées pour l'exercice 2022/23 dans l'annexe VII du présent rapport.

Achats

Achats auprès de pays en développement

272. Dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de paix qu'elle a adoptées à sa soixante-quinzième session (résolution 75/304, par. 15, par exemple), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique.

273. Le Département de l'appui opérationnel continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. En outre, il a redoublé d'efforts pour aider les fournisseurs de ces pays à participer aux procédures d'achat de l'ONU et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des coûts que cela engendrerait, notamment pour voyager, et, récemment, des restrictions des déplacements liées à la COVID-19 ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des services d'achats d'encourager activement les fournisseurs ayant pris part à des séances de formation organisées par le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et s'étant inscrits au niveau de base sur le Portail mondial à participer aux appels d'offres, en particulier les fournisseurs originaires de pays en développement ou de pays en transition ; d) établi un partenariat avec une organisation non gouvernementale mondiale pour promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Bureau continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former ces fournisseurs aux modalités de l'Organisation relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de lancer un programme de mentorat dans le cadre duquel les petits fournisseurs des pays en développement peuvent s'associer à de plus grandes entreprises pour accroître leur présence dans la chaîne d'approvisionnement des entités des Nations Unies. Le partenariat avec une organisation non gouvernementale mondiale sera maintenu, en vue de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition, et la possibilité de nouer un partenariat avec ONU-Femmes sera étudiée dans le même but.

Procédure d'appel à la concurrence

274. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (résolution 75/304, par. 17, par exemple).

275. Le Département de l'appui opérationnel a mis à jour le Manuel des achats en juin 2020, en développant la section 6.3 sur les méthodes d'appel à la concurrence afin d'indiquer dans quelles circonstances il convient de recourir à chaque type de méthode, y compris les méthodes formelles telles que les appels d'offres et les invitations à soumissionner. Comme il est précisé à la section 6.3.4, les appels d'offres doivent être utilisés lorsque les besoins en biens ou en services : a) sont simples et clairs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. Comme il est indiqué à la section 6.3.5, l'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). En ce qui concerne les marchés de faible valeur (inférieurs ou égaux à 150 000 dollars), comme indiqué à la section 6.3.3 du Manuel, on utilise généralement la méthode de la demande de prix, sauf si les besoins sont complexes ou si le (la) responsable des achats le juge approprié, auquel cas la méthode de l'invitation à soumissionner peut également être utilisée, ainsi qu'il est précisé à la section 6.3.5.

Passation des marchés publics et transparence

276. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (résolution 75/304, par. 18, par exemple).

277. Il est indiqué à la section 1.4.2 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques et/ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Ces mécanismes comprennent des registres qui sont accessibles, le cas échéant, pour inspection par des auditeurs. La transparence garantit que tout écart par rapport à un traitement juste et équitable est détecté dès les premiers stades du processus, ce qui rend ces écarts moins probables et protège donc l'intégrité du processus et les intérêts de l'Organisation. Outre les modifications apportées au Manuel des achats le 30 juin 2020 et décrites en détail dans le précédent rapport

d'ensemble (A/75/786, par. 283), le Secrétariat a pris des mesures supplémentaires au cours de l'année 2021 en vue de renforcer la transparence à l'ONU. Le Secrétariat communique généralement les informations relatives aux bons de commande et aux contrats pour les biens et les services, mais des détails sur les attributions de contrats et les bons de commande effectués par toutes les entités du Secrétariat qui sont accessibles au public sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats ont été mis à jour en août 2021 pour communiquer des informations supplémentaires et indiquer ainsi le type d'appel à concurrence, la date de fin potentielle du contrat, le champ d'application du contrat et si les entreprises en question appartiennent à des femmes. Les nouveaux champs ont été ajoutés pour les contrats et les bons de commande attribués en 2021 qui correspondent aux critères existants. En outre, les commandes et les contrats sont annoncés selon la méthode de gestion de la chaîne d'approvisionnement par catégorie. Par ailleurs, la solution d'appel d'offres électronique est opérationnelle depuis septembre 2021, ce qui améliore également la transparence du processus d'achat. La solution doit permettre aux demandeurs, au personnel chargé des achats et aux fournisseurs de procéder à toutes leurs interactions sur une même plateforme, afin de planifier, de lancer et de publier des appels à concurrence, de recevoir et de noter les soumissions et d'informer les fournisseurs de l'attribution des marchés.

Concept de stocks pour déploiement stratégique

278. Dans ses résolutions 75/294 et 75/295 concernant respectivement le financement du Centre de services régional d'Entebbe et le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de définir clairement les concepts et la gestion des stocks pour déploiement stratégique et des stocks pour déploiement régional, y compris d'établir une répartition explicite des rôles des deux centres de services à cet égard, afin d'éviter les doubles emplois et d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

279. Le Secrétaire général, par l'intermédiaire des bureaux de la Base de soutien logistique des Nations Unies, a procédé à un examen approfondi du concept d'opérations initial pour les stocks pour déploiement stratégique, a effectué une analyse et un examen de la gestion et de la performance des stocks pour déploiement stratégique, a évalué la mise en œuvre continue et ciblée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du Secrétariat dans le cadre du mandat général du Département de l'appui opérationnel et a examiné d'autres initiatives qu'il avait lancées pour rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente. Sur la base des résultats obtenus, le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale un nouveau concept d'opérations pour les stocks pour déploiement stratégique, dans le cadre du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice 2022/23 (A/76/730). L'élément clé du nouveau concept est le passage d'un concept fondé sur les articles (centré uniquement sur les biens) à un concept fondé sur les solutions (centré sur les biens, les services, l'expertise et les compétences) qui est entièrement axé sur la demande de clients intervenant dans les environnements dynamiques et en constante évolution dans lesquels l'Organisation exécute ses programmes. Il s'agit d'un stock centralisé conservé à la Base de soutien logistique, de stocks régionaux conservés au Centre de services régional d'Entebbe et de stocks gérés par les fournisseurs, chacun devant être composé d'un ensemble spécifique de solutions conçues pour prêter l'appui le plus efficace aux clients. Le concept ouvre également la voie à une transition vers une chaîne d'approvisionnement circulaire, qui permet et propose le retour du matériel inutilisé ou sous-utilisé dans un réseau d'approvisionnement géré de manière centralisée. Ces éléments permettront de remédier à des difficultés constatées depuis longtemps, telles que l'amortissement et

l'obsolescence des stocks, les longs délais de livraison, les écarts entre la demande et l'offre ou l'incapacité d'installer et d'utiliser le matériel fourni.

Projets à effet rapide

280. Dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de paix qu'elle a adoptées à sa soixante-quatrième session (résolution [75/304](#), par. 22, par exemple), l'Assemblée générale a réaffirmé les dispositions de la section XVIII de sa résolution [61/276](#), indiqué qu'elle considérait toujours que les projets à effet rapide concouraient notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligné qu'il fallait exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prié le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents.

281. Créés en 2000 ([A/C.4/55/6](#)), les projets à effet rapide permettent aux opérations de maintien de la paix d'élargir la gamme d'activités à la disposition des missions afin de renforcer leur impact, à la fois en instaurant la confiance avec les parties prenantes locales, ce qui a pour effet d'améliorer l'environnement opérationnel, et en produisant des dividendes de la paix concrets pour les populations locales, ce qui contribue à la pérennisation de la paix. Depuis leur introduction, le Secréariat s'est efforcé de renforcer l'efficacité et l'efficacités des projets à effet rapide, tout en assurant le contrôle de la qualité et en veillant à la conformité aux règles et procédures financières.

282. Les projets à effet rapide se sont montrés essentiels pour répondre aux nouveaux besoins, comme cela a été le cas en 2020, lorsque les ressources des projets à effet rapide ont été réaffectées par les missions pour aider les autorités sanitaires locales à réagir rapidement face à la pandémie, moyennant des campagnes de sensibilisation ou le financement d'organisations non gouvernementales locales pour qu'elles produisent et distribuent des équipements de protection individuelle. Ils viennent également appuyer des efforts à plus long terme qui contribuent à un processus politique et à des solutions durables, que ce soit en aidant les groupes de la société civile œuvrant en faveur des jeunes et des femmes à établir un espace au sein de leurs communautés pour mener des activités ou en aidant le gouvernement hôte à promouvoir la cohésion sociale et les initiatives de réconciliation. C'est notamment le cas au Mali, où la MINUSMA a recours à des projets à effet rapide à l'appui des mesures prises par les pouvoirs publics pour établir des comités de réconciliation communautaires dans les régions de Mopti et de Ségou.

283. En 2006, le Secréariat a mené une enquête approfondie sur les pratiques, qui, en 2007, a servi de base à l'élaboration de la première directive sur les projets à effet rapide par ce qui était alors le Département des opérations de maintien de la paix (aujourd'hui le Département des opérations de paix), accompagnée d'un ensemble de lignes directrices fournissant aux missions des paramètres généraux qui leur ont permis d'établir leurs propres instructions permanentes adaptées aux circonstances locales. La directive et les lignes directrices ont été révisées en 2013, puis en 2017, et une nouvelle révision est attendue au cours de l'année 2022, à la suite de l'enquête en cours sur les pratiques visant à tirer des enseignements des difficultés actuelles et des possibilités existantes pour accroître les retombées des projets à effet rapide tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents.

Représentation des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au Département des opérations de paix et répartition géographique équitable au Secréariat

284. Dans sa résolution [72/262 C](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour garantir une représentation adéquate des pays fournisseurs

de contingents ou de personnel de police dans les nouveaux départements, en tenant compte de la contribution qu'ils apportent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports d'ensemble. On entend par « représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police » le niveau de représentation de ces pays en tant qu'indicateur des effectifs, tant pour ce qui est du personnel civil que pour les militaires en service actif détachés par leur gouvernement, pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les candidats sont sélectionnés à l'issue d'une procédure de recrutement hautement compétitive, garantissant qu'ils répondent aux conditions requises, aux critères de diversité et aux objectifs de l'Organisation en matière de ressources humaines et que les pays fournisseurs de contingents sont dûment représentés.

285. Au 31 décembre 2021, 97 % des membres du personnel du Département des opérations de paix provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

286. Dans les résolutions sur le financement de différentes opérations de maintien de la paix qu'elle a adoptées à sa soixante-quinzième session (résolution 75/304, par. 28, par exemple), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et l'a prié également d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble.

287. Parmi les mesures prises en faveur d'une répartition géographique équitable au Secrétariat, on peut citer : le lancement de la Stratégie en faveur de la diversité géographique, qui prévoit des activités concrètes visant à améliorer la représentation géographique ; des activités de sensibilisation ciblées servant à trouver et à recruter des candidats qualifiés originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés ; l'élaboration, pour les différentes entités, de plans d'action décrivant les perspectives d'emploi (postes vacants et départs à la retraite à venir) et de scénarios permettant de plus ou moins tirer parti de ces perspectives, afin d'améliorer la représentation géographique. Des informations démographiques sur les effectifs montrant la répartition géographique du personnel et la représentation des États Membres sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/76/570 et A/76/570/Corr.1). Le rapport contient des informations démographiques sur les fonctionnaires dont le recrutement est soumis au système des fourchettes souhaitables, y compris les départs à la retraite prévus du personnel soumis à la répartition géographique au cours des dix prochaines années et les effets que cela aura sur la représentation des États Membres. Cette analyse permet d'éclairer la réflexion sur les mesures à prendre en vue de préparer tant l'Organisation que les États Membres aux retraites à venir sur le long terme.

Transfert d'actifs

288. Dans sa résolution 76/247 A-C sur le projet de budget-programme pour 2022, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/76/7/Add.1), à savoir qu'un système de recouvrement intégral des coûts, assorti d'une analyse détaillée des actifs transférés entre toutes les missions au cours des dix dernières années et d'une analyse coûts-avantages du transfert de ces actifs, soit présenté à l'Assemblée à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième

session, dans le contexte du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix.

289. Le Secrétariat a réalisé l'analyse demandée, qui figure à l'annexe X du présent rapport.

XVIII. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

290. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Tableau 1

Prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2021/22) ^a	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	63 665,1	57 506,0	(6 159,1)	(9,7)
Contingents	2 411 231,4	2 440 364,9	29 133,5	1,2
Police des Nations Unies	110 210,3	100 463,8	(9 746,5)	(8,8)
Unités de police constituées	211 610,9	207 761,0	(3 849,9)	(1,8)
Total partiel	2 796 717,7	2 806 095,7	9 378,0	0,3
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 209 106,5	1 240 182,3	31 075,8	2,6
Personnel recruté sur le plan national	382 712,1	394 324,8	11 612,7	3,0
Volontaires des Nations Unies	82 278,6	85 301,5	3 022,9	3,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 147,3	28 261,5	(14 885,8)	(34,5)
Personnel fourni par des gouvernements	11 438,7	11 564,3	125,6	1,1
Total partiel	1 728 683,2	1 759 634,4	30 951,2	1,8
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	6 390,0	6 068,8	(321,2)	(5,0)
Voyages officiels	25 575,5	25 508,2	(67,3)	(0,3)
Installations et infrastructures	481 333,1	507 572,5	26 239,4	5,5
Transports terrestres	79 268,6	97 096,4	17 827,8	22,5
Opérations aériennes	553 560,2	594 389,2	40 829,0	7,4
Opérations maritimes ou fluviales	5 509,5	6 870,2	1 360,7	24,7
Communications et informatique	279 812,4	275 474,5	(4 337,9)	(1,6)
Santé	31 940,5	29 999,7	(1 940,8)	(6,1)
Matériel spécial	100,0	–	(100,0)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	337 159,5	349 770,6	12 611,1	3,7
Projets à effet rapide	13 000,0	13 350,0	350,0	2,7
Total partiel	1 813 649,3	1 906 100,1	92 450,8	5,1
Progiciel de gestion intégré	15 799,5	17 196,9	1 397,4	8,8
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	3 881,6	–	–

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2021/22) ^a	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Maintenance d'Umoja et services d'appui au système	18 221,4	18 588,6	367,2	2,0
Montant brut	6 377 821,2	6 512 365,8	134 544,6	2,1
Recettes provenant des contributions du personnel	165 326,0	168 792,3	3 466,3	2,1
Montant net	6 212 495,2	6 343 573,5	131 078,3	2,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962,0	827,7	(134,3)	(14,0)
Total	6 378 783,2	6 513 193,5	134 410,3	2,1

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22, qui a été approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23, par catégorie de dépenses

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	63 665,1	57 506,0	(6 159,1)	(9,7)

1. La diminution de 6,2 millions de dollars (9,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSS (3,3 millions de dollars) ; b) MONUSCO (3,2 millions de dollars), en raison de la diminution du montant net de l'indemnité journalière de subsistance selon les taux entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 411 231,4	2 440 364,9	29 133,5	1,2

2. L'augmentation de 29,1 millions de dollars (1,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSMA (21,6 millions de dollars), en raison : i) de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus faible ; ii) de l'augmentation du coût du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, qui devrait être plus performant ; iii) de l'augmentation du coût des rations, notamment des frais d'entreposage et de mise en route des contrats, l'objectif étant de garantir la disponibilité d'aliments salubres à Tombouctou pour le secteur ouest ; iv) de l'augmentation des frais de transport, les estimations du secteur présageant une hausse des frais de transport maritime ; b) MINUSCA (20,1 millions de dollars), en raison : i) de l'augmentation du coût des rations qui tient aux frais de mise en route d'un nouveau contrat d'approvisionnement devant prendre effet en mars 2023 et à la hausse du coût plafond par personne des rations ; ii) l'augmentation des dépenses afférentes au remboursement au titre des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des rations, un taux de déploiement moyen plus élevé étant prévu en application de la résolution 2566 (2021) du Conseil de

sécurité ; c) FINUL (8,4 millions de dollars), en raison principalement : i) de l'augmentation du coût du matériel majeur appartenant aux contingents, les états des besoins par unité pour les pays fournisseurs de contingents ayant été révisés comme suite à l'évaluation de la Force ; ii) de l'augmentation des dépenses de soutien logistique autonome liées à l'amélioration des services médicaux, à la hausse des facteurs appliqués à la zone d'opérations de la mission et à l'amélioration des prestations de certains pays fournisseurs de contingents ; iii) de la hausse des dépenses liées à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, sur la base des taux révisés qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

3. L'augmentation globale est en partie compensée par la réduction des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MINUSS (10,9 millions de dollars), en raison de la diminution du montant net de l'indemnité journalière de subsistance (missions), de la diminution de l'effectif moyen de militaires et d'une baisse des frais de transport du matériel appartenant aux contingents du fait qu'aucun rapatriement n'est prévu pour l'exercice 2022/23 ; b) MONUSCO (6,1 millions de dollars), en raison de la diminution des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, qui tient à la révision de l'état des besoins par unité et à l'application d'un taux d'ajustement plus élevé dans les cas où le matériel ne fonctionne pas ou manque, et de la diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement compte tenu de la baisse du coût de relève des forces d'intervention rapide ; c) FISNUA (5,7 millions de dollars), en raison de la réduction de l'effectif militaire autorisé.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Police des Nations Unies	110 210,3	100 463,8	(9 746,5)	(8,8)

4. La diminution de 9,7 millions de dollars (8,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSS (10,5 millions de dollars), en raison de la diminution de l'indemnité de subsistance (missions) ; b) MONUSCO (3,7 millions de dollars), en raison de la diminution de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2022 et de la réduction de l'effectif moyen de membres de la police des Nations Unies devant être déployé.

5. La diminution globale est contrebalancée en partie par l'augmentation des prévisions de dépenses de la MINUSCA (5,3 millions de dollars), qui tient principalement à l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et à l'augmentation de l'effectif moyen de membres de la police des Nations Unies devant être déployé chaque mois.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Unités de police constituées	211 610,9	207 761,0	(3 849,9)	(1,8)

6. La diminution de 3,8 millions de dollars (1,8 %) des crédits demandés tient principalement à la fermeture de la MINUAD et de la non-inclusion des dépenses de la MINUAD (13,2 millions de dollars) dans le projet de budget pour l'exercice 2022/23.

7. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MINUSS (4,3 millions de dollars), en raison de l'augmentation de l'effectif moyen de membres des unités de police

constituées ; b) MINUSCA (2,1 millions de dollars), en raison de l'augmentation du taux de remboursement des coûts des unités de police constituées étant donné qu'une augmentation de l'effectif moyen déployé est prévue en application de la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité, de la diminution du montant estimatif de l'ajustement du taux de remboursement si le matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, sur la base des tendances observées au cours des exercices antérieurs, et de l'augmentation du coût des rations ; c) MONUSCO (1,6 million de dollars), en raison de l'augmentation des prévisions de dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents compte tenu d'un changement apporté aux facteurs applicables à la zone de la mission, et de l'augmentation des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement ; d) MINUSMA (0,9 million de dollars), en raison de l'augmentation des taux de remboursement du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents, de la diminution du montant estimatif de l'ajustement du taux de remboursement aux pays fournisseurs de troupes si le matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas et de l'application d'un facteur de délais de déploiement plus faible dans le calcul du remboursement du coût des contingents au taux standard ; e) BANUS (0,6 million de dollars), compte tenu du meilleur état de fonctionnement du matériel majeur et du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents, ainsi que de la révision des facteurs applicables à la zone de la mission.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan international	1 209 106,5	1 240 182,3	31 075,8	2,6

8. L'augmentation de 31,1 millions de dollars (2,6 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUSCA (15,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international comme suite à la révision du barème des traitements et du fait qu'il est proposé de transformer 31 emplois de temporaire soumis à recrutement sur le plan international en postes et de créer sept postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; b) à la FINUL (14,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national comme suite à la révision du barème des traitements ; c) au compte d'appui (13,7 millions de dollars), en raison de l'ajustement des coûts salariaux standard et des dépenses communes de personnel au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège, des taux de vacance de postes et des modifications concernant les postes, notamment l'inscription au budget du compte d'appui de 11 postes jusqu'ici financés par les opérations de maintien de la paix selon le principe du recouvrement des coûts et la transformation proposée de 14 emplois de temporaire en postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; d) à la MINUSS (12,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international sur la base du barème révisé qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et du fait qu'il est proposé de transformer 16 emplois de temporaire en postes à la Section de la sécurité et de la sûreté et de créer sept postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; e) au BANUS (4,1 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan international sur la base du barème révisé qui est entré en vigueur en janvier 2022.

9. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la MINUAD (37,9 millions de dollars), qui tient à la fermeture de l'Opération et au fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan national	382 712,1	394 324,8	11 612,7	3,0

10. L'augmentation de 11,6 millions de dollars (3,0 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUSMA (11,0 millions de dollars), en raison du barème révisé des traitements en vigueur depuis septembre 2021 et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; b) à la FINUL (2,6 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national sur la base du barème révisé et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; c) à la MINUSS (1,9 million de dollars), en raison de l'augmentation de la prime de danger versée au personnel recruté sur le plan national ; d) au compte d'appui (1,6 million de dollars), en raison de l'ajustement des coûts salariaux standard et des dépenses communes de personnel au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège, des taux de vacance de postes et des modifications concernant les postes, notamment l'inscription sur le budget du compte d'appui de 7 postes jusqu'ici financés par les opérations de maintien de la paix selon le principe du recouvrement des coûts ; e) à la MINUSCA (1,3 million de dollars), en raison de l'application, dans le calcul du traitement du personnel recruté sur le plan national, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés, et du fait qu'il est proposé de transformer en postes sept emplois de temporaire auxquels sont attachés des fonctions de caractère continu et de créer cinq postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

11. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MINUAD (5,8 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23 ; b) MONUSCO (1,4 million de dollars), en raison de la suppression prévue de 56 postes (3 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 53 d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) comme suite à la fermeture du bureau de secteur à Kalemie, et de la baisse des dépenses afférentes au versement de la prime de danger, qui est supprimée à Butembo et à Lubero depuis le 1^{er} janvier 2021.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Volontaires des Nations Unies	82 278,6	85 301,5	3 022,9	3,7

12. L'augmentation de 3,0 millions de dollars (3,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) MONUSCO (3,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses prévues au titre des mesures de sécurité applicables au domicile sur la base de l'évolution des dépenses, de l'augmentation du coût de l'assurance médicale et de l'assurance vie, des crédits demandés pour le versement de la nouvelle prime forfaitaire de détente et de l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de l'affectation et du rapatriement ; b) MINUSS (1,8 million de dollars), en raison de l'augmentation des prévisions de dépenses au titre du rapatriement et de l'entrée en fonctions, de l'application de taux plus élevés pour l'assurance médicale et l'assurance vie et de l'augmentation de

l'indemnité de subsistance des Volontaires ; c) MINUSMA (1,2 million de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible et de l'augmentation des indemnités des Volontaires, sur la base des taux en vigueur.

13. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la MINUSCA (3,6 millions de dollars), qui tient principalement à la diminution de l'indemnité de subsistance des Volontaires et à l'application d'un taux de vacance postes plus élevé compte tenu des taux d'occupation de postes effectifs.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 147,3	28 261,5	(14 885,8)	(34,5)

14. La diminution de 14,9 millions de dollars (34,5 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUSCA (7,5 millions de dollars), du fait qu'il est proposé de transformer 38 emplois de temporaire en postes ; b) à la MINUSS (3,1 millions de dollars), du fait qu'il est proposé de transformer 16 emplois de temporaire soumis à recrutement sur le plan international en postes ; c) au compte d'appui (2,3 millions de dollars), du fait qu'il est proposé de transformer 15 emplois de temporaire (14 d'agent(e) recruté(e) sur le plan international et 1 d'agent(e) recruté(e) sur le plan national) en postes.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Personnel fourni par des gouvernements	11 438,7	11 564,3	125,6	1,1

15. L'augmentation de 0,1 million de dollars (1,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux missions suivantes : a) MINUSCA (0,8 million de dollars), en raison de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux révisés qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible ; b) MINUSMA (0,1 million de dollars), les prévisions de dépense au titre de l'indemnité de subsistance (missions) étant en hausse compte tenu de l'augmentation du nombre de membres du personnel auxquels des moyens d'hébergement ne sont pas fournis.

16. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MINUSS (0,5 million de dollars) ; b) MONUSCO (0,3 million de dollars), en raison de la diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions) sur la base des taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Consultants et services de consultants	6 390,0	6 068,8	(321,2)	(5,0)

17. La diminution de 0,3 million de dollars (5,0 %) des crédits demandés est principalement imputable à la MINUSS (0,4 million de dollars), qui prévoit d'utiliser davantage des plateformes en ligne pour ses activités de formation en 2022/23.

18. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses principalement du Centre de services régional d'Entebbe (0,1 million de dollars), qui prévoit de faire appel à un(e) formateur(trice) dans le cadre de la mise en service d'un nouveau système de gestion des demandes en 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Voyages officiels	25 575,5	25 508,2	(67,3)	(0,3)

19. La diminution de 0,07 million de dollars (0,3 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUAD (0,7 million de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23 ; b) à la MINUSS (0,3 million de dollars), qui prévoit d'utiliser davantage des plateformes en ligne pour ses activités de formation en 2022/23.

20. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses de : a) la MONUSCO (0,8 million de dollars), en raison de l'intensification des consultations politiques régionales conformément aux prescriptions de la résolution 2612 (2021) du Conseil de sécurité et de la multiplication des voyages dans le cadre de l'évaluation périodique des menaces contre la sécurité compte tenu de la situation précaire qui règne dans les zones touchées par le conflit dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et des menaces croissantes posées par les acteurs non étatiques ; b) la FINUL (0,2 million de dollars), qui prévoit un plus grand nombre de voyages dans le cadre de la normalisation des activités opérationnelles et des activités de formation, compte tenu de l'atténuation partout dans le monde des restrictions aux déplacements liées à la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Installations et infrastructures	481 333,1	507 572,5	26 239,4	5,5

21. L'augmentation de 26,2 millions de dollars (5,5 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUSMA (13,0 millions de dollars), qui prévoit une plus forte consommation de carburant pour groupes électrogènes à un prix moyen par litre plus élevé, l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté destiné à remplacer le système de radar d'artillerie terrestre et une augmentation des frais d'exploitation et d'entretien d'une solution complète pour les systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et des frais d'exploitation et d'entretien des groupes électrogènes ; b) à la FINUL (8,0 millions de dollars), qui prévoit une augmentation du coût moyen du carburant pour groupes électrogènes, l'achat de davantage de fournitures pour travaux d'ingénierie, de locaux préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres en vue des travaux de modernisation, de grosses réparations et d'entretien des locaux du quartier général et des postes de commandement de secteur et des structures de protection de la force, ainsi que le

recours à des entreprises pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et les gros travaux d'entretien des locaux en dur qui doivent être mis en place pour accueillir les militaires et le personnel civil à la place des vieux locaux préfabriqués ; c) au BANUS (6,7 millions de dollars), en raison du fait qu'il est prévu d'acquérir des services de gestion des magasins à Mogadiscio, Beledweyne, Baidoa, Jawhar et Kismayo et que, dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », des dépenses auparavant inscrites à la rubrique « Autres services divers » sont à présent incluses dans la rubrique « Entretien », de l'augmentation du prix du carburant pour groupes électrogènes, ainsi que de l'augmentation des frais de fonctionnement et de gestion due à un changement dans les arrangements contractuels et de la hausse des dépenses liées à l'achat de locaux préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération et de gabions pour les nouvelles bases opérationnelles avancées de l'AMISOM ; d) à la MINUSS (4,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation du prix du carburant, du fait qu'il est prévu d'installer des systèmes de télévision en circuit fermé (CCTV) dans plusieurs sites de la Mission pour y renforcer la sécurité périmétrique, de l'augmentation du coût des services de gardes non armés compte tenu du nouveau marché qui a pris effet en mai 2021, et de l'augmentation du nombre de sites bénéficiaires du contrat de prestation de services de nettoyage et d'appui dans les camps, qui passe de 12 à 21 ; e) à la MONUSCO (4,3 millions de dollars), en raison de l'augmentation du nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue, du remplacement de quatre systèmes de prévisions météorologiques d'aéroport à Bunia, Beni, Goma et Bukavu, de l'achat de matériaux pour la construction d'une aire de trafic et d'une aire de stationnement à l'aéroport de Goma en vue du transfert d'un appareil C-130 d'Entebbe, du remplacement et de la reconstitution des stocks de matériel de sécurité et de sûreté de quatre équipes d'intervention de secours à Bukavu, Goma, Kinshasa et Beni, de l'augmentation des dépenses prévues au titre des services de réparation des groupes électrogènes et de la hausse du prix du carburant.

22. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MINUSCA (8,1 millions de dollars), en raison : i) du fait que, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, les dépenses liées aux systèmes de drones aériens tactiques sont incluses dans la catégorie Opérations aériennes, alors que dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22, elles étaient inscrites à la rubrique Services de sécurité de la catégorie Installations et infrastructures ; ii) de l'achat de moins de pièces de rechange et de fournitures pour l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration des eaux usées et des salles d'eau compte tenu du fait que des stocks suffisants ont été constitués lors des exercices antérieurs, et de l'achat de moins de locaux préfabriqués et moins de matériel d'hébergement et de réfrigération étant donné que les vieux bâtiments préfabriqués ont tous été remplacés ; b) MINUAD (4,9 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Transports terrestres	79 268,6	97 096,4	17 827,8	22,5

23. L'augmentation de 17,8 millions de dollars (22,5 %) des crédits demandés est imputable aux missions suivantes : a) MINUSMA (7,5 millions de dollars), en raison du fait qu'on prévoit une augmentation de la consommation du carburant pour véhicules à un prix moyen par litre plus élevé, sur la base des niveaux de consommation effectifs observés pendant l'exercice en cours, et de l'ajout de

10 véhicules légers de transport de troupes, de 22 véhicules à usage spécial et de 13 véhicules blindés visant à améliorer la protection et la sécurité du personnel dans les endroits reculés et à remplacer des véhicules qui ont dépassé leur durée de bon fonctionnement ; b) BANUS (4,0 millions de dollars), du fait qu'il est prévu d'acheter des véhicules à usage spécial et du matériel de transport terrestre pour remplacer les véhicules et le matériel vétustes ; c) MINUSCA (3,2 millions de dollars), en raison principalement de l'augmentation prévue de la consommation de carburant pour véhicules à un prix moyen au litre plus élevé ; d) MONUSCO (1,6 million de dollars), en raison du remplacement de 10 berlines, de 13 camions, de 11 chariots élévateurs et de 6 fourgonnettes qui ont dépassé leur durée de bon fonctionnement ; e) FINUL (1,6 million de dollars), en raison de la hausse prévue du prix moyen du litre de carburant pour véhicules.

24. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) UNFICYP (0,6 million de dollars), du fait que le plan quinquennal de remplacement graduel des véhicules loués par des véhicules appartenant à l'ONU a été achevé durant l'exercice 2021/22 et que, par conséquent, des crédits ne sont pas demandés pour l'achat de véhicules et les frais de location de véhicules diminuent ; b) MINUAD (0,4 million de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Opérations aériennes	553 560,2	594 389,2	40 829,0	7,4

25. L'augmentation de 40,8 millions de dollars (7,4 %) des crédits demandés sont principalement imputables aux missions suivantes : a) MINUSMA (24,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses liées au déploiement de cinq hélicoptères utilitaires militaires supplémentaires et de l'augmentation du nombre de systèmes de drones aériens déployés dans le cadre de l'adaptation de la force, de la hausse prévue de la consommation de carburant, sur la base des niveaux de consommation effectifs, de l'augmentation des redevances de manutention au sol dans le cadre du développement des services d'appui aux opérations aériennes partout au Mali et dans des zones d'intérêt dans les pays voisins et au Sahel, et de l'achat du matériel et des fournitures visant à renforcer la sécurité ; b) MINUSCA (13,4 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses afférentes au carburant due à la hausse prévue de la consommation, compte tenu des niveaux de consommation effectifs de l'exercice en cours et du fait que les frais de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant conclu en novembre 2021 sont plus élevés ; c) FISNUA (7,1 millions de dollars), au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères militaires, en raison du déploiement de deux hélicoptères Mi-17 supplémentaires en vertu de lettres d'attribution, conformément à la recommandation issue de l'examen stratégique selon laquelle la FISNUA doit accroître la mobilité pendant les opérations, et de l'augmentation prévue de la consommation de carburant aviation ; d) MINUSS (6,9 millions de dollars), en raison de la hausse du prix du carburant et de l'augmentation prévue de la consommation de carburant.

26. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses des missions suivantes : a) MONUSCO (6,2 millions de dollars), en raison du retrait de deux avions de la flotte dans le cadre de la réduction de l'empreinte de la Mission et de la reconfiguration de la brigade d'intervention de la force, de la baisse des dépenses afférentes aux hélicoptères MI-8 et du non-renouvellement des crédits prévus pour 2021/22 pour l'achat de trois chargeurs de

type K et de quatre chargeuses mécaniques ; b) MINUAD (3,8 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23 ; c) BANUS (2,4 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts contractuels de l'avion du BANUS qui tient au changement de type d'appareil et d'une réduction du nombre d'heures de vol.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Opérations maritimes ou fluviales	5 509,5	6 870,2	1 360,7	24,7

27. L'augmentation de 1,4 million de dollars (24,7 %) des crédits demandés est principalement imputable à la MINUSS (1,2 million de dollars), qui prévoit de louer un navire de servitude autopropulsé propre à permettre à une unité maritime de patrouiller sur 1 200 kilomètres de voies navigables et d'atteindre ainsi des zones à risque qui sont inaccessibles par la route.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Communications et informatique	279 812,4	275 474,5	(4 337,9)	(1,6)

28. La diminution de 4,3 millions de dollars (1,6 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la FINUL (4,5 millions de dollars), en raison du non-renouvellement des crédits prévus dans le budget de l'exercice 2021/22 pour l'achat de matériel informatique et les services de maintenance et d'appui connexes ; b) à la MINUAD (3,3 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23 ; c) au Centre de services régional d'Entebbe (0,5 million de dollars), en raison de la baisse des dépenses afférentes aux services de connexion Internet du fait que la MONUSCO a recours à une connexion Internet par satellite qui permet de desservir l'ensemble de la base, y compris le Centre, à des coûts moins élevés, et de la réduction prévue des effectifs durant l'exercice qui entraînera une baisse des frais liés aux services d'appui informatique.

29. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses de : a) la MINUSS (1,9 million de dollars), en raison des frais supplémentaires occasionnés par les licences requises pour l'utilisation du matériel de réseau qui tient à l'acquisition de nouveau matériel au cours de l'exercice 2020/21, de l'augmentation des dépenses prévues au titre des licences liées à l'utilisation de systèmes de points de contrôle et du fait que des crédits sont demandés pour financer les dépenses afférentes aux sous-traitants informatiques qui fournissent des services d'appui en matière d'analyse de données et l'achèvement du projet d'identification par radiofréquence ; b) la Base de soutien logistique de Brindisi (0,8 million de dollars), du fait qu'il est prévu de passer de nouveaux contrats pour louer du matériel avec des services de stockage de donnée et de sauvegarde hautement performants propres à soutenir la stratégie de nuage hybride, ce qui renforcera la qualité et la vitesse des services de stockage de données et facilitera l'application de modalités plus souples de paiement par usage, et qu'il est prévu de remplacer le matériel informatique obsolète ; c) la FISNUA (0,7 million de dollars), en raison de la nécessité de moderniser et d'étendre les liaisons hertziennes reliant les bases d'opérations au quartier général de la mission ; d) la MINUSCA (0,7 million de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses au titre du matériel qui tient à

l'achat d'émetteurs-récepteurs pour avion, et de l'augmentation du coût des services d'information et de publication qui tient à l'augmentation des supports de promotion et des documents imprimés et des services de diffusion dans le cadre du lancement dans tout le pays d'une campagne de communication et d'éducation électorales.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Santé	31 940,5	29 999,7	(1 940,8)	(6,1)

30. La diminution de 1,9 million de dollars (6,1 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) au BANUS (1,1 million de dollars), qui prévoit une diminution des achats de médicaments, d'article chirurgicaux et de fournitures pharmaceutiques, car il attend la livraison des articles achetés en 2021/22, qui a été retardée par les problèmes logistiques survenus dans la chaîne d'approvisionnement à cause de la pandémie ; b) à la MINUSCA (0,7 million de dollars), qui prévoit d'acheter moins de trousse de premier secours, un stock suffisant ayant été constitué au cours de l'exercice précédent ; c) à la MINUAD (0,5 million de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23.

31. La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses de la FISNUA (0,3 million de dollars), qui tient principalement à l'achat de matériel et de fournitures pour les tests de dépistage de la COVID-19, et d'équipements de protection individuelle supplémentaires pour les membres des contingents multinationaux qui vont arriver.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Matériel spécial	100,0	–	(100,0)	(100,0)

32. La réduction de 0,1 million de dollars (100 %) des crédits demandés tient au non-renouvellement du montant approuvé dans le budget de la MINURSO pour l'exercice 2021/22 aux fins de l'achat de cinq appareils de détection d'explosifs supplémentaires destinés à être installés aux points d'accès.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Fournitures, services et matériel divers	337 159,5	349 770,6	12 611,1	3,7

33. L'augmentation de 12,6 millions de dollars (3,7 %) des crédits demandés est principalement imputable : a) à la MINUSMA (10,2 millions de dollars), en raison du fait qu'il est prévu d'organiser des sessions de travail technique à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes, de mettre en place deux bases opérationnelles temporaires coordonnées et d'intensifier les activités avec les partenaires de réalisations, de la hausse des frais de transport et des frais connexes compte tenu de l'augmentation des achats, et du recrutement d'un plus grand nombre de vacataires pour aider à l'exécution du plan d'adaptation de la force ; b) à la MINUSCA (7,0 millions de dollars), en raison : i) de l'augmentation du coût des services de détection et d'élimination des mines auxquels il est fait appel dans le cadre

des activités supplémentaires que doit mener la Mission, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, conformément au mandat renforcé que le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution 2605 (2021) ; ii) de l'augmentation des dépenses afférentes aux autres activités relatives aux programmes qui tient au fait que la Mission intensifiera ses activités d'appui au rétablissement de l'autorité de l'État, aux initiatives de paix locales et aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et s'emploiera à retrouver le niveau d'activité qui était le sien avant le ralentissement causé par la pandémie de COVID-19 et l'évolution des conditions de sécurité et de la conjoncture politique comme suite aux violences électorales qui ont éclaté en 2020 en 2021 ; c) à la FISNUA (2,9 millions de dollars), en raison de l'intensification des activités relatives aux programmes et de la hausse des frais de transport et des frais connexes liés aux achats prévus aux rubriques Installations et infrastructures et Communications et informatique.

34. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la MINUAD (7,2 millions de dollars), en raison de la fermeture de l'Opération et du fait que des crédits ne sont pas demandés pour 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Projets à effet rapide	13 000,0	13 350,0	350,0	2,7

35. L'augmentation de 0,4 million de dollars (2,7 %) des crédits demandés est imputable : a) à la MINUSS (0,5 million de dollars), qui prévoit d'entreprendre des projets à effet rapide concernant les processus politiques et le processus de paix et de réconciliation pour promouvoir l'élargissement de l'espace politique et civique et les initiatives locales de dialogue politique et de réconciliation durant le processus de consultation sur l'établissement de la constitution et les élections ; b) à la FNUOD (0,1 million de dollars), qui propose deux projets supplémentaires visant à moderniser deux structures médicales pour aider à l'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19.

36. L'augmentation globale est en partie compensée par la diminution des prévisions de dépenses de la MONUSCO (0,3 million de dollars), en raison d'une réduction du nombre de projets qui tient au retrait de la Mission du Kasai en juin 2021 et du Tanganyika en juin 2022.

Tableau 2

Ressources demandées au titre des projets à effet rapide des missions de maintien de la paix pour 2022/23

(En milliers de dollars des États-Unis)

	MINUSCA	MINUSMA	MONUSCO	FNUOD	FINUL	FISNUA	MINUSS	Total
Projets à effet rapide	3 000,0	4 800,0	1 250,0	300,0	500,0	500,0	3 000,0	13 350,0

Note : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités relatives aux programmes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 3
Ressources demandées pour 2022/23 par composante Maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué (2021/22) ^a	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	519 874,5	526 933,6	7 059,1	1,4
FINUL	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4
FISNUA	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1
FNUOD	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0
MINUAD ^b	78 855,9	–	(78 855,9)	(100,0)
MINUK	41 298,5	41 947,3	648,8	1,6
MINURSO	56 537,8	61 039,2	4 501,4	8,0
MINUSCA	1 036 595,6	1 087 084,9	50 489,3	4,9
MINUSMA	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7
MINUSS	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7
MONUSCO	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)
UNFICYP	53 798,0	54 507,7	709,7	1,3
Total partiel	5 915 441,1	6 029 265,4	113 824,3	1,9
Base de soutien logistique de Brindisi	65 694,7	66 318,8	624,1	1,0
Centre de services régional d'Entebbe ^c	40 272,3	43 185,6	2 913,3	7,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^d	356 413,1	373 596,0	17 182,9	4,8
Total partiel	6 377 821,2	6 512 365,8	134 544,6	2,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	962,0	827,7	(134,3)	(14,0)
Total	6 378 783,2	6 513 193,5	134 410,3	2,1

^a Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour la FISNUA pour l'exercice 2021/22, qui a été approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

^b Conformément à la résolution 2559 (2020) du Conseil de sécurité, le mandat de la MINUAD a pris fin le 31 décembre 2020. Les phases de liquidation et de clôture se sont poursuivies durant l'exercice 2021/22. Par conséquent, il n'est pas présenté de projet de budget pour l'exercice 2022/23.

^c Y compris un montant de 1 820 200 dollars à déduire des crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2022, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246.

^d Les dépenses prévues pour l'exercice 2022/23 comprennent : 17,2 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,2 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23, par composante Maintien de la paix

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	56 537,8	61 039,2	4 501,4	8,0

37. Le budget proposé (61,0 millions de dollars) est en augmentation de 8,0 % (4,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

38. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,4 million de dollars), en raison de l'augmentation des traitements selon le barème révisé qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et du fait qu'il est proposé de créer deux postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; b) opérations aériennes (0,8 million de dollars), en raison de l'augmentation du prix moyen du carburant ; c) installations et infrastructures (0,8 million de dollars), en raison de l'augmentation du prix moyen du carburant et du fait qu'il est proposé de conclure un nouveau contrat pour la prestation de services d'appui technique aux bases d'opérations concernant l'entretien et la réparation des infrastructures ; d) personnel recruté sur le plan national (0,7 million de dollars), en raison de l'application d'un échelon plus élevé dans le calcul des traitements des agents des services généraux et de l'application du barème des traitements révisé pour Laayoune en 2022/23, ainsi que de l'appréciation du dirham marocain par rapport au dollar des États-Unis ; e) observateurs militaires (0,5 million de dollars), en raison du relèvement du montant net de l'indemnité de subsistance (missions), conformément aux taux entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSCA	1 036 595,6	1 087 084,9	50 489,3	4,9

39. Le budget proposé (1 087,1 millions de dollars) est en augmentation de 4,9 % (50,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

40. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (20,1 millions de dollars) en raison : i) de l'augmentation du coût des rations qui tient aux frais de mise en route d'un nouveau contrat devant prendre effet en mars 2023 et de la hausse du coût plafond par personne des rations ; ii) de l'augmentation des dépenses afférentes au remboursement au titre des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des rations, un taux de déploiement moyen plus élevé étant prévu en application de la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité ; iii) de l'augmentation des dépenses afférentes au remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents, du matériel majeur nouveau ou perfectionné devant être déployé pour les unités existantes ; b) personnel recruté sur le plan international (15,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements selon le barème révisé et du fait qu'il est proposé de transformer 31 emplois de temporaire en postes et de créer sept postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; c) opérations aériennes (13,4 millions de dollars), en raison de l'augmentation des coûts de carburant qui tient au fait qu'on prévoit une plus forte consommation sur la base des niveaux et des tendances observés durant l'exercice en cours et que les frais

de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement conclu en novembre 2021 sont plus élevés ; d) fournitures, services et matériel divers (7,0 millions de dollars), en raison : i) de l'augmentation du coût des services de détection et d'élimination des mines auxquels il est fait appel dans le cadre des activités supplémentaires que doit mener la Mission, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, conformément au mandat renforcé que le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution [2605 \(2021\)](#) ; ii) de l'augmentation des dépenses afférentes aux autres activités relatives aux programmes, qui tient au fait que la Mission intensifiera ses activités d'appui au rétablissement de l'autorité de l'État, aux initiatives de paix locales et aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et s'emploiera à retrouver le niveau d'activité qui était le sien avant le ralentissement causé par la pandémie de COVID-19 et l'évolution des conditions de sécurité et de la conjoncture politique comme suite aux violences électorales qui ont éclaté en 2020 en 2021.

41. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues aux rubriques suivantes: a) installations et infrastructures (8,1 millions de dollars), du fait qu'il est prévu d'acheter moins de pièces de rechange et de fournitures pour l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration des eaux usées et des salles d'eau compte tenu du fait que des stocks suffisants ont été constitués lors des exercices antérieurs, et d'acheter moins de locaux préfabriqués et moins de matériel d'hébergement et de réfrigération étant donné que les vieux bâtiments préfabriqués ont tous été remplacés ; b) personnel temporaire (autre que pour les réunions) (7,5 millions de dollars), du fait qu'il est proposé de transformer 38 emplois de temporaire en postes.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSMA	1 171 612,5	1 262 069,7	90 457,2	7,7

42. Le budget proposé (1 262,1 millions de dollars) est en augmentation de 7,7 % (90,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

43. L'augmentation des ressources demandées est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (24,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation des coûts liées au déploiement de cinq hélicoptères utilitaires militaires supplémentaires et de l'augmentation du nombre de systèmes de drones aériens déployés dans le cadre de l'adaptation de la force, de la hausse prévue de la consommation de carburant, sur la base des niveaux de consommation effectifs, de l'augmentation des redevances de manutention au sol dans le cadre du développement des services d'appui aux opérations aériennes partout au Mali et dans des zones d'intérêt dans les pays voisins et au Sahel, et de l'achat du matériel et des fournitures visant à renforcer la sécurité ; b) contingents (21,6 millions de dollars), en raison de l'application d'un plus faible coefficient délais de déploiement, de l'augmentation du coût du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, qui devrait être plus performant, de l'augmentation du coût des rations, notamment des frais d'entreposage et de mise en route des contrats, l'objectif étant de garantir la disponibilité d'aliments sains à Tombouctou pour le secteur ouest, et de l'augmentation des frais de transport, les estimations du secteur présageant une hausse des frais de transport maritime ; c) installations et infrastructures (13,0 millions de dollars), du fait qu'on prévoit une plus forte consommation de carburant pour groupes électrogènes à un prix moyen plus élevé, sur la base des niveaux de consommation effectifs observés durant l'exercice en cours, l'acquisition de matériel de sécurité et de sûreté destiné à remplacer le système de radar d'artillerie terrestre et une augmentation des frais

d'exploitation et d'entretien d'une solution complète pour les systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et des frais d'exploitation et d'entretien des groupes électrogènes ; d) personnel recruté sur le plan national (11,0 millions de dollars), en raison du barème des traitements révisé qui est entré en vigueur en septembre 2021 et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; e) fournitures, services et matériel divers (10,2 millions de dollars), du fait qu'il est prévu d'organiser des sessions de travail technique à l'intention des forces de défense et de sécurité maliennes, de mettre en place deux bases opérationnelles temporaires coordonnées et d'intensifier les activités avec les partenaires de réalisations, et en raison de la hausse des frais de transport et des frais connexes compte tenu de l'augmentation des achats et du recrutement d'un plus grand nombre de vacataires pour aider à l'exécution du plan d'adaptation de la force.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MONUSCO	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)

44. Le budget proposé (1 037,3 millions de dollars) est en diminution de 0,5 % (5,5 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

45. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (6,2 millions de dollars), en raison du retrait de deux avions de la flotte dans le cadre de la réduction de l'empreinte de la Mission et de la reconfiguration de la brigade d'intervention de la force, de la baisse des dépenses afférentes aux hélicoptères MI-8 et du non-renouvellement des crédits prévus pour 2021/22 pour l'achat de trois chargeurs de type K et de quatre chargeuses mécaniques ; b) contingents (6,1 millions de dollars), en raison de la diminution des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, qui tient au fait que l'état des besoins par unité a été revu à la baisse et qu'un taux d'ajustement plus élevé est appliqué dans les cas où le matériel ne fonctionne pas ou manque, et de la diminution des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement compte tenu de la baisse du coût de relève des forces d'intervention rapide ; c) police des Nations Unies (3,7 millions de dollars), en raison de la diminution de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2022 et de la réduction de l'effectif moyen de membres de la police des Nations Unies devant être déployé ; d) observateurs militaires (3,2 millions de dollars), en raison de la diminution du montant de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2022.

46. Cette diminution est contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (4,3 millions de dollars), en raison de l'augmentation du nombre de demandes de services de sécurité pour les logements du personnel en tenue, du remplacement de quatre systèmes de prévisions météorologiques d'aéroport à Bunia, Beni, Goma et Bukavu, de l'achat de matériaux pour la construction d'une aire de trafic et d'une aire de stationnement à l'aéroport de Goma en vue du transfert d'un appareil C-130 d'Entebbe, du remplacement et de la reconstitution des stocks de matériel de sécurité et de sûreté de quatre équipes d'intervention de secours à Bukavu, Goma, Kinshasa et Beni, de l'augmentation des dépenses afférentes aux services de réparation des groupes électrogènes et de la hausse du prix du carburant ; b) Volontaires des Nations Unies (3,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation des dépenses prévues au titre des mesures de sécurité applicables au domicile sur la base de l'évolution des dépenses, de l'augmentation du coût de l'assurance médicale et de l'assurance vie, du

fait que des crédits sont demandés pour le versement de la nouvelle prime forfaitaire de détente, la Mission ayant mis fin aux vols réguliers à destination d'Entebbe pour les congés de détente, et de l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de l'affectation et du rapatriement compte tenu de l'augmentation du nombre des Volontaires des Nations Unies ayant quatre années de service ; c) fournitures, services et matériel divers (2,2 millions de dollars), en raison du transfert de matériel de Kalemie comme suite à la fermeture du bureau local, et d'une augmentation des frais de transport, de l'augmentation des crédits demandés au titre du programme de lutte antimines en vue de la location de matériel spécialisé pour la détection des engins explosifs improvisés et du déploiement de deux membres du personnel chargés d'exécuter le programme de lutte antimines ; d) personnel recruté sur le plan international (2,0 millions de dollars), en raison d'une augmentation du montant estimatif des coûts salariaux moyens mensuels pour 2022/23 compte tenu du barème des traitements révisé qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
FNUOD	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0

47. Le budget proposé (64,9 millions de dollars) est en augmentation de 6,0 % (3,7 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

48. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (2,4 millions de dollars), du fait qu'un taux de vacance plus faible a été appliqué pour tenir compte du déploiement de 46 militaires supplémentaires, ce qui entraîne une augmentation des dépenses au titre du remboursement du coût des contingents aux taux standard et de l'indemnité de subsistance (missions), ainsi que des coûts connexes, comme les rations, le matériel appartenant aux contingents et les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ; b) installations et infrastructures (1,0 million de dollars), du fait qu'on prévoit une hausse du coût moyen du carburant pour groupes électrogènes et des dépenses supplémentaires liées à l'achat du matériel d'observation à grande distance visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies ; c) personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars), du fait qu'on prévoit une augmentation des dépenses communes de personnel, sur la base des coûts effectifs, et une augmentation des traitements, sur la base du barème révisé, et qu'il est proposé de transformer un emploi de temporaire en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international.

49. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), en raison de l'application d'un taux de vacance plus élevé ; b) communications et informatique (0,2 million de dollars), en raison d'une diminution des dépenses afférentes à l'achat et à la maintenance du matériel informatique et aux services d'appui connexes, ainsi qu'à l'achat de pièces de rechange, compte tenu du non-renouvellement des crédits demandés pour financer l'installation de matériel dans les positions réaménagées de la Force.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
UNFICYP	53 798,0	54 507,7	709,7	1,3

50. Le budget proposé (54,5 millions de dollars) est en augmentation de 1,3 % (0,7 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

51. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), compte tenu des taux révisés qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022, ce qui entraîne une augmentation des dépenses prévues au titre : a) de la police des Nations Unies (0,9 million de dollars) ; b) des contingents (0,7 million de dollars).

52. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des transports terrestres (0,6 million de dollars), du fait que le plan quinquennal de remplacement graduel des véhicules loués par des véhicules appartenant à l'ONU a été achevé durant l'exercice 2021/22 et que, par conséquent, des crédits ne sont pas demandés pour l'achat de véhicules et les frais de location de véhicules diminuent, et au titre du personnel recruté sur le plan national (0,4 million de dollars), en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
FINUL	476 842,0	507 223,4	30 381,4	6,4

53. Le budget proposé (507,2 millions de dollars) est en augmentation de 6,4 % (30,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

54. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (14,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements, sur la base du barème révisé ; b) contingents (8,4 millions de dollars), en raison : i) de l'augmentation du coût du matériel majeur appartenant aux contingents, compte tenu de la restructuration de quatre bataillons mécanisés et de la révision des états des besoins par unité comme suite à l'évaluation de la Force; ii) de l'augmentation des dépenses de soutien logistique autonome liées à l'amélioration des services médicaux, à la hausse des facteurs appliqués à la zone d'opérations de la mission et à l'amélioration des prestations de certains pays fournisseurs de contingents ; iii) de l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, compte tenu des taux révisés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 ; c) installations et infrastructures (8,0 millions de dollars), du fait qu'on prévoit une augmentation du coût moyen du carburant pour groupes électrogènes, l'achat de davantage de fournitures pour travaux d'ingénierie, de locaux préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres en vue des travaux de modernisation, de grosses réparations et d'entretien des locaux du quartier général et des postes de commandement de secteur et des structures de protection de la force, ainsi que le recours à des entreprises pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et les gros travaux d'entretien des locaux en dur qui doivent être mis en place pour accueillir les militaires et le personnel civil à la place des vieux locaux préfabriqués.

55. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (4,5 millions de dollars), du fait qu'aucun montant n'est demandé pour l'achat et la maintenance du matériel informatique et les services d'appui connexes.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
FISNUA	260 445,3	263 374,8	2 929,5	1,1

56. Le budget proposé (263,4 millions de dollars) est en augmentation de 1,1 % (2,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22, compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 67,5 millions de dollars pour l'exercice 2021/22, qui a été approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 23 mars 2022.

57. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (7,1 millions de dollars), au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères militaires, en raison du déploiement de deux hélicoptères Mi-17 supplémentaires en vertu de lettres d'attribution, conformément à la recommandation issue de l'examen stratégique selon laquelle la FISNUA doit accroître la mobilité pendant les opérations, et du fait qu'on prévoit une augmentation de la consommation de carburant aviation ; b) fournitures, services et matériel divers (2,9 millions de dollars), en raison de l'intensification des activités relatives aux programmes et des frais de transport et d'autres frais liés aux achats effectués au titre des installations et infrastructures et des communications et de l'informatique.

58. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (5,7 millions de dollars), en raison de la réduction de l'effectif militaire autorisé ; b) police des Nations Unies (1,9 million de dollars), en raison de la diminution du montant net de l'indemnité de subsistance (missions) et du fait qu'on prévoit un taux de vacance plus élevé en 2022/23.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUK	41 298,5	41 947,3	648,8	1,6

59. Le budget proposé (41,9 millions de dollars) est en augmentation de 1,6 % (0,6 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

60. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,7 million de dollars), en raison de l'application du barème des traitements révisé et du coefficient d'ajustement révisé ; b) Volontaires des Nations Unies (0,1 million de dollars), en raison de l'augmentation de l'indemnité de subsistance des Volontaires et de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible sur la base des tendances observées en matière de recrutement.

61. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (0,2 million de dollars), en raison de la réduction du coût des lignes louées qui tient à la passation d'un marché avec des fournisseurs locaux d'accès à Internet, de la réduction des frais des services d'hébergement de serveurs physiques compte tenu du moindre nombre de serveurs dans la Mission et du fait qu'aucun montant n'est demandé au titre du partage des coûts du système de surveillance à distance des infrastructures.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
MINUSS	1 115 633,9	1 122 939,0	7 305,1	0,7

62. Le budget proposé (1 122,9 millions de dollars) est en augmentation de 0,7 % (7,3 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

63. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (12,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements sur la base du barème révisé en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et du fait qu'il est proposé de transformer 16 emplois de temporaire en postes dans la Section de la sécurité et de la sûreté et de créer 7 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international ; b) opérations aériennes (6,9 millions de dollars), en raison de l'augmentation du prix du carburant et de la consommation de carburant ; c) installations et infrastructures (4,7 millions de dollars), en raison de l'augmentation du prix du carburant, du fait qu'il est prévu d'installer de systèmes CCTV dans plusieurs sites de la Mission pour renforcer la défense des périmètres, de l'augmentation du coût des services de gardes non armés compte tenu du nouveau marché prenant effet en mai 2021, et de l'augmentation du nombre de sites bénéficiaires du contrat de prestation de services de nettoyage et d'appui dans les camps, qui passe de 12 à 21 ; d) unités de police constituées (4,3 millions de dollars), en raison de l'augmentation de l'effectif moyen de membres d'unités de police constituées.

64. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) contingents (10,9 millions de dollars), en raison de la diminution du montant net de l'indemnité journalière de subsistance (missions), de la diminution de l'effectif moyen de militaires et d'une baisse des frais de transport du matériel appartenant aux contingents du fait qu'aucun rapatriement n'est prévu pour l'exercice 2022/23 ; b) police des Nations Unies (10,5 millions de dollars), en raison de la diminution du montant net de l'indemnité de subsistance (missions).

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	519 874,5	526 933,6	7 059,1	1,4

65. Le budget proposé (526,9 millions de dollars) est en augmentation de 1,4 % (7,1 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

66. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (6,7 millions de dollars), en raison du fait qu'il est prévu d'acquérir des services de gestion des magasins à Mogadiscio, Beledweyne, Baidoa, Jawhar et Kismayo et que, dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », des dépenses auparavant inscrites à la rubrique « Autres services divers » sont à présent incluses dans la rubrique « Entretien », de l'augmentation du prix du carburant pour groupes électrogènes, ainsi que de l'augmentation des frais de fonctionnement et de gestion due à un changement dans les arrangements contractuels et de l'augmentation des dépenses liées à l'achat de locaux préfabriqués, de matériel d'hébergement et de réfrigération et de gabions pour les nouvelles bases opérationnelles avancées de l'AMISOM ; b) personnel recruté sur le plan international (4,1 millions de dollars), en raison de l'augmentation des traitements selon le barème révisé en vigueur depuis

janvier 2022 ; c) transports terrestres (4,0 millions de dollars), du fait qu'il est prévu d'acheter des véhicules à usage spécial et du matériel de transport terrestre pour remplacer les véhicules et le matériel vétustes.

67. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) fournitures, services et matériel divers (3,0 millions de dollars), du fait qu'on prévoit moins d'achats en 2022/23, donc une diminution des frais de transport ; b) opérations aériennes (2,4 millions de dollars), en raison principalement de la baisse des coûts contractuels de l'avion du BANUS qui tient au changement de type d'appareil, ainsi que de la réduction du nombre d'heures de vol, de la diminution de l'utilisation de systèmes de localisation par satellite et d'une diminution du nombre de sorties compte tenu de la réduction du nombre d'heures de vol ; c) contingents (1,1 million de dollars), en raison de la réduction des dépenses liées à la relève et au déploiement qui tient à la baisse du coût des voyages effectués sur des lignes commerciales ; d) santé (1,1 million de dollars), du fait qu'on prévoit une diminution des achats de médicaments, d'articles chirurgicaux et de fournitures pharmaceutiques car on attend la livraison des articles achetés en 2021/22, qui a été retardée par les problèmes logistiques survenus dans la chaîne d'approvisionnement à cause de la pandémie.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Base de soutien logistique de Brindisi	65 694,7	66 318,8	624,1	1,0

68. Le budget proposé (66,3 millions de dollars) est en augmentation de 1,0 % (0,6 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

69. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) communications et informatique (0,8 million de dollars), du fait qu'il est prévu de passer de nouveaux contrats pour louer du matériel avec des services de stockage de donnée et de sauvegarde hautement performants propres à soutenir la stratégie de nuage hybride, ce qui renforcera la qualité et la vitesse des services de stockage de données et facilitera l'application de modalités plus souples de paiement par usage, et qu'il est prévu de remplacer le matériel informatique obsolète ; b) personnel recruté sur le plan international (0,2 million de dollars), du fait qu'il est proposé de créer trois postes et d'aligner les taux de contribution du personnel sur le barème des traitements.

70. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars), qui tient principalement à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Centres de services régional d'Entebbe	40 272,3	43 185,6	2 913,3	7,2

71. Le budget proposé (43,2 millions de dollars) est en augmentation de 7,2 % (2,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

72. L'augmentation des ressources demandées s'expliquent principalement par l'augmentation des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté

sur le plan international (2,5 millions de dollars), en raison du fait qu'il est proposé de réduire les taux de vacance, compte tenu des taux de vacance effectifs et du plan de recrutement du Centre, du relèvement des traitements du personnel recruté sur le plan international compte tenu du barème des traitements révisé en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et de l'augmentation du montant demandé au titre des dépenses communes de personnel sur la base de l'évolution des dépenses effectives ; b) personnel recruté sur le plan national (0,8 million de dollars), en raison du fait qu'il est proposé de transformer deux postes d'agent(e) du Service mobile en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, de l'application d'un échelon plus élevé pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national compte tenu de l'échelon moyen effectif et de l'augmentation du montant demandé au titre des dépenses communes de personnel sur la base de l'évolution des dépenses effectives, comme l'augmentation des indemnités pour charges de famille et de la cotisation de l'employeur au régime d'assurance maladie et au régime de pensions.

73. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre des communications et de l'informatique (0,5 million de dollars), qui tient principalement à la baisse des dépenses afférentes aux services de connexion Internet du fait que la MONUSCO a recours à une connexion Internet par satellite qui permet de desservir l'ensemble de la base, y compris le Centre, à des coûts moins élevés, et de la réduction prévue des effectifs durant l'exercice qui entraînera une baisse des frais liés aux services d'appui informatique.

	Montant alloué	Dépenses prévues	Variation	
			Montant	Pourcentage
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	356 413,1	373 596,0	17 182,9	4,8

74. Le budget proposé (373,6 millions de dollars) est en augmentation de 4,8 % (17,2 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour 2021/22.

75. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'ajustement des coûts salariaux standard, y compris des taux de vacance (9,4 millions de dollars) ; b) l'inscription au budget du compte d'appui de 18 postes financés jusqu'ici par les opérations de maintien de la paix selon le principe du recouvrement des coûts (3,3 millions de dollars) ; c) le progiciel de gestion intégrée (Umoja), compte tenu du montant indiqué par l'Assemblée générale au paragraphe 9 de la section VI de sa résolution 76/246, et le coût des services de maintenance et d'appui relatifs au système (1,8 million de dollars) ; d) le montant demandé pour le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (1,2 million de dollars) ; e) l'effet différé des modifications concernant les postes qui ont été approuvées en 2021/22 (0,8 million de dollars) ; f) l'augmentation de la part de l'assurance maladie après la cessation de service à la charge des opérations de maintien de la paix (0,7 million de dollars).

Annexe II

Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Tableau 1

Exécution des budgets de l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	68 140,2	62 621,1	5 519,1	8,1
Contingents	2 476 596,0	2 437 863,4	38 732,6	1,6
Police des Nations Unies	119 433,8	98 982,7	20 451,1	17,1
Unités de police constituées	249 552,8	232 005,8	17 547,0	7,0
Total partiel	2 913 722,8	2 831 473,0	82 249,8	2,8
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	1 278 604,8	1 255 810,4	22 794,4	1,8
Personnel recruté sur le plan national	392 749,3	420 894,3	(28 145,0)	(7,2)
Volontaires des Nations Unies	78 417,3	81 424,3	(3 007,0)	(3,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	54 148,4	54 807,8	(659,4)	(1,2)
Personnel fourni par des gouvernements	13 486,5	11 985,7	1 500,8	11,1
Total partiel	1 817 406,3	1 824 922,5	(7 516,2)	(0,4)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	7 610,2	6 164,7	1 445,5	19,0
Voyages officiels	32 782,4	17 569,9	15 212,5	46,4
Installations et infrastructures	581 481,9	582 291,8	(809,9)	(0,1)
Transports terrestres	94 972,7	93 490,4	1 482,3	1,6
Opérations aériennes	617 623,7	473 570,3	144 053,4	23,3
Opérations maritimes ou fluviales	4 204,6	13 598,1	(9 393,5)	(223,4)
Communications et informatique	288 488,6	309 421,0	(20 932,4)	(7,3)
Santé	34 671,2	36 892,8	(2 221,6)	(6,4)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	380 386,2	371 087,6	9 298,6	2,4
Projets à effet rapide	12 500,0	12 358,8	141,2	1,1
Total partiel	2 054 721,5	1 916 445,4	138 276,1	6,7
Progiciel de gestion intégré	13 381,3	13 381,3	–	–
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	–	–
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 738,0	1 143,6	29,5

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
			(3) = (1) - (2)	(4) = (3)/(1)
Dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système	18 053,7	20 512,2	(2 458,5)	(13,6)
Montant brut	6 822 035,7	6 610 340,9	211 694,8	3,1
Recettes provenant des contributions du personnel	178 305,2	182 039,0	(3 733,8)	(2,1)
Montant net	6 643 730,5	6 428 301,9	215 428,6	3,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	615,6	406,4	39,8
Total	6 823 057,7	6 610 956,5	212 101,2	3,1

Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2020/21, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.)

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Observateurs militaires	68 140,2	62 621,1	5 519,1	8,1

1. Le solde inutilisé de 5,5 millions de dollars (soit 8,1 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (3,8 millions de dollars), ce qui tient au fait que le coefficient délais de déploiement a été en moyenne plus élevé que prévu du fait de la restriction des déplacements provoquée par la pandémie de COVID-19 et que le coût moyen des voyages a été inférieur aux prévisions ; b) la MINUSMA (0,8 million de dollars), principalement en raison du remplacement des observateurs militaires par des officiers d'état-major, qui est toujours en cours et qui est prévu dans le plan d'adaptation de la Mission ; c) la MINUSS (0,5 million de dollars) et la MINURSO (0,3 million de dollars), en raison notamment d'un déploiement moyen moins élevé que prévu, ce qui tient en grande partie au fait que la relève et le déploiement ont dû être reportés dans le contexte des restrictions de circulation liées à la COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Contingents	2 476 596,0	2 437 863,4	38 732,6	1,6

2. L'existence d'un solde inutilisé de 38,7 millions de dollars (soit 1,6 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (26,4 millions de dollars), ce qui tient essentiellement à un coefficient délais de déploiement moyen supérieur au taux approuvé, en raison du rapatriement précoce d'un groupe de services d'aérodrome et du retard pris dans le déploiement d'un bataillon en conséquence de la restriction des voyages liée à la COVID-19, à des dépenses moins élevées que prévu au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, à un coût quotidien moyen des rations inférieur aux prévisions, ainsi qu'aux retards pris dans le déploiement du matériel appartenant aux contingents ; b) la FINUL (13,7 millions de dollars), du fait notamment que les coûts relatifs au matériel majeur appartenant

aux contingents ont été moins importants que prévu, car la révision de l'état des besoins par unité a été prise en compte dans les mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents, lesquels ont été modifiés au cours de l'exercice conformément à l'examen interne des moyens militaires de la Force, ce qui s'est traduit par une diminution des besoins en matériel, ainsi qu'au fait que le nombre moyen de membres des contingents effectivement déployés a été inférieur aux prévisions en raison de la restructuration de certaines unités militaires et du rapatriement imprévu d'une unité militaire du Groupe d'intervention navale ; c) la MINUSCA (9,5 millions de dollars), ce qui tient, d'une part, au fait que les demandes de remboursement effectives au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses qu'anticipé, principalement en raison du déploiement différé du matériel majeur, du non-déploiement d'un appareil et d'une force d'intervention rapide, et de l'immobilisation de certains éléments du matériel appartenant aux contingents, et, d'autre part, au fait que les dépenses liées aux voyages en avion (déploiement, relève et rapatriement) ont été inférieures aux prévisions, le tarif horaire prévu dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme étant moins élevé qu'auparavant ; d) la MINUSMA (5,4 millions de dollars), en raison essentiellement du coût moins élevé des frais de livraison des rations (les contingents ayant directement collecté les rations, chacun à leur tour, dans quatre points de distribution) et de l'indisponibilité de certains équipements endommagés à la suite d'actes d'hostilité.

3. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits : a) au BANUS (14,5 millions de dollars), ce qui s'explique, premièrement, par des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents supérieures aux prévisions, tenant principalement à la nécessité de rembourser aux pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM du matériel majeur endommagé lors d'actes d'hostilité, à l'application rétroactive des coefficients de majoration voulus pour le matériel majeur appartenant aux contingents et à une plus grande disponibilité et un meilleur état de fonctionnement du matériel majeur, deuxièmement par un déploiement plus important que prévu des capacités de soutien logistique autonome par les unités militaires de l'AMISOM et, troisièmement, par des frais de transport non prévus pour le déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison des difficultés logistiques rencontrées pour rapatrier par la route, pour des raisons de sécurité, du matériel appartenant aux contingents de deux unités militaires de l'AMISOM ; b) à la FISNUA (3,6 millions de dollars), où le dépassement s'explique principalement par le fait que le nombre mensuel moyen de membres des contingents déployés a été supérieur aux prévisions, conformément à la résolution 2519 (2020) du Conseil de sécurité.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Police des Nations Unies	119 433,8	98 982,7	20 451,1	17,1

4. L'existence d'un solde inutilisé de 20,5 millions de dollars (soit 17,1 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (12,6 millions de dollars), étant donné notamment que le coefficient délais de déploiement a été en moyenne plus élevé que prévu, 200 membres de la police des Nations Unies n'ayant pas été déployés en raison des restrictions de circulation liées à la COVID-19 ; b) la MINUSS (6,0 millions de dollars), principalement en raison d'un déploiement moyen moins élevé que prévu, ce qui tient au fait que la relève et le déploiement ont dû être reportés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; c) la FISNUA (3,7 millions de dollars), où le taux de vacance moyen effectif a été plus élevé que prévu en raison

de retards pris dans le traitement des demandes de visa par le pays hôte et des restrictions liées à la pandémie ; d) la MINUSCA (1,8 million de dollars), ce qui tient principalement, d'une part, au fait que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) versé a été moins important que prévu, le taux de vacance moyen effectif ayant été plus élevé en raison des retards accusés en matière de recrutement du fait des restrictions de circulation liées à la COVID-19, et, d'autre part, au fait que la moyenne des indemnités journalières de subsistance (missions) a été inférieure aux prévisions, étant donné qu'un plus grand nombre de membres du personnel de police ont été déployés dans des régions où l'hébergement était fourni par la Mission.

5. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la MINUSMA (2,5 millions de dollars), qui tient principalement au fait que les policiers des Nations Unies mis à la disposition de la Mission sans moyens d'hébergement ont été plus nombreux que prévu.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Unités de police constituées	249 552,8	232 005,8	17 547,0	7,0

6. L'existence d'un solde inutilisé de 17,5 millions de dollars (soit 7,0 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la FISNUA (12,0 millions de dollars), du fait que les trois unités de police constituées qu'il avait été prévu de déployer n'ont pas pu l'être en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa et les procédures de vérification des antécédents par le pays hôte, et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; b) la MONUSCO (10,4 millions de dollars), ce qui tient notamment au fait que le coefficient délais de déploiement moyen s'est avéré plus élevé que le taux approuvé (25,5 % contre 6,4 %), en raison de l'annulation du déploiement d'une unité de police constituée, conformément au plan de retrait progressif de la Mission, et à un coût effectif des rations inférieur aux prévisions.

7. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le dépassement de crédits enregistré à la MINUSS (6,1 millions de dollars), qui s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres des unités de police constituées effectivement déployés a été supérieur aux prévisions, en raison du rapatriement tardif d'une unité de police constituée compte tenu des besoins opérationnels, que les déductions effectives opérées sur les montants à rembourser aux unités de police constituées pour le non-déploiement de matériel appartenant aux contingents ou le déploiement de matériel défectueux ont été inférieures aux prévisions, et que des frais de transport non prévus dans le budget ont dû être engagés pour le rapatriement du matériel et l'expédition de munitions supplémentaires.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan international	1 278 604,8	1 255 810,3	22 794,5	1,8

8. L'existence d'un solde inutilisé de 22,8 millions de dollars (soit 1,8 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSS (9,9 millions de dollars), en raison d'un effectif réel moins élevé que prévu, de dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions, et de dépenses afférentes à la prime de danger moins importantes qu'anticipé, ce qui tient en grande partie au fait que le nombre de

jours passés par les membres du personnel dans la zone de la Mission a été moins élevé que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 ; b) la MONUSCO (8,6 millions de dollars), résultant principalement du fait que le taux de vacance effectif moyen a été supérieur aux prévisions et que les voyages autorisés au titre des avantages du personnel ont été reportés en raison des restrictions de circulation liées à la COVID-19 ; c) la MINUAD (4,8 millions de dollars), du fait que les sommes à verser aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert dans un autre lieu d'affectation ont été moins élevées que prévu et que les sommes versées au titre de la prime de danger ont été inférieures aux prévisions en raison du recours au télétravail dans des régions où une telle prime n'est pas prévue ; d) la MINUSCA (4,4 millions de dollars), ce qui tient au fait que les dépenses communes de personnel et le montant versé au titre de la prime de danger ont été moins élevés qu'escompté étant donné la mobilité géographique réduite du personnel de la Mission et le réaménagement des modalités de travail dans le cadre de la pandémie de COVID-19, de telle sorte que les dépenses afférentes au congé de détente, au congé dans les foyers et à la prime de danger ont été moindres.

9. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré : a) à la MINUSMA (4,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par un coefficient d'ajustement pour l'indemnité de poste (43,3 %) plus élevé que celui prévu au budget (28,4 %), et par un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions ; b) à la FINUL (2,2 millions de dollars), compte tenu notamment de la hausse du coefficient d'ajustement moyen effectivement utilisé pour le calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international et de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, du nouveau barème des traitements du personnel recruté sur les plans international et national.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel recruté sur le plan national	392 749,3	420 894,3	(28 145,0)	(7,2)

10. L'existence d'un solde inutilisé de 28,1 millions de dollars (soit 7,2 %) est principalement imputable aux composantes suivantes : a) la MINUSS (8,6 millions de dollars), en raison de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan local au Soudan du Sud, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2019, et de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un taux plus élevé pour la prime de danger ; b) la MINUSCA (4,3 millions de dollars), notamment du fait que les coûts salariaux ont été supérieurs aux prévisions en raison de l'application dans le calcul des traitements de la catégorie des services généraux d'une classe ou d'un échelon moyens plus élevés que ceux prévus dans le budget et que le franc CFA d'Afrique centrale s'est apprécié par rapport au dollar des États-Unis ; c) la MINUSMA (4,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que les taux de vacance effectifs moyens ont été inférieurs aux prévisions ; d) la MONUSCO (3,4 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que le taux de vacance effectif moyen des administrateurs recrutés sur le plan national a été inférieur au taux approuvé et que, à compter du 1^{er} septembre 2020, le barème des traitements en Ouganda a été relevé pour les administrateurs recrutés sur le plan national et pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; e) la Base de soutien logistique de Brindisi (2,2 millions de dollars), en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

11. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits au Centre de services régional d'Entebbe (0,5 million de dollars), qui tient

essentiellement au fait que le taux de vacance moyen s'est avéré supérieur au taux approuvé.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Volontaires des Nations Unies				
Unies	78 417,3	81 424,3	(3 007,0)	(3,8)

12. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 3,0 millions de dollars (soit 3,8 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (5,1 millions de dollars), résultant notamment du fait que le taux de vacance effectif moyen a été inférieur au taux approuvé et que les prestations à verser ont été plus élevées que prévu, notamment le montant effectif moyen de l'indemnité de subsistance des Volontaires ; b) la MINUAD (1,6 million de dollars), étant donné notamment que l'indemnité de subsistance des Volontaires a été plus élevée qu'anticipé du fait du relèvement du coefficient d'ajustement applicable au personnel en poste au Soudan et à la constitution d'une provision destinée à couvrir les sommes dues aux Volontaires des Nations Unies au moment de leur rapatriement ; c) la MINUSMA (1,1 million de dollars), du fait surtout que les taux de vacance moyens effectifs ont été inférieurs aux prévisions.

13. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits alloués à la MINUSCA (5,0 millions de dollars), qui s'explique principalement par le fait que l'indemnité de subsistance des Volontaires versée a été moins élevée que le montant prévu au budget et que le nombre effectif de Volontaires pouvant prétendre à une indemnité d'installation, à une prime couvrant les frais relatifs au départ, à une prime de rapatriement et à un congé de détente a été moins inférieur aux prévisions, en raison du réaménagement des modalités de travail dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
réunions)	54 148,4	54 807,8	(659,4)	(1,2)

14. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 0,7 million de dollars (soit 1,2 %), est principalement imputable aux composantes suivantes : a) la FISNUA (0,6 million de dollars), essentiellement en raison des besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) à court terme plus élevés que prévu aux fins du maintien de la sécurité, du fait notamment de la pandémie de COVID-19 et d'une aggravation des tensions au sein de la population locale ; b) la MONUSCO (0,6 million de dollars), en raison principalement de paiements de prestations (indemnités de licenciement, prime de rapatriement, indemnité pour frais d'études, notamment) plus élevés que prévu ; c) le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (0,4 million de dollars), en raison des modifications apportées aux coûts salariaux standard pour les catégories des administrateurs et des agents des services généraux et de la nécessité d'affecter au BSCI du personnel temporaire (autre que pour les réunions) supplémentaire, du fait d'un taux de vacance inférieur aux prévisions, et de déployer des renforts au Département de l'appui opérationnel pour des besoins de courte durée ou lors des pics d'activité.

15. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits alloués à la MINUAD (0,9 million de dollars), qui tient principalement au fait que les sommes versées aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ou de leur transfert dans un autre lieu d'affectation ont été inférieures aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Personnel fourni par des gouvernements	13 486,5	11 985,7	1 500,8	11,1

16. L'existence d'un solde inutilisé de 1,5 million de dollars (soit 11,1 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MONUSCO (0,9 million de dollars), où le taux de vacance effectif moyen a été plus élevé que prévu ; b) la MINUSS (0,6 million de dollars), en raison d'un déploiement moyen moins élevé qu'anticipé.

17. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la MINUSMA (0,1 million de dollars), ce qui s'explique principalement par un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Consultants et services de consultants	7 610,2	6 164,7	1 445,5	19,0

18. L'existence d'un solde inutilisé de 1,4 million de dollars (soit 19,0 %) est principalement imputable au BANUS (1,0 million de dollars), à la MONUSCO (0,5 million de dollars) et à la MINUSS (0,3 million de dollars), et tient essentiellement au fait que plusieurs missions de consultants ont été annulées en raison des restrictions de déplacement et des quarantaines imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

19. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la FISNUA (0,7 million de dollars), qui est principalement dû à des besoins plus élevés que prévu en matière de compétences techniques spécialisées s'agissant d'appuyer les projets d'infrastructures ou de gestion environnementale.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Voyages officiels	32 782,4	17 569,9	15 212,5	46,4

20. L'existence d'un solde inutilisé de 15,2 millions de dollars (soit 46,4 %) s'explique principalement par les restrictions de déplacement liées à la COVID-19, qui se sont traduites par des dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages officiels dans toutes les missions, à l'exception de la MONUSCO, notamment dans le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (6,4 millions de dollars), à la MINUSMA (2,7 millions de dollars), à la MINUSS (2,3 millions de dollars) et à la MINUSCA (1,5 million de dollars).

21. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits enregistré à la MONUSCO (1,4 million de dollars), lequel s'explique essentiellement par le fait que tous les membres du personnel recruté sur les plans international et national en poste à Goma ont dû être réinstallés, avec leurs personnes à charge, après l'éruption volcanique survenue en mai et juin 2021.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Installations et infrastructures	581 481,9	582 291,8	(809,9)	(0,1)

22. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 0,8 million de dollars (soit 0,1 %), est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (26,7 millions de dollars), où le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat de bâtiments préfabriqués et de blocs sanitaires non budgétisés en vue de l'hébergement de militaires et de policiers supplémentaires, par l'achat d'un nombre suffisant de stations d'épuration des eaux usées pour les membres du personnel supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#), par la modernisation de tous les camps des membres du personnel en tenue pour fournir aux soldates du maintien de la paix un hébergement adapté et respecter les exigences imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, par la construction non budgétisée d'un mur d'enceinte de sécurité en béton armé autour des camps de la Mission, ainsi que par l'engagement de dépenses non prévues pour l'amélioration d'un mini-système de drone aérien tactique et la mise en service de deux mini-systèmes supplémentaires pour renforcer les capacités de la Mission compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité ; b) la MINUSS (13,2 millions de dollars), étant donné, d'une part, l'achat de modules d'hébergement préfabriqués et de blocs sanitaires en vue de la mise en place d'installations d'isolement et de quarantaine dans le contexte de la COVID-19 et du remplacement nécessaire des locaux préfabriqués endommagés, et, d'autre part, la rénovation des routes internes en mauvais état ; c) la FISNUA (9,7 millions de dollars), où le dépassement de crédits tient essentiellement à l'acquisition de structures préfabriquées destinées à remplacer les logements obsolètes et hasardeux des contingents, à l'acquisition de pièces de rechange et de fournitures supplémentaires pour la remise en état des stations de traitement des eaux et des structures préfabriquées, et à des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel de construction et des fournitures pour la défense des périmètres, aux fins, notamment, de la réalisation de projets d'atténuation des inondations et de construction d'un nouvel hélicoptère ; d) la MINURSO (1,8 million de dollars), où le dépassement de crédits est principalement dû à l'acquisition de huit systèmes électriques hybrides diesel, qui n'avaient pas été prévus au budget, aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action environnemental de la Mission, et à l'engagement de dépenses non budgétisées au titre du remplacement des structures préfabriquées obsolètes et de 150 climatiseurs.

23. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus pour les opérations suivantes : a) la MINUSMA (40,0 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits s'explique principalement comme suit : i) les coûts effectifs ont été inférieurs aux prévisions pour les projets de construction, les tarifs des prestataires de services ayant été moins élevés que prévu ; ii) le contrat complet d'exploitation et d'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées n'a pas été exécuté ; iii) l'acquisition de matériaux de construction destinés à l'entretien des locaux et au renforcement de la sécurité a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 ; iv) le contrat relatif aux services

d'élimination des déchets n'a pas été exécuté et les frais de ramassage et d'élimination des déchets solides non dangereux ont été moins élevés que prévu en raison de la pandémie ; b) la MONUSCO (8,6 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : i) le nombre moins élevé de demandes de remboursement de pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées ; ii) les retards accusés dans l'achat de fournitures pour la défense des périmètres et de matériaux de construction en raison des perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19 dans la chaîne d'approvisionnement ; iii) les retards survenus dans l'exécution de projets de construction ; iv) un coût moyen pondéré du diesel moins élevé que prévu ; v) les efforts déployés pour réduire le niveau des stocks ; vi) le report de l'achat de consommables pour la fabrication de bouteilles d'eau et de matériel de plomberie en raison des perturbations provoquées par la COVID-19 dans la chaîne d'approvisionnement.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Transports terrestres	94 972,7	93 490,4	1 482,3	1,6

24. L'existence d'un solde inutilisé de 1,5 million de dollars (soit 1,6 %) s'explique principalement par : a) une consommation de carburant moins élevée que prévu sous l'effet des restrictions de circulation liées à la COVID-19 ; b) un prix moyen du carburant moins élevé qu'escompté. La sous-utilisation des crédits concerne notamment le BANUS (5,1 millions de dollars), la MINUSMA (2,2 millions de dollars), la MINUSS (0,6 million de dollars) et la FNUOD (0,4 million de dollars).

25. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le dépassement de crédits pour : a) la MONUSCO (4,6 millions de dollars), principalement en raison du remplacement des véhicules légers de transport de passagers, des véhicules blindés et des ambulances dont la durée d'utilisation était dépassée ; b) la FISNUA (2,6 millions de dollars), en raison essentiellement de l'acquisition, plus importante que prévu, d'équipement lourd spécialisé devant accroître la mobilité de la Force.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Opérations aériennes	617 623,7	473 570,3	144 053,4	23,3

26. L'existence d'un solde inutilisé de 144,1 millions de dollars (soit 23,3 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (47,5 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits s'explique comme suit : i) six avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance n'ont pas été déployés, un pays fournisseur de contingents n'ayant pas pu honorer l'engagement pris de les livrer et la procédure d'acquisition dans le commerce de matériel de remplacement ayant été trop lente ; ii) des systèmes de drones aériens n'ont pas été déployés en raison des difficultés rencontrées pour les trouver dans le commerce ; iii) la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions (12,2 millions de litres, contre 15,2 millions de litres prévus au budget), pour un coût lui-même inférieur, et la Mission a puisé dans la réserve de carburant constituée au cours d'exercices précédents ; b) la MINUSS (26,7 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les frais d'exploitation des hélicoptères Mi-26 de la Mission ont été moins élevés que prévu en raison d'un changement de transporteur en septembre 2020, qu'un hélicoptère n'a pas été utilisé pendant huit mois pour cause de maintenance, que le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions,

principalement en raison des restrictions appliquées dans le cadre de la pandémie, qu'un appareil a été immobilisé au sol pendant cinq mois et que le prix moyen du carburant aviation a été inférieur à ce qui était prévu ; c) le BANUS (22,4 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits tient aux facteurs suivants : i) des dépenses moins élevées que prévu pour la location et l'exploitation d'hélicoptères, en raison de la conclusion de nouveaux contrats concernant des hélicoptères, de la non-disponibilité d'un hélicoptère, du remplacement d'un avion et de la résiliation du contrat relatif à un autre appareil, et de la baisse, par rapport aux prévisions, du nombre d'heures de vol effectuées par des hélicoptères et des avions dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; ii) des retards dans le processus de passation des marchés et du transfert des véhicules et équipements aéroportuaires ; iii) le fait que le prix du litre de carburant aviation a été inférieur aux prévisions, tout comme, en raison de la pandémie, le nombre de vols effectués ; d) la MINUSCA (19,7 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits s'explique par des dépenses d'affrètement d'hélicoptères inférieures aux prévisions, ce qui tient au fait que le nombre effectif d'heures de vol n'a pas atteint celui prévu au budget du fait du non-déploiement de trois hélicoptères d'attaque, de l'immobilisation de deux hélicoptères durant une longue période et du retard pris dans le déploiement de trois hélicoptères, ce qui s'est traduit par une consommation effective de carburant moins importante qu'anticipé (7,1 millions de litres contre 9,8 millions de litres prévus au budget) ; e) la MONUSCO (19,0 millions de dollars), où la sous-utilisation des crédits est due notamment au remplacement de quatre hélicoptères par de nouveaux appareils assortis d'un coût de l'heure de vol moins élevé, à un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions sous l'effet de la restriction des déplacements causée par la COVID-19, à la restitution anticipée d'un hélicoptère le 1^{er} mars 2021, conformément au plan de retrait progressif de la Mission, et d'un avion en janvier 2021, ainsi qu'à un prix moyen du carburant moins élevé que prévu.

27. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la MINUAD (1,2 million de dollars), qui s'explique essentiellement par : a) des coûts de location et d'exploitation des hélicoptères plus élevés que prévu en raison d'un recours plus fréquent qu'escompté au dispositif d'appui aérien pendant la phase de retrait des effectifs de la Mission et de la nécessité de financer les heures de vol garanties ; b) le coût plus élevé que prévu du carburant en raison d'une augmentation du coût par litre et de l'insuffisance du carburant aviation déjà en stock pendant le retrait des effectifs de la Mission.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Opérations maritimes ou fluviales	4 204,6	13 598,1	(9 393,5)	(223,4)

28. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 9,4 millions de dollars (soit 223,4 %), est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSCA (2,9 millions de dollars), essentiellement en raison de l'acquisition de conteneurs maritimes aux fins de l'expédition d'équipements et de matériel destinés à appuyer le déploiement des membres du personnel en tenue supplémentaires ; b) la MINUSS (2,9 millions de dollars), du fait notamment de l'acquisition de plus de 940 conteneurs maritimes nécessaires à l'emballage et à l'expédition des modules préfabriqués supplémentaires ; c) le BANUS (1,6 million de dollars), compte tenu surtout de l'achat de cinq bateaux gonflables et moteurs hors-bord destinés à l'AMISOM et de conteneurs maritimes destinés au transport de matériel et de fournitures depuis les entrepôts des fournisseurs jusqu'à la zone d'opérations du BANUS ; d) la MONUSCO

(0,5 million de dollars), en raison principalement des achats supplémentaires de conteneurs maritimes destinés au transport d'installations préfabriquées et de groupes électrogènes.

29. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus pour la MINUSMA (1,0 million de dollars), qui s'explique essentiellement par le fait que les achats de conteneurs ont été inférieurs aux prévisions du fait des restrictions et des retards concernant les transports entraînés par la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Communications et informatique	288 488,6	309 421,2	(20 932,6)	(7,3)

30. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 20,9 millions de dollars (soit 7,3 %), est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (15,1 millions de dollars), du fait de la prestation de services techniques de sécurité et de protection des camps et de la fourniture de dispositifs de détection avancée des menaces et de fusion de données multicapteurs ; b) la MINUSS (5,3 millions de dollars), ce qui s'explique notamment par l'acquisition d'équipements supplémentaires en vue de l'amélioration de la gestion des biens et du matériel, par le remplacement du matériel réseau et des serveurs de stockage de données dans le cadre de la mise en conformité des installations avec les normes des Nations Unies, ainsi que par les dépenses liées aux licences de logiciels pour le matériel supplémentaire acquis au cours de l'exercice ; c) le MONUSCO (4,5 millions de dollars), du fait de la modernisation et de l'amélioration de la sécurité de l'infrastructure et des systèmes de la Mission.

31. Ce dépassement est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits : a) à la MINUSCA (3,0 millions de dollars), principalement en raison des facteurs suivants : i) les dépenses liées aux services de télécommunication et de réseau ont été inférieures aux prévisions, parce que les services de téléphonie mobile ont été délaissés au profit des applications Internet et que le nombre de membres du personnel électoral basés dans des sites dépourvus d'une infrastructure informatique des Nations Unies s'est avéré moins important que prévu ; ii) les dépenses liées au matériel et aux pièces de rechange ont été inférieures aux prévisions, car le matériel prévu au budget n'a pas été acheté, étant donné l'existence de stocks de matériel suffisants acquis pendant l'exercice 2019/20 ; b) à la Base de soutien logistique de Brindisi (2,0 millions de dollars), étant donné que des fonds consacrés au remplacement du matériel de maintenance réseau et à l'achat de pièces de rechange informatiques ont été réaffectés pour couvrir les dépassements de crédits prévus au titre de la catégorie II (Personnel civil).

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Santé	34 671,2	36 892,8	(2 221,6)	(6,4)

32. Le dépassement de crédits, qui s'élève à 2,2 millions de dollars (soit 6,4 %), tient essentiellement à l'achat de matériel médical, dont des machines d'amplification en chaîne par polymérase, des fournitures et des services dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre des mesures préventives et de la

prise en charge des patients atteints de COVID-19 dans les zones de mission, et à la part des frais acquittés par les missions de maintien de la paix au titre des dispositifs mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour les évacuations sanitaires secondaires en dehors des zones d'opérations, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé. Les dépassements de crédits les plus importants concernent la MINUSCA (1,5 million de dollars), la MONUSCO (1,3 million de dollars), la MINUSMA (1,0 million de dollars), la MINUSS (0,9 million de dollars) et la FINUL (0,7 million de dollars).

33. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits au BANUS (3,5 millions de dollars), laquelle s'explique par le fait que le BANUS a procédé à un nombre d'évacuations sanitaires secondaires en dehors de la Somalie inférieur aux prévisions, que le nombre de personnes ayant dû être hospitalisées a été moins élevé que prévu et que les fonds spécialement réservés aux cas d'hospitalisations durant les élections n'ont pas eu à être utilisés.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Fournitures, services et matériel divers	380 386,2	371 087,6	9 298,6	2,4

34. L'existence d'un solde inutilisé de 9,3 millions de dollars (soit 2,4 %) est principalement imputable aux opérations suivantes : a) la MINUSMA (8,2 millions de dollars), étant donné que l'exécution des activités relatives aux programmes a pris du retard du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et que les frais de transport et les dépenses connexes liés à l'acquisition d'installations et d'infrastructures ont été moins élevés que prévu, puisque les activités n'ont pas eu lieu et que le transport intérieur de marchandises a également été restreint du fait de la pandémie ; b) le BANUS (7,5 millions de dollars), du fait notamment de dépenses du fret moins importantes qu'anticipé, ce qui s'explique par le fait que le transport des rations à l'intérieur de la Somalie, auparavant assuré par des contractants tiers, fait désormais l'objet d'un contrat clé en main, au titre duquel les dépenses ont été comptabilisées dans la rubrique Militaires et personnel de police, ainsi que par la réduction du volume de biens achetés par rapport aux prévisions et compte tenu de la pandémie ; c) la MONUSCO (3,8 millions de dollars), du fait principalement d'un taux d'exécution des activités relatives aux programmes plus faible que prévu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, du conflit armé sévissant dans certaines régions et de l'éruption volcanique survenue à Goma ; b) la MINUAD (3,2 millions de dollars), ce qui tient essentiellement à des coûts inférieurs aux prévisions au titre du transport d'actifs appartenant aux Nations Unies et au nombre plus élevé que prévu d'actifs de la MINUAD ayant été transférés à d'autres opérations des Nations Unies sur le terrain aux frais du bureau destinataire, donnés aux autorités locales ou vendus localement.

35. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits dans les composantes suivantes : a) la MINUSCA (8,5 millions de dollars), en raison, d'une part, des dépenses de fret relatives à l'expédition du matériel destiné à appuyer les membres du personnel en tenue supplémentaires autorisés, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé, et, d'autre part, de dépenses plus élevées que prévu au titre des vacataires, du fait notamment du recours à un nombre plus élevé qu'anticipé de vacataires spécialisés rémunérés à des taux supérieurs et à des vacataires supplémentaires chargés des services de sécurité, et des frais administratifs et frais de gestion à régler ; b) la MINUSS (3,8 millions de dollars), en raison principalement de

la comptabilisation en pertes des créances irrécouvrables, de l'engagement de vacataires supplémentaires pour les services d'entretien du fait de la conclusion tardive des contrats d'externalisation, et de pertes de change ; c) le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (3,7 millions de dollars), en raison de la prise en charge de la part des frais d'administration de la justice revenant aux opérations de maintien de la paix (1,9 million de dollars), dont le règlement était reporté depuis 2018/19, et du dépassement de crédit (0,7 million de dollars) au titre de la part de l'assurance maladie après la cessation de service incombant aux opérations de maintien de la paix, les dépenses de santé engagées par les fonctionnaires retraités ayant été plus élevées que prévu.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Projets à effet rapide	12 500,0	12 358,8	141,2	1,1

36. L'existence d'un solde inutilisé de 0,1 million de dollars (soit 1,1 %) s'explique principalement par le fait que le nombre de projets mis en œuvre a été inférieur au nombre de projets inscrits au budget, en raison de l'approbation et du début d'exécution tardifs de certains projets du fait de la situation en matière de sécurité dans les régions, ainsi que par le retard pris dans la mise en œuvre de certains projets à cause des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19, à la MINUSCA (0,06 million de dollars) et à la MINUSMA (0,03 million de dollars).

Tableau 2

Exécution des budgets de l'exercice 2020/21, par composante Maintien de la paix(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	550 608,6	525 615,7	24 992,9	4,5
FINUL	480 649,1	468 733,3	11 915,8	2,5
FISNUA	263 783,9	263 187,5	596,4	0,2
FNUOD	63 343,2	60 282,3	3 060,9	4,8
MINUAD	484 687,1	477 342,8	7 344,3	1,5
MINUK	39 827,3	39 682,8	144,5	0,4
MINURSO	57 524,7	56 239,8	1 284,9	2,2
MINUSCA	937 711,7	936 317,8	1 393,9	0,1
MINUSMA	1 183 384,7	1 103 359,2	80 025,5	6,8
MINUSS	1 178 515,1	1 171 901,3	6 613,8	0,6
MONUSCO	1 075 338,6	1 002 121,6	73 217,0	6,8
UNFICYP	51 750,1	51 726,3	23,8	–
Total partiel	6 367 124,1	6 156 510,4	210 613,7	3,3
Base de soutien logistique de Brindisi	62 058,2	62 053,1	5,1	–
Centre de services régional d'Entebbe	37 159,2	36 284,5	874,7	2,4

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	355 694,2	355 492,9	201,3	0,1
Total partiel	6 822 035,7	6 610 340,9	211 694,8	3,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	615,6	406,4	39,8
Total	6 823 057,7	6 610 956,5	212 101,2	3,1

Principales causes des écarts entre montants prévus au budget et montants effectivement dépensés (exercice 2020/21), par composante Maintien de la paix

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURSO	57 524,7	56 239,8	1 284,9	2,2

37. L'existence d'un solde inutilisé de 1,3 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) opérations aériennes (3,4 millions de dollars), en raison notamment des facteurs suivants : i) un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu du fait des restrictions de circulation liées à la COVID-19 dans la zone de la Mission, de telle sorte que les dépenses contractuelles et la consommation de carburant ont été moins élevées que prévu (1,9 million de litres contre 2,9 millions de litres inscrits au budget) ; ii) le non-paiement de frais ponctuels au titre du contrat de location d'hélicoptères en raison de la sélection du même transporteur aérien opérant dans la zone de la Mission ; iii) des dépenses inférieures aux prévisions au titre d'un nouveau contrat de location d'hélicoptères ; iv) le prix moyen du carburant moins élevé que prévu ; b) transports terrestres (0,3 million de dollars), en raison des facteurs suivants : i) les dépenses afférentes au matériel d'atelier inférieures aux prévisions grâce au don de matériel d'atelier par une autre mission ; ii) une consommation de carburant moins élevée que prévu, le nombre de patrouilles terrestres ayant été inférieur aux prévisions en raison de la reprise des hostilités et des restrictions imposées du fait de la pandémie, et un prix moyen du litre de carburant inférieur au prix escompté.

38. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits dans les rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (1,8 million de dollars), principalement en raison de l'acquisition de huit systèmes électriques hybrides diesel, qui n'avaient pas été prévus au budget, aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du plan d'action environnemental de la Mission, et de l'engagement de dépenses non budgétisées au titre du remplacement des structures préfabriquées obsolètes et de 150 climatiseurs ; b) personnel recruté sur le plan national (1,0 million de dollars), du fait de l'augmentation rétroactive des traitements du personnel recruté sur le plan national en application des barèmes des traitements entrés en vigueur le 1^{er} avril 2020 et du taux de change défavorable du dirham marocain par rapport au dollar des États-Unis.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSCA	937 711,7	936 317,8	1 393,9	0,1

39. L'existence d'un solde inutilisé de 1,4 million de dollars s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) opérations aériennes (19,7 millions de dollars), en raison de dépenses d'affrètement d'hélicoptères moins élevées que prévu, ce qui tient au fait que le nombre effectif d'heures de vol n'a pas atteint celui inscrit au budget du fait du non-déploiement de trois hélicoptères d'attaque, de l'immobilisation de deux hélicoptères durant une longue période et du retard pris dans le déploiement de trois hélicoptères, ce qui s'est traduit par une consommation effective de carburant moins importante qu'anticipé (7,1 millions de litres contre 9,8 millions de litres prévus au budget) ; b) contingents (9,5 millions de dollars), ce qui tient, d'une part, au fait que les demandes de remboursement effectives au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu, principalement en raison du déploiement différé du matériel majeur (compte tenu des difficultés rencontrées par le pays fournisseur de contingents en matière d'achats), du non-déploiement d'un appareil et d'une force d'intervention rapide, et de l'immobilisation de certains éléments du matériel appartenant aux contingents, et, d'autre part, au fait que les dépenses liées aux voyages en avion (déploiement, relève et rapatriement) ont été inférieures aux prévisions, le tarif horaire prévu dans le nouveau contrat d'affrètement à long terme étant moins élevé qu'auparavant.

40. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits dans les rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (26,7 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par l'achat de bâtiments préfabriqués et de blocs sanitaires non budgétisés en vue de l'hébergement des militaires et des policiers supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) et de la modernisation de tous les camps des membres du personnel en tenue pour fournir aux soldates du maintien de la paix un hébergement adapté et respecter les exigences imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, par la construction non budgétisée d'un mur d'enceinte de sécurité en béton armé autour des camps de la mission, par l'engagement de dépenses non prévues pour l'amélioration d'un mini-système de drone aérien tactique et la mise en service de deux mini-systèmes supplémentaires pour renforcer les capacités de la Mission compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité, ainsi que par l'achat de stations d'épuration des eaux usées permettant de fournir de l'eau propre aux membres du personnel en tenue supplémentaires autorisés ; b) fournitures, services et matériel divers (8,5 millions de dollars), en raison, d'une part, des dépenses de fret relatives à l'expédition du matériel destiné à appuyer les membres du personnel en tenue supplémentaires autorisés, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé, et, d'autre part, de dépenses plus élevées que prévu au titre des vacataires, du fait notamment du recours à un nombre plus élevé qu'anticipé de vacataires spécialisés rémunérés à des taux supérieurs et à des vacataires supplémentaires chargés des services de sécurité, et des frais administratifs et frais de gestion à régler.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSMA	1 183 384,7	1 103 359,2	80 025,5	6,8

41. L'existence d'un solde inutilisé de 80,0 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) opérations aériennes (47,5 millions de dollars), en raison des éléments suivants : i) six avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance n'ont pas été déployés, un pays fournisseur de contingents n'ayant pas pu honorer l'engagement pris de les fournir et la procédure d'acquisition dans le commerce de matériel de remplacement ayant été trop lente ; ii) des systèmes de drones aériens n'ont pas été déployés en raison des difficultés rencontrées pour les trouver dans le commerce ; iii) la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions (12,2 millions de litres, contre 15,2 millions de litres prévus au budget), pour un coût lui-même inférieur, et la Mission a puisé pendant l'exercice 2020/21 dans la réserve de carburant constituée au cours d'exercices précédents ; b) installations et infrastructures (40,4 millions de dollars), principalement car : i) les coûts effectifs ont été inférieurs aux prévisions pour les projets de construction, les tarifs des prestataires de services ayant été moins élevés que prévu ; ii) le contrat complet d'exploitation et d'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées n'a pas été exécuté ; iii) l'acquisition de matériaux de construction destinés à l'entretien des locaux et au renforcement de la sécurité a été reportée en raison de la pandémie ; iv) le contrat relatif aux services d'élimination des déchets n'a pas été exécuté et les frais de ramassage et d'élimination des déchets solides non dangereux ont été moins élevés que prévu en raison de la pandémie ; c) fournitures, services et matériel divers (8,2 millions de dollars), étant donné que l'exécution des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'autres activités relatives aux programmes a pris du retard du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et que les frais de transport et les dépenses connexes liés à l'acquisition d'installations et d'infrastructures ont été moins élevés que prévu, puisque les activités n'ont pas eu lieu et que le transport intérieur de marchandises a également été restreint du fait de la pandémie.

42. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des communications et de l'informatique (15,1 millions de dollars), en raison, d'une part, de la prestation de services techniques de sécurité et de protection des camps et de la fourniture de dispositifs de détection avancée des menaces et de fusion de données multicapteurs, et, d'autre part, de l'acquisition imprévue de matériel, et des licences et logiciels nécessaires à son fonctionnement, notamment pour faire face à la multiplication des attaques contre les camps de la MINUSMA, priorités pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MONUSCO	1 075 338,6	1 002 121,6	73 217,0	6,8

43. L'existence d'un solde inutilisé de 73,2 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) contingents (26,4 millions de dollars), essentiellement parce que : le coefficient délais de déploiement moyen s'est avéré plus élevé que le taux approuvé (8,0 % contre 4,2 %) du fait du rapatriement anticipé d'un groupe de services d'aérodrome et du retard pris dans le déploiement d'un bataillon en conséquence de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19 ; les dépenses relatives au déploiement, à la relève et au rapatriement ont été moins élevées que prévu du fait de la relève inversée des contingents et du séquençage amélioré des vols, qui ont permis d'optimiser l'utilisation de la flotte ; le coût quotidien effectif

moyen des rations a été inférieur aux prévisions ; des retards ont été pris dans le déploiement du matériel d'un bataillon, de deux forces d'intervention rapide et d'autres unités d'appui en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 au transport des marchandises ; b) opérations aériennes (19,0 millions de dollars), en raison notamment du remplacement de quatre hélicoptères par de nouveaux appareils assurant un coût de l'heure de vol moins élevé, d'un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions sous l'effet de la restriction des déplacements liée à la COVID-19, de la restitution anticipée d'un hélicoptère le 1^{er} mars 2021, conformément au plan de retrait progressif de la Mission, et d'un avion en janvier 2021, ainsi que d'un prix moyen du carburant moins élevé que prévu ; c) police des Nations Unies (12,6 millions de dollars), du fait principalement d'un coefficient délais de déploiement moyen plus élevé que le taux approuvé (43,5 % contre 10 %), 200 membres de la police des Nations Unies n'ayant pas été déployés en raison de la restriction des déplacements imposée par la pandémie de COVID-19 ; d) unités de police constituées (10,4 millions de dollars), essentiellement pour les raisons suivantes : i) un coefficient délais de déploiement moyen plus élevé que le taux approuvé (25,5 % contre 6,4 %), en raison de l'annulation du déploiement d'une unité de police constituée, conformément au plan de retrait progressif de la Mission ; ii) un coût des rations inférieur aux prévisions.

44. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par le montant, supérieur aux prévisions, des dépenses engagées au titre des Volontaires des Nations Unies (5,1 millions de dollars), ce qui tient essentiellement au fait que le taux de vacance effectif moyen a été inférieur au taux approuvé et que les prestations à verser ont été plus élevées que prévu, notamment le montant effectif moyen de l'indemnité de subsistance des Volontaires.

	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINUAD	484 687,1	477 342,8	7 344,3	1,5

45. L'existence d'un solde inutilisé de 7,3 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (4,8 millions de dollars), du fait que les sommes à verser aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service ont été moins élevées que prévu à la faveur des réaffectations à d'autres opérations sur le terrain et bureaux des Nations Unies, et que les sommes versées au titre de la prime de danger ont été inférieures aux prévisions en raison du recours au télétravail dans des régions où une telle prime n'est pas prévue ; b) fournitures, services et matériel divers (3,2 millions de dollars), en raison principalement de coûts inférieurs aux prévisions au titre du transport d'actifs appartenant aux Nations Unies ayant été transférés à d'autres opérations des Nations Unies sur le terrain aux frais du bureau destinataire, donnés aux autorités locales ou vendus localement ; c) unités de police constituées (1,8 million de dollars), compte tenu du coût moins élevé que prévu du transport du matériel appartenant aux contingents, ce qui s'explique par le fait qu'il a fallu conserver des unités de police constituées supplémentaires pour le restant de la période de liquidation et par le regroupement des expéditions de matériel appartenant aux contingents ; d) communications et informatique (1,2 million de dollars), résultant du retrait plus rapide que prévu de l'infrastructure informatique et de communication de la MINUAD et de la mise hors service d'un nombre d'équipements informatiques supérieur aux prévisions.

46. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan

national (1,7 million de dollars), en raison des versements rétroactifs des sommes dues au personnel de sécurité au titre des heures supplémentaires effectuées entre 2012 et 2014 ; b) Volontaires des Nations Unies (1,6 million de dollars), ce qui tient principalement à la constitution d'une provision destinée à couvrir les sommes dues au moment du rapatriement et au fait que l'indemnité de subsistance des Volontaires a été plus élevée que prévu du fait de l'augmentation du coefficient d'ajustement applicable au personnel en poste au Soudan.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FNUOD	63 343,2	60 282,3	3 060,9	4,8

47. L'existence d'un solde inutilisé de 3,1 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) contingents (1,6 million de dollars), étant donné que les dépenses au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et les coûts de fret et de déploiement correspondants ont été moins élevés que prévu en raison du retard dans le déploiement dû aux restrictions engendrées par la COVID-19, et que les mémorandums d'accord ayant été conclus prévoyaient moins d'articles que le budget approuvé ; b) personnel recruté sur le plan international (1,0 million de dollars), du fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été plus élevé que prévu en raison de retards dans le recrutement et l'intégration des nouvelles recrues du fait de la pandémie, et que les dépenses afférentes à la prime de danger ont été inférieures aux prévisions, le nombre de fonctionnaires qui y avaient droit étant lui aussi inférieur à celui prévu dans le budget en raison de la mise en place du télétravail ; c) transport terrestre (0,4 million de dollars), en raison principalement d'une consommation de carburant moins élevée que prévu du fait des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, et du fait qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter trois véhicules légers et une autopompe, ceux-ci ayant été transférés par la MINUAD.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
UNFICYP	51 750,1	51 726,3	23,8	–

48. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des installations et infrastructures (0,4 million de dollars), lequel s'explique principalement par l'achat de locaux préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération, ainsi que de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres pour huit tours d'observation préfabriquées, la reconstruction d'un poste supplémentaire des Nations Unies et l'amélioration de trois positions des Nations Unies dans la zone d'opérations de la Force, l'objectif étant de répondre aux besoins opérationnels immédiats.

49. L'existence d'un solde inutilisé de 0,02 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (1,0 million de dollars), ce qui tient principalement : i) au fait que des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien ont été moins nombreux qu'escompté et que l'on a reporté l'achat d'installations préfabriquées et de matériel, étant donné qu'il a fallu réorienter les ressources pour couvrir des dépenses plus importantes que prévu au titre des militaires et du personnel de police et du personnel civil ; i) au coût moins élevé que prévu des services collectifs de distribution du fait que les prix de l'électricité ont

été inférieurs aux prévisions ; b) opérations aériennes (0,2 million de dollars) ; c) fournitures, services et matériel divers (0,2 million de dollars), étant donné notamment qu'il a fallu réorienter des ressources afin de couvrir des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police et du personnel civil ; d) voyages officiels (0,2 million de dollars), résultant du fait que le nombre de voyages entrepris pour les déplacements officiels et la formation a été inférieur aux prévisions, en raison de la restriction des déplacements internationaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

50. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,7 million de dollars), dépassement qui est principalement dû à l'application d'un coefficient d'ajustement moyen effectif (27,3 %) supérieur au coefficient de 17,5 % appliqué dans le budget approuvé ; b) contingents (0,7 million de dollars), en raison notamment du montant effectif plus élevé que prévu du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison de l'obligation, pour les militaires devant assurer la relève, d'observer une quarantaine de 14 jours en raison de la pandémie de COVID-19.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FINUL	480 649,1	468 733,3	11 915,8	2,5

51. L'existence d'un solde inutilisé de 11,9 millions de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses afférentes aux contingents (13,7 millions de dollars) a été inférieur aux prévisions, étant donné notamment que les coûts relatifs au matériel majeur appartenant aux contingents ont été moins importants que prévu, car la révision de l'état des besoins par unité a été prise en compte dans les mémorandums d'accord conclus avec les pays fournisseurs de contingents, lesquels ont été modifiés au cours de l'exercice conformément à l'examen interne des moyens militaires de la Force mené en 2019, et que les besoins en matériel ont été moins élevés, ainsi qu'au fait que le nombre moyen de membres des contingents effectivement déployés a été inférieur aux prévisions en raison de la restructuration de certaines unités militaires et du rapatriement imprévu d'une unité militaire du Groupe d'intervention navale.

52. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel recruté sur le plan international (2,2 millions de dollars) et du personnel recruté sur le plan national (1,7 million de dollars), principalement en raison d'un coefficient d'ajustement moyen effectif plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, du barème révisé des traitements du personnel recruté sur les plans international et national.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
FISNUA	263 783,9	263 187,5	596,4	0,2

53. L'existence d'un solde inutilisé de 0,6 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) unités de police constituées (12,0 millions de dollars), étant donné que les trois unités de police constituées qu'il avait été prévu de déployer n'ont pas pu

l'être en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa et les procédures de vérification des antécédents par le pays hôte, et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; b) opérations aériennes (5,6 millions de dollars), ce qui s'explique notamment par un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions en raison des restrictions imposées au trafic aérien dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et des difficultés rencontrées dans l'acquisition d'un troisième avion, ainsi que par un coût unitaire moyen du carburant destiné aux opérations aériennes inférieur aux prévisions.

54. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (9,7 millions de dollars), imputable principalement à l'acquisition de structures préfabriquées destinées à remplacer les logements obsolètes des contingents, à l'acquisition de pièces de rechange et de fournitures supplémentaires pour la remise en état des stations de traitement des eaux et des structures préfabriquées, et à des dépenses supérieures aux prévisions au titre du matériel de construction et des fournitures pour la défense des périmètres, aux fins, notamment, de la réalisation de projets d'atténuation des inondations et de construction d'un nouvel hélicoptère ; b) contingents (3,6 millions de dollars), étant donné notamment que le nombre mensuel moyen de membres des contingents déployés a été supérieur aux prévisions, conformément à la résolution 2519 (2020) du Conseil de sécurité ; c) communications et informatique (3,5 millions de dollars), principalement en raison des facteurs suivants : i) des besoins en matériel plus élevé que prévu du fait de la nécessité d'accroître la largeur de la bande passante pour les communications au siège de la Force ; ii) des dépenses d'entretien du matériel supérieures aux prévisions, à l'appui de l'utilisation du système de surveillance à distance des infrastructures de terrain dans divers sites de la Force ; iii) l'acquisition de matériel et de pièces de rechange supplémentaires devant servir à dupliquer l'équipement disponible et à assurer le bon fonctionnement du matériel de réseau acquis pour soutenir les opérations de la base de Kadougli, ainsi que l'acquisition de licences d'utilisation de logiciels de sécurité supplémentaires, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres du personnel télétravaillant pendant l'exercice 2020/21.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUK	39 827,3	39 682,8	144,5	0,4

55. L'existence d'un solde inutilisé de 0,1 million de dollars tient essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,7 million de dollars), étant donné que le taux moyen de vacance de postes a été plus élevé qu'escompté et que les dépenses communes de personnel, y compris les indemnités de mobilité, d'éducation et d'installation, ont été inférieures aux prévisions en raison des restrictions imposées aux mouvements de personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; b) voyages officiels (0,3 million de dollars), en raison du nombre de voyages officiels moins élevé que prévu et de l'annulation de stages de formation externes du fait des restrictions de mouvement du personnel liées à la pandémie.

56. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel recruté sur le plan national (0,9 million de dollars), imputable à la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et à l'augmentation périodique de 2,7 % des traitements du personnel recruté sur le plan national instaurée le 10 avril 2020, avec effet rétroactif au mois de novembre 2019.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUSS	1 178 515,1	1 171 901,3	6 613,8	0,6

57. L'existence d'un solde inutilisé de 6,6 millions de dollars s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) opérations aériennes (26,7 millions de dollars), ce qui tient au fait que les frais d'exploitation des hélicoptères Mi-26 de la Mission ont été moins élevés que prévu en raison d'un changement de transporteur en septembre 2020, qu'un hélicoptère n'a pas été utilisé pendant huit mois pour cause de maintenance, que le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions, principalement en raison des restrictions appliquées dans le cadre de la pandémie, qu'un appareil a été immobilisé au sol pendant cinq mois et que le prix moyen du carburant aviation a été inférieur à ce qui était prévu ; b) personnel recruté sur le plan international (9,9 millions de dollars), en raison d'un effectif réel moins élevé que prévu, de certaines dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions et de dépenses afférentes à la prime de danger moins importantes qu'anticipé ; c) police des Nations Unies (6,0 millions de dollars), principalement en raison d'un déploiement moyen effectif moins élevé que prévu, ce qui tient au fait que la relève et le déploiement ont dû être reportés dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

58. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (13,2 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par l'achat de modules d'hébergement préfabriqués et de blocs sanitaires en vue de la mise en place d'installations d'isolement et de quarantaine dans le contexte de la COVID-19 et du remplacement nécessaire des locaux préfabriqués endommagés, ainsi que par la rénovation des routes internes en mauvais état ; b) personnel recruté sur le plan national (8,6 millions de dollars), découlant de l'application des nouveaux barèmes des traitements, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2019, et de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un taux plus élevé pour la prime de danger ; c) unités de police constituées (6,1 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres des unités de police constituées effectivement déployés a été supérieur aux prévisions, en raison du rapatriement tardif d'une unité de police constituée compte tenu des besoins opérationnels, que les déductions effectives opérées sur les montants à rembourser aux unités de police constituées pour le non-déploiement de matériel appartenant aux contingents ou le déploiement de matériel défectueux ont été inférieures aux prévisions, et que des frais de transport non prévus dans le budget ont dû être engagés pour le rapatriement du matériel et l'expédition de munitions supplémentaires.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	550 608,6	525 615,7	24 992,9	4,5

59. L'existence d'un solde inutilisé de 25,0 millions de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) opérations aériennes (22,4 millions de dollars), en raison des facteurs suivants : i) des dépenses moins élevées que prévu pour la location et l'exploitation d'hélicoptères, en raison de la conclusion de nouveaux contrats concernant des hélicoptères, de la non-disponibilité d'un hélicoptère, du remplacement d'un avion et de la résiliation du contrat relatif à un autre appareil, et de la baisse, par rapport aux

prévisions, du nombre d'heures de vol effectuées par des hélicoptères et des avions dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; ii) des retards dans le processus de passation des marchés et du transfert des véhicules et équipements aéroportuaires ; iii) un prix du litre de carburant aviation moins élevé que prévu et une consommation de carburant inférieure aux prévisions, du fait de la réduction du nombre de vols effectués dans le cadre des restrictions liées à la COVID-19 ; b) fournitures, services et matériel divers (7,5 millions de dollars), en raison notamment de frais de transport moins élevés qu'anticipé, le volume de biens achetés ayant été inférieur aux prévisions compte tenu de la pandémie ; c) transports terrestres (5,1 millions de dollars), du fait principalement que le prix moyen du litre de carburant a été moins élevé que prévu, de même que la consommation de carburant – 1,1 million de litres ont été économisés grâce à des mesures de contrôle et à cause des restrictions en matière de mobilité imposées pour lutter contre la pandémie – et que les dépenses au titre des réparations et de l'entretien se sont avérées inférieures aux prévisions en raison des restrictions liées à la COVID-19 ; d) santé (3,5 millions de dollars), étant donné notamment que le BANUS a procédé à un nombre d'évacuations sanitaires secondaires en dehors de la Somalie inférieure aux prévisions, que le nombre de personnes ayant dû être hospitalisées a été moins élevé que prévu, que les fonds spécialement réservés aux cas d'hospitalisations durant les élections n'ont pas été dépensés et que des fournitures médicales n'ont pas été utilisées en raison principalement des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des contraintes logistiques liées à la COVID-19 qui ont empêché les livraisons à l'échelle mondiale.

60. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des contingents (14,5 millions de dollars), ce qui s'explique, premièrement, par des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents supérieures aux prévisions, tenant principalement à la nécessité de rembourser aux pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM du matériel majeur endommagé lors d'actes d'hostilité, à l'application rétroactive des coefficients de majoration voulus pour le matériel majeur appartenant aux contingents et à une plus grande disponibilité et un meilleur état de fonctionnement du matériel majeur, deuxièmement par un déploiement plus important que prévu des capacités de soutien logistique autonome par les unités militaires de l'AMISOM et, troisièmement, par des frais de transport non prévus pour le déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison des difficultés logistiques rencontrées pour rapatrier du matériel appartenant aux contingents de deux unités militaires de l'AMISOM.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Base de soutien logistique de Brindisi	62 058,2	62 053,1	5,1	–

61. L'existence d'un solde inutilisé de 0,01 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) communications et informatique (2,0 millions de dollars) ; b) installations et infrastructure (0,4 million de dollars), les fonds approuvés au titre de ces deux rubriques ayant été réaffectés pour couvrir les dépassements de crédits prévus au titre du personnel civil ; c) voyages officiels (0,4 million de dollars), en raison de la suspension des manifestations et des activités de formation découlant des restrictions de circulation liées à la COVID-19.

62. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan

national (2,2 millions de dollars) ; b) personnel recruté sur le plan international (1,1 million de dollars), en raison de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, qui s'est répercutée sur les traitements du personnel recruté sur le plan national, réglés en euro, et sur l'indemnité de poste versée au personnel recruté sur le plan international.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Centre de services régional d'Entebbe	37 159,2	36 284,5	874,7	2,4

63. L'existence d'un solde inutilisé de 0,9 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (0,5 million de dollars), en raison notamment d'un taux de vacance effectif moyen plus élevé que le taux approuvé ; b) communications et informatique (0,3 million de dollars), du fait que les dépenses prévues au titre d'Internet ont été moins élevées que prévu, la MONUSCO ayant recours à une connexion Internet par satellite qui permet de desservir l'ensemble de la base, y compris le Centre de services régional d'Entebbe, à des coûts moins élevés.

64. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel recruté sur le plan international (0,5 million de dollars), principalement en raison de l'application, à compter de janvier 2021, des nouveaux barèmes des traitements pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international, et de dépenses communes de personnel plus élevé que prévu dans la mesure où les demandes d'indemnité pour frais d'études de l'exercice 2019/20 ont été réglées en 2020/21 à l'issue des mesures de confinement.

	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	355 694,2	355 492,9	201,3	0,1

65. L'existence d'un solde inutilisé de 0,2 million de dollars s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions dans les rubriques suivantes : a) voyages officiels (6,3 millions de dollars), en raison des restrictions de circulation liées à la COVID-19 ; b) Système de préparation des moyens de maintien de la paix (1,1 million de dollars), étant donné notamment que le nombre d'unités constituées au niveau d'engagement Déploiement rapide s'est avéré moins important que prévu, en partie en raison des difficultés logistiques en matière d'achat et de formation rencontrées par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pendant la pandémie de COVID-19.

66. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) fournitures, services et matériel divers (3,7 millions de dollars), principalement en raison de la prise en charge de la part des frais d'administration de la justice revenant aux opérations de maintien de la paix (1,9 million de dollars), dont le règlement était reporté depuis 2018/19, et d'un dépassement de crédit (0,7 million de dollars) au titre de la part de l'assurance maladie après la cessation de service incombant aux opérations de maintien de la paix, les dépenses de santé engagées par les fonctionnaires retraités ayant été plus élevées

que prévu ; b) dépenses liées à la maintenance d'Umoja et aux services d'appui au système (2,5 millions de dollars), étant donné que le montant total des dépenses engagées s'est établi au niveau initialement proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2020/21 au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/74/743), qui était semblable au niveau de l'exercice 2019/20, et que, malgré la diminution de 2,5 millions de dollars des crédits alloués dans le budget définitif approuvé, les dépenses n'ont pas pu être contenues.

Annexe III

Systèmes de drones aériens

<i>Mission</i>	<i>Type d'accord (commercial ou lettre d'attribution)</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Fabricant/Type de système</i>	<i>Stade de déploiement 2021/22</i>	<i>Ressources demandées pour 2022/23 (dollars É.-U.)</i>
MONUSCO	Commercial	3	Drones moyenne altitude longue endurance Falco Evo	Déployés	11 089 900
	Mémorandum d'accord	103	Microdrones et minidrones	Tous déployés, à l'exception de 3 microdrones restant à déployer	530 544
MINUSMA	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude et longue endurance Heron-1 non armés	Déployés	6 000 000
	Lettre d'attribution	10	Systèmes Luna non armés (systèmes de drones aériens tactiques)	Déployés	1 015 440
	Lettre d'attribution	4	Microdrones et minidrones	Déployés	21 540
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude et longue endurance Wing Loong non armés	Budgétisés, non encore déployés, à la rubrique Constitution des forces	6 600 000
	Commercial	3	Systèmes de drones aériens tactiques non armés	Budgétisés pour la période 2022/23, non encore déployés, à acquérir par la voie commerciale	6 900 000
	Mémorandum d'accord	66	Microdrones et minidrones	Tous déployés, à l'exception de 8 microdrones restant à déployer	560 448
MINUSCA	Mémorandum d'accord	79	Microdrones et minidrones	Partiellement déployés, à l'exception de 42 microdrones et de 8 minidrones restant à déployer	552 864
	Lettre d'attribution	4	Orbiter 2 et Orbiter 3	Déployés. En cours de remplacement au moyen d'une solution commerciale	12 658 700

Note : Les systèmes de drones aériens, qui comprennent des minidrones et microdrones, fournis par des contingents au titre d'un mémorandum d'accord sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant aux contingents.

Annexe IV

Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, 226 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (d'un montant total de 7,6 millions de dollars) ont été traitées ; une indemnité a été versée dans 161 de ces cas, ce qui représente un montant de 5,7 millions de dollars.

2. Au 31 décembre 2021, il restait encore 566 demandes à traiter, dont 388 concernaient des troubles de stress post-traumatique découlant d'événements survenus dans des missions de maintien de la paix.

3. Ayant reçu un nombre élevé de demandes pour cause de troubles post-traumatiques, le Département de l'appui opérationnel a coordonné, avec le Bureau des affaires juridiques, l'élaboration de directives internes relatives à l'évaluation des demandes d'indemnisation de préjudices causés par des troubles post-traumatiques, afin que toutes les personnes admissibles soient dûment indemnisées, que la procédure se déroule de façon juste et transparente et que les demandes fondées et justifiées donnent lieu à une indemnisation.

4. Dans la plupart de ces cas, les faits à l'origine du préjudice avaient eu lieu 15 à 20 ans auparavant et étaient survenus dans le cadre de missions telles que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). Des années ou des décennies pouvant s'écouler avant l'apparition ou la reconnaissance de symptômes de troubles post-traumatiques, il est fréquent que ce type de demandes soit présenté bien après les faits. Les demandes d'indemnisation pour cause de troubles post-traumatiques sont actuellement étudiées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles que présentent les demandeurs et le fait qu'ils ont servi dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente. Au 31 décembre 2021, il y avait 388 demandes d'indemnisation pour troubles de stress post-traumatique en attente, dont la plupart étaient liées à des missions fermées.

5. Une étude a été menée conformément à la décision de l'Assemblée générale, afin d'obtenir une analyse globale des troubles de stress post-traumatique touchant le personnel en tenue, en vue de promouvoir l'adoption d'une méthode durable et appropriée pour le traitement des demandes liées à ces troubles. Sur la base de cette étude, le Secrétaire général a établi, à l'intention de l'Assemblée générale pour examen, un rapport sur un cadre relatif aux troubles post-traumatiques touchant le personnel en tenue (A/76/662), qui comprend une proposition relative à la création d'un fonds de réserve pour les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris les demandes d'indemnisation pour syndrome de stress post-traumatique liées aux missions fermées.

6. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité aussi rapidement que possible, dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs voulus.

État des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (2021)

A. Tableau récapitulatif : Indemnisations en cas de décès ou d'invalidité

Mission de maintien de la paix	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	Nombre	Montant (milliers de dollars É.U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.U.)
APRONUC	–	–	–	–	–	–	1	2
Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	–	–	–	–	–	–	13	131
FINUL	15	267	2	154	1	–	22	382
FISNUA	2	18	2	154	–	–	9	356
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	35
FORPRONU	–	–	4	34	–	–	337	3 640
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	8
MINUAD	5	242	7	548	6	125	8	186
MINUEE	–	–	–	–	–	–	4	36
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	1	11	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	–	–	3	102
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	10
MINUSCA	29	1 202	3	112	1	–	21	617
MINUSMA	69	2 526	11	159	11	100	93	2 497
MINUSS	16	659	1	–	1	42	3	80
MINUSTAH	3	30	–	–	–	–	1	70
MONUIK	–	–	–	–	–	–	9	98
MONUSCO	16	627	12	506	3	4	24	481
ONUCI	5	115	–	–	–	–	1	1
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	2	25
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	10	105
Total	161	5 697	42	1 667	23	271	566	8 862

B. Indemnisation pour cause de décès

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
FINUL	1	77	2	154	–	–	1	82
FISNUA	–	–	2	154	–	–	4	231
MINUAD	3	231	7	548	1	70	1	77
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	–	–	1	77
MINUSCA	13	1 026	1	77	–	–	6	405
MINUSMA	23	1 943	1	77	1	77	17	1 355
MINUSS	7	551	–	–	–	–	2	80
MINUSTAH	–	–	–	–	–	–	1	70
MONUSCO	7	540	6	456	–	–	5	306
ONUCI	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	54	4 368	19	1 466	2	147	38	2 683

C. Indemnisation en cas d'invalidité

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
APRONUC	–	–	–	–	–	–	1	2
Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	–	–	–	–	–	–	13	131
FINUL	14	190	–	–	1	–	21	300
FISNUA	2	18	–	–	–	–	5	125
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	35
FORPRONU	–	–	4	34	–	–	337	3 640
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	8
MINUAD	2	11	–	–	5	55	7	109
MINUEE	–	–	–	–	–	–	4	36
MINUK	1	11	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	–	–	2	25
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	10
MINUSCA	16	175	2	35	1	–	15	212
MINUSMA	46	583	10	82	10	23	76	1 142

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées^a</i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
MINUSS	9	109	1	–	1	42	1	–
MINUSTAH	3	30	–	–	–	–	–	–
MONUIK	–	–	–	–	–	–	9	98
MONUSCO	9	87	6	50	3	4	19	175
ONUCI	5	115	–	–	–	–	1	1
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	2	25
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	10	105
Total	107	1 329	23	201	21	124	528	6 179

^a Les demandes sont classées lorsque, après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés, les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires requises (généralement des informations médicales). Les demandes classées ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces demandées.

Annexe V

Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

1. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/279. La version modifiée a été publiée le 31 août 2020 dans les six langues officielles de l'ONU (A/75/121). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

2. Un récapitulatif des sommes dues et des remboursements versés aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2020 et 2021 figure ci-après. Le montant estimatif dû comprend les arriérés dus à la MINUAD pour la période allant de janvier à septembre 2021 et, pour toutes les missions de maintien de la paix en cours, le montant estimatif des engagements courants pour la période allant d'octobre à décembre 2021, qui seront exigibles en mars 2022.

3. Les préparatifs sont en cours pour le Groupe de travail de 2023 sur le matériel appartenant aux contingents. Ce dernier doit se réunir en janvier 2023 pour procéder à son examen triennal des taux de remboursement et pour mettre à jour les catégories qui sont le matériel majeur, le soutien logistique autonome et les services de soutien médical.

4. Les versements trimestriels au titre des contingents militaires et des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et des demandes de remboursement au titre du soutien logistique autonome sont expliqués plus en détail à l'annexe IX du présent rapport.

Tableau 1

État des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En dollars des États-Unis)

	2020 ^a	2021
Montant dû au 1 ^{er} janvier	840 661	621 072
Montant estimatif des sommes dues	2 060 496	2 050 269
À déduire : paiements effectués durant l'année	2 280 085	2 080 793
Solde au 31 décembre	621 072	590 548

^a Remplace les informations fournies dans le document A/75/786.

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 ^a	2021
Montant dû au 1 ^{er} janvier	412 751	329 367
Montant estimatif des sommes dues	1 194 254	1 205 723
À déduire : paiements effectués durant l'année	1 277 638	1 215 441
Solde au 31 décembre	329 367	319 649

^a Remplace les informations fournies dans le document [A/75/786](#).**C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021
Montant dû au 1 ^{er} janvier	427 910	291 705
Montant estimatif des sommes dues	866 242	844 546
À déduire : paiements effectués durant l'année	1 002 447	865 352
Solde au 31 décembre	291 705	270 899

5. On trouvera dans le tableau 2 le détail des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2018 à 2021, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 2

Réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2018 à 2021, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission ^a	2018	2019	2020	2021	Total
BANUS	–	–	23,8	–	23,8
FINUL	2 177,1	901,3	1 274,1	1 621,9	5 974,4
FISNUA	1 669,4	4 155,0	5 214,6	976,0	12 015,0
FNUOD	238,4	544,2	227,4	205,7	1 215,7
MINUAD	8 011,6	8 544,1	1 459,9	2 154,6	20 170,2
MINUJUSTH	53,6	161,4	332,7	–	547,7
MINUL	22,8	–	–	–	22,8
MINURSO	–	72,3	49,4	109,9	231,6
MINUSCA	8 678,6	4 542,7	5 207,0	6 038,7	24 467,0
MINUSMA	17 516,8	16 814,9	21 122,6	21 198,3	76 652,6
MINUSS	12 431,9	11 240,5	15 760,4	7 665,2	47 098,0
MINUSTAH	–	–	–	–	–
MONUSCO	13 558,9	12 124,4	12 185,9	8 101,2	45 970,4
ONUCI	–	–	–	–	–

<i>Mission^a</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Total</i>
UNFICYP	–	–	–	–	–
Total	64 359,1	59 100,8	62 857,8	48 071,5	234 389,2

^a Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

6. On trouvera dans le tableau 3 des informations relatives à l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 3
État d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 31 décembre 2021

<i>Mission</i>	<i>Mémorandums d'accord signés</i>	<i>Projets de mémorandums d'accord</i>
BANUS	54	1
FINUL	40	–
FISNUA	15	–
FNUOD	11	–
MINUAD	3	–
MINURSO	1	–
MINUSCA	43	1
MINUSMA	53	3
MINUSS	37	–
MONUSCO	55	–
UNFICYP	8	–
Total	320	5

Annexe VI

Opérations aériennes

A. Utilisation de la capacité de fret par type d'aéronef, de janvier à décembre 2021

Mission	Accord	Aéronef	Total			
			Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	2 304,93	1 015	2,27	0,41
	Commercial	L-382	3 252,17	577	5,64	0,28
MINURSO	Commercial	AN-26	248,85	222	1,12	0,20
MINUSCA	Commercial	AN-26	86,56	137	0,63	0,11
	Commercial	AN-74	427,27	403	1,06	0,19
MINUSMA	Commercial	AN-74	34,23	16	2,14	0,21
	Militaire	C-130	2 021,89	364	5,55	0,27
MINUSS	Commercial	AN-26	120,96	44	2,75	0,50
	Commercial	L-382	3 266,86	365	8,95	0,45
	Commercial	MI-26	6 496,67	1 052	6,18	0,32
MONUSCO	Commercial	AN-26	543,18	246	2,21	0,40
	Commercial	L-382	2 998,33	430	6,97	0,35
	Commercial	MI-26	1 323,15	269	4,92	0,25
	Militaire	C-130	1 727,91	454	3,81	0,19

B. Nombre total de passagers transportés dans les véhicules de l'ONU au sein des missions, de janvier à décembre 2021

Mission	Organisation des Nations Unies	Personnel des Nations Unies n'appartenant pas aux opérations de paix	
		Hors système des Nations Unies	
BANUS	31 733	596	5 392
FINUL	6 268	12	194
FISNUA	16 679	388	3 865
MINUAD	11 109	254	3 677
MINURSO	4 144	27	427
MINUSCA	35 546	1 439	5 433
MINUSMA	65 217	2 060	8 787
MINUSS	78 018	2 401	8 317
MONUSCO	65 846	762	2 958
UNFICYP	1 056	–	–
Total	315 616	7 939	39 050

Annexe VII

Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2021/22</i>	<i>Montant prévu pour 2022/23</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
BANUS	X	X	X	X	Les activités prévues sont les suivantes : fourniture d'une capacité de gestion des risques liés aux explosifs et d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés; fourniture d'équipes opérationnelles de chiens détecteurs d'explosifs pour soutenir les contingents et les bases de l'AMISOM; renforcement de la capacité de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes à atténuer la menace liée aux engins explosifs improvisés; renforcement de la capacité des forces de sécurité somaliennes à stocker et gérer les munitions et les explosifs en toute sécurité; déploiement d'équipes d'intervention rapide, d'équipes de déminage manuel, d'équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et d'agents de liaison communautaire chargés de la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs pour appuyer les opérations de mobilité et les activités de stabilisation de l'AMISOM.	42 352,8	41 913,4	UNOPS
FINUL	X	X			La FINUL prévoit : de dispenser une formation à l'assurance qualité et d'assurer un suivi de l'assurance qualité à l'intention du personnel de ses contingents chargé du déminage ; d'assurer la liaison avec le Centre libanais de lutte antimines et de soutenir la sensibilisation aux risques à l'intention des populations locales ainsi que de son personnel et des acteurs humanitaires opérant sous l'égide des Nations Unies à l'appui de ses activités, pour créer un environnement stable et sûr dans le sud du Liban.	1 171,5	500,5	UNOPS
FISNUA	X	X	X		Réduction de la menace posée par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre par des activités d'enquête, de déminage, de sensibilisation aux risques et de destruction des armes et des munitions, afin d'instaurer un environnement sûr et sécurisé pour le personnel de maintien de la paix de la FISNUA ainsi que pour permettre des retours volontaires et des	10 535,9	10 197,0	UNOPS

<i>Mission</i>	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2021/22</i>	<i>Montant prévu pour 2022/23</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
MINURSO	X				<p>migrations pacifiques, l'acheminement de l'aide humanitaire et le bon fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.</p> <p>La MINURSO prévoit de permettre aux observateurs militaires de la Mission de se rendre plus facilement dans des zones où l'accès était auparavant restreint afin d'aider à surveiller le cessez-le-feu et de faciliter le passage de la population locale en toute sécurité. De plus, elle formera et sensibilisera les membres du personnel civil et militaire nouvellement recrutés ou affectés à la Mission aux mesures de sécurité relatives aux mines terrestres et renforcera les capacités des acteurs locaux de la lutte antimines, notamment le Bureau sahraoui de coordination de la lutte antimines, dans le cadre de réunions de coordination régulières.</p>	3 255,0	3 028,7	UNOPS
MINUSCA			X	X	<p>Les activités prévues sont les suivantes : a) évaluations préalables au déploiement et facilitation de la conception et de la conduite de l'instruction et des entraînement préalables au déploiement ; b) entraînement et mentorat sur les techniques de recherche et de détection pour une unité d'infanterie ; c) formation de la force aux enquêtes après explosion ; d) appui à l'évaluation et à l'accréditation des membres des équipes de neutralisation des explosifs et munitions pour le déminage humanitaire ; e) séances de formation à la sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives à l'intention du personnel de la Mission et des agents humanitaires ; f) séances de sensibilisation aux risques pour la population civile dans l'ouest du pays ; g) assistance au Gouvernement pour la mise en place d'une structure de coordination nationale visant à combattre la menace des engins explosifs. Quant à la gestion des armes et des munitions, les activités ci-après seront menées à l'appui du rétablissement et de l'extension progressive d'une autorité responsable et efficace de l'État, dans l'objectif de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques par les forces de défense et de sécurité nationales : formation spécialisée; assurance qualité; surveillance étroite des activités de gestion des armes et des munitions; amélioration des installations de stockage des armes et des munitions.</p>	6 440,0	9 880,3	UNOPS

<i>Mission</i>	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2021/22</i>	<i>Montant prévu pour 2022/23</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
MINUSMA	X	X		X	La MINUSMA prévoit d'apporter une aide à l'encadrement et à la formation, avant et après le déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en font la demande ; elle prévoit de dispenser une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs à toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées et à tous les bataillons d'infanterie déployés dans le centre et le nord du Mali, et de former les responsables du commandement tactique à la planification et à l'intervention. Elle dispensera aussi, avant le déploiement, une formation et un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de deux pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et elle renforcera, après le déploiement, leurs compétences et celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat. Il est également prévu de mettre à disposition une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles à Tombouctou, ainsi que des chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion des menaces liées aux explosifs.	44 831,0	44 500,0	UNOPS
MINUSS		X			La MINUSS prévoit d'atténuer la menace que représentent les mines terrestres et les engins non explosés en procédant à des relevés et à des opérations de déminage pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour volontaire et à la réinstallation des personnes déplacées et réfugiées.	30 042,8	29 550,5	UNOPS
MONUSCO		X			La MONUSCO prévoit d'effectuer des opérations de neutralisation des explosifs et munitions à l'appui de la protection des civils dans les zones touchées par un conflit.	3 444,7	4 301,6	UNOPS
UNFICYP		X			Le programme contribuera à atténuer les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, qui constituent une menace pour les soldats de la paix et le personnel de la Force, renforcera la protection de la Force, facilitera l'appui apporté	325,3	38,1	UNOPS

Mission	Gestion de la qualité et coordination des opérations	Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre	Gestion des armes et munitions	Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés	Principaux résultats attendus	Montant approuvé pour 2021/22	Montant prévu pour 2022/23	Partenaires d'exécution
					par celle-ci aux mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés et aux préparatifs menés en vue d'un accord de règlement, et concourra à la réalisation de l'objectif commun, celui d'une Chypre exempte de mines.			

Annexe VIII

Activités relatives aux programmes

Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour 2022/23

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activités/domaines</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUSS</i>	<i>BANUS</i>	<i>Total</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	–	–	–	1 600,0	–	–	5,4	–	–	–	1 605,4
Projets de stabilisation des communautés	–	450,0	–	353,0	–	–	427,4	1 007,0	–	–	2 237,4
État de droit/droits humains/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	–	8 020,9	4 645,9	4 756,0	–	–	847,3	980,0	2 290,5	–	21 540,6
Consolidation de la paix	–	555,2	–	700,0	–	–	185,7	–	953,8	–	2 394,7
Renforcement de la confiance	–	–	1 532,8	492,0	–	–	418,0	389,1	935,3	–	3 767,2
Autres	–	384,1	1 293,1	–	–	–	–	–	–	–	1 677,2
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	–	5 800,0	3 000,0	3 000,0	–	–	373,0	–	275,0	–	12 448,0
Division des affaires électorales	–	–	2 402,4	–	–	–	–	–	–	–	2 402,4
Activités en faveur de l'égalité des genres	–	200,0	559,3	400,0	–	–	243,2	–	–	–	1 402,5
Désarmement, démobilisation et réintégration	–	600,0	5 376,4	1 870,9	–	–	–	–	–	–	7 847,3
Lutte antimines	3 028,7	9 880,3	44 500,0	4 301,6	38,1	500,5	10 197,0	–	29 550,5	41 913,4	143 910,1
Total	3 028,7	25 890,5	63 309,9	17 473,5	38,1	500,5	12 697,0	2 376,1	34 005,1	41 913,4	201 232,8

Annexe IX

Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours

A. Principes du financement par avances internes

1. Dans sa résolution [73/307](#) sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental, pour trois exercices budgétaires et à partir de l'exercice 2019/20, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes spéciaux séparés seraient conservés pour chaque mission. De plus, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses. Dans la même résolution, elle a également prié le Secrétaire général de rendre compte annuellement des progrès accomplis à cet égard.

2. L'approbation du mécanisme susmentionné a permis d'atténuer les problèmes de liquidité à court terme que connaissaient certaines opérations de maintien de la paix et de régler ainsi plus rapidement que d'habitude les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par exemple, pendant les périodes 2019/20, 2020/21 et 2021/22, cet arrangement a permis de verser les montants requis à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui autrement n'auraient pas été payés à ces dates en raison des problèmes de liquidité auxquels étaient confrontées certaines missions de maintien de la paix.

3. La possibilité de recourir à des avances internes a un effet positif et ce, à plusieurs titres. En effet, elle permet : a) de régler plus rapidement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les sommes qui leur sont dues au titre de leurs contingents ou de leurs unités de police constituées, ainsi que du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome ; b) d'atténuer les problèmes de trésorerie à court terme liés au paiement des traitements du personnel et au règlement des factures des fournisseurs ; c) de combler, en fonction des besoins de telle ou telle mission, un manque de liquidités qui pourrait survenir en cas de circonstances imprévues entraînant des dépenses supérieures aux crédits approuvés, ou de retards dans l'encaissement des contributions mises en recouvrement lorsqu'un mandat est renouvelé durant la période d'exécution.

4. Suite à l'adoption de la résolution [73/307](#) de l'Assemblée générale, un mécanisme a été mis en place pour répondre aux besoins de liquidités des opérations de maintien de la paix en cours au moyen d'avances internes entre missions. Lorsqu'une mission en cours donnée a besoin qu'une autre mission en cours lui fasse une avance, il est procédé à une analyse de la capacité de cette dernière à accorder une telle avance, en tenant compte de multiples paramètres, notamment : a) de la situation de sa trésorerie et du nombre de mois de réserve opérationnelle en équivalent de trésorerie dont elle dispose ; b) de ses besoins de trésorerie estimés pour le reste de l'exercice ; c) de l'état des contributions non acquittées par les États Membres, des futures mises en recouvrement et des prévisions raisonnables quant au moment où de nouvelles sommes pourraient être perçues ; d) du moment à partir duquel la mission emprunteuse devrait connaître des déficits de trésorerie et de sa capacité à rembourser l'avance.

B. Remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

5. Le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours a permis de payer dans les délais les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de leur verser des sommes plus élevées que ce qui était prévu. Le règlement rapide des sommes dues a un effet positif sur l'exécution des mandats car il contribue à améliorer la performance : les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont ainsi en mesure de déployer le matériel prévu en s'assurant qu'il est en bon état.

6. Chaque trimestre, la décision de payer les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police est prise compte tenu de la capacité d'emprunt d'une autre mission. Cependant, un prêt réel n'est accordé que lorsque le solde de trésorerie est très faible et qu'il y a un risque de non-paiement si la trésorerie n'est pas reconstituée par un prêt d'une autre mission. Par conséquent, c'est plutôt la possibilité de recourir à des avances internes que le montant du prêt qui a permis de régler des arriérés d'un montant bien plus important que les avances qui ont été effectivement prélevées. Il s'agit d'un élément caractéristique de la gestion des liquidités, dans la mesure où les décisions qui auront une incidence sur les décaissements doivent être prises dans des conditions d'incertitude quant à l'état des encaissements. Les réserves de liquidités offrent une plus grande assurance contre les défauts de paiement et encouragent une plus grande prise de risque dans ces décisions, une mission de maintien de la paix active ayant un mauvais solde de trésorerie étant désormais en mesure de maintenir ce faible niveau de solde (réserve opérationnelle) à tout moment, car elle a la possibilité d'emprunter à une autre mission de maintien de la paix active, si nécessaire.

7. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont généralement payés tous les trimestres. Au 31 décembre 2021, 10 versements trimestriels avaient été effectués depuis l'adoption, en juillet 2019, de la résolution 73/307 par l'Assemblée générale. Le tableau 1 présente un récapitulatif des versements effectués chaque trimestre, notamment ceux effectués au moyen des avances internes. Le montant provenant des avances internes a été estimé à l'aide d'une formule simple qui permet de déterminer si un versement entraîne une réduction du solde de trésorerie de la mission en dessous du seuil minimal qui suffit à couvrir les dépenses de fonctionnement pendant une période de trois mois, compte non tenu des montants dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. On trouvera ci-dessous une description plus détaillée des versements effectués à chaque trimestre de 2021.

Tableau 1
Versements trimestriels, notamment ceux effectués au moyen des avances internes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Total versé par trimestre</i>	<i>Montants versés au moyen des avances internes</i>	<i>Pourcentage provenant des avances internes</i>
2019/20	Juillet-septembre 2019	691 765 805	172 114 600	25
2019/20	Octobre-décembre 2019	545 453 509	215 968 020	40
2019/20	Janvier-mars 2020	125 110 552	97 494 043	78
2019/20	Avril-juin 2020	535 487 981	203 932 062	38
Total (2019/20)		1 897 817 847	689 508 725	36

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Total versé par trimestre</i>	<i>Montants versés au moyen des avances internes</i>	<i>Pourcentage provenant des avances internes</i>
2020/21	Juillet-septembre 2020	879 666 139	249 852 777	28
2020/21	Octobre-décembre 2020	739 820 826	69 468 280	9
2020/21	Janvier-mars 2021	533 814 232	144 057 453	27
2020/21	Avril-juin 2021	421 353 165	126 198 409	30
Total (2020/21)		2 574 654 362	589 576 919	23
2021/22	Juillet-septembre 2021	600 249 995	289 292 420	48
2021/22	Octobre-décembre 2021	525 376 072	142 636 385	27
Total (2021/22)^a		1 125 626 067	431 928 805	38

^a Au 31 décembre 2021.

Cycles de versements de juillet 2019 à décembre 2020

8. On trouvera le détail des versements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2020 dans les précédents rapports d'ensemble ([A/74/736](#)) et ([A/75/786](#)).

Cycle de versements de mars 2021

9. Pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, des versements d'un montant de 533,8 millions de dollars ont été effectués en mars 2021, dont 144,1 millions provenaient d'avances internes. Une fois ces versements effectués, les arriérés de paiement dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police s'élevaient à 69,5 millions de dollars, dont 64,7 millions de dollars pour la période allant d'avril à septembre 2020, en raison de la situation de trésorerie toujours précaire de la MINUAD après l'expiration de son mandat le 31 décembre 2020 et de l'incertitude liée au calendrier de réception des contributions statutaires. Les arriérés restants, d'un montant de 4,8 millions de dollars à la fin du mois de mars 2021, concernaient la MINURSO et la FNUOD et ont été réglés au début du mois d'avril 2021, raison pour laquelle ils figurent au paragraphe 10 de la présente section.

Cycle de versements de juin 2021

10. Pour le trimestre allant du 1^{er} avril au 30 juin 2021, des versements ponctuels ont été faits (en avril 2021) correspondant à un montant de 4,8 millions de dollars, dont 0,04 millions provenaient d'avances internes. Après ces versements, il restait un arriéré de 64,7 millions de dollars, qui concernait la MINUAD.

11. Afin de procéder aux versements prévus en juin 2021, un prêt de 25 millions de dollars a été accordé par la MINUSMA au BANUS. Des versements ont été effectués en juin 2021 pour un montant total de 416,6 millions de dollars, dont 126,2 millions provenaient d'avances internes, selon les estimations, à savoir les versement qui ont fait chuter les soldes de trésorerie de différentes missions en-deçà d'une réserve de fonctionnement de trois mois. Les versements ont couvert les services rendus par le personnel en uniforme au cours du dernier trimestre écoulé et les demandes de remboursement certifiées établies pour la même période au titre de la rubrique matériel majeur du matériel appartenant aux contingents pour toutes les opérations de maintien de la paix, à l'exception de la MINUAD. Une fois les versements effectués, il restait 175,1 millions de dollars d'arriérés, dont : a) 99 millions de dollars pour la MINUAD, correspondant aux demandes de remboursement pour quatre trimestres

d'utilisation du matériel appartenant aux contingents (avril 2020 à mars 2021) et pour deux trimestres de services rendus par le personnel en uniforme (octobre 2020 à mars 2021) ; b) 76,1 millions de dollars correspondant aux demandes de remboursement pour le trimestre le plus récent (janvier à mars 2021) au titre de la rubrique soutien logistique autonome du matériel appartenant aux contingents pour toutes les opérations de maintien de la paix en cours.

Cycle de versements de septembre 2021

12. Pour le trimestre allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021, le prêt au BANUS a été porté à 65 millions de dollars, et en août 2021, un versement ponctuel supplémentaire a été effectué afin de régler toutes les sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents dans toutes les missions de maintien de la paix actives, à l'exception de la MINUAD. Le montant de ces versements s'élevait à 76 millions de dollars, dont 54 millions provenaient d'avances internes.

13. Des versements supplémentaires ont été effectués pour un montant de 524,3 millions de dollars en septembre 2021, dont 235,3 millions provenaient d'avances internes. Au 30 septembre 2021, il restait des arriérés de 87,6 millions de dollars, qui concernaient exclusivement la MINUAD.

14. À la fin du trimestre, le prêt au BANUS avait été entièrement remboursé, tandis que les prêts à la MINURSO et à la MINUK étaient encore en souffrance, pour des montants respectifs de 15,0 millions et 32,5 millions de dollars.

Cycle de versements de décembre 2021

15. Pour le trimestre allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, des versements ont été faits (en décembre 2021) d'un montant de 525,4 millions de dollars, dont 142,6 millions provenaient d'avances internes. Ce montant a couvert les services rendus par le personnel en uniforme au cours du dernier trimestre écoulé et les demandes de remboursement certifiées établies pour la même période au titre du matériel appartenant aux contingents pour toutes les opérations de maintien de la paix, à l'exception de la MINUAD. Pour la MINUAD, il s'agissait de versements au titre des services rendus par les contingents et de demandes de remboursement certifiées pour les sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents pour la période allant d'octobre 2020 à décembre 2020. Après les versements, il restait un arriéré de 52,3 millions de dollars, qui concernait exclusivement la MINUAD.

C. Avances au titre d'autres dépenses de fonctionnement courantes

16. Après l'adoption de la résolution [73/307](#) de l'Assemblée générale, la MINURSO et la MINUK ont pu rembourser, en octobre 2019, les avances qui leur avaient été versées par des opérations de maintien de la paix terminées et ont reçu de nouvelles avances d'une opération de maintien de la paix en cours (la MINUSMA). Toutefois, conformément aux dispositions relatives à ces emprunts auprès d'opérations de maintien de la paix actives, la facilité n'a pas été étendue à la MINUAD pendant l'exercice 2020/21, en raison du recouvrement incertain et tardif des quotes-parts, qui laissait entrevoir un risque quant à la capacité de rembourser le prêt à la mission prêteuse au cours de la première moitié de l'exercice, dans le contexte du retrait et de la liquidation de la MINUAD à la suite de l'expiration du mandat de l'Opération le 31 décembre 2020 (résolution [2559 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité).

17. Au cours de l'exercice 2020/21 et des six premiers mois de l'exercice 2021/22, la MINURSO et la MINUK ont continué à recourir au financement par avances internes en obtenant des prêts accordés par la MINUSMA. Pour les périodes 2020/21

et 2021/22, le BANUS a également utilisé un prêt de la MINUSMA. Au 30 juin 2021, il avait un prêt de la MINUSMA d'un montant de 40 millions de dollars, qui est passé à 65 millions de dollars en août 2021 et qui a été remboursé en totalité le 30 septembre 2021. Au 31 décembre 2021, les prêts accordés à la MINURSO et à la MINUK par la MINUSMA s'établissaient respectivement à 15 et 32,5 millions de dollars.

D. État des avances

18. On trouvera dans le tableau 2 l'état des avances internes entre opérations de maintien de la paix actives à la fin de chaque trimestre, pour la période allant du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Tableau 2

Avances consenties à des opérations de maintien de la paix en cours

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 mars 2021</i>	<i>30 juin 2021</i>	<i>30 septembre 2021</i>	<i>31 décembre 2021</i>
MINURSO	10 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000	15 000 000
MINUK	15 000 000	22 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
BANUS			40 000 000		
MINUSMA	(25 000 000)	(32 500 000)	(82 500 000)	(47 500 000)	(47 500 000)

Annexe X

Transfert d'actifs

1. Le Secrétariat a procédé à l'analyse ci-après pour donner suite à la recommandation, faite par le Comité consultatif dans son rapport [A/76/7/Add.1](#) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/247](#) A à C, que le Secrétaire général propose un système de recouvrement intégral des coûts, assorti d'une analyse détaillée des actifs transférés entre toutes les missions au cours des dix dernières années, et y inclue une analyse coûts-avantages du transfert de ces actifs, que l'Assemblée examinerait à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session, dans le contexte du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix. Le tableau ci-après présente le détail des biens et des valeurs nettes comptables correspondantes transférés des opérations de maintien de la paix à d'autres activités financées par des contributions statutaires, compte tenu des transferts des opérations de maintien de la paix qui ont été fermées entre 2012 et 2021. La quantité totale de biens transférés des missions de maintien de la paix aux missions politiques spéciales était de 2 242 articles, d'une valeur nette comptable ou valeur opérationnelle de 4,3 millions de dollars.

Récapitulatif des biens transférés des opérations de maintien de la paix aux missions politiques spéciales

<i>Opération d'origine</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Valeur nette comptable ou valeur opérationnelle^a</i>
ONUCI	711	3 111 186	1 421 398
MINUL	2	3 455	3 455
MINUJUSTH	1 529	18 041 314	2 876 387
Total	2 242	21 155 955	4 301 240

^a Lorsqu'il s'agit de biens non immobilisés, c'est-à-dire les biens passés en charges selon les normes IPSAS, on attribue une valeur opérationnelle plutôt qu'une valeur nette comptable.

2. Le transfert de biens, y compris d'opérations de maintien de la paix à des missions politiques spéciales, est une méthode de cession qui intervient lors de la liquidation d'une mission de maintien de la paix, conformément à l'article 5.14 du règlement financier, selon lequel les biens en bon état doivent être redéployés vers d'autres opérations de maintien de la paix ou vers d'autres missions financées par des contributions statutaires. Les méthodes de cession autres que le transfert ne sont envisagées que lorsque les biens ne sont pas aptes à être redéployés dans une autre mission de maintien de la paix ou mission politique.

3. En revanche, pendant le mandat d'une mission, la méthode de cession privilégiée est la vente commerciale, en vertu de la règle 105.23. Les transferts de bien sont rares en cours de mandat.

4. Les données sur le transfert de biens indiquent que le plus grand transfert de biens d'une mission de maintien de la paix à une mission politique a eu lieu lors de la liquidation de la MINUJUSTH et a bénéficié à la mission politique qui lui a succédé, soit le BINUH. Ce transfert de biens faisait partie du plan de transition élaboré conformément à la résolution [2476 \(2019\)](#), afin d'assurer la continuité des opérations en Haïti ainsi qu'une transition transparente, réussie et responsable vers la mise en place du BINUH.

5. En ce qui concerne l'option de transfert ou de redéploiement des biens sur la base d'un recouvrement intégral, en vertu de la règle de gestion financière 105.23 ou de l'article 5.14 b) du règlement financier, respectivement, le Secrétariat estime que les termes « transfert » ou « redéploiement » n'impliquent pas de recouvrement des coûts.
